

POLYNÉSIE
FRANÇAISE

**INSTITUT D'EMISSION
D'OUTRE-MER**

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

SIEGE SOCIAL
164, rue Rivoli 75001 PARIS



Polynésie
Française

Rapport annuel

20**11**

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

Sommaire

	Pages
Avant-propos	11
Synthèse	12
La Polynésie Française en bref	14
CHAPITRE I – LES CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES	17
1. Géographie et climat	18
2. Les repères historiques	19
3. Le cadre institutionnel	20
CHAPITRE II – PANORAMA DE L'ÉCONOMIE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE	27
Section 1 – La population	28
1. Données démographiques	28
1.1 L'évolution de la population	28
1.2 Les caractéristiques de la population	29
1.2.1 La répartition géographique de la population	29
1.2.2 Structure par sexe et par âge	30
1.3 Les perspectives	30
Section 2 – Les principaux indicateurs économiques	31
1. Les comptes économiques	31
1.1 Le PIB	31
1.2 L'équilibre emplois ressources	32
1.3 La valeur ajoutée par branche	33
2. L'emploi et le chômage	34
2.1 La population active	34
2.2 L'emploi	34
2.3 Le chômage	35
2.4 Les diverses formes d'emploi aidé	35
2.5 Le marché du travail	37
3. Les revenus et salaires	37
3.1 Le salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG)	37
3.2 Les salaires conventionnels	38
4. Les prix	39
4.1 La réglementation des prix	39
4.2 L'évolution de l'indice des prix	40
5. Le commerce extérieur	43
5.1 Les importations de biens	43

5.1.1	La structure des importations	43
5.1.2	Les principaux fournisseurs	44
5.2	Les exportations de biens	45
5.2.1	La structure des exportations	45
5.2.2	Les principaux clients	46
5.3	La balance commerciale (hors services)	47
5.4	Les échanges régionaux	48
6.	La balance des paiements	48
6.1	Le compte de transactions courantes	49
6.2	Le compte financier	50

Section 3 - Les politiques et finances publiques 51

1.	Les politiques publiques et leur mise en œuvre	51
1.1	Le contrat de développement	51
1.2	Le contrat de projets (2008-2013)	52
1.3	Le Fonds européen de développement	53
1.4	Les interventions de l'Etat en Polynésie française	54
1.4.1	Les dépenses directes de l'Etat	55
1.4.2	Les nouveaux instruments financiers	56
1.4.3	Les aides fiscales à l'investissement	57
1.4.4	Les autres dépenses de l'Etat	59
2.	Le système fiscal	59
2.1	La fiscalité directe	59
2.2	La fiscalité indirecte	60
2.3	Les prélèvements fiscaux	61
2.3.1	Prélèvements au profit de la collectivité d'outre-mer	61
2.3.2	Prélèvements au profit d'organismes publics ou parapublics	62
2.4	Le dispositif d'incitation fiscale à l'investissement de Polynésie française	64
3.	Les finances publiques locales	65
3.1	Les comptes administratifs de la Polynésie française	65
3.2	Les comptes administratifs des communes	67

CHAPITRE III – LES SECTEURS D'ACTIVITE 71

1.	Aperçu général	72
2.	L'agriculture	73
2.1	Présentation générale	73
2.2	Le coprah	74
2.2.1	La culture du coprah	74
2.2.2	La transformation du coprah	75
2.2.3	Le monoï	75
2.3	Les autres productions agricoles	76
2.3.1	Les productions fruitières	76
2.3.2	Les productions maraichères et vivrières	77
2.4	L'élevage	79
2.4.1	L'élevage porcin	80
2.4.2	L'aviculture	80

2.4.3	L'élevage bovin	81
2.5	La forêt	81
3.	La pêche, l'aquaculture et la perliculture	82
3.1	La pêche	82
3.1.1	La politique de la pêche	82
3.1.2	La crise de la pêche et la restructuration du secteur	83
3.1.3	Les résultats de la pêche en 2011	84
3.2	L'aquaculture	86
3.2.1	La production de crustacés	86
3.2.2	La pisciculture	87
3.3	La perliculture	87
3.3.1	L'organisation du secteur	88
3.3.2	Un secteur en crise	89
3.3.3	Les perspectives de la perliculture	91
4.	L'industrie et l'artisanat	92
4.1	Le secteur industriel	92
4.1.1	Le tissu des petites et moyennes entreprises du secteur industriel en Polynésie française	93
4.1.2	L'activité des entreprises du secteur industriel en 2011	93
4.2	L'artisanat	95
4.2.1	La structure du secteur	95
4.2.2	Les mesures récentes de soutien au secteur	95
5.	L'énergie, l'eau et le traitement des déchets	96
5.1	L'énergie	96
5.1.1	La production et la consommation d'électricité	96
5.1.2	Les énergies renouvelables	98
5.2	L'eau	99
5.2.1	La distribution d'eau potable	99
5.2.2	L'assainissement des eaux usées	101
5.3	Le traitement des déchets	102
6.	La construction	102
6.1	Evolution générale du secteur	102
6.2	Le bâtiment	104
6.3	Le génie civil et les travaux publics	105
6.4	Le logement social	107
7.	Le commerce	110
7.1	La place et la composition du secteur du commerce	110
7.2	L'évolution de l'activité des entreprises du commerce	112
7.2.1	Les commerces à dominante alimentaire	112
7.2.2	Les commerces spécialisés	112
7.2.3	Le commerce automobile	113
8.	Le tourisme	113
8.1	La fréquentation touristique	114
8.2	L'activité hôtelière	117
8.2.1	Hôtels et résidences de tourisme international	117
8.2.2	La petite hôtellerie familiale	118
8.3	Le tourisme de croisière	120
8.4	La navigation charter	121
9.	Les transports	122
9.1	Les activités portuaires	122

9.1.1 Les échanges maritimes internationaux de la Polynésie française	122
9.1.2 La desserte maritime interinsulaire	123
9.2 La desserte aérienne	124
9.2.1 Les liaisons internationales	125
9.2.2 Le trafic intérieur	127
10. Les nouvelles technologies de l'information	128
10.1 Internet	128
10.2 La télévision par satellite	129
10.3 La téléphonie portable	130
11. Les services non marchands	131
11.1 L'éducation	131
11.2 La protection sociale	134
11.2.1 Le budget de la protection sociale généralisée	135
11.2.2 La santé	137
11.2.3 Les autres prestations sociales	140
12. Les archipels éloignés	141
12.1 Présentation générale	141
12.2 Les aides au développement	142
12.3 Les infrastructures	143
12.3.1 Les moyens de transport	143
12.3.2 Les équipements scolaires	143
12.3.3 Les équipements sanitaires	143
12.4 Les activités économiques des archipels	143
12.4.1 Les Australes	144
12.4.2 Les Marquises	144
12.4.3 Les Tuamotu-Gambier	145
12.4.4 Les îles Sous-le-Vent	146

CHAPITRE IV – L'ÉVOLUTION MONÉTAIRE ET FINANCIÈRE 147

Section 1 – La structure du système bancaire 148

1. Les faits marquants de l'exercice	148
1.1 Les principaux événements locaux	148
1.2 Les événements nationaux ayant un impact local	148
2. Organisation du système bancaire	153
2.1 Typologie des établissements de crédit	153
2.2 Éléments de concentration et ventilation des dépôts et crédits par catégorie d'établissement	154
2.3 Les effectifs	154
3. La densité du système bancaire	155
3.1 Le nombre de guichets bancaires et automatiques	155
3.2 Le nombre de comptes bancaires de la clientèle	156
4. Les moyens de paiement	157
4.1 Les cartes bancaires en circulation	157
4.2 Les traitements de valeurs en compensation	158
5. La Société de gestion des fonds de garantie d'Outre-mer - SOGEFOM	159
5.1 Présentation générale	159

5.2 L'activité classique de la SOGEFOM en 2011	160
5.2.1 Les engagements de l'année 2011	160
5.2.2 Les engagements valides	160
5.2.3 Les engagements compromis	161
Section 2 – Les conditions d'exercice de l'activité bancaire	162
1. Les taux d'intérêt	162
1.1 Les taux directeurs	162
1.1.2 Les taux d'intervention de l'IEOM	163
1.2 Les taux débiteurs	164
1.2.1 Le taux de base bancaire	164
1.2.2 Le coût du crédit aux particuliers	164
1.2.3 Le coût du crédit aux entreprises	165
1.3 Les taux d'usure	165
2. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques	167
2.1 La structure du bilan agrégé	167
2.2 L'équilibre emplois-ressources des établissements de crédit locaux	169
2.3 L'évolution des risques de contrepartie	169
3. Les performances financières des banques locales	171
3.1 La formation du PNB	171
3.2 Les soldes intermédiaires de gestion	173
3.3 Les indicateurs de rentabilité	174
4. Les tarifs bancaires	175
Section 3 – L'évolution de la situation monétaire	176
1. Les avoirs financiers des agents économiques	176
1.1 L'ensemble des actifs financiers	176
1.2 Les dépôts à vue	177
1.3 Les placements liquides ou à court terme	177
1.4 L'épargne à long terme	178
2. Les crédits à la clientèle	178
3. La circulation fiduciaire	180
3.1 Les billets	180
3.2 Les pièces	180
4. La masse monétaire et ses contreparties	181
4.1 Les composantes de la masse monétaire	181
4.2 Les contreparties de la masse monétaire	182
4.3 La position extérieure nette	182
5. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	183
5.1 Vue d'ensemble	183
5.2 Le risque sur le secteur public local	184
5.3 Le risque immobilier	184
6. Le surendettement	185
Perspectives	186

Annexe 1 : Statistiques économiques	188
1. Indicateurs d'activité – Enquêtes trimestrielles de conjoncture - Polynésie F. (données CVS)	188
2. Indicateur du climat des affaires	189
3. Emplois et ressources de biens et services aux prix courants	189
4. Valeur ajoutée par branche d'activité	189
5. Indice des prix à la consommation	190
6. Taux de chômage au sens du BIT par sexe	190
7. Emploi total par branche	191
8. Structure des importations par produit	191
9. Structure des exportations par produit	191
Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières	192
1. Liste des établissements de crédit locaux	192
2. Les actifs financiers	193
3. Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit	194
4. Le bilan agrégé	195
5. Le compte de résultat agrégé	196
Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2011	197
Annexe 4 : Lexique des principaux sigles mentionnés	201
Annexe 5 : Liste des publications de l'IEOM	203

Avant-propos

L'année 2011 n'a pas fait exception à la morosité ambiante qui caractérise l'économie polynésienne depuis plusieurs années. L'une des raisons est liée aux difficultés financières persistantes du pays qui contribuent à entretenir cette atonie générale. Elle a progressivement gagné la plupart des secteurs d'activité, notamment ceux qui ont joué dans le passé un rôle moteur dans la croissance économique de la Polynésie française, comme le BTP, le tourisme ou la perliculture.

Les chefs d'entreprises peinent à retrouver la confiance nécessaire pour concrétiser leurs projets d'investissement et prendre le relais de l'investissement public. L'attentisme affiché est amplement conditionné par l'absence de visibilité sur les orientations du gouvernement polynésien, prioritairement concentré sur le redressement des finances publiques. Cet assainissement financier passe en effet par la réalisation d'économies budgétaires importantes, à même de dégager les marges de manœuvre nécessaires pour relancer une commande publique encore trop faible.

Les réformes ont certes été entamées en ce sens, mais les premiers effets ne sont pas suffisamment déterminants pour redynamiser l'investissement public et permettre ainsi l'amorce de la reprise économique qui tarde à se concrétiser. Les conditions susceptibles de rétablir la confiance des agents économiques ne semblent pas remplies. L'indicateur du climat des affaires, toujours inférieur à sa moyenne de longue période, traduit cette incertitude, avec un marché du travail qui peine à se redresser et une consommation des ménages qui s'essouffle, en dépit de tensions inflationnistes contenues. L'activité bancaire s'avère elle-même moins dynamique que par le passé, freinée par la réduction voire la disparition des dispositifs incitatifs, à la consommation ou à l'investissement, qui ont rythmé la production de crédits au cours des années précédentes.

Les tendances observées au premier trimestre 2012 sont dans l'ensemble peu encourageantes. Les solutions provisoires prévues par l'État dans le cadre du contrat de projets 2008-2013, n'auront probablement pas d'effets immédiats, en raison des délais nécessaires à leur mise en œuvre. On peut tout au moins espérer que la conjoncture se stabilise dans l'attente des signes précurseurs d'un rebond de l'activité économique.

Dans ce contexte, les conditions monétaires de l'IEOM ont fait l'objet de cinq ajustements au cours de l'année 2011¹. Par ailleurs, l'IEOM a œuvré à la finalisation de l'automatisation du système interbancaire d'échanges des moyens de paiement qui est désormais opérationnel en Polynésie française. Enfin, l'année s'est achevée avec l'adoption de la loi du pays 2012-8, du 30 janvier 2012, portant traitement des situations de surendettement des particuliers. Elle concrétise l'achèvement de la première étape, à laquelle a contribué l'IEOM, en vue de l'instauration par le gouvernement polynésien d'une commission de surendettement qui devrait se concrétiser au cours de l'année 2012.



Max REMBLIN

¹ cf. page 162

Synthèse

La reprise de l'économie mondiale marque le pas en 2011. Ce ralentissement global s'explique notamment par la hausse du prix des matières premières, le renforcement des incertitudes liées à la dette publique des pays industrialisés et des ruptures d'approvisionnement liées à la catastrophe naturelle du Japon. Si la croissance est toujours soutenue dans les pays émergents, elle ralentit en raison des perspectives de croissance mondiale atones. La hausse des prix reste contenue dans les pays développés et les tensions inflationnistes tendent à s'atténuer dans les économies émergentes.

L'économie de la Polynésie française poursuit sa dégradation en liaison avec la contraction de la commande publique et de la demande extérieure, encore pénalisée par la crise internationale. L'indicateur du climat des affaires se dégrade, après une remontée hésitante en 2009 et 2010.

L'activité orientée à la baisse pèse sur le marché de l'emploi mais également sur la consommation des ménages...

Orientés à la baisse depuis 2008, les effectifs salariés déclarés à la Caisse de prévoyance sociale (CPS) se replient une nouvelle fois (- 3,4 % en glissement annuel en septembre 2011, derniers chiffres disponibles). L'indice de l'emploi salarié s'affiche également en retrait de 3,5 % en glissement annuel. Les secteurs les plus touchés par cette baisse sont la construction et le commerce.

Subissant une nouvelle fois la détérioration du marché de l'emploi, la consommation des ménages reste atone. Tandis que les importations de produits agroalimentaires continuent de progresser au même rythme que l'année précédente (+ 5,9 %), les importations de biens de consommation non alimentaires se replient (- 1,3 % après + 0,5 % en 2010). En outre, avec la fin de la prime à la casse, les immatriculations de voitures particulières neuves se réduisent fortement, passant de 3 900 véhicules en 2010 et en 2009 à 3 000 en 2011. Les crédits à la consommation, en net repli, confirment le changement de comportement des ménages.

L'indice des prix à la consommation s'affiche à + 1,8 % en glissement annuel au 31 décembre 2011, rythme nettement inférieur à celui observé au plan national (+ 2,5 %). Ce renchérissement des prix résulte en majeure partie de la hausse des prix de l'énergie (+ 9,0 %) et des produits alimentaires (+ 4,0 %). Les prix des services et des produits manufacturés augmentent plus faiblement face à une demande intérieure en net repli.

L'investissement des ménages se contracte malgré la mise en place du nouveau dispositif d'aide à l'accession au logement.

Les chefs d'entreprises réduisent leurs investissements, confrontés à la morosité qui touche la plupart des secteurs

Avec un niveau d'activité faiblissant tout au long de l'année et une absence de visibilité à moyen terme, les entreprises réduisent nettement leurs investissements, selon les résultats de l'enquête de conjoncture de l'IEOM. Les importations de biens d'équipement, qui s'étaient déjà contractées en 2009 et en 2010, accusent une baisse sensible, ainsi que les ventes de véhicules utilitaires neufs.

Le bilan de **l'activité** est mitigé dans le secteur primaire. La perliculture enregistre une nouvelle fois un recul de la valeur de ses exportations de perles brutes, les volumes exportés (- 8,5 %) étant également orientés à la baisse. En revanche la pêche, avec des rendements qui demeurent élevés, et la production de coprah, **qui a progressé tout au long de l'année, affichent de bonnes performances.**

Les entreprises industrielles continuent de déplorer la faiblesse de **leur courant d'affaires.** Pour autant, la valeur des exportations de produits agroalimentaires poursuit sa progression, **sous l'effet de la hausse des ventes de purée et jus de noni (+ 5,2 %), d'huile de coprah (+ 86,1 %) et de monoi (+ 26,5 %).**

Le courant **d'affaires du secteur du BTP** se détériore **graduellement au cours de l'année.** La branche des travaux publics affiche une nouvelle fois des performances en retrait avec une commande publique qui se contracte fortement. La branche bâtiment est confrontée également à une nette réduction de son activité avec, entre autres, la fin du chantier de la nouvelle gare maritime et la **baisse significative de l'investissement des ménages en logement.**

A la faveur d'un premier semestre prometteur, l'activité touristique se redresse légèrement avec un nombre de touristes en progression de **5,8 % sur l'année,** sans pour autant atteindre les **niveaux d'activité antérieurs à 2008.** Le segment de la croisière progresse légèrement (+ 6,6 %) et le coefficient moyen de remplissage des hôtels **s'établit à 53,7 %, après 52,3 % en 2010.**

Les banques restent confrontées à la montée du risque....

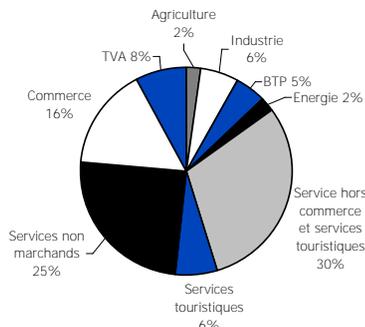
Les **signes de redressement de l'activité bancaire,** observés au quatrième trimestre 2011, demeurent empreints de fragilité. **La progression de l'encours brut des crédits** ne cesse de ralentir depuis un an, **son taux de croissance annuel à fin 2011 s'établissant à + 1,9 %** (contre + 4,2 % en à fin 2010). Pour leur part, les actifs financiers des agents économiques **s'accroissent sur le** dernier trimestre mais conservent une évolution baissière en rythme annuel (- 0,3 %). En dépit de ces orientations favorables, la progression des créances douteuses se poursuit, bien que dans des proportions moindres (+ 13,5 % à fin 2011, contre + 34,9 % l'année précédente).

... elles doivent en outre faire face à la contraction des dépôts des agents économiques

Seuls les ménages enregistrent une progression de leur encours en glissement annuel (+ 1 %), à un rythme toutefois moindre que celui observé en 2010 (+ 3,2 %). Compte tenu de la faiblesse des taux de rémunération des comptes sur livrets, les ménages préfèrent orienter leur épargne vers des placements plus rémunérateurs ou conserver des liquidités immédiatement disponibles. Pour leur part, les avoirs financiers des entreprises polynésiennes restent orientés à la baisse (- 2,8 %), illustrant la persistance des tensions de trésorerie auxquelles elles doivent faire face.

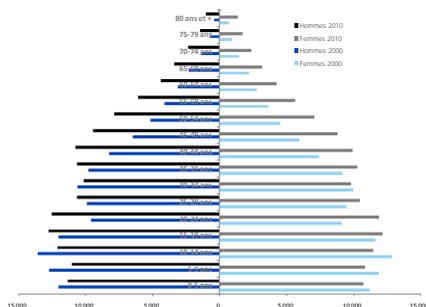
La Polynésie française en bref

Répartition du PIB en 2006

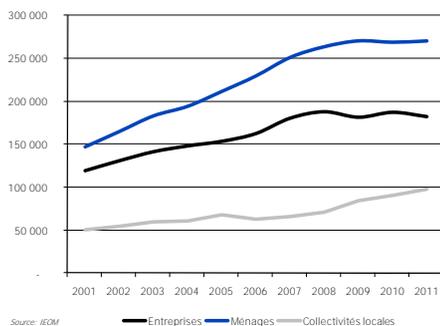


Source : ISPF

Pyramide des âges de la population polynésienne

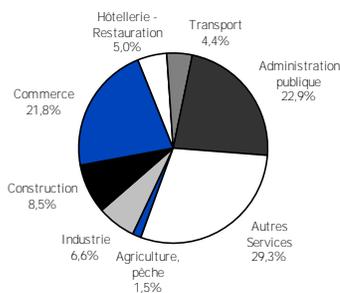


Evolution des encours de crédits de la clientèle non financière (M F CFP)



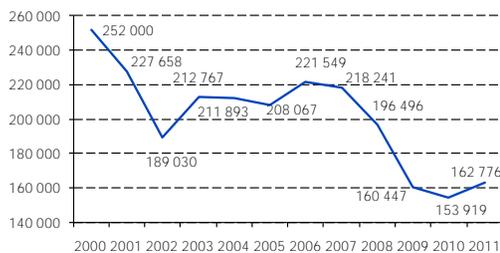
Source : EOM

Risques sectoriels au 31 décembre 2011



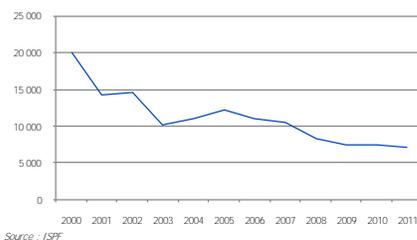
Source : Service central des risques

Evolution du nombre de touristes



Sources : Service du tourisme, ISPF

Exportations de perles brutes en valeur (en M F CFP)



Source : ISPF

Les chiffres clés de la Polynésie française

	2000	2011	Métropole 2011
Population			
Population totale au 1 ^{er} janvier (en milliers)	233	270	63128 (p)
Taux de croissance moyen de la population entre 1999 et 2010	-	1,1%	0,5%
Solde migratoire	213 (2002)	103 (2007)	80 000 (e)
Taux de natalité (‰)	21,1 (2002)	17,0 (2010)	12,6 (p)
Indicateur conjoncturel de fécondité (pour 100)	2,6 (2002)	213 (2010)	200,1 (p)
Taux de mortalité (‰)	4,5 (2002)	4,7 (2010)	8,6 (p)
Espérance de vie des hommes	72,1 (2002)	73,2	78,2 (p)
Espérance de vie des femmes	77,2 (2002)	78,3	84,9 (p)
Nombre de médecins pour 100 000 habitants	nd	205 (2009)	161
Taux de scolarisation des enfants de 3 à 5 ans	92,7%	93,3%	100%*
Taux de réussite au baccalauréat	71,9%	81,0%	86,0%
Environnement			
Superficie totale	-	3 251 km ²	549 087 km ²
Surfaces agricoles utilisée totale (% surface totale)	-	5,3% (2008)	49,7% (2010)
Economie			
PIB à prix courant (en milliards d'euros)	3,7	4,5 (2006)	1 932,8 (2010)*
Taux de croissance du PIB en volume (glissement annuel)	5,1%	-0,4% (2006)	1,5%
PIB / habitant (en euros)	15 757	17 512 (2006)	29730 (2010)*
Consommation électrique (kW/hab/an)	1 929	1 797	6847
Evolution moyenne des prix	1,0%	1,8%	2,1%
Taux de chômage (au sens du BIT)	11,7% (2002)	11,7% (2007)	9,4%
	2000	2011	Variation
Indicateurs sectoriels			
Nombre de touristes	252 000	162 776	-35,4%
Exportations de perles brutes en valeur (millions de F CFP)	20 073	7 117	-64,5%
Importations de ciment (milliers de tonnes)	108	95	-12,2%
Immatriculation de voitures	6 042	4 440	-26,5%
Indicateurs monétaires et financiers			
Nombre d'habitants par guichet bancaire	2 894	3 600	24,4%
Nombre d'habitants par guichet automatique	3 617	1 656	-54,2%
Nombre de comptes bancaires par habitant	1,26	1,44	14,3%
Actifs financiers des agents économiques auprès des EC (millions de F CFP)	310 898	486 483	56,5%
Encours sains des crédits accordés par les EC locaux (millions de F CFP)	239 229	425 105	77,7%
Taux de créances douteuses brutes	5,6%	12,3%	+6,7 points

(e) estimations

(p) provisoire

* Métropole + DOM



CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles

1. Géographie et climat

La Polynésie française occupe, dans le Pacifique sud, une vaste zone maritime comprise entre 7° et 28° de latitude sud et 134° et 155° **de longitude ouest, d'une** superficie comparable **à celle de l'Europe (2,5 millions de km²)**. La distance entre Papeete et Hiva Oa (archipel des Marquises) est similaire à celle séparant Paris de Stockholm. Centre économique et administratif de la Polynésie française, l'île de Tahiti est distante de 15 800 km de Paris, 8 800 km de Tokyo, 6 600 km de Los Angeles, 6 000 km de Sydney, 5 000 km de Nouméa. Le décalage horaire entre Tahiti et Paris est de 11 heures en hiver et 12 heures en été.

Les 118 îles que compte la Polynésie française ne représentent qu'une superficie **émergée d'environ 3 600 km²**. Elles sont regroupées en cinq archipels :

- **l'archipel de la Société**, 1 600 km² à l'ouest de cet ensemble, réunit les îles du Vent (Tahiti, Moorea, Tetiaroa, Maïao et Mehetia), les îles Sous-le-Vent (Raiatea, Tahaa, Huahine, Bora Bora et Maupiti) ;

- **l'archipel des Tuamotu**, 690 km², se compose de 80 atolls coralliens répartis sur une vaste bande orientée nord-ouest - sud-est, dont les plus vastes sont Rangiroa, Fakarava, Makemo et Hao ;

- **l'archipel des Marquises**, 1 040 km², situé au nord, compte quatorze îles dont six sont habitées : Nuku Hiva, Ua Pou, Hiva Oa, Tahuata, Ua Huka et Fatu Hiva ;

- **l'archipel des Gambier**, 40 km², prolonge au sud-est l'archipel des Tuamotu et comprend cinq îles hautes et quelques îlots à l'intérieur d'une ceinture corallienne. Seule **Mangareva, l'île principale, est habitée** ;

- **l'archipel des Australes**, au sud, comporte cinq îles couvrant une surface de 150 km² : Tubuai, Rurutu, Raivavae, Rimatara et Rapa.

Les îles de la Société, les Marquises, les Australes et certaines îles des Gambier sont des îles «hautes» d'origine volcanique. Le plus haut sommet est le mont Orohena, à Tahiti, qui atteint 2 241 mètres. Les îles «basses», situées essentiellement dans les archipels des Tuamotu et des Gambier, sont des atolls d'origine madréporique¹ : une étroite couronne de corail, sans relief, qui entoure plus ou moins complètement un lagon.

La Polynésie française bénéficie d'un climat chaud et humide, tempéré par les alizés du sud-est, dont les caractéristiques varient sensiblement selon la latitude, le relief et l'exposition aux vents dominants. L'alternance de saisons humides et de saisons sèches est relativement peu contrastée : le climat, chaud et pluvieux de novembre à avril, est relativement frais et sec de mai à octobre. La température moyenne annuelle est de 27°C à Papeete (25,5°C sur **l'ensemble de la Polynésie française**).

La pluviométrie annuelle peut varier sensiblement selon la topographie des îles et **l'exposition au vent** : de 1 350 mm d'eau (côte est de Tahiti) à 3 550 mm (côte Ouest de Tahiti). Enfin, **le taux d'humidité au niveau de la mer oscille entre 79 % et 80 %**.

¹ Les madrépores jouent un grand rôle dans l'édification des récifs coralliens. Ce sont des invertébrés à squelette calcaire à l'origine de la formation des récifs coralliens.

2. Les Repères historiques

Le peuplement de la Polynésie **s'est effectué par** des vagues migratoires successives. Selon certaines hypothèses, le peuple polynésien serait aux origines (vers 1 500 avant J.C.) issu des côtes d'Asie du sud-est (îles Samoa, Fidji et Tonga) où il a forgé son identité, en particulier sa langue et ses croyances, avant de s'implanter, beaucoup plus tard, aux îles Marquises (300 après J.C.), à l'île de Pâques (300 ou 400), aux îles de la Société et à Hawaï (vers 500), puis en Nouvelle-Zélande (**vers l'an 800**). **Puka Puka, dans l'archipel des Tuamotu, se présente comme** la première île polynésienne « découverte » par les Européens en 1521 (Magellan), suivi des Marquises par l'Espagnol Mendana en 1595, puis des Tuamotu par de Queiros en 1606. Les îles de la Société ne furent quant à elles révélées que bien plus tard, le 19 juin 1767, lorsque le capitaine anglais Wallis atteignit Tahiti. Il fut suivi, un an après, par Bougainville, qui la baptisa « Nouvelle Cythère », puis par Cook (en 1769, 1773 et 1777).

Du statut de protectorat à celui de colonie...

Au début du XIX^{ème} siècle, les Pomare, famille de seigneurs (Arii) installés à Tahiti dès 1797, s'imposèrent non seulement à Tahiti, mais aussi aux Tuamotu, d'où ils étaient originaires, et aux îles Sous-le-Vent. L'histoire des liens unissant la France et la Polynésie débute avec le traité de protectorat de 1842. En 1880, le roi Pomare V cède à la France la souveraineté sur toutes les îles dépendant de la couronne de Tahiti. Ces possessions forment, avec les autres archipels, les "Etablissements français de l'Océanie".

Les Tahitiens participèrent à la première guerre mondiale et constituèrent, avec les Néo-Calédoniens, le premier bataillon du Pacifique. Au cours de la seconde guerre mondiale, Tahiti se rallia à la France libre, le second bataillon du Pacifique prenant part aux combats en Afrique (notamment à Bir-Hakeim et à El Alamein). Par ailleurs, Bora Bora servit de base aéronavale à l'armée américaine.

Le franc CFP, monnaie ayant cours légal dans les territoires français du pacifique, a été créé par un décret du 26 décembre 1945 **à l'occasion d'une des dévaluations du franc français. Il s'agissait alors de permettre le maintien de la parité de la monnaie de ces territoires avec le dollar américain** qui avait pris une place très importante dans leur économie durant la Seconde guerre mondiale. De ce fait, la parité du franc CFP avec le dollar américain sera conservée **jusqu'en 1949 sur la base de 1 dollar US = 49,6 F CFP alors que sa parité avec le franc métropolitain sera modifiée à chacune des dévaluations du franc français par rapport au dollar américain.** La parité du franc CFP **avec l'euro** a été fixée par le Gouvernement français en application du « Protocole sur la France », annexé au Traité de Maastricht qui stipule que « la France conservera le privilège d'émettre des monnaies dans ses territoires d'outre-mer selon des modalités établies par sa législation nationale et elle sera seule habilitée à déterminer la parité du franc CFP ». Celle-ci est fixe sur la base de 1 000 F CFP pour 8,38 euros.

... puis territoire d'outre-mer à statut particulier...

Territoire d'outre-mer de la République depuis la création de l'Union française en 1946, les Etablissements Français d'Océanie (EFO) prennent le nom de « Polynésie française » en 1957. Le rattachement à la France fut confirmé par référendum en 1958.

L'année 1960 marque le lancement de la construction de l'aéroport de Tahiti-Faa'a et le début de l'installation du Centre d'expérimentation du Pacifique (CEP), qui va transformer profondément l'économie et la société polynésiennes. Près de vingt ans plus tard, en juillet 1977, est adopté un statut conférant au Territoire une autonomie de gestion, complété en 1984 par le statut d'autonomie interne.

L'année 1996, date charnière dans l'histoire de la Polynésie française, est marquée par l'arrêt définitif des essais nucléaires et par l'entrée en vigueur d'un nouveau statut d'autonomie qui reconnaît la personnalité propre de la Polynésie française au sein de la République Française et lui accorde des pouvoirs élargis. Conformément à l'article 5 de la loi organique n° 96-312 du 12 avril 1996, « les autorités de la Polynésie française sont compétentes dans toutes les matières qui ne sont pas dévolues à l'Etat ». Ce dernier exerce donc des compétences recentrées sur ses missions régaliennes

En application de cet article, le Territoire peut désormais, à travers les actes de l'Assemblée de la Polynésie française et de sa commission permanente, définir ses propres règles dans la plupart des autres domaines, y compris dans les matières qui, en Métropole et dans les départements d'outre-mer, relèvent du législateur.

... dotée d'une autonomie politique renforcée en 2004.

L'autonomie politique a été élargie par la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 qui a modifié le processus électoral et la composition de l'Assemblée de la Polynésie française, portant de 49 à 57 membres le nombre de représentants.

Mais cette réforme a débouché sur une période d'instabilité. En effet, la Polynésie française a connu 10 changements de gouvernements. Le dernier, intervenu le 1^{er} avril 2011 suite à une motion de défiance, a permis à Oscar Temaru de devenir président de la Polynésie française pour la 5^{ème} fois depuis 2004.

Entre 2007 et 2011, trois lois organiques ont été adoptées pour améliorer le fonctionnement des institutions polynésiennes. La loi organique n° 2007-223 du 21 février 2007 a supprimé la prime majoritaire instituée en 2004. La loi organique n° 2007-1720 du 7 décembre 2007 a durci les conditions de dépôt de motion de défiance. Enfin, la loi organique n° 2011-918 du 1^{er} août 2011 a modifié le processus électoral (rétablissement d'une prime majoritaire, création d'une circonscription électorale unique) et limité le nombre de ministres ainsi que les possibilités de renversement de gouvernement.

3. Le cadre institutionnel

Dotée depuis 1984 d'un régime original d'autonomie, la Polynésie française a vu son statut évoluer vers un élargissement de ses responsabilités et un renforcement de son identité. Le Journal officiel de la République française a publié, dans son édition du 2 mars 2004, la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, qui renforce cette autonomie.

La Polynésie française est un *pays d'outre-mer* au sein de la République Française. Elle se gouverne librement et démocratiquement, par ses représentants élus et par la voie du

référendum local, et constitue une Collectivité d'outre-mer dont l'autonomie, garantie par la République, est régie par l'article 74 de la Constitution. La Polynésie française peut dès lors disposer de représentations (non diplomatiques) auprès de tout Etat reconnu par la République française.

Le principe de fonctionnement de ce statut a consisté à confier une compétence de droit commun à la collectivité territoriale, l'Etat conservant une compétence d'attribution. En application de ce principe, la Polynésie française est compétente dans toutes les matières, à l'exception de celles expressément attribuées à l'Etat. Elle peut alors, à travers les actes de l'Assemblée ou *lois de Pays* et sa commission permanente, définir ses propres règles dans un grand nombre de domaines. L'Etat exerce quant à lui des compétences recentrées sur ses missions régaliennes : relations extérieures, contrôle de l'entrée et du séjour des étrangers, dessertes maritime et aérienne entre la Polynésie et les autres parties du territoire de la République, monnaie, crédit, change, défense, ordre public, nationalité, régime des libertés publiques, principes fondamentaux des obligations commerciales, principes généraux du droit du travail, droit civil, fonction publique d'Etat, administration communale, enseignement supérieur et communication audiovisuelle. Le Haut-commissaire de la République est le délégué du gouvernement de la République française. Il a la charge des intérêts nationaux tels qu'ils sont énumérés dans le statut.

Ce statut donne la possibilité, selon des règles fixées par la loi organique, d'une participation de la Polynésie française, sous le contrôle de l'Etat, à l'exercice des compétences régaliennes¹.

La Collectivité (ou pays) d'outre-mer est structurée autour de cinq institutions : le Président de la Polynésie française, le gouvernement, l'Assemblée de la Polynésie française, le Conseil économique, social et culturel et le Haut-conseil de la Polynésie française.

Le Président est élu par l'Assemblée de la Polynésie française au scrutin secret pour un mandat de 5 ans. Il constitue le gouvernement en nommant le Vice-président et les ministres, qu'il peut révoquer, et dirige l'action des ministres. Il promulgue les lois de pays et signe les actes délibérés en Conseil des ministres. Il est l'ordonnateur du budget et dirige l'administration territoriale. Son mandat est compatible avec celui de député, de sénateur ou de maire, et peut être écourté par le vote d'une motion de défiance par l'Assemblée ou en cas de dissolution de cette dernière.

Le Gouvernement constitue l'exécutif de la Polynésie française dont il conduit la politique. Il se réunit hebdomadairement en Conseil des ministres chargé solidairement et collégialement des affaires relevant de sa compétence. Le gouvernement arrête les projets de délibérations à soumettre à l'Assemblée et les mesures d'application nécessaires à leur mise en œuvre. Il jouit également d'un pouvoir réglementaire étendu. Il est obligatoirement consulté, suivant le cas, par le Ministre chargé de l'outre-mer ou par le Haut-commissaire dans les domaines de compétence de l'Etat.

L'Assemblée de la Polynésie française est composée de 57 membres élus pour 5 ans au suffrage universel direct. L'Assemblée délibère sur toutes les matières qui sont de la compétence de la collectivité, à l'exclusion de celles qui sont dévolues au Conseil des ministres

¹ Par exemple, l'article 34 de la loi organique du 27 février 2004 autorise les autorités locales « à participer à l'exercice des missions de police incombant à l'Etat en matière de surveillance et d'occupation du domaine public de la Polynésie française, de police de la circulation routière, de police de la circulation maritime dans les eaux intérieures et des missions de sécurité publique ou civile... ».

ou au Président du gouvernement. Elle adopte les lois de pays, sur lesquelles **le Conseil d'Etat** exerce un contrôle juridictionnel, et les délibérations présentées par le gouvernement. Elle vote **le budget et les comptes de la Polynésie française et contrôle l'action du gouvernement. Ce dernier peut ainsi être renversé par une motion de défiance et, inversement, l'Assemblée peut être dissoute par décret du Président de la République à la demande du gouvernement local.**

Le Conseil économique, social et culturel (CESC) est composé des représentants des groupements professionnels, des syndicats, des organismes et des associations qui concourent à la vie économique, sociale et culturelle de la collectivité. Organisme consultatif, le CESC répond à des **saisines du gouvernement et de l'Assemblée** par des avis assortis de recommandations. Il est obligatoirement saisi pour avis sur les projets à caractère économique, social ou culturel, **ou consulté sur les propositions d'actes élaborés par le gouvernement ou l'Assemblée de Polynésie française.** Il peut également réaliser, de sa propre initiative et après un vote à la majorité des deux tiers de ses membres, des études sur les thèmes relevant de sa compétence. Le CESC est composé de 51 membres désignés par leurs pairs pour une durée de quatre ans et répartis en trois collèges (représentants des salariés, des entrepreneurs et des travailleurs indépendants et des secteurs socioculturels). Son président est élu pour deux ans.

Le Haut-conseil de la Polynésie française était une instance consultative chargée de conseiller le président de la Polynésie française et le gouvernement dans l'élaboration des lois de pays, des actes réglementaires et des délibérations. Il a été supprimé en juillet 2011, en **application des préconisations de la mission d'assistance à la Polynésie française**¹ visant à réduire ses dépenses de fonctionnement.

¹ Dirigée par l'inspectrice des finances Anne Bolliet en 2010.

Transfert des compétences issu de la loi organique du 27 février 2004

	Etat	Polynésie française	Communes
Droit	<ul style="list-style-type: none"> • Nationalité ; • Actes d'état-civil ; • Droits civils, état et capacité des personnes ; • Garanties des libertés publiques ; • Droit du travail applicable aux salariés exerçant leur activité dans les établissements de l'État intéressant la défense nationale ; • Droits civiques, droit électoral ; • Justice, organisation judiciaire, organisation de la profession d'avocat à l'exclusion de toute autre profession juridique ou judiciaire ; • Aide juridictionnelle ; • Droit pénal ; • Commissions d'office ; • Service public pénitentiaire; services et établissements d'accueil des mineurs délinquants sur décision judiciaire ; • Procédure administrative contentieuse ; • Frais de justice pénale et administrative ; • Attributions du médiateur de la République et du défenseur des enfants dans les relations entre les citoyens, les collectivités publiques et les services publics. 	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions matérielles d'exploitation et de mise à disposition de la population des registres d'état civil ; • Droit civil : toute matière du droit civil non réservée à l'État. • Possibilité de participation pour tout ce qui concerne l'état et à la capacité des personnes, à l'autorité parentale, successions et libéralités ; • Principes fondamentaux des obligations commerciales ; • Droit du travail en dehors des établissements de l'État intéressant la défense nationale ; • Réglementation des professions juridiques ou judiciaires autres que celle d'avocat ; • Les infractions aux actes des autorités de la Polynésie française peuvent être sanctionnées de peines d'amende n'excédant pas le maximum prévu par les lois et règlements métropolitains. • Les infractions aux lois du pays peuvent être sanctionnées de peines d'emprisonnement sous réserve d'une homologation par la loi ; • Possibilité de participation en matière de jeux de hasard ; • Ediction des contraventions de grande voirie ; • Possibilité de participation en matière de recherche et de constatation des infractions ; • Exercice du droit de transaction. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tenue des registres et délivrance des actes.
Défense	<ul style="list-style-type: none"> • Importation, commerce et exportation de matériel militaire, d'armes et de munitions de toutes catégories ; • Matières premières stratégiques telles qu'elles sont définies pour l'ensemble du territoire de la République, à l'exception des hydrocarbures liquides et gazeux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Hydrocarbures liquides et gazeux à l'exception des produits nécessaires à l'exercice des missions de sécurité et de défense. 	
Monnaie	<ul style="list-style-type: none"> • Monnaie, crédit, change, Trésor, marchés financiers; obligations relatives à la lutte contre la circulation illicite et le blanchiment des capitaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • Placement des fonds libres de la Polynésie française en valeurs d'État ou garantis par l'État ; • Autorise le placement des fonds libres des établissements publics locaux ; • Participation dans le cadre des services financiers des établissements postaux. 	

	Etat	Polynésie française	Communes
Administration	<ul style="list-style-type: none"> • Fonction publique civile et militaire de l'État, statut des autres agents publics de l'État ; • Domaine public de l'État ; • Marchés publics et délégation de services publics de l'État et de ses établissements publics. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fonction publique de la Polynésie française ; • Domaine public de la Polynésie française et exploration et exploitation de la zone économique exclusive ; • Marchés publics et délégation de services publics de la Polynésie française. 	
Ordre et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité et ordre public, notamment maintien de l'ordre ; • Police et sécurité de la circulation maritime ; • Sécurité de la navigation et coordination des secours en mer ; • Surveillance de la pêche maritime ; • Francisation des navires ; • Sécurité des navires de plus de 160 tonneaux de jauge brute et des navires destinés au transport des passagers ; • Police et sécurité en matière d'aviation civile ; • Mise en œuvre des installations aéroportuaires d'intérêt national ; • Préparation des mesures de sauvegarde, élaboration et mise en œuvre des plans opérationnels de secours nécessaires pour faire face aux risques majeurs et aux catastrophes ; • Coordination et réquisition des moyens concourant à la sécurité civile ; • Prohibitions à l'importation et à l'exportation de produits qui relèvent de l'ordre public et des engagements internationaux ratifiés par la France (contrôle des contrefaçons, stupéfiants). 	<ul style="list-style-type: none"> • Information des mesures prises • Sur demande du haut-commissaire, des agents des services de la Polynésie française peuvent être associés à des missions de sécurité publique ou de sécurité civile. • Sécurité de la circulation et de la navigation dans les eaux intérieures et territoriales ; pilotages des navires ; conduite des navires: activités nautiques. • Immatriculation des navires. • Sécurité des navires de moins de 160 tonneaux de jauge brute. • Conditions d'agrément des aéroports privés. • Ouverture des aéroports territoriaux à la circulation publique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Police municipale ; • Mise en œuvre des moyens de secours et de lutte contre l'incendie.
Equipement	<ul style="list-style-type: none"> • Desserte aérienne entre la Polynésie française et tout autre point du territoire de la République à l'exception de la partie de ces liaisons située entre la Polynésie française et tout point d'escale situé en dehors du territoire national. Approbation des programmes d'exploitation et des tarifs correspondants ; • Liaisons et communications gouvernementales, de défense et de sécurité en matière de postes et télécommunications ; • Réglementation des fréquences radioélectriques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Délivrance des licences de transporteur aérien pour les entreprises établies en Polynésie française ; • Approbation des programmes, des tarifs et délivrance des autorisations d'exploitation pour les vols autres que ceux relevant de la compétence de l'État ; • Consultation pour les autres dessertes ; • Toute autre liaison et communication en matière de postes et télécommunications ; • Assignation des fréquences radioélectriques relevant de la compétence de la Polynésie française. Fixation de la redevance de gestion de ces fréquences. 	<ul style="list-style-type: none"> • Voirie communale ; • Cimetières ; • Transports communaux ; • Distribution d'eau potable ; • Collecte et traitement des ordures ménagères et des déchets végétaux ; • Collecte et traitement des eaux usées.

	Etat	Polynésie française	Communes
Communes	<ul style="list-style-type: none"> • Règles relatives à l'administration, à l'organisation et aux compétences des communes, de leurs groupements et de leurs établissements publics ; • Coopération intercommunale ; • Contrôle des actes des communes, de leurs groupements et de leurs établissements publics ; • Régime comptable et financier et contrôle budgétaire de ces collectivités ; • Fonction publique communale ; • Domaine public communal ; • Dénombrement de la population. 	<ul style="list-style-type: none"> • Possibilité d'apporter un concours technique ou financier ; • Possibilité de délégation de certaines compétences (interventions économiques, aide sociale, urbanisme, culture et patrimoine, production et distribution d'électricité) ; • Règles relatives aux marchés publics et aux délégations de service public des communes ; • Institution d'une fiscalité communale ; • Constitution et extension du domaine des communes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les maires peuvent recevoir délégation de la Polynésie française pour prendre des mesures individuelles.
Enseignement	<ul style="list-style-type: none"> • Enseignement universitaire, recherche ; • Collation et délivrance des grades, titres et diplômes nationaux. • Règles applicables aux personnels habilités des établissements d'enseignement privés liés par contrat à des collectivités publiques pour l'accomplissement de missions d'enseignement 	<ul style="list-style-type: none"> • Association à l'élaboration de la carte de l'enseignement universitaire et de la recherche ; • Enseignement supérieur et BTS ; • Enseignement des langues locales ; • Bourses et allocations d'enseignement ; • Enseignement primaire et secondaire ; • Création de filières et de services propres ; • Diplômes autres que nationaux ; • Affiliation aux régimes de protection sociale. 	
Audiovisuel	<ul style="list-style-type: none"> • Communication audiovisuelle 	<ul style="list-style-type: none"> • Création d'entreprises de production et de diffusion d'émissions audiovisuelles ; • Association à la politique de communication audiovisuelle ; • Consultation sur toute décision réglementaire ou individuelle ; • Participation à l'exercice des compétences conservées par l'Etat. 	



CHAPITRE II

Panorama de l'économie
de la Polynésie Française

Section 1

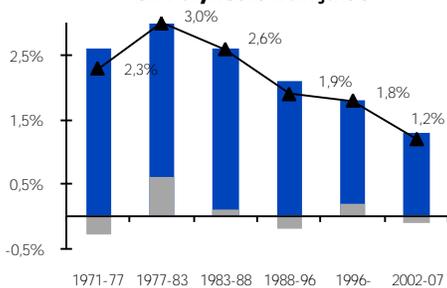
La population

1. Données démographiques

1.1 L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION

Les résultats du dernier recensement général de la population réalisé en 2007 font état de 259 706 habitants en Polynésie française. Entre 2002¹ et 2007, la population s'est accrue de 14 876 habitants, résultant d'un excédent naturel de 16 019 personnes et d'un déficit migratoire de 1 250 personnes. Sur cette période, la croissance de la population a été de 1,2 % en moyenne par an, en ralentissement continu depuis le début des années 80².

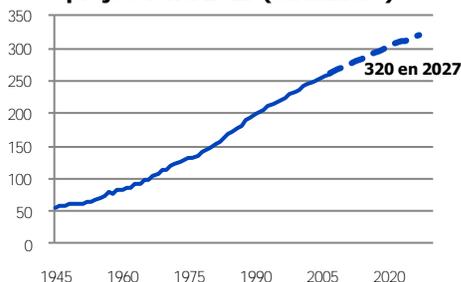
Accroissement démographique en Polynésie française



Source : ISPF

principal moteur de la croissance démographique polynésienne. Il enregistre une hausse de 1,1 % entre 2009 et 2010. Sur la même période, le taux d'accroissement naturel est stable à 12,3 ‰, comparable à celui de la Nouvelle-Calédonie (11,5 ‰) et nettement supérieur à celui de la métropole (4,1 ‰).

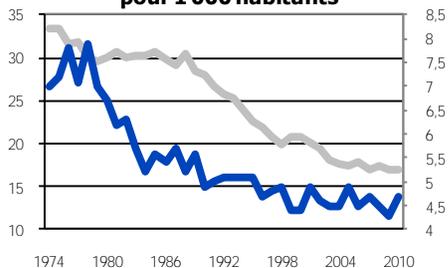
Evolution de la population et projection à 2027 (en milliers)



Source : ISPF

Selon les dernières estimations, la population de la Polynésie s'établirait à 270 000 personnes au 1^{er} janvier 2011 (+ 1,1 % par rapport au 1^{er} janvier 2010). L'excédent naturel, imputable à l'augmentation du nombre des naissances (+ 0,8 % en 2010), constitue le

Taux de natalité et de mortalité pour 1 000 habitants



Source : ISPF

¹ 2002 est l'année du précédent recensement général de la population polynésienne.

² + 3 % entre 1977 et 1983, + 2,6 % entre 1983 et 1988, + 1,9 % entre 1988 et 1996 et + 1,8 % entre 1996 et 2002.

En 2010, le nombre de naissances progresse de 0,8 % en 2010 (4 579 nouveau-nés). En forte baisse pendant les années 90, les naissances se situent depuis une dizaine d'années autour de 4 500 par an. Cette relative stabilisation provient de l'accroissement de la population de femmes en âge de procréer (+ 15 % entre 2001 et 2010), l'indice conjoncturel de fécondité (2,13 enfants par femme) rejoignant peu à peu celui de la France (2,02 en 2011).

Le nombre de décès reste stable en 2010 avec 1 261 décès. L'espérance de vie atteint 75,6 ans (73,2 ans chez les hommes et 78,3 ans pour les femmes). Sur les dix dernières années, la durée de vie moyenne a augmenté régulièrement de 4,4 mois par an, mais elle reste cependant inférieure à celle de la France métropolitaine (78,2 chez les hommes et 84,9 ans chez les femmes en 2011).

1.2 LES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION

1.2.1 La répartition géographique de la population

Entre 2002 et 2007, la population a crû de 1,2 % en moyenne par an. Elle reste concentrée dans l'archipel de la Société (227 848 habitants en 2007, soit 88 % du total).

Les îles du Vent prédominent, surtout l'île de Tahiti qui, avec 178 176 habitants en 2007, compte pour les deux tiers, proportion stable par rapport au précédent recensement. L'extension de la zone urbaine de Papeete¹ se poursuit au profit de communes plus éloignées.



Avec + 1,8 % en moyenne annuelle entre les deux derniers recensements, les îles-Sous-le-vent connaissent la plus forte croissance et dégagent un solde migratoire positif, grâce à l'attrait de Bora-Bora (+ 3,8 % en moyenne par an). L'île de Raiatea demeure malgré tout la plus peuplée, avec 12 008 habitants, soit un tiers de ceux de l'archipel.

Aux Tuamotu-Gambier, la population augmente également (+ 1,3 % en moyenne annuelle entre 2002 et 2007), parallèlement au développement de nouvelles activités (perliculture et tourisme).

En revanche, aux Marquises (+ 0,5 % en moyenne annuelle entre 2002 et 2007) et aux Australes (- 0,6 %), le nombre d'habitants tend à se stabiliser, l'accroissement naturel ne parvenant à effacer le déficit migratoire, engendré par le manque de perspectives d'activités économiques motrices.

¹ La zone urbaine de Papeete, réunissant les communes de Punaauia, Faa'a, Pirae, Arue ainsi que Papeete, concentre moins de la moitié de la population de Tahiti.

1.2.2 Structure par sexe et par âge

Avec un quart de jeunes de moins de 15 ans en 2007, la population polynésienne reste jeune, mais elle est sur la voie du vieillissement. En effet, par rapport au recensement de 2002, **les tranches d'âge qui ont le plus progressé sont celles allant de 50 à 59 ans. Alors que le nombre de personnes de moins de 20 ans a reculé de 4,2 % entre 2002 et 2007, celui des plus de 60 a augmenté de 27 %.** Cette catégorie représente désormais 9 % de la population totale (7 % en 2002).

La structure par sexe de la population est caractérisée par la prépondérance persistante des hommes (51,3 % en 2007, 51,4 % en 2002), malgré la plus forte croissance de la population féminine (+ 6,4 % sur la période de référence contre + 5,8 % pour les hommes).

1.3 PERSPECTIVES

Selon les projections¹ de l'Institut de la Statistique de la Polynésie française (ISPF), la **population devrait s'élever à 320 000 habitants en 2027, soit 60 000 personnes de plus qu'en 2007**, avec une accélération du processus de vieillissement. Ainsi, les personnes de plus de 60 ans pourraient représenter 17 % de la population en 2027, soit une personne sur six.

De telles évolutions devraient avoir un impact sur l'économie de la Polynésie française. En premier lieu, l'allongement de l'espérance de vie, associé à l'augmentation du nombre de personnes de plus de 50 ans pèse déjà sur le coût de la protection sociale (dépenses de santé, retraite).

En second lieu, le nombre de personnes en âge de travailler continue de croître et induit **une hausse de la demande d'emplois. L'ISPF estime que pour** absorber le seul flux des nouveaux entrants sur le marché du travail, il faudrait créer au moins 2 000 nouveaux emplois par an.

Enfin, le besoin en logements devrait augmenter deux fois plus vite que la population en raison de la baisse régulière du nombre de personnes par logement². **Cette dernière s'explique par deux phénomènes, la décohabitation et l'augmentation du nombre de personnes âgées vivant seules. Selon l'ISPF, 1 800 logements nouveaux par an seraient nécessaires pour accueillir les futurs ménages.**

¹ Projection de la population sur les vingt prochaines années en s'appuyant sur les résultats du dernier recensement de la population (2007) et sur les tendances démographiques observées sur la période 1998-2007.

² Selon le scénario de référence retenu par l'ISPF, le nombre moyen de personnes par logement en 2027 ne serait plus que de 3 personnes, contre 3,9 en 2007.

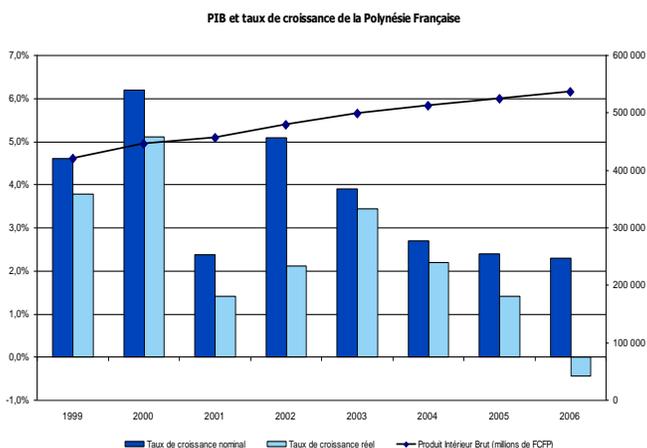
Section 2

Les principaux indicateurs économiques

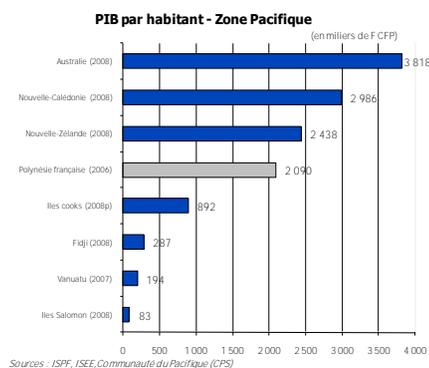
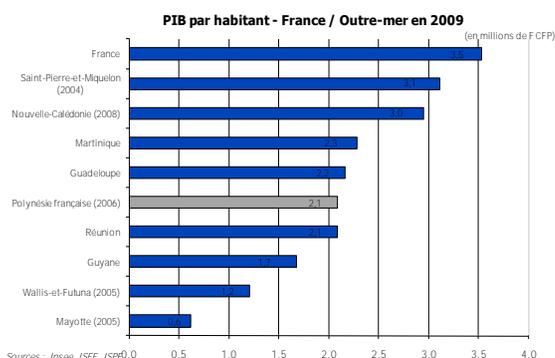
1. Les comptes économiques

1.1 LE PIB

En 2006¹, le produit intérieur brut (PIB) courant de la Polynésie française était estimé 536,4 Mds de F CFP. Il a enregistré une progression de 2,3 % sur un an, soit -0,1 point par rapport à 2005. Ce taux de croissance nominal se situe nettement au dessous de la croissance annuelle moyenne observée sur la période 1996-2006 (+ 3,4 %), confirmant la tendance au **ralentissement de l'économie** observée depuis 2003.



Pour la première fois depuis 1988, le taux de croissance du PIB réel² s'est affiché en repli de 0,4 % sur un an, au regard de la forte inflation intervenue entre 2005 et 2006. L'inflation moyenne sur un an atteignait 2,75 % en 2006 contre 1,9% en 2005.



¹ Dernières données disponibles à la date de rédaction de cette monographie.

² PIB corrigé de l'inflation.

En 2006, le PIB par habitant estimé pour la Polynésie française atteignait 2,090 millions de F CFP (17 512 euros). Il progresse de 1,5 % sur un an et de 2,1 % en moyenne par an sur la décennie. Il représente près de 59 % du PIB par habitant métropolitain et avoisine ceux de la Guadeloupe et de La Réunion, mais ressort nettement en deçà de celui de la Nouvelle-Calédonie, cette dernière disposant du niveau de richesse produite par habitant le plus élevé de l'Outre-Mer français¹. Dans la zone Pacifique, la Polynésie française se classait en 2006 en quatrième position en termes de PIB par habitant.

1.2 L'EQUILIBRE EMPLOIS RESSOURCES

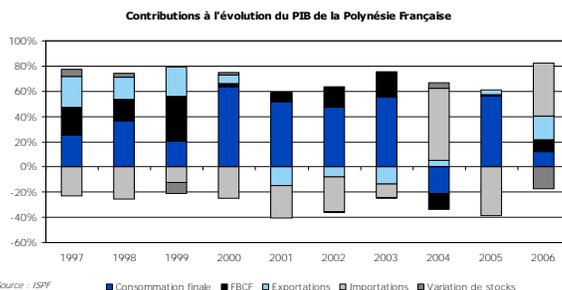
Les ressources mises à disposition dans le système économique polynésien étaient composées à 694 millions de F CFP en 2006 en valeur (+ 0,6 %). Le PIB correspond à 77 % des ressources économiques de l'île et les importations à 23 %. Cette part a tendance à progresser depuis une dizaine d'années (+ 3 points). La baisse de la production locale tend ainsi à être compensée par un recours accru aux importations en vue de satisfaire les besoins de l'économie polynésienne.

L'équilibre emplois ressources (en milliards de F CFP)						
	1996	part	2005	2006	part	Evol 2006/2005
Ressources	466,2	100%	689,6	693,9	100%	0,6%
Produit intérieur brut	371,6	80%	524,2	536,3	77%	2,3%
Importations (biens et services)	94,6	20%	165,4	157,5	23%	-4,7%
Emplois	466,2	100%	689,6	693,9	100%	0,6%
Consommation finale des ménages	230,0	49%	376,2	370,6	53%	-1,5%
Consommation finale des administrations	37,7	8%	32,3	34,6	5%	7,0%
Salaires des administrations	96,9	21%	126,6	132,1	19%	4,3%
Salaires domestiques	0,7	0%	1,1	1,2	0%	16,0%
Formation brute de capital fixe	44,9	10%	89,4	91,2	13%	2,0%
Variations de stocks	-0,1	0%	1,1	-2,2	0%	-303,2%
Exportations	55,9	12%	62,8	66,4	10%	5,6%
<i>dt dépenses des touristes</i>	32,5	7%	42,0	44,0	6%	4,7%

Source : ISPF

La consommation finale absorbe la plus large part des ressources (58 %) et demeure essentiellement composée de celle des ménages (91 %) pourtant en repli sur un an (-1,5 %). Il s'agit d'une évolution relativement récente dans la mesure où la consommation des ménages absorbait à peine 49 % des ressources dix ans auparavant. La Formation brute de capital fixe (FBCF), bénéficiant d'un rythme de croissance annuel moyen de 8 % sur les dix dernières années, concentre désormais 13 % des emplois (contre 10 % en 1996) au détriment des exportations (10 %, -2 points).

Sur un an, ce sont les échanges commerciaux qui participent le plus largement à la création de richesse. La consommation finale (+ 0,4 %) et l'investissement (+ 2 %) ne contribuent quant à elle que marginalement à la croissance d'ensemble.

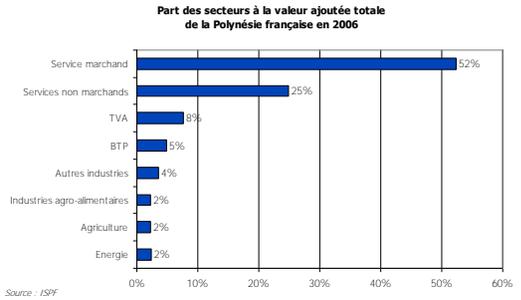


¹ Exception faite de Saint-Pierre et Miquelon, dont le PIB est largement défini par le secteur non marchand.

1.3 LA VALEUR AJOUTEE PAR BRANCHE

La Polynésie française présente les caractéristiques d'une économie moderne : les services constituent la principale source de création de richesse. L'ensemble des services représentait ainsi les trois quarts de la valeur ajoutée totale en 2006.

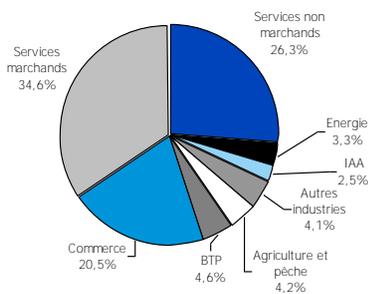
Sur un an, la croissance de la valeur ajoutée du secteur marchand (+ 1,6 %) a été essentiellement portée par la branche de l'industrie agro-alimentaire (+ 8,9 %) et celle des services – hors commerce – (+ 8,4 %) dont notamment les services aux entreprises et l'hôtellerie. Les autres branches ont, quant à elles, enregistré des évolutions négatives à l'instar de celles de l'énergie (- 10,5 %), du primaire (- 6,9 %), du commerce (- 3,3%) ou du BTP (- 1,5 %). De son côté, les services non marchands (ou composante publique du PIB), a progressé de plus de 4 % venant atténuer le ralentissement de la croissance globale.



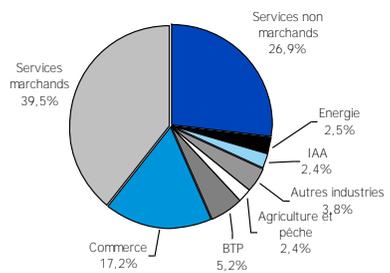
En dix ans, la structure de l'économie polynésienne s'est quelque peu transformée. En lien avec le développement de l'hôtellerie, la part des services marchands (hors commerce) s'est considérablement renforcée, passant de près de 35 % en 1996 à près de 40 % en 2006. Cette évolution s'est faite au détriment du secteur primaire (- 1,8 point) et du commerce (- 3,3 points).

Evolution de la part des secteurs dans la valeur ajoutée totale¹

1996



2006



¹ Pour des besoins de comparaison, les proportions présentées sont retraitées de la TVA s'agissant de l'année 2006. Ceci explique le différentiel de pourcentage avec le graphique « Part des secteurs à la valeur ajoutée totale de la Polynésie française en 2006 ».

2. L'emploi et le chômage

2.1 LA POPULATION ACTIVE

La population active polynésienne s'élevait à 107 926 personnes en 2007, progressant en moyenne annuelle de 1,7 % depuis 2002, soit un rythme inférieur à celui de la population de plus de 15 ans (+ 2,4 %). Quant à la population inactive, elle a augmenté de 3,3 % par an en moyenne sur la période, un inactif sur deux étant étudiant ou retraité.

Entre 2002 et 2007, le taux d'activité¹ a diminué de près de 2 points (56,2 % contre 58 %). Il se situe en dessous de 20 % pour les jeunes de moins de 20 ans et pour les personnes de la tranche 50-59 ans, dont un sur deux se déclare à la retraite ou indisponible pour occuper un emploi, en raison de dispositions incitatives à la retraite anticipée².

Le taux d'emploi, qui mesure le rapport entre les actifs ayant un emploi et la population totale en âge de travailler est de 54,8 %³ pour la tranche d'âge 15-59 ans et de 51,8 % pour la tranche 15-69 ans.

2.2 L'EMPLOI

Le marché du travail est dominé par les services qui représentent les deux tiers des emplois salariés déclarés à la Caisse de prévoyance sociale (CPS).

L'année 2011 marque une contraction de l'emploi de 4,2 % entre décembre 2010 et septembre 2011 (dernière donnée disponible à la parution de ce rapport), après - 2,6 % sur l'année 2010. Le recul est très significatif pour le BTP (- 4,9 % entre décembre 2010 et septembre 2011) et le commerce (- 4,5 %). En revanche, les effectifs continuent de progresser sur la période dans le secteur primaire (+ 1,7 % après + 4 % en 2010), grâce à la pêche (+ 2,8 %).

La destruction d'emplois, initiée en 2008, s'est accélérée à partir de 2010 (1 158 en 2009, 2 022 en 2010 et 2 729 entre décembre 2010 et septembre 2011). Aucune amélioration significative n'est observée car, malgré un rebond sur les deux derniers mois de 2011 (+ 0,2 % en novembre et + 0,5 % en décembre), l'indice de l'emploi salarié⁴ se replie de 3,4 % sur l'année, au-delà de sa moyenne sur les cinq dernières années (- 1,2 %). Tous les secteurs sont fortement impactés, hormis l'industrie où la baisse est moins forte (- 1 %).

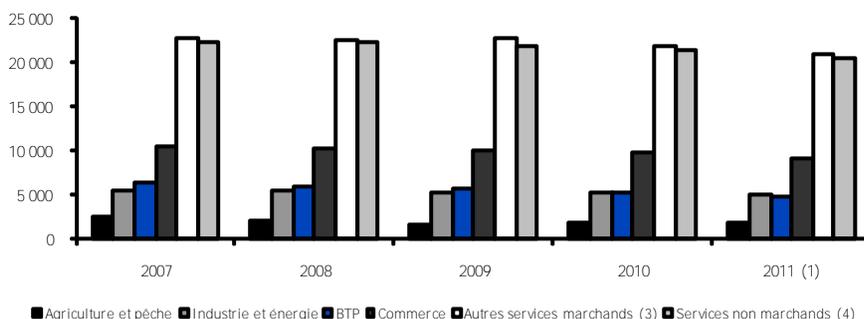
¹ Le taux d'activité mesure le rapport de la population active sur la population en âge de travailler (personnes âgées de 15 ans et plus).

² Le système actuel prévoit l'ouverture des droits à la retraite à taux plein à partir de 35 annuités de cotisations (40,5 ans en France) et une décote annuelle sur les pensions de 1 % par année manquante (10 % en France).

³ En France métropolitaine, le taux d'emploi pour la tranche d'âge 15-64 ans est de 64,8 % en 2008.

⁴ L'indice de l'emploi est un indicateur calculé par l'ISPF à partir de séries statistiques sur l'emploi salarié dans le secteur marchand provenant des déclarations mensuelles à la Caisse de prévoyance sociale.

Répartition par secteur des emplois déclarés à la CPS au 31 décembre (1)



(1) Données au 31 septembre 2011.

Source : ISPF

La baisse de 17 % en 2011 des personnels rémunérés par l'Etat provient du retrait progressif programmé des forces armées (- 32 % sur l'année) et de la diminution des effectifs d'enseignants, qui représentent plus de la moitié des effectifs globaux (- 17 % en 2011).

Personnels rémunérés par l'Etat

	2007	2008	2009	2010	2011	Variations 2011/2010
Forces armées (1)	2 485	2 217	2 290	2 272	1 554	-31,6%
Personnel civil (2)	9 503	8 873	8 995	9 248	8 032	-13,1%
Total	11 988	11 090	11 285	11 520	9 586	-16,8%

(1) Militaires uniquement.

Source : Haut-Commissariat

(2) Y compris personnels civils des Forces armées.

2.3 LE CHOMAGE

Entre les deux derniers recensements, en 2002 et en 2007, le taux de chômage est resté stable, à 11,7 %. Mais la dégradation de la situation économique en Polynésie française l'a considérablement alourdi : il est donc possible qu'il se situe désormais au-dessus de 20 %, niveau supérieur à celui de la métropole (9,4 % en décembre 2011), mais probablement équivalent à celui des DOM (25,2 % en 2011, hors Mayotte).

2.4 LES DIVERSES FORMES D'EMPLOI AIDE

Le SEFI¹, qui dépend du ministère de l'emploi, du travail, de la fonction publique et de la formation professionnelle, a deux missions principales : d'une part, l'intermédiation entre l'offre et la demande d'emploi, d'autre part, la coordination des aides à l'emploi, à la formation et à l'insertion professionnelles.

¹ Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles.

Principales mesures d'aides à l'emploi (en nombre)

		2009	2010	2011
Contrat pour l'emploi durable (CED)	Aide financière de 125.000 F CFP par trimestre durant 2 ans pour toute entreprise qui embauche en contrat à durée indéterminée (CDI).	745	678	539
Convention pour l'insertion par l'activité (CPIA)	En contrepartie d'une indemnité mensuelle variable plafonnée à 85.000 F CFP, le bénéficiaire est placé dans un organisme d'accueil pour une durée de huit à douze mois pour y apprendre ou exercer une activité de 30 heures par semaine.	3 283	1 723	677
Stage d'insertion en entreprise (SIE)	Indemnité de 74.000 F CFP à toute personne âgée de 18 à 55 ans à la recherche d'un emploi depuis plus de 3 mois ne possédant aucune qualification ou expérience professionnelle	291	247	209
Convention relance emploi (CRE)	Aide financière plafonnée à 25.350 F CFP pour un temps plein (169h) durant 4 mois maximum pour toute entreprise qui embauche en contrat à durée déterminée (CDD).	268	569	602
Insertion par la création ou la reprise d'activité (ICRA)	Le bénéficiaire qui crée ou reprend une entreprise reçoit une aide mensuelle de 90.000 F CFP durant un an et, à l'issue du dispositif, une prime de transition de 200.000 F CFP.	85	32	19

Source : SEFI

Son action est complétée des mesures d'incitation fiscale à l'emploi :

Mesures d'incitations fiscales à l'emploi (en nombre)

		2009	2010	2011
Incitation fiscale pour l'emploi durable (IFED)	Réduction d'impôt octroyée à toute entreprise ayant au moins 2 ans d'existence et n'ayant effectué aucun licenciement dans les 12 mois précédents qui embauche et conserve l'emploi créé sur plusieurs exercices.	173	163	151
Incitation au maintien de l'emploi (IME)	Prise en charge variable, plafonnée à 20% du SMIG (58.122 F CFP), de la perte de salaire subie par les salariés concernés par des réductions de temps de travail sur une durée de 3 mois.	122	206	208

Source : SEFI

Instauré par la loi du pays n° 2010-3 du 15 mars 2010, le chèque emploi service a été mis en place en septembre pour limiter le recours au travail clandestin et favoriser les emplois de services aux ménages. Son utilisation se généralise en 2011, puisque 1 910 employeurs ont utilisé 71 137 chèques (500 employeurs et 8 831 chèques délivrés en 2010).

2.5 LE MARCHÉ DU TRAVAIL

Les statistiques d'offres et de demandes d'emploi diffusées par le SEFI ne représentent pas la totalité du marché du travail polynésien car nombre d'employeurs ne respectent pas l'obligation légale de dépôt de leurs offres d'emploi à ses guichets.

Evolution de l'emploi

	2008	2009	2010	2011	Variations 2011/2010
Offres d'emploi enregistrées	6 349	5 830	6 411	4 738	-26,1%
- dont offres d'emploi normal	3 618	2 633	2 833	2 367	-16,4%
- dont offres d'emploi aidé (secteur marchand)	2 731	3 197	3 578	2 371	-33,7%
Offres de stage de formation	2 016	2 326	1 786	1 286	-28,0%
Offres d'insertion (secteur non marchand)	1 388	1 771	2 917	2 162	-25,9%
Effectifs des demandeurs d'emploi actifs	7 520	7 277	7 839	8 255	5,3%
Demandes d'emploi (1)	29 440	30 735	34 208	28 623	-16,3%

Source : Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles.

(1) Nombre total de demandes faites au cours de l'année.

Les offres d'emploi normal sont en retrait de 16,4 % sur l'année. Elles restent concentrées dans le secteur tertiaire (3/4 du total) où la baisse est de 11,9 % (1 794 contre 2 037 en 2010). Dans les secteurs primaire et secondaire cumulés, elles diminuent de 28 %.

Les offres d'emploi proposées par le SEFI accusent un recul de 26,1 % en 2011. Les offres d'emploi aidé (- 33,7 %), de stage de formation (- 28 %) et d'insertion (- 25,9 %) sont affectées par la réduction des crédits, liée à la dégradation des finances publiques.

Entre décembre 2010 et décembre 2011, l'effectif des demandeurs d'emploi actifs est en hausse de 5,3 % (+ 7,7 % en 2010). On observe cependant une baisse de 16,3 % des demandes d'emploi en 2011, alors qu'elles étaient en hausse constante depuis 2005, tendance qui s'explique par le découragement du public de demandeurs d'emploi.

3. Les revenus et salaires

3.1 LE SALAIRE MINIMUM INTERPROFESSIONNEL GARANTI (SMIG)

Evolution du SMIG en fin d'année (en francs CFP)

	2007	2008	2009	2010	2011
Salaires horaires	828,4	859,8	859,8	859,8	884,56
Salaires mensuels	140 000	145 306	145 306	145 306	149 491
Progression annuelle	2,2%	3,8%	0,0%	0,0%	2,9%
Variations de l'indice des prix de détail	1,9%	3,4%	-0,8%	1,7%	1,8%

Sources : Inspection du travail, ISPF

Le Salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG) est fixé en fonction des fluctuations de l'indice des prix de détail. Lorsque la hausse de cet indice est supérieure à 2 % par rapport à la précédente modification, le SMIG est relevé dans la même proportion. Ainsi, le montant du SMIG au 1^{er} janvier 2012 est fixé à 149 491 F CFP pour 169 heures travaillées, soit un salaire horaire de 884,56 F CFP, suite à sa revalorisation de 2,9 % le 1^{er} septembre 2011.

**Salaire minimum en France et en Outre-mer au 01/01/2012
(en francs CFP)**

Collectivités territoriales d'Outre-mer

Nouvelle-Calédonie	150 000
Polynésie française	149 491
Wallis et Futuna	84 837
Saint-Pierre et Miquelon	166 867

Départements d'Outre-mer

Mayotte	134 916
Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion	166 867

France métropolitaine	166 867
------------------------------	----------------

Sources : ISPF, ISEE, INSEE

En outre, le SMIG polynésien est d'un niveau comparable à celui de la Nouvelle-Calédonie et inférieur de 10 % à celui en vigueur en France métropolitaine.

3.2 LES SALAIRES CONVENTIONNELS

Le relèvement du SMIG consenti en septembre 2011 a grandement bénéficié aux travailleurs des secteurs où les salaires minima conventionnels correspondent au SMIG. Ainsi, les employés de 1^{ère} catégorie des banques, commerces, industrie et hôtellerie ont vu leur rémunération augmenter de 2,9 % en l'espace d'un an. Ceux du bâtiment n'ont quant à eux progressé que de 1,5% de façon à s'aligner sur le SMIG à l'instar des autres secteurs d'activité.

Salaires mensuels par secteurs d'activité (en francs CFP)

	Janvier 2008	Janvier 2009	Janvier 2010	Janvier 2011	Janvier 2012	Variations 2012/2011
Industrie						
Ouvrier 1ère catégorie	140 000	145 306	145 306	145 306	149 491	2,9%
Employé 1er échelon	140 000	145 306	145 306	145 306	149 491	2,9%
Bâtiment						
Manœuvre	140 000	147 306	147 306	147 306	149 491	1,5%
OS 1	141 000	147 306	147 306	147 306	149 491	1,5%
OP 1	161 182	164 406	166 050	166 050	166 050	0,0%
Chef d'équipe 1er échelon	178 537	182 107	183 928	183 928	183 928	0,0%
Commerce						
Employé 1ère catégorie - échelon A	140 000	145 306	145 306	145 306	149 491	2,9%
Agent de maîtrise 1ère catégorie	154 900	154 900	154 900	154 900	154 900	0,0%
Hôtellerie (1)						
1ère catégorie	140 000	145 306	145 306	145 306	149 491	2,9%
10e catégorie	164 314	164 314	164 314	164 314	164 314	0,0%
Banque						
Employé 1ère catégorie	140 000	145 306	145 306	145 306	149 491	2,9%
Gradé	153 650	155 801	156 268	156 581	156 581	0,0%
Cadre	252 250	255 780	256 548	257 061	257 061	0,0%

Source : Inspection du travail

(1) Grande hôtellerie de Tahiti.

4. Les prix

4.1 LA REGLEMENTATION DES PRIX

La Polynésie française est compétente en matière de réglementation des prix (Loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004)¹.

Les prix et les marges sont réglementés à différents stades : à l'importation, à la production et à la commercialisation. Le régime général des prix a été fixé par arrêté du gouvernement polynésien².

La réglementation des prix répond à un triple objectif : pallier le manque de concurrence **quand elle ne peut s'exercer dans des conditions normales pour le consommateur**, maintenir les prix des biens de première nécessité à un niveau socialement acceptable, contrôler les prix des **produits entrant dans l'élaboration de certaines productions locales**.

¹ Sous réserve du domaine des actes prévus par l'article 140 dénommés « lois du Pays », le Conseil des ministres fixe les règles applicables en matière de prix, tarifs et commerce intérieur.

² Arrêté n°171 CM du 7 février 1992 fixant le régime général des prix et des marges des produits aux différents stades de la commercialisation en Polynésie française.

Elle distingue plusieurs catégories de produits et définit un régime particulier pour chacun d'entre eux :

- les produits de première nécessité (PPN) ont une marge maximale de commercialisation, fixée en valeur. Ils sont en outre exonérés de droits et taxes et bénéficient de la prise en charge du fret maritime interinsulaire ;
- les produits de grande consommation (PGC) ont un régime similaire, mais sont soumis aux droits et taxes. **Il s'agit de produits d'utilisation courante pour lesquels les marges sont fixées en pourcentage ;**
- **les produits n'entrant pas dans les catégories précitées sont fixés librement.**

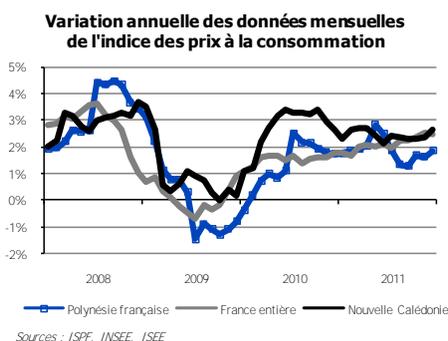
Dans les îles autres que Tahiti, ce dispositif est assorti de coefficients qui diffèrent en fonction de la nature des produits et de la zone géographique.

La Direction générale des affaires économiques (DGAE) est en charge du contrôle de **l'application de la réglementation**. Elle procède ainsi à des vérifications inopinées des prix réglementés auprès des importateurs, grossistes et détaillants.

4.2 L'ÉVOLUTION DE L'INDICE DES PRIX

Après une hausse de 1,7 % en 2010, **l'Indice des prix à la consommation (IPC)** conserve la même tendance, progressant de 1,8 % en 2011.

En Polynésie française, le premier semestre 2011 est marqué par une augmentation **soutenue des prix jusqu'en mai** (+ 2,8 % en glissement annuel), tempérée par un ralentissement de leur rythme de croissance au second semestre. La hausse des prix **s'avère supérieure en France** (+ 2,5 %) et en Nouvelle Calédonie (+ 2,6 %).



Comparaison des prix entre la Polynésie française et la France métropolitaine en mars 2010¹

En 2010, a été réalisée une enquête pour effectuer une comparaison spatiale des prix entre la France métropolitaine et la Polynésie française. Afin de mesurer les différentiels de prix pour un consommateur métropolitain et pour un consommateur polynésien, cette étude a **confronté le prix d'un même panier de biens et services représentatifs** de la consommation moyenne des ménages sur les deux territoires, en gommant ainsi toute différence de mode de vie existante.

Il en ressort qu'en moyenne les prix en Polynésie sont 26 % plus élevés qu'en France métropolitaine. Les écarts de prix s'expliquent en partie par la cherté des produits alimentaires, **compte tenu de la part importante que représente l'alimentation dans le budget des ménages polynésiens** (près du quart, contre 15 % pour les consommateurs métropolitains). Ainsi, les prix **de l'alimentation** en Polynésie française sont supérieurs de 75 % à ceux pratiqués en Métropole. **Ces écarts, bien qu'importants, demeurent moindres pour les DOM** (45 % pour la Martinique, 34 % pour la Guadeloupe, 49 % pour la Guyane et 37 % pour La Réunion).

Maintenant **son mode de vie, le budget de consommation d'un ménage métropolitain** augmenterait de 51 % en moyenne en Polynésie française. En revanche, pour un ménage **polynésien s'installant** en France métropolitaine et conservant ses habitudes de consommation, son budget diminuerait de 5 %.

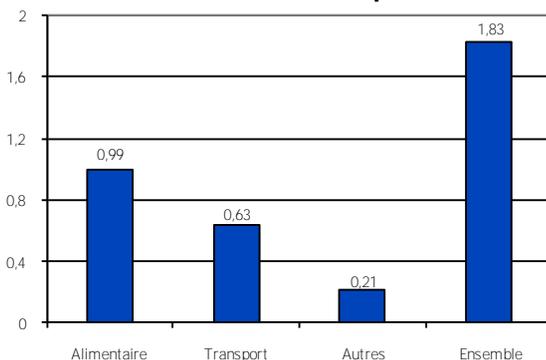
En 2011, les principales catégories de produits qui participent à la hausse des prix en Polynésie française sont **l'alimentaire et les transports**.

Sur l'année, les prix de **l'alimentation** augmentent de 4,4 %. Parmi ceux-ci, les prix des produits de la pêche (+ 20,2 %) sont impactés par la hausse du prix du carburant professionnel. De même, les prix des huiles et graisses (+ 10,4 %), du pain et des céréales (+ 3 %) continuent de croître tandis que les prix des légumes frais diminuent de 1 %.

Fortement importatrice, la Polynésie française subit en outre la hausse des prix des matières premières agricoles sur le marché mondial ainsi que les catastrophes naturelles chez deux de **ses principaux fournisseurs, l'Australie et la Nouvelle-Zélande**.

Les prix des transports croissent de 3,4 % en 2011. Cette évolution est essentiellement **due au renchérissement de l'énergie qui a induit une** hausse des prix des carburants pour les véhicules personnels (+ 13,5 %), affectés par trois hausses à la pompe² décidées en Conseil

Contribution à l'évolution des prix en 2011



Source : ISPF

¹ Cette étude est consultable et disponible en téléchargement à l'adresse suivante : http://www.ieom.fr/IMG/pdf/cerom_-_comparaison_des_prix_entre_pf_et_france_metroropolitaine.pdf

² Le litre d'essence sans plomb a augmenté de 10 F CFP en mai, de 7 F CFP en août, puis de 3 F CFP en novembre, celui du gazole de 10 F CFP, de 8 CFP, puis de 3 F CFP.

des ministres entre mai et novembre 2011, et par une appréciation des tarifs des transports aériens (+ 7,3 %), due à l'augmentation de la surcharge carburant appliquée par les compagnies aériennes en avril 2011.

Le poste « logement, eau, électricité, gaz », qui présente une hausse de 2,1 % en 2011, subit également la hausse des produits énergétiques, notamment du gaz (+ 7,1 %) et de l'électricité (+ 6,2 %).

En revanche, la plupart des autres postes connaissent des évolutions de prix plus modérées, hormis l'éducation (+ 2 %), voire baissières, comme l'habillement (- 6,7 %), la santé (- 1,9 %)¹ ou l'ameublement (- 1,8 %).

Indice des prix par groupe de produits*

	Pondération		Glissement	
	2011	Fin 2010	Fin 2011	11/10
Indice général	1 000	104,4	106,3	1,8%
Indice général hors tabac	990	104,4	106,3	1,9%
Indice hors transport aérien international	969	103,9	105,6	1,6%
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	227	108,5	113,2	4,4%
Boissons alcoolisées, tabac	34	102,8	103,6	0,8%
Articles d'habillement et articles chaussants	26	83,7	78,1	-6,7%
Logement, eau, électricité, gaz	183	106,3	108,4	2,1%
Ameublement, équipement ménager	55	98,4	96,6	-1,8%
Santé	7	101,2	99,2	-1,9%
Transports	188	105,7	109,3	3,4%
Communications	45	100,2	99,9	-0,4%
Loisirs et culture	61	98,4	98,3	0,0%
Enseignements, éducation	6	116,3	118,6	2,0%
Hôtellerie, café, restauration	92	108,4	109,2	0,8%
Autres biens et services	75	100,0	100,4	0,4%
Indice France entière		103,7	106,3	2,5%
Indice Nouvelle-Calédonie		106,6	109,4	2,6%

Sources : INSEE, ISEE, ISPF

* Division de la nomenclature internationale des produits (COICOP), détail en 12 divisions

Au 1^{er} janvier 2012, la réglementation douanière a été modifiée comme suit :

- Modification du taux du droit de consommation applicable à l'importation des parfums qui passe de 40 % à 10 % de la valeur CAF augmentée du montant du droit de douane ;
- Modification de la taxe de compensation sur les tabacs (TCTAI) qui passe de 20 % à 60 % ;

¹ Les mesures fiscales d'exonération de TVA sur les médicaments mises en place en avril 2011 ont contribué à une baisse des prix des produits pharmaceutiques (- 4,2 %).

-Instauration d'une taxe forfaitaire de 5 % sur les colis et envois postaux non commerciaux dont la valeur en douane est comprise entre 10 001 F CFP et 29 999 F CFP.

Ces évolutions pourraient avoir un effet inflationniste sur l'année 2012.

5. Le commerce extérieur

A l'instar des autres géographies de l'outre-mer français et de la majorité des économies insulaires, l'économie de la Polynésie française a largement recours à l'importation pour ses approvisionnements en biens et matières premières. En raison de l'étroitesse de son territoire, de la taille réduite de son marché intérieur, la Polynésie française peine à développer une production locale en substitution aux importations, de même que des exportations compétitives. Sa balance commerciale est structurellement déficitaire. Mais à la faveur d'une hausse des exportations conjuguée au recul des importations, le déficit se réduit en 2011.

5.1 LES IMPORTATIONS DE BIENS

Après une année 2010 caractérisée par un redressement des importations de biens, les importations de biens se replient en 2011 (-0,9 % sur un an contre + 5,6 % en 2010) pour atteindre 154 milliards de F CFP.

5.1.1 La structure des importations

La baisse des importations résulte des évolutions contrastées des différents postes : ainsi, si une grande part des biens importés connaît une baisse plus ou moins sensible, la facture énergétique et la valeur des importations des biens des industries agroalimentaires progressent en 2011.

Importations en valeur (en millions de F CFP)

	2010	2011	Var. 11/10
Agriculture, sylviculture, pêche	2 827	2 647	-6,4%
Industries agricoles et alimentaires	34 089	36 088	5,9%
Industries des biens de consommation	25 038	24 700	-1,3%
Industrie automobile	11 332	9 364	-17,4%
Industries des biens d'équipement	27 034	23 728	-12,2%
Industries des biens intermédiaires	34 941	32 956	-5,7%
Energie	20 073	24 511	22,1%
TOTAL	155 333	153 993	-0,9%

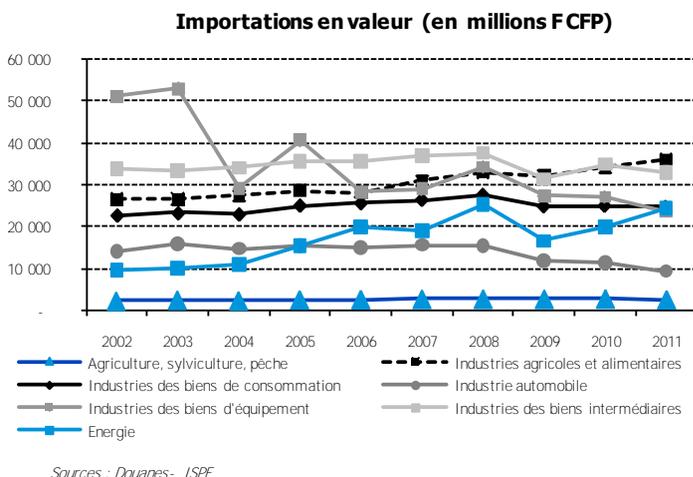
Sources : Douanes- ISPF

Le recul des importations des biens destinés aux entreprises a nettement contribué à l'évolution globale observée en 2011. Ainsi, les valeurs des importations des biens d'équipement et des biens intermédiaires ont respectivement diminué de 12,2 % et de 5,7 %. En un an, le matériel consacré à l'énergie solaire a décliné de moitié, en lien avec la suppression de la défiscalisation nationale pour les investissements dans le secteur photovoltaïque et de la baisse du tarif de rachat de l'électricité solaire. Quant au ciment, il a diminué de 5,5 % en valeur et a atteint le plus faible volume importé depuis 1999, illustrant les difficultés du secteur du bâtiment.

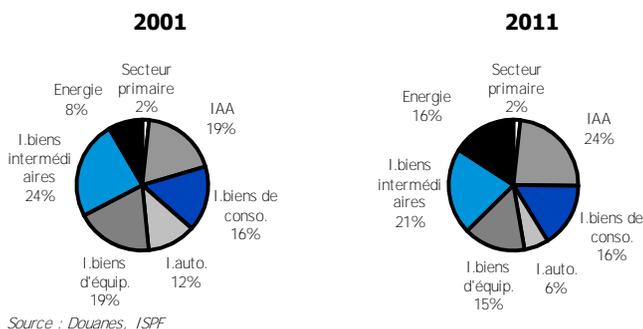
Pour leur part, les importations de véhicules enregistrent une quatrième année de baisse consécutive, avec - 17,4 % en un an. Quant aux importations de biens de consommation non alimentaires, elles baissent de 1,3 %, souffrant de l'atonie de la demande intérieure.

A l'inverse, les importations de produits énergétiques connaissent une forte croissance en valeur (+ 22,1 %), soutenues par la hausse des cours du pétrole en 2011, les volumes correspondant accusant pour leur part une baisse de 4,2 % sur un an.

Les biens agro-alimentaires progressent de 5,9 % sur un an pour atteindre 36,1 milliards de F CFP, soit leur plus haut niveau historique. Alors que les quantités importées demeurent stables (+ 0,3%), les produits importés ont subi un **double effet prix à l'import : l'enchérissement du prix des matières premières et la revalorisation des taux de change des principaux pays fournisseurs (Nouvelle Zélande et Australie).**



Structure des importations



Au cours des dix dernières années, la structure des importations a peu évolué et demeure dominée par les produits des industries agroalimentaires, et des biens intermédiaires. Le poids des **produits énergétiques s'est** par ailleurs sensiblement renforcé (+ 8 points par rapport à 2001) en lien avec le développement économique et la croissance de la

population mais également avec l'évolution du cours du pétrole.

5.1.2 Les principaux fournisseurs

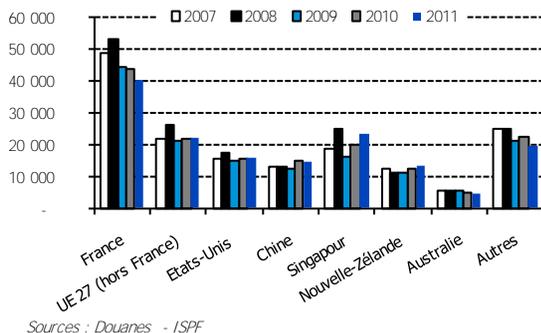
Concentrant 26 % des importations totales en valeur, la France (43,6 milliards de F CFP) demeure le premier partenaire commercial de la Polynésie française (principalement en biens intermédiaires et agroalimentaires), suivie des 26 autres pays membres de l'Union européenne (14,1 %¹). Cette prédominance de la France tend toutefois à s'éroder sur la décennie

¹ Pour l'essentiel l'Allemagne (biens de l'industrie automobile et biens intermédiaires) et Belgique (Métallurgie et transformation des métaux).

(- 20 points) au profit de la Chine (+ 6,6 points) et, dans une moindre mesure, des Etats-Unis (+ 1,2 point).

Si depuis 2005, Singapour s'est imposé comme un fournisseur privilégié de la Polynésie française (15,4 % de la valeur totale importée en 2011 contre 0,5 % au début des années 2000), son poids s'est nettement renforcé sur un an (+ 2,7 points). Cette évolution s'explique par la hausse des cours du pétrole, plus de 90 % de la valeur des importations de produits énergétiques de la Polynésie française provenant de Singapour¹.

Principaux fournisseurs de la Polynésie française (en millions de F CFP)



5.2 LES EXPORTATIONS DE BIENS

Pour la deuxième année consécutive, les exportations enregistrent une hausse en 2011, de 3,7 % après + 10,8 % en 2010. Constituées pour plus de la moitié des produits issus du secteur primaire, elles s'élèvent à 14,4 milliards de F CFP, à un niveau nettement en-deçà de sa moyenne de longue période.

5.2.1 La structure des exportations

Cette orientation positive résulte, d'une part, d'une exportation exceptionnelle suite à la revente de l'avion du gouvernement polynésien², et d'autre part des résultats encourageants enregistrés par les exportations de produits locaux. Les exportations de poissons, deuxième recette des exportations, s'améliorent sensi-

Exportations en valeur (en millions de F CFP)

	2010	2011	Var. 11/10
Agriculture, sylviculture, pêche	8 093	7 889	-2,5%
Industries agricoles et alimentaires	1 821	2 319	27,3%
Industries des biens de consommation	1 028	894	-13,0%
Industrie automobile	94	72	-23,5%
Industries des biens d'équipement	2 486	2 768	11,4%
Industries des biens intermédiaires	342	439	28,2%
Energie	5	6	10,3%
TOTAL	13 868	14 386	3,7%

Sources : Douanes - ISPF

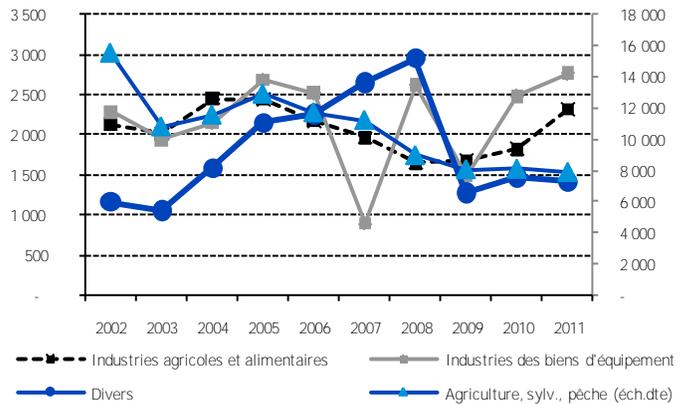
blement, soutenues par une hausse du prix moyen. En effet, le tonnage augmente de 4,3 % entre 2010 et 2011 alors que la valeur exportée s'accroît de 26,2 %. En outre, les recettes d'exportation de l'huile de coprah et de Monoï enregistrent une forte augmentation par rapport à 2010, avec respectivement + 86,1 % et + 26,5 %. Quant au noni, il affiche une hausse de 5,2 % en valeur.

¹ En 2004, suite à la fermeture d'une raffinerie en Australie, la compagnie Shell a décidé de servir la Polynésie française à partir de ses unités de Singapour. Pour mémoire, les gaz de pétrole liquéfiés (butane, propane) viennent pour les trois quarts d'Australie et le reste de Nouvelle Zélande.

² Exportation vers l'Indonésie pour une valeur de 740,8 millions de F CFP en mai 2011.

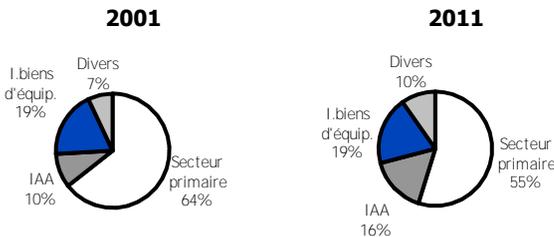
Toutefois, ces bons résultats ont été pénalisés par les performances médiocres des exportations de perles brutes. Alors que les volumes exportés diminuent de 8,5 %, leur valeur s'affiche en retrait de 3,3 %, à leur niveau le plus bas historiquement (7,1 milliards de F CFP). Dans ces conditions, le prix moyen annuel de la perle brute enregistre une légère hausse pour désormais s'établir à 485 F CFP le gramme.

Exportations en valeur (en millions de F CFP)



Sources : Douanes - ISPF

Structure des exportations



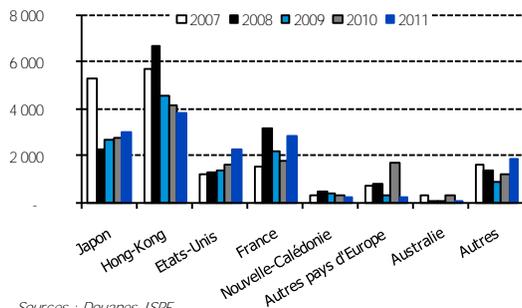
Sources : Douanes, ISPF

Sur dix ans, si les produits du secteur primaire concentrent toujours la majeure partie des ventes à l'extérieur (55%), la structure des exportations polynésiennes traduit une propension de plus en plus forte à la valorisation des ressources locales. Ainsi, le poids des produits agroalimentaires s'est sensiblement renforcé au sein des exportations totales par rapport à l'année 2001 (+ 6 points).

5.2.2 Les principaux clients

Hong Kong et le Japon concentrent à eux seuls près de la moitié des exportations polynésiennes essentiellement constituées de perles brutes, représentant en 2011 plus de 95 % de la valeur totale de leurs importations en provenance de Polynésie française. Pour la troisième année consécutive et en dépit d'une progression des volumes, les achats des Hong-Kongais se sont repliés en valeur (- 7,5 % en glissement annuel après - 9,9 % en 2010). Ceux des Japonais ont progressé de 7,6 % (après + 4,1 %).

Principaux clients de la Polynésie française (en millions de F CFP)



Sources : Douanes-ISPF

En dépit d'une forte augmentation des achats de la France en 2011 (+ 60,3 %), cette dernière reste positionnée au troisième rang des clients de la Polynésie française, suivie par les Etats-Unis.

5.3 LA BALANCE COMMERCIALE (hors services)

Balance commerciale (en millions de F CFP)

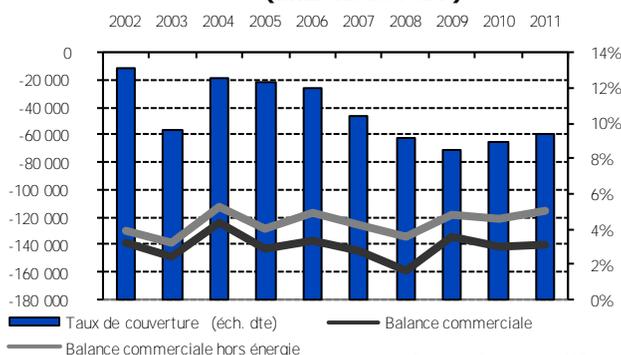
	2010	2011	Variations 11/10
Importations	155 333	153 993	-0,9%
Exportations	13 868	14 386	4%
Taux de couverture (exportations/importations)	8,9%	9,3%	0,4 pt
Agriculture, sylviculture, pêche	5 266	5 243	-0,4%
Industries agricoles et alimentaires	- 32 268	- 33 769	4,7%
Industries des biens de consommation	- 24 010	- 23 806	-0,8%
Industrie automobile	- 11 238	- 9 292	-17,3%
Industries des biens d'équipement	- 24 549	- 20 960	-14,6%
Industries des biens intermédiaires	- 34 599	- 32 517	-6,0%
Energie	- 20 067	- 24 505	22,1%
TOTAL	- 141 465	- 139 607	-1,3%

Sources : Douanes - ISPF

Le déficit du commerce extérieur polynésien s'est réduit entre 2010 et 2011, s'élevant désormais à - 139,6 milliards de F CFP (- 1,3 %), en raison de la hausse des exportations conjuguée au recul des importations. En 2011, le taux de couverture gagne 0,4 point pour désormais atteindre 9,3 %.

Hormis les échanges avec ses proches voisins (Nouvelle Calédonie, Iles Cook, Vanuatu), la Polynésie française a affiché, comme les années précédentes, des soldes commerciaux négatifs avec ses principaux partenaires, à l'exception de Hong Kong dont le solde positif s'est toutefois contracté de 8,55 % en glissement annuel (3,1 milliards de F CFP en 2011 contre 3,4 milliards en 2010).

Balance commerciale de la Polynésie française (millions de FCFP)



5.4 LES ECHANGES REGIONAUX

A l'exception de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, les échanges commerciaux de la Polynésie avec sa zone d'appartenance géographique, l'Océanie, demeurent marginaux sur les dix dernières années. Ils représentent moins de 1 % des importations et à peine 4 % des exportations en 2011. La Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna et les îles Fidji concentrent l'essentiel (près de 90 %) des flux de marchandises avec la Polynésie française qui sont principalement composés, à l'import, de produits aquacoles et agro-alimentaires (Crevettes, Céréales) et de biens intermédiaires (papier et cartons) et, à l'export, de biens d'équipement (bateaux à voile notamment) et de consommation (habillement et équipement du foyer).

6. La balance des paiements¹

Le ralentissement de l'activité économique en Polynésie française a conduit en 2010² à un recul des transactions courantes. Sur un an, leur excédent s'est fortement réduit, en raison de l'aggravation du déficit des échanges de biens. L'augmentation des exportations de produits locaux a été très largement surpassée par celle des importations, affectées en termes de prix par un effet de change négatif et par la montée des cours des matières premières sur les marchés internationaux. En revanche, malgré les résultats décevants du tourisme, l'excédent des services s'est légèrement amélioré, grâce à la contraction du déficit de la ligne transports. Enfin, revenus et transferts courants ont conservé un solde positif conséquent avec la contribution du maintien des dépenses de l'Etat, tant en transferts qu'en versements de salaires aux fonctionnaires.

Principaux postes de la balance des paiements (soldes en M F CFP)

	2008 (1)	2009 (1)	2010
Compte des transactions courantes :	-7 381	13 201	163
Biens	-159 360	-132 934	-147 941
Services	38 516	27 263	28 692
Revenus	54 681	53 447	54 592
Transferts courants	58 782	65 425	64 820
Compte de capital	1	0	-65
Compte financier :	-10 097	-21 578	10 109
Investissements directs	-1 310	207	502
Investissements de portefeuille	-9 487	-10 897	-175
Autres investissements	700	-10 888	9 783
Erreurs et omissions	17 477	8 377	-10 207

(1) Chiffres révisés

Sources : IEOM, ISPF

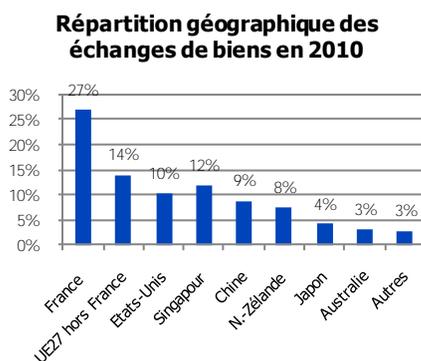
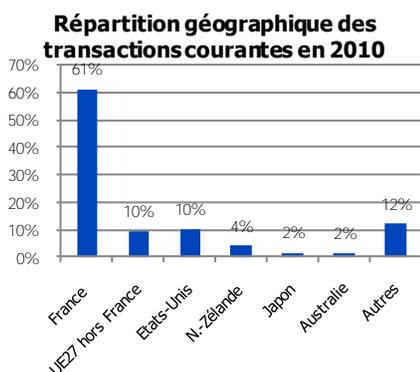
¹ La balance des paiements est un état statistique, présenté sous forme comptable, qui récapitule les transactions, financières ou non, entre les résidents d'un territoire et les non-résidents au cours d'une période déterminée. Pour la Polynésie française, elle prend en compte l'ensemble des flux entre les résidents de la Collectivité et les non-résidents (l'étranger et le reste de la France).

² Le rapport annuel de la Balance des paiements 2010 est disponible en ligne sur www.ieom.fr.

6.1 Le compte de transactions courantes

La balance des transactions courantes¹ est quasiment soldée en 2010 (163 millions de F CFP), la dégradation de la balance des biens ayant primé sur la progression du solde positif des services et des revenus. Le solde des transferts courants, pour sa part, est resté excédentaire, bien qu'en léger repli.

Principal partenaire de la Polynésie française, la France représentait 61 % de ses transactions courantes et 29 % de ses échanges de biens en 2010, suivie des autres pays de l'Union européenne (respectivement 10 % et 13 %), des Etats-Unis (respectivement 10 % et 10 %) et de quelques pays de la zone Asie-Pacifique (Australie, Nouvelle-Zélande, Singapour, Chine) avec qui la Polynésie française possède de forts liens commerciaux.



L'alourdissement du déficit de la balance des biens, de 133 milliards de F CFP en 2009 à 148 milliards en 2010, soit + 15 milliards de F CFP provient de la poussée des importations. Les principaux postes concernés ont été les produits énergétiques et les biens agroalimentaires qui, en cumul, ont contribué aux deux tiers de l'évolution. Les biens intermédiaires ont également augmenté, en raison de l'effort d'équipement de la Polynésie française en nouvelles technologies (câble sous-marin pour Internet) et en énergies renouvelables (panneaux solaires). Les exportations, pour leur part, ne doivent leur accroissement qu'à une opération exceptionnelle (vente d'un paquebot de croisière par un armateur local pour 1,5 milliard de F CFP). En effet, les recettes des ventes de perles brutes, qui représentent un peu plus de la moitié du total, ont reculé de 1,5 % sur l'année.

Après une baisse de 11 milliards de F CFP en 2009, l'excédent de la balance des services s'est redressé de plus d'un milliard de F CFP en 2010 pour s'établir à 29 milliards de F CFP, la baisse des exportations ayant été compensée par celle des importations. Cette évolution tient à l'allègement du déficit de la ligne « transports » (- 1,1 milliard de F CFP en 2010, après - 3,8 en 2009), en lien avec le transport aérien. Le solde positif a crû de 2,6 milliards de F CFP sur l'année grâce à la progression du volume du fret (+ 16 %) et à l'amélioration des résultats de la compagnie locale, Air Tahiti Nui (ATN²), qui représente les deux tiers du trafic international de l'aéroport de Faaa. A contrario, le repli de la fréquentation touristique, ininterrompu depuis

¹ Le compte de transactions courantes se divise en biens, services, revenus et transferts courants.

² En 2010, ATN a augmenté ses recettes avec la revalorisation de la surtaxe carburant prélevée sur les passagers et le développement de son activité affrètement et vols charters.

2006, a continué de peser sur le solde positif de la ligne « voyages » **qui s'est de nouveau amenuisé** (- 1,8 milliard de F CFP en 2010, après - 5,8 en 2009).

Structurellement excédentaire en raison de l'importance des salaires versés localement par l'Etat aux agents de la fonction publique, le solde du poste des revenus a progressé de 2,1 % en 2010, les effectifs des personnels civils ayant augmenté de 2,8 % (9 248 contre 8 995 en 2009).

Le solde des transferts **courants, largement excédentaire grâce au secteur public, s'est légèrement tassé de 0,9 % en 2010 (64,8 milliards de F CFP contre 65,4 en 2009)**, sous l'effet de la progression des transferts des autres secteurs hors de Polynésie française.

Les versements **publics nets de l'Etat en Polynésie française s'établissaient à 139,5 milliards de F CFP en 2010 contre 136,2 en 2009, soit + 2,4 %**. En progression constante depuis trois ans, ils représentent environ un quart du PIB (sur la base de 2006, dernière donnée publiée).

6.2 Le compte financier¹

Après des sorties nettes de capitaux en 2009 (- 21,6 milliards de F CFP), le compte financier présentait en 2010 des entrées nettes à hauteur de 10,1 milliards de F CFP, grâce au poste « autres investissements » (9,8 milliards de F CFP) et, accessoirement, aux investissements directs (0,5 milliard de F CFP). Les investissements de portefeuille, pour leur part, étaient quasiment soldés (- 0,2 milliard de F CFP contre - 10,9 en 2009).

Les investissements directs (IDE) ont donné lieu à des entrées nettes en 2010 en **progression par rapport à l'année précédente (0,5 milliard de F CFP en 2010 contre 0,2 en 2009)**, grâce à la forte hausse conjointe des investissements directs à l'extérieur des résidents et de ceux des étrangers en Polynésie française. Mais cette évolution est à relier davantage à quelques opérations exceptionnelles dans le secteur de l'hôtellerie qu'à une anticipation de reprise économique.

Après d'importantes sorties nettes en 2009 (10,9 milliards de F CFP), les flux des autres investissements se sont traduits, en 2010, par des entrées nettes (9,8 milliards de F CFP). Le secteur bancaire y a fortement contribué (18,9 milliards de F CFP), de même que les autres secteurs (entreprises et ménages), dont les avoirs **nets à l'extérieur se sont réduits (17,7 milliards de F CFP contre 23,3 en 2009)**.

Face à une situation économique dégradée, les banques polynésiennes peinent à **récolter des dépôts localement et doivent rechercher à l'extérieur, notamment auprès de leurs maisons-mères, des ressources pour financer leur activité**. Emprunteuses nettes depuis 2008, leur position extérieure nette continue donc de se détériorer.

¹ Le compte financier comprend les investissements directs, les investissements de portefeuille, les autres investissements et les avoirs de réserve.

Section 3

Les politiques et finances publiques

En vertu de la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, cette Collectivité d'outre-mer bénéficie des dispositions de l'article 74 de la Constitution. A ce titre, la Polynésie française a tous pouvoirs en matière fiscale et budgétaire.

1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre

1.1 LE CONTRAT DE DEVELOPPEMENT

Prenant le relais du premier Contrat de développement couvrant la période 1994-1999, le second contrat (2000-2005¹) prévoit un effort d'investissement conjoint, entre l'Etat et la Polynésie française, de 40,75 milliards de F CFP.

Il s'articule autour de quatre axes prioritaires : (i) favoriser le développement économique de la Polynésie française par la promotion de l'emploi et l'amélioration de la formation professionnelle ; (ii) aménager le territoire en préservant l'environnement et en mettant en valeur les ressources naturelles ; (iii) renforcer la couverture sanitaire, la cohésion sociale et le développement culturel ; (iv) poursuivre la déconcentration administrative et le développement des archipels.

Il lie l'Etat et le gouvernement polynésien sur des objectifs communs avec des moyens financiers de même montant : plus de 20 milliards pour chacune des deux parties. Au 31 décembre 2011, l'Etat² avait engagé 86 % de sa quote-part et le taux de liquidation (dépenses liquidées sur dépenses engagées) s'élevait à 92 %.

Bilan du Contrat de développement 2000-2005 au 31 décembre 2011 (Part Etat)

en millions de F CFP	Engagements			Liquidation	
	Prévus	Réalisés	Taux d'engagement	Liquidés	Taux de liquidation
Développement économique	10 919	9 637	88,3%	9 010	93,5%
Agriculture	896	495	55,3%	495	100,0%
Ressources marines	109	69	63,5%	69	100,0%
Appui aux entreprises	446	371	83,0%	371	100,0%
Enseignement et formation professionnelle	9 215	8 525	92,5%	7 899	92,7%
Recherche	253	177	69,8%	177	100,0%
Aménagement du territoire	1 726	1 486	86,1%	1 485	100,0%
Infrastructure et communication	1 460	1 348	92,3%	1 348	100,0%
Prévention des risques naturels	246	133	54,1%	133	100,0%
Assainissement	19	4	20,5%	4	100,0%
Couverture sanitaire et cohésion soc	7 473	6 254	83,7%	5 543	88,6%
Adduction d'eau potable	1 542	1 431	92,8%	1 392	97,3%
Equipements sanitaires	728	348	47,8%	348	100,0%
Logement social	3 277	3 059	93,3%	2 414	78,9%
Culture	337	87	26,0%	72	81,9%
Politique de la ville	1 590	1 328	83,6%	1 318	99,2%
Evaluation et communication	153	2	1,6%	2	100,0%
Total	20 271	17 379	85,7%	16 042	92,3%

Source : Haut-commissariat

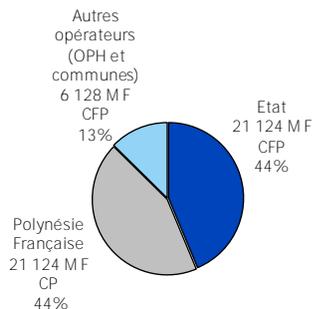
¹ Couvrant initialement la période 2000-2003, le second Contrat de développement a été prorogé en raison de la faiblesse du taux d'engagement.

² Les données relatives à la part du Pays n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction de cet ouvrage.

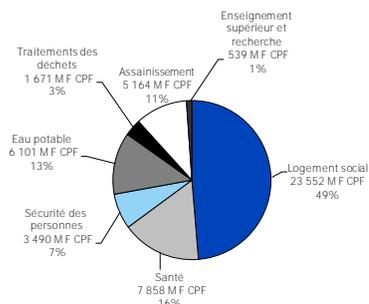
1.2 LE CONTRAT DE PROJETS (2008-2013)

Dans sa séance du 23 mai 2008, l'Assemblée de Polynésie française a approuvé le premier Contrat de projets (CdP) qui fait suite aux précédents contrats de développement mis en œuvre avec le soutien financier de l'Etat. Le nouveau contrat pluriannuel a été signé le 27 mai 2008 par le Haut-commissaire de la République et le Président du gouvernement polynésien, en présence du Président de la République, après plusieurs mois de reports liés à l'instabilité politique. Il représente une enveloppe budgétaire de 48 milliards de F CFP.

Répartition des contributions au CdP en 2011



Répartition des crédits par programmes en 2011



Source : Haut commissariat

Il se décline en cinq axes majeurs : (i) le logement social (construction de 1 800 logements), (ii) la santé (offre de soins de proximité dans les archipels éloignés, service d'urgence, santé mentale et sécurité sanitaire), (iii) l'environnement (assainissement, adduction d'eau potable, traitement des déchets), (iv) la protection de la population face aux catastrophes naturelles (création d'abris de survie), (v) l'enseignement supérieur et la recherche (extension de l'Université de Polynésie française, structuration de la recherche).

Plusieurs principes de gestion ont été retenus pour la mise en œuvre du CdP (article 9) : une programmation prévisionnelle sur trois ans, un examen annuel des opérations inscrites avec proposition de retrait ou de remplacement possible pour celles dont le montant engagé est inférieur à 10 % des crédits programmés au cours des 18 derniers mois, un retrait automatique des engagements de l'Etat pour les projets qui ne sont pas suffisamment préparés pour être engagés à temps.

Ces principes ont conduit à la signature de cinq avenants visant notamment à :

- redéployer des crédits ouverts en faveur de l'axe assainissement des eaux usées et de la sécurité des personnes (abris de survie) ;
- élargir le bénéfice du volet environnement à l'ensemble des communes de l'archipel ;
- permettre à l'Office Polynésien de l'Habitat (OPH) de réaliser des acquisitions foncières et d'inclure les coûts résultants des activités pour la maîtrise foncière ;
- autoriser la fongibilité des crédits alloués par objectifs.

La surveillance de l'exécution du contrat est assurée par un comité de pilotage, composé à parité de représentants de l'Etat et de la Polynésie française. Selon le Comité de pilotage de juillet 2011, le taux de programmation du CdP atteignait 51 % au 29 juin 2011 (24,7 milliards de F CFP). Un peu moins de la moitié de ces opérations avaient été engagées, soit un taux d'engagement de 43,1 % pour un taux de liquidation de 22,1 %.

Bilan du Contrat de Projets au 29 juin 2011 (en millions de F CFP)

	Prévus	Engagements		Taux d'engagement
		Programmés	Réalisés	
Logement social	23 552	8 565	1 003	11,7%
Santé	7 858	1 780	1 267	71,2%
Sécurité des personnes	3 490	3 608	3 426	95,0%
Environnement	12 937	10 507	4 784	45,5%
dont : Eau potable	6 101	5 394	2 581	47,8%
Assainissement	5 164	4 457	2 154	48,3%
Déchets	1 671	656	50	7,6%
Recherche	539	321	199	62,0%
TOTAL	48 376	24 781	10 679	43,1%

Sources : Haut-Commissariat - Agence française de développement

Suite à la réunion du comité de pilotage du 30 novembre 2011, un redéploiement des enveloppes entre les volets du dispositif a été décidé en vue d'optimiser la mobilisation des financements avant fin 2013.

Enveloppes et programmations 2012 et 2013 au 30 novembre 2011 (en millions de F CFP)

	Nouvelle enveloppe	Programmation 2012	Programmation 2013
Logement social	19 799	7 792	8 302
Santé	4 097	110	1 743
Sécurité des personnes	6 866	83	4 522
Environnement	13 419	2 078	953
dont : Eau potable	7 842	1 949	-
Assainissement	4 202	-	550
Déchets	1 121	129	403
Enseignement et recherche	3 434	2 930	1 342
TOTAL	47 615	12 993	16 862

Sources : Haut-Commissariat - Agence française de développement

1.3 LE FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT

Le Fonds européen de développement (FED) est l'instrument principal de l'aide communautaire en faveur du développement des États ACP ainsi que des pays et territoires d'outre-mer (PTOM). La Polynésie française est associée à l'Union européenne en application de la quatrième partie du Traité instituant la Communauté européenne et d'une décision d'association du Conseil périodiquement renouvelée. Le régime d'association implique l'éligibilité des PTOM au Fonds européen de développement (FED).

Doté de 2,5 milliards de F CFP (incluant les reliquats des FED précédents), l'enveloppe territoriale du 9^{ème} FED a essentiellement été affectée au **financement de l'assainissement de la commune de Punaauia (Côte Ouest de Tahiti) et de la professionnalisation de la periculture**. A fin novembre 2010 (dernières données disponibles), **le taux d'engagement des fonds au titre du 9^{ème} FED atteignait 57 % pour un taux de liquidation de 48 %.**

Etat d'avancement du 9^{ème} FED territorial (en millions de F CFP)

	Montant	Calendrier initial	Etat
Ressources	2 492		
Dotation du 9 ^{ème} FED	1 581		
Reliquats FED 6 à 8	505		
Révision à mi parcours	406		
Emplois	2 492		
Assainissement "Punaauia 2"	989	octobre 2005 à décembre 2011	Phase de clôture
Assainissement "Punaauia 3"	670	Juin 2008 à juin 2014	Non démarré
Assainissement "Moorea 2"	340	Juin 2008 à juin 2015	Non démarré
Periculture	435	décembre 2004 à décembre 2011	Phase de clôture
Divers/imprévus	58		

Source Haut-commissariat

Dans la perspective de l'expiration le 31 décembre 2013 de la décision d'association Outre-mer liant les PTOM à la Communauté européenne, les membres de l'OCTA¹ ont présenté, à l'occasion du Forum UE – PTOM de mars 2011, une position commune définissant le cadre d'une relation nouvelle et durable avec l'UE.

Ce forum a été également l'occasion d'aborder la programmation du 10^{ème} FED, couvrant la période 2008-2013. A ce titre, la Polynésie française s'est vue dotée d'une allocation territoriale de 2,360 milliards de F CFP qui couvrirait les domaines de l'eau potable et de l'assainissement. Dans ce cadre, une fiche d'identification de projets et une fiche d'action ont été établies. De plus, en matière d'aides d'urgence, la Polynésie française a bénéficié de 240 millions de F CFP pour participer aux travaux de réhabilitation de la route territoriale n°2, suite aux dégâts occasionnés par le cyclone Oli.

Pour la première fois, la Polynésie française a été désignée en qualité d'ordonnateur pour les programmes régionaux du FED, avec notamment le programme environnemental INTEGRE doté d'un budget de 1,4 milliard de F CFP.

1.4 LES INTERVENTIONS DE L'ETAT EN POLYNESIE FRANCAISE

A l'arrêt définitif des essais nucléaires, le gouvernement avait lancé, dès 1991, une réflexion avec la société civile pour dessiner les contours d'un nouveau mode de développement, aboutissant au Pacte de progrès. Dans la loi d'orientation du 5 février 1994, l'Etat s'est engagé sur une durée de dix ans à aider « *le territoire de la Polynésie française à réaliser une mutation profonde de son économie, dans le sens d'un meilleur équilibre, d'une moindre dépendance à l'égard des transferts publics, d'un plus grand dynamisme local et du progrès social* » (article 1).

Cette solidarité s'est exprimée au travers de deux Contrats de développement (1994-1999 et 2000-2005) et par une Convention pour le renforcement de l'autonomie économique et financière de la Polynésie française avec pour objectif de : (i) créer un

¹ Association des Pays et Territoires d'outre-mer de l'Union Européenne.

environnement macroéconomique favorable au développement des secteurs productifs ; (ii) développer les infrastructures de base ; (iii) maintenir une cohésion sociale en répondant au défi du chômage et de la pénurie d'habitat social ; (iv) garantir les conditions d'un développement géographique harmonieux dans l'ensemble des archipels.

Ainsi, au-delà de ses missions régaliennes, des dépenses en matière d'éducation et d'enseignement supérieur, du versement des pensions et des dépenses nécessaires au fonctionnement de ses services en Polynésie française, l'Etat a maintenu son engagement comme en témoignent le Contrat de projets 2008-2013 et la Dotation globale de développement économique (DGDE) supprimée fin 2010 et remplacée par un nouveau dispositif désormais inscrit dans la loi de finances. Ce dispositif est composé d'une dotation globale d'autonomie, d'une dotation territoriale pour l'investissement des communes et d'un dispositif contractualisé relatifs aux investissements prioritaires de la Polynésie française.

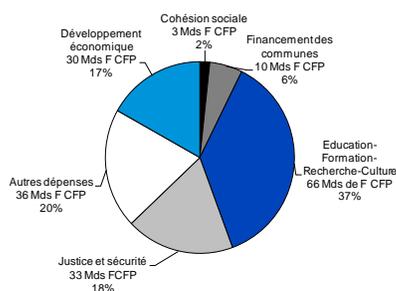
Les dépenses de l'Etat en Polynésie française se répartissent en trois catégories : les interventions budgétaires directes de l'Etat et des établissements publics nationaux, la défiscalisation et le reversement des frais médicaux. Au total, la dépense globale de l'Etat atteignait 210 milliards de F CFP en 2010¹ soit un niveau plus faible que celui de 2009 (239 milliards de F CFP).

1.4.1 Les dépenses directes de l'Etat

En 2010, les dépenses budgétaires directes de l'Etat et des établissements publics nationaux se sont établies à 178,9 milliards de F CFP, en hausse de 1,9 % par rapport à 2009.

Les dépenses directes de l'Etat représentent 662 732 F CFP par habitant en 2010.

Structure des dépenses de l'Etat en 2010



Source : Haut-Commissariat de la République en Polynésie française

En 2010, l'éducation nationale, l'enseignement supérieur, la formation, la recherche et la culture constituaient la 1^{ère} dépense directe de l'Etat en Polynésie française. A hauteur de 66,3 milliards de F CFP, niveau équivalent à ceux de 2008 et de 2009, celles-ci concentraient 37 % de l'effort financier de l'Etat. Les dépenses consacrées à l'exercice des missions régaliennes de l'Etat (justice et sécurité²) s'établissaient à 33,3 milliards de F CFP, soit 18 % du montant total des dépenses, tandis que les engagements relatifs au développement économique de la Polynésie française (17 % du total), qui proviennent pour l'essentiel de la convention pour le renforcement de l'autonomie économique de la Polynésie française (cf. DGDE et ex-FREPF), s'élevaient à 30,2 milliards de F CFP.

¹ Données 2011 non disponibles à la date de rédaction de cet ouvrage.

² Dont les dépenses militaires (21 Milliards de F CFP, stable sur un an). Depuis la fin des essais nucléaires, les dépenses de l'Etat dans le domaine militaire ont été progressivement réduites, compensées par l'accroissement significatif des dépenses à caractère civil. En outre, le gouvernement français a annoncé en 2008 son intention de repositionner ses forces armées dans la zone Pacifique. Pour la Polynésie française, cette décision devrait se traduire par une réduction d'effectifs d'environ 60 %, étalée jusqu'en 2015.

De leur côté, les dépenses dédiées aux communes, notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF, 7,6 milliards de F CFP), le fonds intercommunal de péréquation (FIP, **1,1 milliard de F CFP**) et d'équipement des communes (215 millions de F CFP), ont atteint 9,9 milliards de F CFP (5,5 % du total). A hauteur de 3,1 milliards de F CFP, les dépenses de cohésion sociale et de santé ont soutenu les actions de solidarité et le secteur de la santé, le financement du service militaire adapté, les chantiers de développement local, la dotation de continuité territoriale, les bourses et le passeport mobilité.

1.4.2 Les nouveaux instruments financiers

La fermeture du centre d'expérimentation du Pacifique (CEP), principal moteur économique de la Polynésie française jusqu'en 1995, a conduit l'Etat à compenser la diminution des transferts publics par la signature d'une convention relative au versement d'un fonds pour la reconversion économique de la Polynésie française (FREPF) pour une durée de 10 ans, ce denier ayant été remplacé par la Dotation Globale de Développement économique (DGDE) en 2002¹.

En 2009, l'Etat et la Polynésie française ont engagé la modernisation de cet outil. En effet, initialement destiné à concourir au financement des investissements de la Polynésie française, son texte, ses objectifs et ses modalités ont été modifiés par cinq avenants en sept ans.

Afin de pérenniser le concours financier de l'Etat, le nouveau dispositif est désormais inscrit dans la loi de finances pour permettre une stabilité et une revalorisation annuelle dans les mêmes conditions que celles dont bénéficient les autres collectivités territoriales de la République par le biais des dotations globales de fonctionnement et d'équipement.

La déclaration commune de l'Etat et de la Polynésie française, signée le 4 février 2010, prévoit ainsi la suppression de la DGDE à la fin de l'année 2010 pour lui substituer trois nouveaux instruments financiers définis dans la loi de finances pour 2011. Le montant annuel serait maintenu à hauteur de 18 milliards de F CFP.

¹ Création de la DGDE par la convention pour le renforcement de l'autonomie économique de la Polynésie française signée le 4 octobre 2002 par le Premier ministre et le Président de la Polynésie française, en remplacement de celle de 1996, pour une durée d'exécution de 10 ans. Cette convention a ainsi réaffirmé la volonté de l'Etat de poursuivre la stratégie de reconversion de la Polynésie française en participant à son développement économique et social.

	Dispositif instauré depuis 2002	Nouveau dispositif à partir de 2011
Montant	18 Milliards de F CFP	18 Milliards de F CFP
Fondement juridique	Convention du 4 octobre 2002 modifiée par 5 avenants entre 2003 et 2010	Articles de la loi de finances Convention cadre pluriannuelle
Fonctionnement	<ul style="list-style-type: none"> - Compensation des recettes fiscales et douanières (25%), soit 4,5 Mds de F CFP en 2010 - DGDE scindée en deux types de dépenses <ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement : 5,6 Mds en 2010 • Investissements : 7,5 Mds en 2010 	<ul style="list-style-type: none"> - Dotation globale d'autonomie pour la Polynésie française (60 % du montant soit 10,8 Milliards de F CFP) versée par douzième et indexée selon les mêmes règles que la DGF - Dotation territoriale d'investissement pour les communes (6 % du montant soit 1,08 Milliard de F CFP) versée via le FIP - Dispositif contractualisé relatif aux investissements prioritaires de la Polynésie française (34 % du montant soit 6,1 Milliards de F CFP) encadrée par une convention pluriannuelle (part Etat 80 % HT).

Concernant la mise en œuvre du troisième instrument financier, les opérations d'investissement sont réparties sur l'ensemble des 5 archipels de la Polynésie française, en 4 grands secteurs éligibles : routier, portuaire, aéroportuaire et défense contre les eaux.

Mise en œuvre du dispositif contractualisé relatif aux investissements prioritaires

	Nombre de projets programmés		Montant des projets HT en millions de F CFP	
	2011	2012	2011	2012
Aéroportuaire	2	7	495	1 327
Défense contre les eaux	4	13	125	482
Maritime	10	22	1 759	2 205
Routier	36	36	5 274	3 640
Total	52	78	7 654	7 654

Source : Haut-commissariat

1.4.3 Les aides fiscales à l'investissement

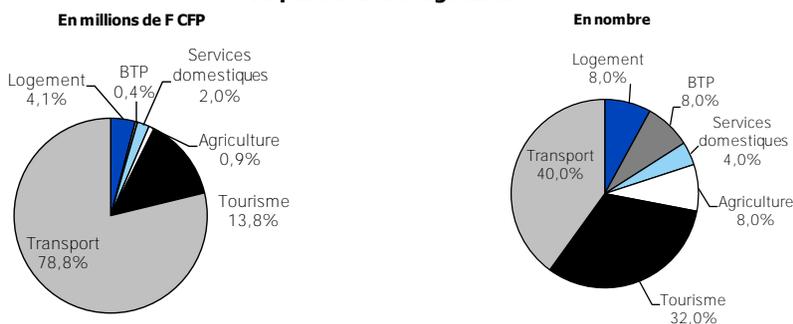
Le dispositif national de défiscalisation vise à promouvoir, par la mise en œuvre d'incitations fiscales, les investissements productifs neufs réalisés dans les secteurs de l'économie jugés prioritaires. Cette aide indirecte accordée aux entrepreneurs installés dans les collectivités d'outre-mer a pour objectif d'encourager la création d'emplois, de favoriser la relance de l'investissement privé et de renforcer la continuité territoriale entre les collectivités d'outre-mer et la métropole.

Le régime d'aide fiscale métropolitain est inclus dans la loi de finances rectificative du 11 juillet 1986, dite « loi Pons » ; il a été modifié par plusieurs lois de finances successives et par la loi de programme pour l'outre-mer (LOPOM) du 21 juillet 2003 (« loi Girardin »).

L'année 2009 a été marquée par une nouvelle modification du régime porté par la LOPOM pour tenir compte des enseignements des missions d'évaluation de la loi de 2003. Cette réforme, qui émane de la Loi pour le développement économique de l'outre-mer - LODEOM – promulguée le 27 mai 2009, vise en particulier à moderniser et à rationaliser certains biais relevés dans les dispositifs en place. Elle réoriente, par ailleurs, la défiscalisation en matière de logement en faveur de l'habitat social. La LODEOM institue, comme préalable à la poursuite des agréments accordés en outre-mer, l'effectivité d'une collaboration en matière fiscale. Cette dernière a été concrétisée par la signature le 29 décembre 2009 d'un accord d'assistance mutuelle entre l'Etat et la Polynésie française. Cette coopération administrative permet à la Polynésie française, dans le cadre de ses compétences en matière fiscale, et à l'Etat, au titre de l'application des impôts de compétence métropolitaine (notamment l'impôt sur le revenu et l'impôt sur les sociétés s'agissant des dispositifs de défiscalisation), d'échanger des renseignements et de s'entraider dans le recouvrement des créances de caractère fiscal.

En 2011, 25 projets intéressant la Polynésie française, représentant un montant global d'investissement de 27,1 milliards de F CFP, ont été soumis à l'agrément de la DGFIP et transmis pour avis au Haut-commissaire¹. Pour mémoire, 44 dossiers pour un montant global de 26,4 milliards de F CFP avaient été enregistrés en 2010. Le nombre escompté d'emplois induits (44 postes) est également en nette diminution par rapport à 2010. La réduction d'impôt sur le revenu accordée aux investisseurs représentait 50 % de cette somme.

Répartition des agréments



Source : Haut-Commissariat

L'année 2011 se caractérise par un accroissement des investissements soumis à agrément en matière de transport, ce secteur concentrant 79 % du montant de l'ensemble des projets. Parmi les 10 dossiers relevant de ce secteur, 3 concernent le transport interinsulaire avec l'acquisition de cargos mixtes.

Le tourisme est le deuxième secteur concerné, totalisant 14 % des investissements avec 8 projets. A l'instar de 2010, la faible part représentée par les projets à caractère industriel fait écho à la dégradation de la conjoncture économique.

¹ A noter que les programmes inférieurs à 29,8 M FCFP ne sont pas soumis à agrément. Ce critère peut être apprécié selon la durée d'activité de l'entreprise et son secteur d'appartenance.

1.4.4 Les autres dépenses de l'Etat

Le dispositif de reversement des frais d'assurance maladie par la Caisse nationale de sécurité sociale à la Caisse de prévoyance sociale de Polynésie française, mis en place depuis le 1^{er} janvier 1995, a permis de rembourser 4,29 milliards de F CFP de frais médicaux en 2010.

Enfin, les autres dépenses (36 milliards de F CFP ; 20,14 % du total) ont principalement concerné le versement des pensions civiles et militaires (à hauteur de 28,47 milliards de F CFP, après 27 milliards de F CFP en 2009). Néanmoins, la réforme de l'indexation des retraites des fonctionnaires résidant outre-mer devrait inverser la tendance dans les années à venir.

2. Le système fiscal

Source de revenus nécessaire à la mise en œuvre des compétences dévolues au Pays, la fiscalité en Polynésie française s'est densifiée au fil des années pour devenir multiple et complexe. Elle peut être appréhendée selon deux grands axes : la fiscalité directe et la fiscalité indirecte.

2.1 A FISCALITE DIRECTE

La fiscalité directe est principalement composée de :

- **L'impôt sur les transactions** : il concerne tous les bénéficiaires de revenus autres que salariaux et agricoles, qu'il s'agisse de personnes physiques ou de personnes morales dès lors que ces dernières ne sont pas assujetties à l'impôt sur les bénéfices des personnes morales. Les taux d'imposition sont progressifs selon la tranche de chiffre d'affaires déclaré¹ et s'appliquent distinctement à deux catégories de revenus : les revenus de prestataires de services (taux compris entre 1,5 % et 11 %) et les revenus des commerçants (taux compris entre 0,5 % et 9 %) ;

- **L'impôt sur les bénéfices des sociétés** : il est assis sur l'ensemble des bénéfices ou revenus réalisés par les sociétés de capitaux (SA, SARL...) et autres personnes morales (Etablissement publics...). Le taux de l'impôt est compris entre 32,5 % et 42,5 % selon la tranche du résultat imposable déclaré à l'administration fiscale ;

- **La contribution de solidarité territoriale (CST)** : cet impôt a été institué pour financer la protection sociale généralisée. Sont concernés par cette contribution toutes les catégories professionnelles confondues (salariés, retraités, rentiers, dirigeants de sociétés, personnes morales ou physiques assujetties à l'impôt sur les transactions, bénéficiaires de revenus des capitaux mobiliers, pêcheurs, agriculteurs, etc...). A chaque type de revenu est associé un régime de contribution², les taux applicables oscillant entre 0,5 % et 5 % des montants bruts déclarés ;

¹ Le chiffre d'affaires déclaré au titre de l'impôt sur les transactions sert également de base au calcul de la Contribution de solidarité territoriale sur les professions et activités non salariées.

² CST sur les traitements, salaires, pensions, rentes viagères et indemnités diverses, CST sur les professions et activités non salariées, CST sur les revenus de capitaux mobiliers et CST sur les produits et activités agricoles et assimilées.

- **L'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers** : il s'applique à toutes les sommes ou valeurs distribuées (dividendes...) par les sociétés ou personnes morales. Le taux diffère selon la nature des revenus (entre 4 % et 12 %) ;

- **La contribution des patentes** : y sont assujetties toutes les personnes exerçant une activité économique autre que salariée ou agricole à titre permanent ou temporaire. La patente se compose d'un droit fixe correspondant à l'activité exercée et d'un droit proportionnel selon un taux lié à la valeur locative des locaux professionnels.

- **Les impôts fonciers sur les propriétés bâties**¹ : cet impôt s'applique aux constructions de toute nature ainsi qu'aux terrains à usage commercial et industriel à l'exception de certains bâtiments (bâtiments publics...) disposant d'une exonération.

D'autres taxes sont également prévues par le Code des impôts de Polynésie française : taxe sur les activités ou convention d'assurance, taxe sur le Produit net bancaire, contributions des licences, taxe d'apprentissage, retenue à la source sur les revenus des non résidents...

2.2 LA FISCALITE INDIRECTE

La fiscalité indirecte en Polynésie française revêt principalement les formes suivantes :

- **La taxe sur la valeur ajoutée** : assise sur la consommation, elle est due pour toute importation d'un bien ou tout achat local d'un bien ou d'un service. Les entreprises redevables ont toutefois la faculté de récupérer la TVA versée dans le cadre de leur activité. Il existe trois taux de TVA en Polynésie française : le taux réduit² (5 %), le taux intermédiaire (10 %) et le taux normal (16 %) ;

- **Les taxes à l'importation** : des taxes douanières sont assises sur toutes les marchandises importées, à l'exception des produits d'origine européenne qui en sont exonérés, par tout importateur qu'il soit résident permanent ou non de la Polynésie française. Elles concernent principalement le droit de douane *stricto sensu*, dont le taux est compris entre 0 % et 15 %, la taxe sur les grands travaux routiers (8 % ou 18 % selon le type de véhicule importé), la Taxe pour l'Environnement et la Pêche (2 %), la Taxe statistique (50 F CFP/100 kg), le péage portuaire (1,25 %), le péage aéroportuaire (4,66 F CFP/kg) ou la participation informatique douanière (85 F CFP/article). Par ailleurs, certains produits concurrençant les productions locales sont assujettis à la Taxe de développement local (entre 2 % et 82 % selon le type de produit). A noter qu'il existe une franchise postale à hauteur de 30 000 F CFP complétée depuis 2012 par une taxe de 5 % sur les colis portant sur les colis d'une valeur comprise entre 10 000 F CFP et 30 000 F CFP ;

- **Les taxes à l'exportation** : destinées principalement au financement des groupements interprofessionnels en charge de la promotion des produits polynésiens, elles sont

¹ Il n'existe pas d'impôts sur les propriétés non bâties en Polynésie française.

² L'assiette du taux réduit est strictement encadrée par une liste nominative de biens et services comme par exemple toute transaction ayant trait à l'eau, aux produits alimentaires, à l'électricité, médicaments ou crèches, garderie et certaines prestations touristiques.

principalement composées du Droit spécifique sur les perles exportées¹ (50 F CFP/perle) et de la Taxe parafiscale assise sur les exportations de monoï et d'huile de coprah raffinée (50 F CFP/kg pour le monoï et 200 F CFP/kg pour le coprah).

Cette fiscalité est par ailleurs complétée de taxes sur consommations spécifiques (boissons alcoolisées et produits sucrés...) ainsi que d'autres droits indirects (taxe de solidarité...).

2.3 LES PRELEVEMENTS FISCAUX

2.3.1 Prélèvements au profit de la collectivité d'outre-mer

Selon les données provisoires, les recettes fiscales (hors versements CEA/CEP) se seraient inscrites une nouvelle fois en baisse en 2011 (- 2,3 % après - 2,5 % en 2010), illustrant la poursuite du ralentissement de l'activité économique.

Comme en 2010, l'atonie de la conjoncture économique en général, et de la consommation des ménages en particulier, induit une diminution des recettes fiscales indirectes (- 1,2 % après - 5,8 % en 2010), en raison de la chute des recettes provenant des taxes à l'importation (- 2,4 %), mais également de celles relatives à la TVA (- 3,8 %).

Dans le même temps, les recettes fiscales directes se replient fortement (- 5 %), en partie sous l'effet d'une contraction de l'impôt sur les sociétés (- 10,5 %) et de l'impôt sur les transactions (- 12,1 %).

Recettes fiscales de la Polynésie française (en millions de F CFP)

	2009	2010	Variations 2010/2009	2010 (3)	2011*	Variations 2011/2010
Fiscalité indirecte	69 011	64 993	-5,8%	60 787	60 074	-1,2%
- Droits à l'importation (1)	22 609	20 985	-7,2%	16 128	15 746	-2,4%
- Droits intérieurs de consommation	3 513	3 531	0,5%	2 662	2 880	8,2%
- Taxes sur la valeur ajoutée	39 471	38 290	-3,0%	38 290	36 821	-3,8%
- Autres droits indirects	2 379	1 145	-51,9%	3 222	4 193	30,1%
- Droits à l'exportation	1 040	1 042	0,2%	485	434	-10,5%
Fiscalité directe	24 642	26 318	6,8%	26 318	25 015	-5,0%
- Impôt sur les bénéfices des sociétés (2)	9 523	10 436	9,6%	10 436	9 337	-10,5%
- Impôt sur les transactions (2)	3 533	3 460	-2,1%	3 460	3 042	-12,1%
- Patentes et licences	-	-	-	-	-	-
- Divers	11 585	12 422	7,2%	12 422	12 636	1,7%
Total	93 653	91 311	-2,5%	87 105	85 089	-2,3%

Source : Ministère des finances

* données provisoires, hors écriture d'ordre

(1) hors exonérations de droits et taxes à l'importation

(2) hors crédit d'impôt défiscalisation, ces derniers étant évalué à 5 393 M FCFP en 2010 (-36,3 % sur un an)

(3) hors versements CEA/CEP

¹ Le DSPE devrait être remplacé au cours du premier semestre 2010 par la Contribution à l'organisation de la perliculture (COP).

2.3.2 Prélèvements au profit d'organismes publics ou parapublics

Un ensemble de taxes et redevances est perçu par le Service des douanes au profit **d'établissements publics ou parapublics**. Les recettes globales ainsi collectées se sont inscrites en recul de 4,1 % pour atteindre 15 milliards de F CFP en 2011.

Au cours de l'année 2010, certaines taxes ont connu des changements d'affectation, soit au profit d'établissements publics, soit au profit du budget de la Polynésie française. Ces modifications ont eu pour objectif d'affecter directement les recettes au profit du régime de solidarité territorial (RSPF), confronté à des difficultés de financement, mais également d'affecter ou de reverser tout ou partie des recettes au budget du Pays à la suite des recommandations de la mission d'assistance des corps d'inspection de l'Etat (cf. Rapport Bolliet).

A la manière d'un impôt sur le revenu des personnes physiques prélevé automatiquement à la source, la Contribution de solidarité territoriale (CST) est versée à la Caisse de prévoyance sociale (CPS) pour abonder le régime de solidarité de Polynésie française (RSPF). Selon les comptes prévisionnels, les recettes y afférentes se sont repliées de 4,2 % sur un an.

Impôts et taxes non versés au budget de la Polynésie française (en millions de F CFP)

CST	Bénéficiaires	2008	2009	2010	2011	Variations
		8 883	8 800	8 666	8 302*	2011/2010
C.P.S.		8 883	8 800	8 666	8 302*	-4,2%
Taxes liquidées par le Service des douanes :		17 331	18 071	15 654	15 018	-4,1%
Taxe de péage sur les marchandises	Port autonome de Papeete	1 712	1 390	1 456	1 491	2,4%
Redevance d'usage de la gare de fret de Fāaa	Concessionnaire de l'aéroport (SETIL et/ou Aéroport de Tahiti)	30	25	25	22	-12,0%
Taxe pour le développement du sport	IJSPF (1) jusqu'au 31/07/10	450	442	437	420	-4,0%
	Budget général depuis le 01/08/10					
Taxe de péréquation des hydrocarbures	Fonds de péréquation des hydrocarbures	1 293	1 271	1 274	1 233	-3,2%
Taxe sur le monoï	GIE Monoï de Tahiti	51	33	49	61	25,7%
Taxe spécifique de consommation	Aide aux vict. des calamités	1 511	1 464	1 453	1 386	-4,6%
Droit spécifique sur les perles exportées**	GIE Perles de Tahiti jusqu'au 31/12/08	617	2 894	493	435	-11,7%
	Budget général depuis le 01/01/09					
Taxe de consommation sur les autres boissons alcoolisées	EPA grands travaux du 01/01/08 au 31/07/10	58	65	56	57	2,7%
	Budget général depuis le 01/08/10					
Taxe spécifique grands travaux et routes	Jusqu'au 31/07/10, 45 % versés à EPA grands travaux et 55 % au budget général	2 071	1 523	1 544	1 285	-16,8%
	Totalité versée au budget général depuis le 01/08/10					
Taxe spécifique sur la conso. de boissons viniques	EPA grands travaux jusqu'au 31/07/10	296	277	264	270	2,3%
	Budget général depuis le 01/08/10					
Taxe de consommation tabacs et alcools importés	EPA grands travaux jusqu'au 31/07/10	416	398	395	405	2,4%
	Budget général depuis le 01/08/10					
Droit spécifique spécial consommation sur la bière	IJSPF (1) jusqu'au 31/07/10	180	177	175	168	-4,0%
	Budget général depuis le 01/08/10					
Taxe de consommation pour la prévention	EPA prévention jusqu'au 31/07/10	467	481	481	468	-2,8%
	Budget général depuis le 01/08/10					
Taxe de solidarité aux personnes âgées et handicapées	CPS	490	476	481	453	-5,7%
Taxe de solidarité sur les alcools et tabacs	CPS	2 174	1 947	1 956	1 879	-4,0%
Droit de consommation à l'importation	Budget général jusqu'au 31/08/09					
	CPS pour le compte du RSPF (3) depuis le 01/09/09	4 701	4 496	4 370	4 300	-1,6%
Droit intérieur de consommation	Budget général jusqu'au 31/12/09					
	CPS pour le compte du RSPF depuis le 01/01/10	608	529	566	513	-9,4%
Taxe de statistique	Budget général jusqu'au 31/12/09					
	ISPF (2) du 01/01/10 au 31/07/10	206	183	179	172	-4,1%
	Budget général depuis le 01/08/10					
Redevance de promotion touristique GIE Tahiti Tourisme		924	689	690	721	4,5%

Sources : Ministère de l'économie, Service des douanes, Caisse de Prévoyance Sociale

* Chiffres provisoires ; ** Le DSPE a été suspendu du 01/10/08 au 31/12/08. Le taux de la taxe a été fixé à 0 F CFP du 01/01/09 au 30/11/09 date à laquelle une modification de taux et d'assiette est intervenue (taxation au nombre de perles sauf pour les Keshis, cf. loi du pays n°2009-8 du 28/10/09. L'année 2009 marque l'annulation de la décision de suspension du DSPE par le Conseil d'état ce qui explique la forte hausse des montants liquidés.

(1) Institut de la jeunesse et des sports en Polynésie française, (2) Institut de la statistique de Polynésie française, (3) Régime de solidarité de Polynésie française

La taxe de péréquation sur les hydrocarbures et la taxe spécifique de consommation, pour leur part, alimentent des comptes spéciaux de la Collectivité d'outre-mer, respectivement, le Fonds de régulation des prix des hydrocarbures et le compte d'aide aux victimes des calamités.

Enfin, la redevance de promotion touristique, payée par les navires de croisière et les hôtels¹, est affectée au budget du GIE Tahiti Tourisme. En 2011, elle avoisinait 721 millions de F CFP.

2.4 LE DISPOSITIF D'INCITATION FISCALE A L'INVESTISSEMENT DE POLYNESIE FRANCAISE

Par la délibération n° 95-55 APF du 24 mars 1995, le gouvernement local a créé un dispositif **d'incitation fiscale destiné principalement à favoriser les projets de construction immobilière et hôtelière**. Ce dispositif a connu de nombreux aménagements, dont la révision du régime des exonérations fiscales intervenue en 2004², visant à élargir la « délibération Flosse » à de nouveaux secteurs, et la loi de Pays n° 2009-7 du 1^{er} avril 2009 portant refonte du **dispositif d'incitation fiscale à l'investissement**.

Cette dernière loi a notamment permis une meilleure visibilité du dispositif s'appliquant aux agréments délivrés, une modification des mécanismes de financement des projets, un nouvel élargissement des secteurs éligibles et un renforcement des obligations des porteurs de projets, offrant de ce fait une plus grande sécurité juridique aux Pays et aux investisseurs. Ce nouveau dispositif distingue dorénavant trois types de régimes³ :

- **Le régime des investissements indirects** : il correspond à une aide à l'investissement sous forme de réduction d'impôt à toute personne physique ou morale, redevable de l'impôt sur les transactions ou de l'impôt sur les sociétés en Polynésie Française, participant au financement d'un programme d'investissement dans un secteur d'activité économique éligible à l'exception du logement, de la santé et des autres constructions immobilières ;

- **Le régime des investissements directs** : se substituant au régime de l'aide fiscale à l'exploitation et à celui des bénéficiaires réinvestis, ce régime correspond à une exonération d'impôt sur les transactions ou de l'impôt sur les sociétés pour toute personne morale qui finance son programme d'investissement dans un secteur d'activité économique éligible à l'exception de ceux du logement, de la santé ou de la construction immobilière. Le cumul des régimes d'investissements directs et indirects est possible sous réserve du respect de certaines obligations dont notamment celle du dépôt d'une demande d'agrément ;

- **Le régime des investissements dans les fonds communs de placements à risques** : l'actif des fonds communs de placements à risques doit être constitué exclusivement de titres participatifs ou de titres de capital de sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés en Polynésie française ne bénéficiant pas d'exonération expresse permanente à cet impôt et ayant une activité relevant de l'un des secteurs d'activité éligibles au régime des investissements indirects.

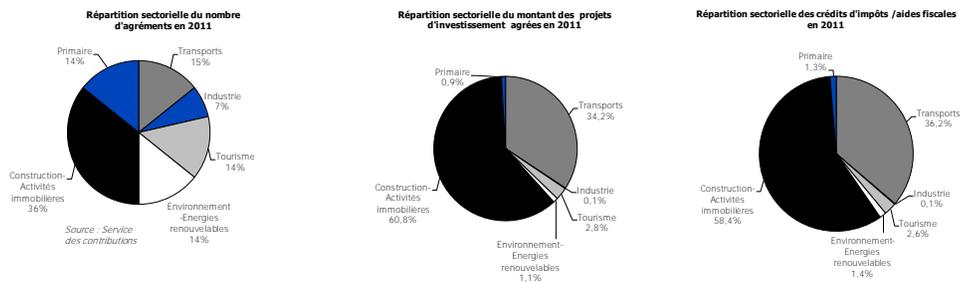
¹ Code des impôts – article 2 : L'assiette de la redevance est constituée par le prix de vente réel des chambres.

² La délibération n°2004-33 APF du 12 février 2004 a réaménagé l'ensemble des incitations fiscales à l'investissement et modifié le Code des impôts.

³ Pour plus de détails : www.contributions.gov.pf / Code des impôts / 3^{ème} Partie - Incitations fiscales à l'investissement.

Les programmes d'investissement doivent faire l'objet d'un agrément en Conseil des ministres de Polynésie française après avis de la Commission consultative des agréments fiscaux (CCAF).

En 2011, 14 projets d'investissements ont reçu l'agrément de la CCAF (37 en 2010), au titre du seul régime des investissements indirects. Ces agréments représentent une base globale défiscalisable de 12,6 milliards de F CFP (24,7 milliards de F CFP un an plus tôt) et des crédits d'impôt ou aides fiscales de 6 milliards de F CFP (12 milliards de F CFP en 2010).



3. Les finances publiques locales

3.1 LES COMPTES ADMINISTRATIFS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

En 2010, les recettes réelles de fonctionnement de la collectivité de Polynésie française ont progressé de 5 % sous l'effet de recettes exceptionnelles dues souvent depuis plusieurs exercices et provenant d'importants efforts de recouvrement ainsi que des redressements de certaines entreprises. Hormis les produits exceptionnels et les produits financiers, les recettes réelles de gestion, impactées par le ralentissement économique, s'inscrivent une nouvelle fois à la baisse (- 4,1 % après - 4,6% en 2009).

Ainsi, du fait d'une augmentation contenue des dépenses réelles de fonctionnement (+ 1,9 %), l'épargne nette (capacité du pays à financer ses investissements sur fonds propres) s'est redressée, redevenant positive en 2010.

La collectivité a cependant réduit de 7,4 % ses dépenses d'investissement en 2010 diminuant essentiellement son recours à l'emprunt (13,5 milliards de F CFP, contre 17,4 milliards de F CFP en 2009). L'analyse du financement de l'investissement met en exergue une stabilisation du fonds de roulement depuis la clôture de l'exercice 2008.

Bénéficiant du redressement de l'épargne nette, la capacité de désendettement de la collectivité s'élevait en 2010 à 8 années (- 3 ans et 3 mois par rapport à 2009). Pour mémoire, elle atteignait 3,2 années en 2006.

Evolution des comptes de la Polynésie française (en millions de F CFP)

	2008	2009	2010	Var. 2010/2009	Var. 2009/2008
Recettes réelles de fonctionnement (A)	116 492	111 816	117 430	5,0%	-4,0%
Dépenses réelles de fonctionnement (hors frais financiers) (B)	107 621	102 553	104 107	1,5%	-4,7%
Epargne de gestion = (A) - (B) = (C)	8 871	9 263	13 323	43,8%	4,4%
Frais financier (D)	2 505	2 117	2 543	20,1%	-15,5%
Epargne brute = (C) - (D)	6 366	7 146	10 780	50,9%	12,3%
Remboursement en capital - (F)	7 269	7 495	7 613	1,6%	3,1%
Epargne nette = (E) - (F) = (H)	-903	-349	3 167	-1007,4%	-61,4%
Recettes d'investissement (I)	26 529	29 598	26 303	-11,1%	11,6%
dont Dotations de l'Etat (yc DGE)	14 551	12 112	12 617	4,2%	-16,8%
Emprunts	11 767	17 387	13 544	-22,1%	47,8%
Autres recettes	211	99	142	43,4%	-53,1%
Dépenses d'investissement (J)	30 605	30 977	28 688	-7,4%	1,2%
Variation annuelle du fonds de roulement = (H) + (J) - (I) = (K)	-4 979	-1 728	782	-145,3%	-65,3%
Fonds de roulement du début d'exercice (L)	18 173	13 192	11 464	-13,1%	-27,4%
Fonds de roulement en fin d'exercice = (K) + (L) = (N)	13 192	11 464	12 246	6,8%	-13,1%
Report d'investissements en dépenses (N1)	39 656	40 899	29 631	-27,6%	3,1%
Report d'investissements en recettes (N2)	28 677	35 666	25 830	-27,6%	24,4%
Fonds de roulement après reports d'investissements = (N) - (N1) + (N2) = (N3)	2 213	6 231	8 445	35,5%	181,6%
Report de la dette au 31/12	70 580	80 472	86 402	7,4%	14,0%
Ratio d'endettement	11,1	11,3	8,0	-29,2%	1,8%

Source : Ministère des finances - Agence française de Développement

Mission d'assistance à la Polynésie française – Rapport Bolliet

A la suite des difficultés budgétaires et financières rencontrées par la collectivité de Polynésie française, son président a demandé à l'Etat, à l'automne 2009, l'assistance d'une mission interministérielle pour identifier les marges de manœuvre et formuler des recommandations tant sur le budget proprement dit de la collectivité et de ses démembrements que sur la Caisse de Prévoyance sociale. Après un déplacement en Polynésie française intervenu du 26 avril au 7 mai, le rapport de cette mission, dit « Rapport Bolliet », a été remis en septembre 2010. Les principales recommandations de la mission concernent la réduction du poids des pouvoirs publics dans la vie économique, celle des dépenses, notamment de personnel, et le renforcement de l'efficacité du système fiscal (accroissement des rentrées fiscales, modernisation de la fiscalité...).

Les comptes administratifs provisoires pour 2011 laissent entrevoir une dégradation des performances budgétaires du Pays. Financièrement, le pays connaît des tensions de trésorerie quasi-permanentes, l'obligeant à hiérarchiser ses dépenses au profit de celles qui sont obligatoires (paiement des salaires, remboursement des annuités d'emprunt), au détriment du paiement des fournisseurs mais aussi du soutien de l'économie par le biais de la commande publique. Ainsi, la persistance d'une conjoncture défavorable pèse une nouvelle fois sur les recettes fiscales. Sur la section investissement, l'année 2011 marque un coup d'arrêt net à la commande publique qui se contracte de 43 % par rapport à 2010 du fait notamment du retard dans l'adoption du budget et dans la perception des emprunts bancaires.

3.2 LES COMPTES ADMINISTRATIFS DES COMMUNES

Les 48 communes de Polynésie française étaient, jusqu'à la loi organique statutaire du 27 février 2004¹, totalement dépendantes des transferts de l'Etat et de la Collectivité d'outre-mer. Le nouveau statut, découlant de l'ordonnance du 5 octobre 2007, a renforcé leur cadre d'action juridique. Elles disposent désormais d'une véritable autonomie de gestion, comparable à celle des communes de métropole ou des départements d'outre-mer, pour exercer leurs compétences.

Reforme communale

Conformément à l'ordonnance du 5 octobre 2007, qui étend aux communes de Polynésie française certaines dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT), une vaste réforme de l'administration communale a été initiée en 2010. Cette réforme comporte **trois volets** visant à doter progressivement les communes d'outils qui leur permettront de renforcer leur autonomie, leur capacité à assumer leurs missions et leur efficacité.

- Création de la **fonction publique communale** : Jusqu'alors régis par une diversité de statuts (code du travail polynésien, Convention collective des agents non fonctionnaires de l'administration, statuts communaux individuels), les agents communaux, groupements de communes et de leurs établissements publics administratifs, relèveront progressivement d'un statut unique. Ce premier volet de la réforme doit s'accompagner d'une réorganisation des services, d'une amélioration des compétences par un recrutement des agents sur concours ou sur titres ou encore la formation professionnelle et la mobilité ;
- La prise en charge de l'ensemble des **compétences** prévues dans la loi organique de 2004 : Si certaines attributions sont effectives depuis 2004 (police municipale, voiries...), l'ordonnance du 5/10/2007 fixe un échéancier obligatoire pour celles, non prises en charge pour l'heure, qui relèvent de la compétence communale. Elles concernent dans un premier temps le traitement des déchets. La distribution d'eau potable et l'assainissement doivent intervenir respectivement avant fin 2015 et fin 2020 ;
- Des communes désormais **collectivités territoriales de plein exercice** : Ce 3^{ème} volet de la réforme confère davantage d'autonomie aux communes. Le contrôle de la légalité et le contrôle budgétaire des actes communaux seront progressivement exercés « a posteriori ». Les actes seront rendus exécutoires dès transmission au Haut Commissaire sans qu'un avis ne soit attendu de sa part. Le texte prévoit également une extension du champ d'action des communes en matière sociale, économique et financière (garantie d'emprunts, participation au capital d'une SEM...).

L'enjeu de ces réformes est celui du financement des attributions désormais à la charge, pleine et entière, des communes de Polynésie française. Disposant pour l'heure de ressources propres limitées, le chantier relatif à la fiscalité communale, ouvert fin 2010, constitue autant d'opportunités pour une refonte des modes de gestion en vue de garantir l'équilibre financier. Celle-ci pourrait notamment s'appuyer sur le développement de l'intercommunalité à l'instar de la communauté de communes des îles Marquises, première du genre, créée en décembre 2010.

Les communes disposent d'une autonomie financière relativement limitée. Ainsi, les ressources provenant des transferts (DGF et FIP) concentrent une part significative des produits de fonctionnement (66 % en moyenne depuis 2006). De la même manière, les subventions d'investissement représentent en moyenne près de 77 % des dépenses d'investissement sur la période sous revue.

¹ Puis ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007 portant extension des 1^{ère}, 2^{ème} et 5^{ème} parties du CGCT aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, et décret n°2008-1020 du 22 septembre 2008 portant extension des 1^{ère}, 2^{ème} et 5^{èmes} parties du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics.

Comptes administratifs consolidés des communes de Polynésie française (en milliards de F CFP)

	2008	2009	2010	Var 2010/2009	Var 2009/2008
Produits de fonctionnement (A)	29,7	31,5	32,1	2,2%	5,8%
dont :					
Fiscalité reversée	3,8	3,9	4,0	2,7%	2,7%
Autres impôts et taxes	2,7	2,7	2,8	1,6%	2,4%
Dotation globale de fonctionnement	7,6	7,6	7,5	-0,7%	-0,8%
Autres dotations et participations (dont FIP)	13,3	13,5	13,3	-1,3%	1,5%
Charges de fonctionnement (B)	28,6	30,8	30,1	-2,1%	7,6%
dont :					
Charges de personnel	17,7	18,1	18,2	0,5%	2,7%
Autres charges courantes	9,1	9,2	8,6	-6,3%	0,6%
Charges financières	0,3	0,2	0,2	-10,8%	-10,4%
Subventions vet participations	2,9	3,0	2,8	-7,4%	5,3%
Epargne brute = A - B = Eb	1,1	0,7	2,0		
Remboursement en capital = D	0,4	0,9	0,7	-19,6%	98,1%
Epargne nette = C-D = En	0,7	- 0,2	1,3		
Ressources d'investissement = Ri	9,4	7,8	11,4	47,0%	-17,3%
dont :					
Emprunts	1,2	0,5	0,3	-45,9%	-60,2%
Subventions reçues	3,9	3,3	5,2	60,6%	-16,3%
Autres fonds globalisés d'investissement	2,4	2,3	2,4	4,3%	-2,8%
Emplois d'investissement = Di	8,2	7,6	9,6	25,6%	-7,2%
dont :					
Dépenses d'équipement	7,3	6,6	7,6	15,7%	-10,2%
Variation du FDR = En+Ri-Di = F	1,9	0,0	3,2		
Encours de la dette en fin d'exercice = Enc	5,0	4,6	4,2	-9,0%	-7,7%
Taux d'épargne brute	3,9%	2,2%	6,3%	4,1 pts	-1,7 pt
Dépenses de personnel / produits de fonctionnement	61,8%	59,0%	60,5%	1,5 pt	-2,8 pts
Annuité de la dette/produits de fonctionnement	2,3%	3,4%	2,8%	-0,7 pt	1,1 pt
Capacité de désendettement en années	4,3	6,7	2,1	-4,6 ans	2,4 ans
Effort d'investissement	27,6%	24,2%	29,7%	5,5 pts	-3,4 pts
Taux de subvention des dépenses d'investissement	76,8%	73,5%	80,3%	6,8 pts	-3,3 pts
Cout moyen de la dette	5,0%	4,9%	4,8%		
Fonds de roulement au 31/12 en jours de dépenses totales	96,7	90,4	97,3		

Sources : Trésorerie générale - Agence française de développement

Les comptes administratifs consolidés des communes de Polynésie française pour l'année 2010 affichent une amélioration de leur situation financière rompant avec les dégradations progressives enregistrées sur les 3 années précédentes. Cette tendance rend toutefois compte de situations financières propres à chaque archipel.

L'excédent de fonctionnement dégagé (épargne brute) s'est redressé, redevenant suffisant pour rembourser le capital de la dette (épargne nette positive à hauteur de 1,3 milliard de F CFP en 2010). Dans ces conditions, le financement des dépenses d'équipement n'a été assuré que par les seules recettes d'investissement comme cela avait été le cas en 2010. En plus de l'amélioration de l'autofinancement, il convient également de souligner la montée en puissance, dans les budgets communaux, des réalisations au titre du Contrat de projets

financées conjointement par le **Pays et l'Etat**. Cette situation peut également expliquer la **diminution de l'encours de dette à hauteur de 9 % en 2010 (après -7,7 % en 2009)**. Au regard **d'un taux d'endettement (encours / produits de fonctionnement) relativement faible (14 %)** comparé à celui des collectivités métropolitaines, les communes polynésiennes disposent ainsi **d'une marge de manœuvre significative leur permettant d'envisager la souscription à de nouveaux emprunts pour le financement des futurs projets d'investissement, sous réserve d'une continuité dans la consolidation de leur autofinancement**.

Cependant, la crise économique actuelle accroît le risque financier sur les budgets communaux, notamment par une contraction de leur principale ressource que constitue le Fonds Intercommunal de Péréquation (FIP). Dans un contexte marqué par une vaste réforme (cf. encadré ci-dessus), **les communes se retrouvent dans l'obligation de privilégier des choix budgétaires à même d'assurer la maîtrise de leurs dépenses réelles de fonctionnement**. Cette **contrainte nouvelle constitue également une opportunité pour l'échelon communal d'optimiser sa gestion financière et budgétaire sur les exercices à venir**.



CHAPITRE III

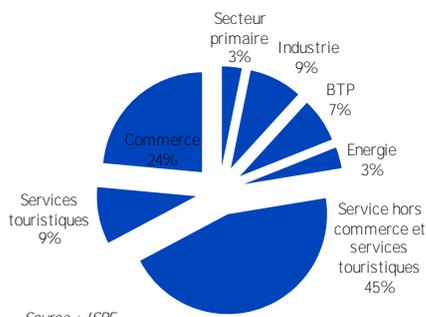
Les secteurs d'activité

1. Aperçu général

A l'instar de l'outre-mer français, la part de la valeur ajoutée du secteur marchand représentait en 2006 les deux tiers du PIB (78 % en France).

Le secteur tertiaire prédomine (78 % du PIB marchand en 2006), la place essentielle des activités de service dans la création de richesse étant liée à la consommation des ménages et à **l'exportation de services touristiques**. Par conséquent, les principaux contributeurs à la valeur ajoutée du PIB marchand étaient, en 2006, le commerce (24 %) et le tourisme (9 %).

Répartition du PIB marchand par secteur en 2006



Pour la troisième année consécutive, le commerce est affecté par les difficultés financières des ménages, pénalisés **par la détérioration de l'emploi**. Les achats tendent à **diminuer comme l'illustrent** les immatriculations de véhicules neufs qui baissent de 20 % en 2011.

Le tourisme, en revanche, a affiché des résultats encourageants. La fréquentation touristique a augmenté de 6 % en 2011 (162 776 visiteurs étrangers contre 153 919 en 2010), grâce à la bonne tenue du marché émetteur nord-américain (+ 22 %), qui représente un tiers du total. **A l'inverse, la clientèle européenne a diminué (- 3 %)**.

Le secteur secondaire (BTP et industrie), 16 % de la valeur ajoutée du PIB marchand en 2006, a conservé une tendance peu porteuse. Le BTP manque de perspectives à moyen terme **en raison de l'atonie de la commande publique** et de **l'investissement privé**. Pour la deuxième année, **la production de crédits à l'habitat par les banques** locales a régressé, - 28,7 % en 2011, après - 7,7 % en 2010. Dans **l'industrie**, le **chiffre d'affaires global**, qui avait baissé de 2 % en 2010, devrait stagner en 2011 (- 0,3 %)¹. **Cependant, les secteurs tournés vers l'exportation ont profité d'une conjoncture plus favorable : les recettes d'exportation ont progressé de 26 % pour le monoi et de 27 % pour les produits agroalimentaires.**

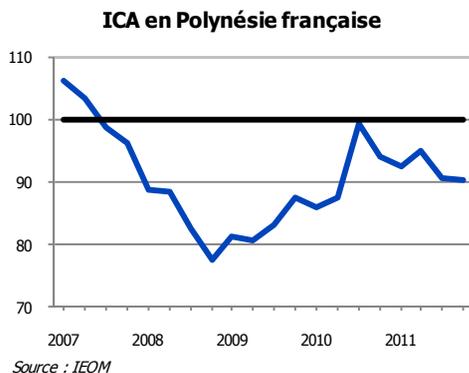
Le secteur primaire occupe une place marginale dans l'économie polynésienne (3 % de la valeur ajoutée du PIB en 2006). L'agriculture, encore artisanale, ne suffit pas à couvrir les besoins du pays et doit être suppléée par des importations de produits alimentaires (environ 150 000 tonnes annuelles). Après une saison cyclonique 2010 désastreuse, la production **agricole s'est reprise en 2011**, comme en témoigne la récolte de coprah qui a crû de 71 % en glissement annuel (10 576 tonnes contre 6 187 en 2010).

La pêche et la perliculture **possèdent un potentiel important, notamment à l'export, mais souffrent de handicaps structurels (manque d'organisation des professions, problèmes de trésorerie et de commercialisation...)**. **Les exportations de poissons, en repli en volume, se sont accrues de 6 % en valeur en 2011**, grâce à la proportion de produits transformés (filets) en

¹ Données provisoires.

augmentation rapport à celle des produits bruts (poissons entiers). Pour la perliculture, la diminution du tonnage de perles brutes n'a certes pas empêché le recul des recettes (- 3 %), mais a permis une légère remontée du prix moyen au gramme (485 F CFP contre 459 en 2010).

En 2011, l'activité économique est demeurée globalement déprimée comme le souligne l'indicateur de climat des affaires, qui a continué d'évoluer en dessous de sa moyenne de longue période, malgré une résurgence au premier semestre. L'orientation des affaires est restée grevée par l'absence de projet de politique économique, l'insuffisance des réformes structurelles nécessaires et une conjoncture internationale atone.



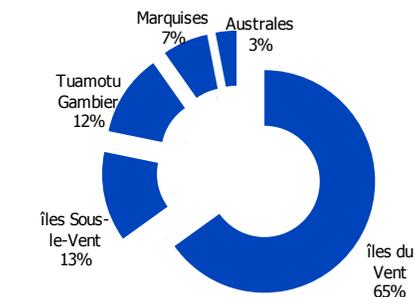
2. L'agriculture

2.1 PRESENTATION GENERALE

L'agriculture polynésienne reste encore très artisanale. Elle s'appuie sur une majorité de petites exploitations familiales où prédomine la polyculture. Le développement du secteur est entravé par le manque de formation des professionnels et de terres cultivables (reliefs difficiles des îles hautes, pauvreté des sols sur les atolls, problèmes d'indivision foncière...).

L'archipel de la Société, le plus peuplé, est la première région agricole de Polynésie française. En raison de leurs spécificités, les autres archipels ont une agriculture moins diversifiée. Les Tuamotu et les Marquises sont les principaux producteurs de coprah, tandis que les Australes ont une activité de maraîchage.

Répartition de la production agricole commercialisée en 2010 (en valeur)



Source : SDR

La politique agricole, mise en œuvre par le Service du développement rural (SDR), tend à la couverture des besoins alimentaires, le maintien des populations dans les archipels et la promotion des exportations.

L'agriculture reste un secteur marginal de l'économie polynésienne : en 2011, elle employait seulement 1 % des effectifs salariés du secteur marchand et ne comptait que pour 0,5 % du chiffre d'affaires total déclaré pour le paiement de la TVA.

En 2010, la production agricole commercialisée s'est établie à 6,4 milliards de F CFP, en repli de 9 % par rapport à l'année précédente (7,1 milliards de F CFP en 2009), principalement à cause de conditions climatiques défavorables (cyclone en février 2010). En dépit d'une partie non recensée (autoconsommation, vente hors du circuit commercial classique), elle ne suffit pas à la couverture des besoins alimentaires et doit être complétée par des importations agroalimentaires. En 2011, ces dernières s'élevaient à 36,1 milliards de F CFP contre 34,1 en 2010, soit + 6 % en glissement annuel.

2.2 LE COPRAH

2.2.1 La culture du coprah

La cocoteraie polynésienne occupe les deux tiers de la surface agricole utilisée et reste pour les archipels éloignés une activité de premier plan. C'est la raison pour laquelle le gouvernement local a de longue date, apporté son soutien à la coprahculture.

La totalité de la récolte de coprah est achetée et transformée par l'Huilerie de Tahiti, société anonyme appartenant au Pays. Son prix est fixé par décision du conseil des ministres. Actuellement, il est de 140 F CFP/kilo pour le coprah de première qualité et de 55 F CFP pour celui de seconde qualité (65 F CFP/kilo aux Marquises). Sur le prix payé, une part est réservée exclusivement au cultivateur (50 F CFP pour le coprah de première qualité), le restant revenant au propriétaire de la cocoteraie.

L'Huilerie de Tahiti reçoit de la Caisse de soutien des prix du coprah (CSPC)¹ une compensation financière équivalente à la différence entre le prix du coprah en Polynésie française et son cours international.

Pénalisée par le cyclone de février 2010, la production de coprah retrouve le niveau proche de 2009, s'établissant à 10 576 tonnes en 2011 contre 6 187 l'année précédente.

Coprah en silo (tonnes)

	2007	2008	2009	2010	2011	Variations 2011/2010
Iles du Vent	300	387	326	243	306	26,3%
Iles Sous-le-Vent	1 174	1 552	1 540	763	1 554	103,8%
Marquises	1 920	1 451	1 369	1 324	896	-32,3%
Australes	109	202	204	64	230	258,0%
Tuamotu-Gambier	5 535	6 831	7 945	3 793	7 589	100,1%
Total	9 038	10 423	11 384	6 187	10 576	70,9%
dont première qualité	97%	97%	98%	98%	99%	
dont deuxième qualité	3%	3%	2%	2%	1%	

Source : SDR

¹ Etablissement public créé en 1967 et doté de l'autonomie financière.

2.2.2 La transformation du coprah

Le coprah est traité par l'Huilerie de Tahiti qui produit de l'huile brute ou raffinée, des tourteaux et du coprah trituré. Après une année de repli dû à l'arrêt de l'usine au troisième trimestre 2010 pour cause de travaux, les productions ont repris en 2011 : + 42 % pour le coprah trituré, + 44,7 % pour l'huile brute et + 54,4 % pour les tourteaux. Seule, l'huile raffinée, destinée à la fabrication du monoï, a légèrement diminué.

Production d'huile et de tourteaux de coprah (en tonnes)

	2007	2008	2009	2010	2011	Variations 2011/2010
Coprah trituré	9 246	9 699	11 466	7 879	11 186	42,0%
Huile brute	5 285	5 595	6 879	4 461	6 456	44,7%
Huile raffinée	426	360	198	390	385	-1,3%
Tourteaux	2 756	2 921	3 513	2 359	3 643	54,4%

Source : Huilerie de Tahiti

Principalement destinée à l'exportation, l'huile brute est aussi, depuis 2010, utilisée par l'Huilerie de Tahiti comme biocarburant pour alimenter une chaudière et un groupe électrogène.

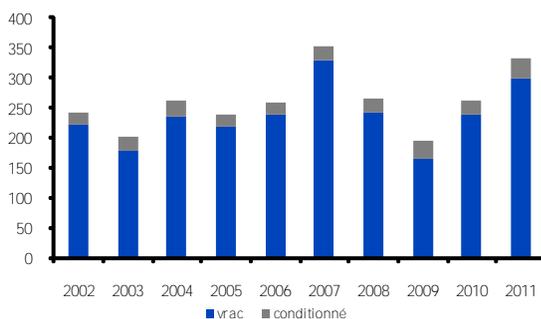
2.2.3 Le monoï

Huile parfumée au tiare Tahiti (*gardenia taitensis*), le monoï est protégé par une appellation d'origine. Le décret 92-340 du 1er avril 1992 définit son processus de fabrication et ses intrants. Les professionnels du secteur se sont regroupés au sein du Groupement interprofessionnel du monoï (GIMT) pour promouvoir leur produit et ont créé l'Institut du monoï pour soutenir des programmes de recherche.

L'activité du GIMT est financée par une taxe assise sur les exportations

de monoï¹. En 2011, les recettes à l'export s'élèvent à 257 millions de F CFP, en hausse de 26 % par rapport à l'année précédente (203 millions de F CFP en 2010). Constitué à 90 % de monoï en vrac, le tonnage expédié à l'étranger atteint 331 tonnes. Le monoï conditionné enregistre également une très forte progression, de 21 tonnes en 2010 à 31 en 2011, soit + 48 %.

Evolution des exportations de monoï (en tonnes)



Sources : Douanes, ISPF

¹ 200 F CFP par kilo sur le vrac et 50 F CFP sur les produits finis.

2.3 LES AUTRES PRODUCTIONS AGRICOLES

Importations (en tonnes)

	2007	2008	2009	2010	2011	Variations 2011/2010
Fruits	4 064	4 122	4 170	3 630	3 176	-12,5%
Légumes	8 437	8 259	8 109	8 303	8 011	-3,5%

Source : ISPF

La production locale en végétaux fournit une partie des besoins du marché local : le taux de couverture est de 40 à 50 % pour les légumes, au-dessus de 70 % pour les fruits et de 100 % pour les produits vivriers. Les importations concernent des produits peu ou pas cultivés en Polynésie française (pommes, oranges...).

Alors que la récolte de fruits progresse de 10 % en 2010, celle de légumes se stabilise. La production vivrière, pour sa part, régresse de 3 %. Les recettes augmentent sont accrues de 9 % pour les produits vivriers (217 millions de F CFP en 2010 contre 198 en 2009), de 2 % pour les légumes (1 327 millions de F CFP contre 1 304), mais ont diminué de 14 % pour les fruits (947 millions de F CFP contre 1 100).

2.3.1 Les productions fruitières

1) Les fruits

(En tonnes)	2008	2009	2010	Variations 2010/2009	Part relative 2010
Ananas	2 874	4 052	4 237	4,6%	45,9%
Banane	567	120	236	96,7%	2,6%
Citron	492	397	419	5,5%	4,5%
Orange	519	374	369	-1,3%	4,0%
Pamplemousse	423	219	449	105,0%	4,9%
Melon	572	432	510	18,1%	5,5%
Pastèque	1 386	1 309	1 415	8,1%	15,3%
Papaye	634	402	425	5,7%	4,6%
Divers	1 453	1 076	1 170	8,7%	12,7%
Total	8 920	8 381	9 230	10,1%	100%

Source : SDR

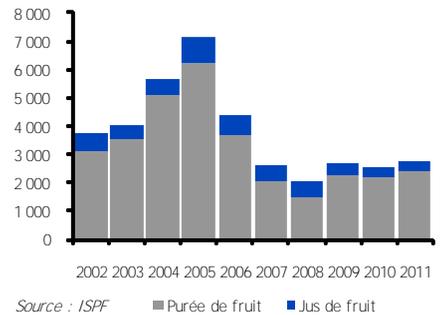
La production fruitière provient pour les deux tiers des îles du Vent. Les principaux fruits récoltés sont l'ananas (46 % du total en 2010), la pastèque et les agrumes (15 % chaque). La progression de la production sur l'année 2010 a concerné presque toutes les variétés cultivées.

2) Le noni

La production de noni (« morinda citrifolia ») a décollé vers la fin des années 90, quand une société américaine, Tahitian Noni International en a fait la promotion aux Etats-Unis, en Europe et au Japon. Le représentant local de la société, Morinda, collecte de la production locale et la transforme dans son usine de traitement de Papara (Tahiti) avant exportation.

La production est concentrée sur les îles-Sous-le-Vent et les Marquises qui, en cumul, représentent les trois quarts du total. En 2010, elle a atteint 2 525 tonnes, s'inscrivant en retrait de 12,3 % par rapport à l'année précédente (2 879 tonnes en 2009). Elle s'est accrue en 2011 comme en atteste le volume de noni en provenance des îles, 2 367 tonnes contre 1 997 en 2010, soit + 18 %.

Exportations de noni (en tonnes)



Les exportations de noni s'établissent à 2 732 tonnes en 2011 contre 2 546 en 2010, soit + 7,3 %, la hausse du tonnage de purée (2 401 tonnes contre 2 184) surpassant la contraction des exportations de jus (331 tonnes contre 362 précédemment).

2.3.2 Les productions maraîchères et vivrières

1) Les productions maraîchères

Forte du plus important marché de consommation de Polynésie française, l'île de Tahiti est la première zone maraîchère de Polynésie française, avec plus de 70 % du volume global produit, suivie par les Australes, spécialisées dans les cultures tempérées (pommes de terre, carottes). Avec 36 % du total de la production en 2010, la tomate et le concombre sont les plus importantes espèces cultivées.

En 2010, la production totale est stable : alors que tomate (- 9 %) et salade (- 18 %) s'affichent en repli, la carotte augmente notablement (+ 48 %).

Production de légumes (en tonnes)

	2008	2009	2010	Variations 2010/2009	Part relative 2010
Tomate	1 242	1 070	971	-9,3%	20,5%
Salade	565	547	451	-17,6%	9,5%
Concombre	767	724	731	1,0%	15,5%
Chou vert	490	443	498	12,4%	10,5%
Chou de Chine	327	497	344	-30,8%	7,3%
Pomme de terre	217	225	191	-15,1%	4,0%
Carotte	173	273	405	48,4%	8,6%
Navet	169	188	178	-5,3%	3,8%
Divers	954	746	958	28,4%	20,3%
Total	4 904	4 713	4 727	0,3%	100%

Source : SDR

2) Les productions vivrières

La production vivrière du pays, qui provient pour plus de la moitié des îles du Vent, est dominée par le taro (61 % du total en 2010). Mais, en raison des modifications des habitudes alimentaires, elle tend à baisser (- 5 % en moyenne annuelle depuis 2005), au profit des produits amyliques importés, à l'instar du riz.

Produits vivriers (en tonnes)

	2008	2009	2010	Variations 2010/2009	Part relative 2010
Taro	583	572	519	-9%	61,3%
Patate douce	107	104	105	1%	12,4%
Banane fei	140	115	116	1%	13,7%
Divers	94	82	107	30%	12,6%
Total	924	873	847	-3%	100%

Source : SDR

3) La vanille

Producteur de premier plan dans les années soixante, avec 200 à 300 tonnes de gousses mûres par an, la Polynésie française a, peu à peu, été évincée par la concurrence (vanille Bourbon et vanille de synthèse). En 2003, le gouvernement local a mis sur pied un plan de relance qui a permis, grâce aux aides proposées, l'éclosion de près de 300 nouvelles exploitations en l'espace de six ans.

Apanage des îles-Sous-le-Vent¹, la vanilliculture se pratique soit de façon traditionnelle sur tuteurs naturels, soit sous ombrières. D'un entretien plus simple et financièrement aidées,

¹ A l'heure actuelle, la Polynésie compte un millier de producteurs, dont les trois quarts installés aux îles-Sous-le-Vent, berceau de la vanille de Tahiti.

ces dernières tendent à supplanter les premières, fournissant désormais les deux tiers de la vanille mûre récoltée.

La production de vanille s'est inscrite en forte baisse en 2010, 44 tonnes contre 74 en 2009, soit - 41 %, impactée par le cyclone en février. En 2011, elle devrait se situer au-dessus de 60 tonnes.

Le relatif maintien des exportations, environ 13 tonnes en 2011 comme en 2010, a permis d'écouler une partie des invendus des années précédentes, bien que le marché mondial soit actuellement peu porteur¹. Mais la vanille de Tahiti, dont les qualités gustatives lui permettent de viser le marché de la gastronomie, est quelque peu préservée de cette évolution défavorable.

4) Les fleurs

L'horticulture polynésienne est dominée par le « tiare Tahiti » (gardenia tahitensis). Sont également cultivés les oiseaux de paradis (psitacorum heliconia), les « opuhi » (alpinia), des fleurs sous serre (anthuriums et les orchidées) et quelques espèces des zones tempérées (roses, œillets, chrysanthèmes et lys) aux Australes.

Le SDR estime que la baisse tendancielle de la production depuis quelques années est liée aux performances médiocres du tourisme. En 2010, la diminution des recettes du secteur de 7 % (405 millions de F CFP contre 436 en 2009) tient également aux effets dévastateurs du cyclone Oli.

2.4 L'ELEVAGE

Avec 2 milliards de F CFP de chiffre d'affaires annuel, l'élevage apporte un tiers du revenu de l'agriculture. Il est surtout présent à Tahiti qui fournit 90 % du volume produit et qui dispose du seul abattoir industriel de Polynésie française. En 2011, son activité recule de 27 % pour les volailles (42 478 bêtes contre 58 360 en 2010) et de 9 % pour les porcins (13 514 contre 14 777), mais progresse pour les bovins (474 contre 461).

Les productions animales reculent de 7 % en volume sur l'année pour atteindre 5 596 tonnes en 2010 contre 5 801 en 2009. La production de viande s'établit à 1 416 tonnes en 2010 contre 1 494 tonnes en 2009, soit - 5 %. Elle est complétée par des importations pour couvrir les besoins des consommateurs polynésiens.

¹ La chute du cours international de la vanille, de 150\$/kilo au début des années 2000 à 15/20\$ depuis 2008, a incité les importateurs à constituer des stocks à bas prix.

Importations de viande (en tonnes)

	2008	2009	2010	2011	Variations 2011/2010	Part relative 2011
Viande bovine	7 599	7 226	6 702	7 058	5,3%	27,4%
Viande porcine	1 848	1 925	1 888	2 142	13,4%	8,3%
Volaille	12 883	13 186	13 456	14 429	7,2%	56,1%
Autres	2 324	2 393	2 136	2 102	-1,6%	8,2%
Total	24 655	24 731	24 182	25 730	6,4%	100%

Source : ISPF

2.4.1 L'élevage porcin

L'élevage porcin mêle exploitations industrielles et petites unités artisanales. Le cheptel polynésien est estimé à 20 000 têtes sur l'ensemble du pays. Selon le SDR, il y avait en 2010 1 200 porcs et 1 800 truies reproductrices sur Tahiti.

La production de porcs charcutiers, destinée principalement à la consommation en produits de boucherie, est soumise à une réglementation pour favoriser la qualité¹. En 2010, elle est ressortie en légère baisse, à 1 148 tonnes contre 1 184 en 2009, soit - 3 % en glissement annuel. L'industrie agroalimentaire, pour sa part, est approvisionnée par des importations dont les quotas sont fixés annuellement en conseil des ministres. En 2011, celles-ci atteignent 2 142 tonnes, en progression de 13,4 % sur l'année (1 888 tonnes en 2010).

2.4.2 L'aviculture

1) La production d'œufs

Principale zone de production, Tahiti, qui rassemble 90 % du cheptel de poules pondeuses de Polynésie française, alimente également les autres archipels (698 000 douzaines d'œufs en 2010). En 2010, la production d'œufs a reculé de 3 % (4,2 millions de douzaines contre 4,3 millions en 2009). Néanmoins, le pays est resté autosuffisant et aucune importation d'œuf n'a été recensée en 2010. Pour 2011, la production devrait s'afficher en baisse, pénalisée par une épidémie de salmonellose. Apparue en fin d'année, elle s'est soldée par l'abattage de 60 000 poules pondeuses et pourrait avoir une incidence défavorable sur la production 2012.

2) La production de poulets de chair

La production est concentrée sur Tahiti. En 2010, elle s'est redressée, atteignant 90 tonnes, soit + 10 % par rapport à l'année précédente (81 tonnes en 2009). Elle joue toutefois un rôle mineur dans la consommation locale, assurée par les importations, souvent bien meilleur marché². En 2011, ces dernières s'établissent à 14 229 tonnes, en progression de 7,2 % en rythme annuel (13 456 tonnes en 2010).

¹ Les prix payés aux éleveurs sont fixés par arrêtés ministériels et différenciés selon la qualité des carcasses, classées par des lettres (A, B, C ou D).

² Certains produits, telles les cuisses de poulet congelé, sont classés en produits de première nécessité (PPN).

2.4.3 L'élevage bovin

Selon les estimations du SDR, le cheptel bovin polynésien se monte à 5 000 têtes, dont 40 % sur l'île de Tahiti.

1) La production de lait

La production laitière est concentrée sur Tahiti au sein de deux exploitations. L'une, située sur le plateau de Taravao, au sud de l'île, en fournit la quasi-totalité. Elle possède un cheptel de 290 vaches laitières, dont 215 productrices. En 2011, sa production est estimée à 11 122 hl de lait, en progression de 6 % par rapport à l'année précédente (10 473 hl en 2010).

Le lait local, concurrencé par les laits stérilisés longue conservation d'importation non soumis à la taxe de développement local (TDL), est positionné sur le segment du frais et couvre environ 20 % des besoins de consommation.

2) La production de viande bovine

La production de viande bovine est majoritairement présente à Tahiti où elle est commercialisée à hauteur de 70 % au marché de Papeete, le reliquat étant utilisé pour la conserverie. La production des îles (43 % du total) est autoconsommée.

En 2010, la production de viande bovine atteint 116 tonnes, en repli de 28 % par rapport à 2009 (162 tonnes). Cette forte baisse a surtout concerné Tahiti (- 36 %). Les importations de viande bovine augmentent en revanche de 5,3 % en 2011 (7 058 tonnes contre 6 702 en 2010).

2.5. LA FORET

En Polynésie française, la forêt couvre surtout les vallées et les flancs des montagnes des îles hautes. Des espèces endémiques (aito ou arbre de fer, badamier, fara ou pandanus...) y côtoient des essences apportées par les populations immigrantes au cours des siècles en fonction de leurs besoins : industrie du bois et menuiserie (teck, pin des Caraïbes...), alimentation (arbre à pain, variétés fruitières comme le manguier...), médecine (tamanu, kava...) ou encore protection de l'environnement (lutte contre l'érosion des vents, l'appauvrissement des sols et les variétés invasives nuisibles comme le miconia).

Répartition des plantations forestières en 2011 (en hectares)

	Plantations de protection	Pin des Caraïbes	Bois précieux	Total	Répartition par archipel
Iles du Vent	344	1 427	84	1 855	19%
Iles Sous-le-Vent	1 473	1 580	108	3 161	33%
Iles Marquises	276	2 019	189	2 484	26%
Iles Australes	808	700	19	1 527	16%
Tuamotu Gambier	344	144	3	491	5%
Total	3 245	5 870	402	9 517	
Répartition par type	34%	62%	4%		

Source : FOGER

La politique de la forêt, gérée par le FOGER¹, embrasse deux objectifs, la préservation de la ressource et sa mise en valeur.

Dans les années 1980, l'extension des superficies a été privilégiée, avec l'introduction de pins des Caraïbes, pour leur potentiel de substitution aux importations de bois de construction, et le reboisement en essences nobles comme le teck ou l'acajou. A partir du milieu des années 1990, l'accent a été mis sur l'entretien et la protection de l'existant.

La filière bois, dispose aujourd'hui de matière première car près de la moitié des plantations de pins des Caraïbes sont arrivées à maturité. Mais, par manque d'investisseurs, elle est encore embryonnaire. Quant aux essences pour la menuiserie, elles ne parviennent pas encore à répondre aux besoins. En 2010, la production de bois s'est fortement contractée, atteignant 285m³ contre 701 m³ en 2009, soit - 59 %.

3. La pêche, l'aquaculture et la perliculture

3.1 LA PECHE

Avec une zone exclusive économique de 5 millions de km², la Polynésie française dispose d'un potentiel de pêche confortable. L'activité se partage entre pêche traditionnelle, côtière ou lagonaire, et pêche industrielle tournée vers l'export.

Le secteur connaît cependant des difficultés, tant conjoncturelles que structurelles. La rentabilité des armements a souffert de la raréfaction de la ressource halieutique dans les années 2003-2006 due au phénomène climatique El Niño. En outre, la pêche manque de professionnels qualifiés et des défauts de conformité limitent l'activité de certains bateaux.

3.1.1 La politique de la pêche

Afin de promouvoir le développement de la pêche hauturière, le gouvernement local a créé en 2000 une société d'économie mixte, Tahiti Nui Rava'ai (SEML TNR), avec pour mission de financer la construction de thoniers et de les proposer aux professionnels de la pêche en location-vente.

Un dispositif d'aide et de soutien à la pêche (DSAP) a été instauré en 2005². Financé par une partie des recettes de la taxe de l'environnement, de l'agriculture et de la pêche, il comprend les mesures suivantes :

- la compensation de la perte de change constatée sur les transactions à l'exportation des produits de la pêche hauturière réalisées en dollar US, entre une parité de référence (110 F CFP/US\$) et le cours réel ;
- l'aide pour les frais de transport aérien des produits bruts ou transformés de la pêche hauturière vers les Etats-Unis (80 F CFP/kg) ou l'Europe (147 F CFP/kg) ;

¹ FOGER : Département de la forêt et de la gestion de l'espace rural au sein du Service du développement rural.

² Délibération n°2005-10 APF du 7 janvier 2005, modifiée en juin 2007.

- la prise en charge d'une fraction de la redevance de fourniture de glace au port de pêche de Papeete ;
- la fourniture de petits matériels de pêche, dans la limite d'un plafond de 100 000 F CFP, aux détenteurs d'une carte professionnelle de pêcheur lagonaire.

La pêche artisanale est en outre soutenue par des aides financières publiques provenant du **Fonds d'investissement à la mer (FIM)** et du **Fonds de développement des archipels (FDA)**. Par ailleurs, un programme de Dispositifs de concentration de poissons (DCP)¹ a été mis en place par le Service de la pêche. En 2011, le parc de DCP se composait de 41 unités, dont 23 dans l'archipel de la Société. La campagne 2012, dotée d'un budget de 20 millions de F CFP devrait permettre le renouvellement des DCP des îles-Sous-le-Vent et l'installation de nouvelles unités aux Tuamotu.

La formation aux métiers de la pêche est dispensée par l'Institut de formation maritime, pêche et commerce (IFMPC) ainsi que par divers organismes agréés (CEFOR, CETAD, GSMA...).

Le statut de marin pêcheur, en gestation depuis nombre d'années, a été adopté en juin 2011, pour une application à compter du 1^{er} janvier 2012. Il permet l'adaptation du code du travail aux spécificités du métier, assure la couverture sociale des pêcheurs (affiliation au régime général des salariés de la Caisse de prévoyance sociale) et instaure un « salaire plancher pêche ».

3.1.2 La crise de la pêche et la restructuration du secteur

A partir de 2003, les armements ont été confrontés à une baisse de la production, le rendement nominal moyen passant de 55 kilos de poissons pour 100 hameçons lâchés dans les années 2000-02 à seulement 23 dans les années 2004-05. La détérioration de la situation financière du secteur a également touché la SEML TNR qui n'a, selon le rapport de la Chambre territoriale des Comptes de 2007, pas ralenti « la cadence de lancement des commandes de navires de pêche ». Nombre d'entre eux, en provenance de Chine, étaient de surcroît, impropres aux conditions de navigation en Polynésie française et non conformes aux normes françaises. Le gouvernement local, actionnaire principal de TNR, a dû, à plusieurs reprises, soutenir financièrement la SEML, afin d'assurer la remise en état des navires chinois et éviter la perte du bénéfice de la défiscalisation métropolitaine.

Fin décembre 2009, les pouvoirs publics polynésiens ont incité les banques de la place à accepter un moratoire en faveur des professionnels de la mer (perliculture, pêche, aquaculture). Ces derniers ont ainsi obtenu le gel pour un an de leurs dettes professionnelles, le gouvernement s'engageant à payer à hauteur de 250 millions de F CFP une partie de leurs intérêts différés.

La pêche industrielle souffre par ailleurs d'un manque de professionnels, notamment de capitaines et de mécaniciens, et de motivation des pêcheurs pour participer à des campagnes de plusieurs mois. C'est la raison pour laquelle nombre de thoniers congélateurs ont été reconvertis en navires de pêche fraîche, plus rémunératrice et moins coûteuse en charges d'exploitation, venant ainsi concurrencer la pêche artisanale.

¹ Dispositifs d'action de concentration des poissons pélagiques, dont les thonidés. Les DCP sont constitués de bouées immergées au-delà de la bande côtière. Rapidement, la partie inférieure des DCP est colonisée par des algues, à l'origine de l'apparition d'un écosystème autour duquel il est possible de venir pêcher régulièrement.

3.1.3 Les résultats de la pêche en 2011

1) L'effort de pêche

Evolution de la flotte palangrière sur 10 ans

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Thoniers de pêche fraîche	30	37	41	40	38	35	34	33	30	30
Thoniers mixtes & congélateurs	18	22	30	32	32	29	34	35	31	29
Total	48	59	71	72	70	64	68	68	61	59

Source : Service de la pêche

La flotte de pêche palangrière active est relativement stable en 2011 (59 unités contre 60 en 2010) et l'effort de pêche progresse (+ 9 % en nombre d'hameçons lâchés).

Quant à la flotte de pêche côtière en activité, elle est en léger recul (361 unités contre 366 en 2010).

2) La production

Production et exportations des produits de la pêche (en tonnes)

	2007	2008	2009	2010	2011*	Variations 2011/2010
Production de la pêche	8 681	7 563	8 790	8 639	8 858	2,5%
- Pêche hauturière (1)	6 309	5 101	6 017	5 618	5 794	3,1%
- Pêche côtière (2)	2 372	2 462	2 773	3 021	3 064	1,4%
Exportations	830	402	769	920	892	-3,0%

Source : Service de la pêche

*Données provisoires

(1) Bonitiers palangriers, thoniers de pêche fraîche, thoniers congélateurs.

(2) Poti marara et bonitiers classiques.

Dans la pêche industrielle, les rendements nominaux continuent de diminuer, 31 kilos de poisson pour 100 hameçons en 2011 contre 34 en 2010 et 36 en 2009. Néanmoins, le volume de captures augmente de 3,1 % sur l'année (5 794 tonnes contre 5 618 en 2010).

La production de la pêche artisanale se maintient, atteignant 3 064 tonnes en 2011 contre 3 021 en 2010, soit + 1,4 %.



3) Les exportations des produits de la pêche

En 2011, les exportations de produits de la pêche s'inscrivent en repli de 3 % en volume, entraînées par la diminution des ventes de poissons entiers congelés (- 71 % en glissement annuel).

Mais les recettes globales croissent de 6 % (661 millions de F CFP en 2011 contre 626 en 2010). Cette évolution favorable tient à la forte progression des exportations de produits transformés ; en effet, les filets de poisson représentaient 32 % du tonnage total exporté en 2011 contre seulement 19 % l'année précédente.

La pêche fraîche est privilégiée en Polynésie française, représentant 77 % du volume exporté en 2011, en raison de la réticence des pêcheurs locaux à s'embarquer pour des campagnes de plusieurs mois. Nombre de thoniers congélateurs, reconvertis pour la pêche fraîche, concurrencent directement la pêche artisanale. Selon les professionnels du secteur, il ne resterait plus que deux armements sur le segment de la pêche congelée, ce qui explique le recul des exportations de pêche congelée de 29 % en 2011 (203 tonnes contre 285 en 2010).

En 2011, les principaux clients de la pêche polynésienne sont les Etats-Unis (48 % du volume), la France (30 %) et le Japon (13 %). En revanche, la part de marché des Samoa américaines, dont l'activité phare est la pêche au thon et sa transformation (thon en boîte), se réduit considérablement (2 % en 2011 contre 14 % en 2010).

Exportations des produits de la pêche (en tonnes et en millions de F CFP)

	2010		2011		Variations 2011/2010	
	Volume	Valeur	Volume	Valeur	Volume	Valeur
Poissons entiers frais dont :	504	351	535	357	6,0%	1,7%
- Etats-Unis	406	280	411	289	1,1%	3,1%
- France	52	46	11	15	-78,3%	-67,2%
- Japon	33	18	112	53	239,2%	191,8%
Poissons entiers congelés dont :	235	79	69	22	-70,6%	-72,7%
- Samoa américaines	129	27	15	3	-88,1%	-88,8%
- Thaïlande	29	7	40	10	37,0%	48,1%
- France	63	41	13	8	-78,7%	-79,8%
Filets de poisson congelés ou frais dont :	177	192	285	277	60,5%	44,1%
- France	169	181	247	239	46,1%	32,1%
- Etats-Unis	2	2	22	22	ns	ns
Poissons séchés ou fumés	3	4	3	6	1,9%	37,5%
Total	920	626	892	661	-3,0%	5,6%

Source : ISPF

3.2 L'AQUACULTURE

L'aquaculture en Polynésie française est représentée par cinq fermes, spécialisées dans la pénéculture, la pisciculture ou l'aquaculture récifale. Le Service de la pêche estime son chiffre d'affaires annuel à environ 110 millions de F CFP.

C'est la raison pour laquelle les pouvoirs publics ont décidé de soutenir la filière, en assurant la protection zoosanitaire¹ ainsi que la fourniture de post-larves, et en privilégiant la collaboration avec les professionnels.

L'Écloserie polyvalente territoriale (EPT) de Taravao (Tahiti) a été remplacée en octobre 2011 par le Centre technique aquacole (CTA)². Ce dernier reprend l'écloserie des post-larves de crevettes et de poissons, et gère l'élevage de juvéniles destinés à être transférés au secteur productif privé. Le démarrage de son activité a été réalisé grâce à la coopération du Service de la pêche, de l'IFREMER et de la Coopérative des aquaculteurs de Polynésie française (CAPF).

3.2.1 La production de crustacés

Le programme de recherches mené par l'IFREMER de 1986 à 1993 pour développer la pénéculture n'a pas suffi à faire décoller la production de façon significative et les importations restent encore nécessaires pour couvrir les besoins du marché local (environ 500 tonnes par an). En 2011, elles plafonnent à 36 tonnes (600 tonnes en 2010), frappées par des mesures de restrictions sur les importations de crevettes crues.

En revanche, la production locale de crevettes, issue de trois fermes privées (Tahiti, Moorea), progresse de 39,4 % sur l'année. Cette performance est due aux travaux réalisés (rénovation des exploitations, mise en route de la nouvelle écloserie). Les crevetticulteurs polynésiens espèrent atteindre une production de 120 tonnes par an dès 2013.

Evolution de la production locale et des importations de crustacés (en tonnes)

	2007	2008	2009	2010	2011	Variations 2011/2010
Production locale de crevettes	44,5	43,6	38,6	39,0	54,3	39,4%
Importations de crustacés (1)	742	587	703	649	90	-86,1%
dont : - crevettes	662	521	633	600	36	-94,0%

Sources : Service de la pêche, ISPF

(1) Non compris les produits préparés (salés, séchés, en conserve ou en saumure).

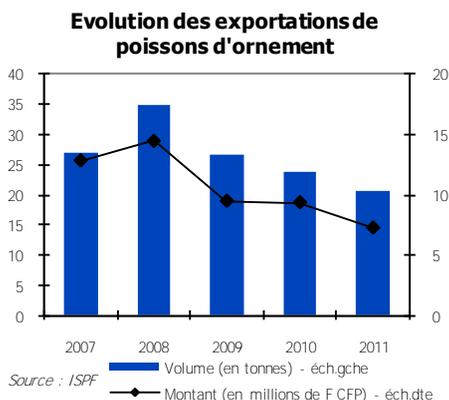
¹ L'arrêté n° 317CM du 12 mars 2010 protège les crustacés de Polynésie française contre les risques d'importation de virus.

² Il représente un investissement de 534 millions de F CFP cofinancé par l'Etat (59 %) et le Pays (41 %).

3.2.2 La pisciculture

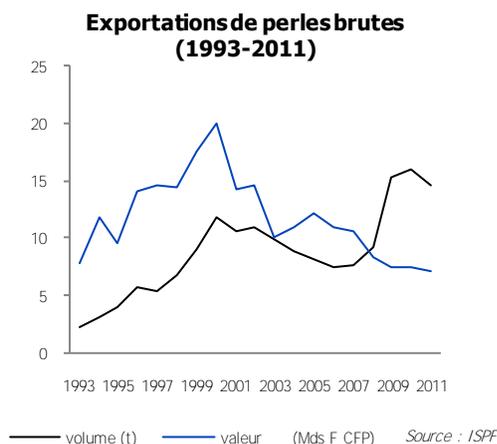
Malgré les programmes développés sous l'égide du Service de la pêche, avec le soutien de l'IFREMER depuis le premier Contrat de développement (1994), la filière peine à démarrer. La production de poissons de lagon a cessé en 2007 et celle de loup tropical en 2009 en raison de problèmes zootechniques. Mais l'année 2011 est marquée par la production de paraha peue (*platax orbicularis*) ; destinée à la consommation locale, elle atteint 7 tonnes.

L'élevage de poissons vivants pour l'aquariophilie, mené à partir de post-larves extraites du lagon est plus avancé. La production de poissons, totalement exportée vers les Etats-Unis, s'élève à 21 tonnes en 2011, rapportant 7,2 millions de F CFP. Elle apparaît en repli par rapport à 2010 (24 tonnes pour 9,4 millions de F CFP).



3.3 LA PERLICULTURE

La perle de Tahiti provient de la *pinctada margaritifera*, huître perlière autrefois recherchée pour sa nacre. Si les essais de greffe, opérés dans les années soixante par des experts japonais mandatés par le Service de la pêche, se sont révélés fructueux, la production n'a réellement décollé que dans les années quatre-vingt. A partir de la décennie suivante, le gouvernement polynésien a mis en place des mesures de soutien au secteur (libéralisation des concessions maritimes, création d'un CMNP¹, aides diverses, notamment sur le carburant) et la perle est devenue un pilier de la croissance économique, les recettes d'exportations culminant à 20 milliards de F CFP en 2000, soit les trois quarts des exportations totales du pays. Élément essentiel au développement de l'activité des archipels éloignés (Tuamotu Gambier), elle contribue à freiner l'exode des populations vers Tahiti.



Entre 1993 et 2000, l'essor de la perliculture a conduit à l'augmentation des exportations de perles brutes, non seulement en volume (+ 26 % en moyenne annuelle), mais aussi en valeur (+ 15 %). Cependant, à partir des années 2000, les recettes n'ont cessé de se

¹ Le Centre des métiers de la nacre et de la perliculture, situé à Rangiroa, a pour mission de former aux différents métiers de la perliculture (plongée, greffe, élevage, gestion...).

contracter. En dépit d'une consolidation au fil des ans du corpus réglementaire et des tentatives de restructuration de la profession par les pouvoirs publics, la perle reste en proie à de profondes difficultés.

3.3.1 L'organisation du secteur

1) La réglementation

La réglementation relative à la qualité de la perle est fondée sur quatre critères majeurs, la forme, la taille et l'épaisseur de la couche de nacre (0,8 millimètre au minimum). Le classement des perles distingue cinq niveaux par ordre de qualité décroissante, de « top gem » ou perle parfaite aux catégories A, B, C et D, selon leur lustre et le nombre de défauts qu'elles comportent. Toutes les perles non conformes sont qualifiées de rebuts interdits à la vente et indemnisés au perliculteur¹.

La délibération n°2002-51 APF du 27 mars 2002 réglemente la profession de perliculteur. Son exercice est soumis à l'obtention d'une autorisation d'occupation d'une parcelle du domaine public maritime d'au moins un hectare à des fins perlicoles et d'une carte de producteur délivrée par le Service de la perliculture, valable pour une durée de cinq ans renouvelable et accordée sous réserve d'avoir les compétences et l'équipement requis.

Quant au négoce de perles, il est régi par la délibération n°98-63 APF du 11 juin 1998, qui dispose que tout négociant doit posséder une carte professionnelle, délivrée pour une durée de deux ans et soumise à des conditions d'aptitude, ainsi qu'une garantie financière².

Enfin, les exportations de perles sont soumises à une taxe, le Droit spécifique sur les perles exportées (DSPE). Auparavant consacré au financement de la promotion de la perliculture, il est désormais versé au budget de la Collectivité d'Outre-mer. Longtemps fixé à 200 F CFP le gramme, il a été abaissé à 50 F CFP fin 2008.

2) L'évolution des structures d'encadrement du secteur

Département du ministère de la mer, le Service de la perliculture applique la politique de la perliculture et veille au respect de la réglementation. La surveillance des exploitations est assurée grâce à un système informatique géographique (SIG)³. Le contrôle à l'export comporte deux volets : la lutte contre les sorties frauduleuses (passages des bagages au rayon X avant embarquement aérien) et le contrôle de qualité. Toutes les perles exportées doivent préalablement faire l'objet d'une vérification par le Service qui délivre un certificat de qualité d'exportation.

Suite à la liquidation judiciaire du GIE Perles de Tahiti en décembre 2009, la promotion de la perle a été confiée à la Maison de la Perle (MDP), établissement public à caractère industriel et commercial créé en janvier 2010. Composée à parité de membres des pouvoirs publics et de représentants de la perliculture, elle a également pour mission la valorisation et

¹ L'arrêté n°1027 CM du 17 novembre 2005 accorde 50 F CFP le gramme avec un plafond annuel de 500 grammes par an et par hectare de nacres greffées.

² Cautionnement à consigner au Trésor Public ou caution obtenue d'un établissement de crédit local ou d'une compagnie d'assurances de la place.

³ Outil servant à organiser des ensembles de données référencées dans l'espace afin d'établir, entre autres, des cartes.

l'expertise de la production perlière. Son budget provient de subventions gouvernementales (80 millions de F CFP en 2011 et 122 millions de F CFP prévus pour 2012), complétées à partir de 2012 par des ressources propres, tirées de son activité¹.

Les professionnels, de leur côté, se sont regroupés, fin 2008, au sein du Tahiti Pearl Consortium (TPC)² pour une durée de dix ans dans le but de « mutualiser les moyens et les actions destinés à mieux défendre les intérêts de tous les perliculteurs, à mieux distribuer commercialement et à promouvoir un produit de qualité sur le plan international dans le respect de chacun et des valeurs inhérentes à cette profession ».

3.3.2 Un secteur en crise

1) L'évolution des exportations en 2011

Après une progression de 13 % en 2010, le marché du luxe devrait, selon les experts du cabinet Bain & Company³, progresser de 10 % en 2011, grâce au compartiment haute joaillerie/horlogerie (+ 23 % en 2010 et + 18 % en prévision pour 2011).

La perle de Tahiti, pour sa part, reste à l'écart de cette évolution ; les recettes d'exportation de la perle brute continuent de baisser, - 3,3 % en 2011, après - 1,5 % en 2010. Mais la contraction du tonnage (- 8,5 %) a permis une légère hausse du prix moyen au gramme (+ 5,8 % en 2011 contre - 5,9 % en 2010).



moyen au gramme (+ 5,8 % en 2011 contre

Exportations de produits perliers*

	2009	2010	2011	Variations 2011/2010
Volume (en kg)	15 887	16 315	15 021	-7,9%
- dont perles de culture brutes	15 331	16 042	14 671	-8,5%
Valeur (en millions de F CFP)	7 675	7 478	7 320	-2,1%
- dont perles de culture brutes	7 471	7 357	7 117	-3,3%
Prix moyen des perles brutes (en F CFP/g)	487	459	485	5,8%

Source : ISPF

*perles de culture brutes et travaillées, biwas, mabes, keshis

¹ Le tri des perles est payant depuis le 1er novembre 2011.

² Le syndicat professionnel des producteurs de perles (SPPP), le syndicat des petits et moyens producteurs de Polynésie française (SPMPPF), le GIE Poe o Tahiti Nui et le syndicat des exportateurs de perles de Tahiti (SEPT), qui concentreraient, en cumul, 80 % des perles exportées.

³ Bain & Company est un des principaux cabinets en stratégie et réalise chaque année depuis 2000 une étude sur le marché du luxe.

La plupart des clients significatifs de la perle brute ont diminué leurs achats en 2011, à commencer par le plus important, Hong Kong (- 12 % en 2011, - 8 % en 2010 et - 20 % en 2009). On observe également un repli des achats de la France (- 17 %) et de la Nouvelle-Calédonie (- 25 %) ainsi que la désaffection des autres clients océaniques (Australie, Nouvelle-Zélande).

Les exportations de perles polynésiennes restent toutefois soutenues par le Japon, qui conforte sa deuxième place (40 % des exportations de perles brutes) en accroissant fortement ses acquisitions (+ 9 % en 2011 comme en 2010, après + 27 % en 2009). Elles bénéficient en outre du dynamisme du marché nord-américain.

Exportations de perles brutes en valeur (en millions de F CFP) par pays

	2009	2010	2011	Variations 2011/2010	Part du total 2011
Hong Kong	4 373	4 032	3 558	-12%	50,0%
Japon	2 373	2 575	2 819	9%	39,6%
Etats-Unis	167	232	365	57%	5,1%
France	137	149	124	-17%	1,7%
Nouvelle-Calédonie	74	98	73	-25%	1,0%
Chine	134	68	70	2%	1,0%
Canada	13	24	37	54%	0,5%
Nouvelle Zélande	84	67	3	-96%	ns
Australie	62	67	1	-98%	ns
Autres pays	53	45	68	53%	1,0%

Source : ISPF

ns : non significatif

Galvanisées par les entreprises franches¹, les exportations d'ouvrages en perles avaient crû fortement en 2007 et en 2008, dépassant 1 milliard de F CFP de recettes annuelles. Mais la baisse de la taxation à l'export sur la perle² et l'augmentation des cours internationaux des métaux précieux³, qui pèse sur les coûts de fabrication, ont considérablement réduit leur potentiel de rentabilité par rapport aux perles brutes et leurs recettes d'exportations sont désormais cantonnées autour de 200 millions de F CFP.

Avec 60 % des parts du marché à l'export polynésien en 2011, les Américains restent les principaux clients des ouvrages en perles, accroissant leurs achats de 50 % en glissement annuel (131 millions de F CFP contre 88 en 2010). La France, pour sa part, se maintient (39 millions de F CFP) et Hong Kong s'inscrit en légère hausse (37 millions de F CFP contre 33 précédemment).

¹ La délibération n° 2004-29 APF du 12 février 2004 relative au régime des entreprises franches dans le secteur de la perliculture en Polynésie française prévoit l'exonération des droits et taxes à l'importation sur les produits et matériels entrant dans le processus industriel ainsi que du Droit spécial sur les perles exportées (DSPE).

² Fixé à 200 F CFP/gramme jusqu'en 2008, il est actuellement à 50 F CFP.

³ Le cours mondial de l'or s'est accru de 46 % entre décembre 2009 et décembre 2011 et celui de l'argent de 72 %.

Exportations d'ouvrages en perles

	2009	2010	2011	Variations 2011/2010
Volume (en kg)	525	430	893	107,7%
Valeur (en millions de F CFP)	207	241	220	-9,0%

Source : ISPF

2) Les raisons de la crise

Majoritairement vendue à l'export, la perle de Polynésie est confrontée à la concurrence d'autres perles de culture (perles des mers du sud d'Australie et d'Indonésie, perles blanches Akoya et perles d'eau douce) sur un marché extrêmement étroit¹.

Sur le plan interne, elle souffre de l'insuffisance de l'encadrement de la production, liée au morcellement de la profession. A partir des années 2000, la diminution des prix de la perle à l'export a conduit les perliculteurs à augmenter les volumes pour éviter une contraction de leurs revenus. Dès lors, la surproduction de perles de mauvaise qualité maintient les cours à un niveau extrêmement bas². Y concourent également les fraudes tant à la production qu'à la commercialisation.

3.3.3 Les perspectives de la perliculture

Sous l'impulsion du Service de la perliculture, le programme « Professionnalisation et pérennisation de la perliculture », réalisé sur quatre ans, de 2007 à 2010, et financé par le 9^e Fonds européen de développement (FED) à hauteur de 435 millions de F CFP, a permis de mener trois actions majeures : des formations itinérantes gratuites pour les perliculteurs (greffe, classement des perles, comptabilité...), un programme de recherche sur la courantologie des lagons perlicoles et une étude de marché internationale pour définir une stratégie de commercialisation de la perle de Tahiti.

En revanche, la réforme d'ensemble de la perliculture, annoncée en 2008, reste inachevée. En 2011, la seule mesure d'envergure adoptée consiste en la modification du statut de la Maison de la Perle³, toujours critiquée par la majorité des professionnels qui souhaiteraient la voir transformée en chambre consulaire et soustraite à l'emprise du politique.

Les professionnels, pour leur part, ont tiré parti de la mise en commun de leurs moyens pour améliorer la commercialisation des perles. En effet, un collectif de GIE et syndicats de producteurs des Tuamotu et Gambier, représentant 250 perliculteurs, soit les deux tiers de la profession, a organisé deux ventes aux enchères à Tahiti en 2011 et participé à la vente de Kobe⁴ en octobre. Ils ont ramené les acheteurs étrangers (Japonais et Chinois de Hong Kong, suivis par les Américains, Canadiens, Français, Néo-zélandais...) en Polynésie française et enregistré des résultats satisfaisants.

¹ Selon Italtrend, consultant spécialisé, le segment de la perle ne représente que 2 à 3 % du marché international de la joaillerie.

² Au-dessus de 1 000 F CFP jusqu'en 2007, le prix moyen au gramme se situe depuis autour de 500 F CFP.

³ En janvier 2011, le nombre d'administrateurs a été fixé à 16 contre 20 précédemment et les missions de l'établissement ont été redéfinies.

⁴ Kobe (Japon) est avec Hong Kong un des premiers centres de négoce mondiaux de la perle de culture.

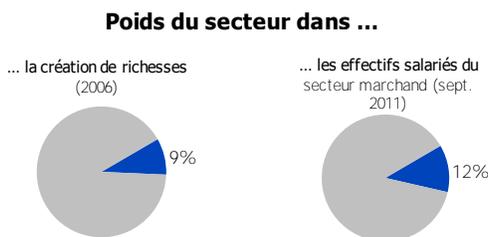
La première, en avril, a permis d'écouler plus de la moitié des lots proposés pour un chiffre d'affaires approchant les 250 millions de F CFP, avec un prix moyen de 1 608 F CFP par perle. Lors de la deuxième, en août, 71 % des perles ont été vendues, rapportant 364 millions de F CFP.

L'année 2012 marque la reprise du dialogue entre les professionnels de la perle et les pouvoirs publics. En effet, la Maison de la Perle a collaboré, en tant que partenaire financier, à la vente aux enchères de mars. Cette dernière s'est clôturée sur un taux de vente des perles de 68 % et une recette globale de 417 millions de F CFP. Pour les partenaires du groupement, les prochaines échéances sont la vente aux enchères à Tahiti en août et celle de Kobe en octobre 2012.

4. L'industrie et l'artisanat

4.1. LE SECTEUR INDUSTRIEL

La Polynésie française connaît des contraintes structurelles fortes : un marché intérieur restreint qui limite les économies d'échelle pour les activités tournées vers le marché local, un coût de la main d'œuvre relativement élevé qui pénalise la compétitivité des produits polynésiens, ainsi qu'une forte dépendance en matières premières et en produits énergétiques.



Source : ISPF

Elle a pourtant réussi à faire naître une industrie fondée sur trois pôles majeurs, l'agroalimentaire, la construction navale et la fabrication de biens intermédiaires destinés au bâtiment, ainsi que diverses activités de transformation (fabrication de meubles, industrie textile, imprimerie...). Selon les derniers comptes économiques publiés par l'ISPF, le secteur industriel contribuait à hauteur de 9 % à la formation du PIB en 2006. En 2011, il représente 13 % du chiffre d'affaires total des entreprises assujetties à la TVA et 12 % de l'effectif salarié du secteur marchand à fin septembre.

Le développement de l'industrie locale repose sur l'existence d'une protection douanière matérialisée par la taxe de développement local à l'importation (TDL). Instituée en 1997, la TDL a pour objet de préserver l'écart de compétitivité existant entre produits locaux et produits importés. Elle s'applique à une liste de produits importés concurrençant les productions locales, répertoriés par positions tarifaires. Son taux varie entre 2 % et 82 % en fonction du type de produit.

4.1.1 Le tissu des petites et moyennes entreprises du secteur industriel en Polynésie française

Le tissu industriel polynésien est composé essentiellement de petites unités. En effet, 90 % des entreprises industrielles recensées dans le Répertoire territorial des entreprises (RTE) de l'ISPF en 2011 employaient deux salariés au maximum. Le secteur manufacturier concentre l'essentiel de ces entreprises (94 %), parmi lesquelles l'industrie agroalimentaire (26 %) ainsi que l'industrie textile et de l'habillement (18 %).

Nombre d'entreprises industrielles par nature d'activité

	2007	2008	2009	2010	2011	Variations 2011/2010
Industrie manufacturière, dont	2 429	2 433	2 357	2 294	2 233	-2,7%
Industries alimentaires	596	592	586	580	573	-1,2%
Industrie textile et habillement	503	482	464	432	392	-9,3%
Travail du bois et fabrication d'art. en bois	114	108	99	95	91	-4,2%
Métallurgie et travail des métaux	99	99	91	91	91	0,0%
Industrie du papier et du carton, imprimerie	111	117	126	123	118	-4,1%
Fabrication de matériel de transport	87	86	76	44	52	18,2%
Industrie chimique	38	39	38	40	41	2,5%
Autres industries manufacturières	881	910	877	889	875	-1,6%
Industrie extractive	36	43	40	41	43	4,9%
Production et distribution d'électricité, gaz et eau	50	56	63	102	95	-6,9%
Total industrie	2 515	2 532	2 460	2 437	2 371	-2,7%

Sources : ISPF, RTE

Pour la troisième année consécutive, le nombre d'entreprises industrielles baisse : 2 371 en 2011 contre 2 437 en 2010, soit - 2,7 % en rythme annuel. La plupart des segments de l'industrie manufacturière sont affectés, hormis la construction navale (+ 18,2 %) et l'industrie chimique (+ 2,5 %) pour lesquelles le nombre d'unités progresse en 2011.

4.1.2 L'activité des entreprises du secteur industriel en 2011

L'analyse des enquêtes de conjoncture montre que tout au long de l'année 2011, les industriels ont limité leurs effectifs afin de contenir l'évolution de leurs charges d'exploitation. De fait, à fin septembre 2011, les effectifs salariés de l'industrie ne sont plus que de 4 947 personnes, leur plus bas niveau depuis 2001.

La persistance d'une conjoncture défavorable s'est traduite, selon les données provisoires de l'ISPF, par une relative stagnation du chiffre d'affaires des entreprises industrielles (- 0,3 % en 2011), après deux années de baisse (- 1,7 % en 2010 et - 3,4 % en 2009 à vérifier). Le repli de 1 % dans l'industrie



manufacturière, qui génère les deux tiers du total, est partiellement compensé par la hausse de 1,8 % dans la production et distribution d'électricité.

L'industrie manufacturière reste pénalisée par la faiblesse de la demande interne qui touche l'industrie agro-alimentaire (- 1,2 %) et les industries auxiliaires du BTP (- 3,8 % dans le travail du bois et - 3,2 % dans la métallurgie).

Certains secteurs, cependant, présentent des résultats plus satisfaisants sur l'année. La construction navale semble bénéficier d'un rebond des commandes de navires civils et de la demande de réparation et entretien de bateaux. De même, quelques productions destinées aux marchés extérieurs sont préservées. Ainsi, les recettes d'exportation du monoi ont augmenté de 26,5 % en 2011 (+ 38,7 % en 2010) et celles de noni de 5,2 %.

Chiffre d'affaires dégagé par les entreprises industrielles (en millions de F CFP) *

	2007	2008	2009	2010	Estimations 2011 (1)
Industrie manufacturière	71 829	75 401	69 274	67 251	-1,0%
Industrie agroalimentaire	30 088	31 860	32 349	33 011	-1,2%
Métallurgie et travail des métaux	9 326	9 475	7 958	7 076	-3,2%
Industrie du papier et du carton, imprimerie	6 475	6 221	5 972	5 896	1,1%
Fabrication de matériel de transport	5 492	6 625	5 335	4 895	23,3%
Industrie chimique	3 977	3 953	3 726	3 448	-0,4%
Travail du bois et fabrication d'art. en bois	1 953	2 113	1 726	1 340	-3,8%
Textile et habillement	1 002	1 276	1 178	1 088	-10,2%
Autres	13 516	13 878	11 031	10 498	-10,4%
Industrie extractive	2 009	2 120	2 382	2 055	-12,5%
Production et distribution d'électricité, gaz et eau	26 529	31 031	33 214	33 746	1,8%
Total	100 366	108 552	104 870	103 052	-0,3%

Sources : ISPF, Service des contributions

(1) Variations estimées

* Ensemble des entreprises (y compris l'artisanat industriel) assujetties à la déclaration de TVA du régime réel

Les soutiens financiers à l'industrie

La Société de financement du développement de la Polynésie française (SOFIDEP) a pour objectif d'aider au renforcement des fonds propres des PME grâce à des prises de participations ou des prêts à redevances, et facilite l'accès aux crédits bancaires. Les montants octroyés vont de 2 millions à 60 millions de F CFP dans la limite des fonds propres de l'entreprise.

Le fonds de garantie SOGEFOM (Société de gestion de fonds de garantie d'outre-mer), géré par l'Agence française de développement (AFD), apporte des garanties aux établissements bancaires lorsqu'il s'agit de financer des entreprises dont l'activité comporte des risques jugés trop importants. En 2011, 12 garanties ont été accordées au secteur de l'industrie pour des investissements de 88,8 millions de F CFP (12 dossiers pour 115,6 millions de F CFP en 2010).

4.2. L'ARTISANAT

A la fois facteur de cohésion sociale et moyen d'expression culturelle, le secteur est dominé par l'artisanat traditionnel et participe au maintien des populations dans les archipels en leur procurant des emplois. Selon le Ministère de l'Artisanat, son chiffre d'affaires annuel dépasserait les 500 millions de F CFP.

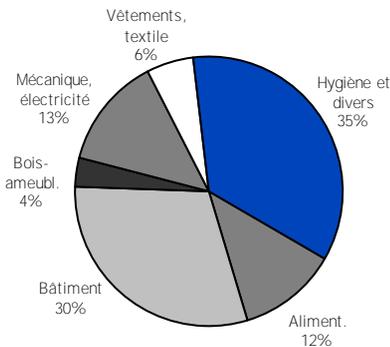
4.2.1 La structure du secteur

L'artisanat traditionnel ou l'artisanat d'art est difficile à cerner car nombre de ses représentants ne sont pas patentés ou exercent au sein d'associations (92 % des effectifs). D'après le Service de l'artisanat traditionnel, il occupe environ 13 000 personnes, soit près de 10 % de la population en âge de travailler. L'âge moyen des artisans est relativement élevé puisque la moitié des effectifs a plus de 40 ans. Enfin, 81 % des artisans d'art traditionnel sont des femmes.

La Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers (CCISM) enregistre une légère augmentation (+ 0,4 %) du nombre d'entreprises artisanales entre 2010 et 2011 (8 381 contre 8 347), due aux secteurs de l'hygiène et de la mécanique-électricité. Dans les autres branches, en revanche, elle observe une baisse : - 5,6 % dans le textile, - 3,3 % dans le travail du bois et - 0,5 % dans le bâtiment, qui représente 30 % du total d'entreprises artisanales recensées.

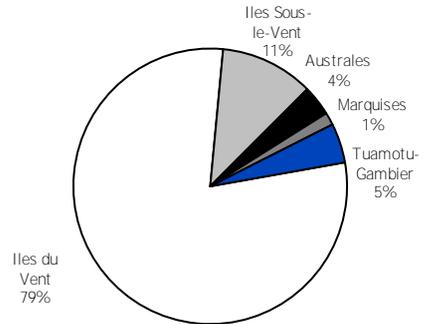
La répartition géographique souligne la prédominance des îles-du-Vent (79 % du total) où de nouvelles entités ont été installées en 2011 (+ 1 % par rapport à 2010). Il en a été de même aux Australes (+ 5 %). A l'inverse, les îles-Sous-Le-Vent (- 3 %) et les Marquises (- 1 %) en ont perdu.

Répartition par secteur d'activité en 2011



Source : CCISM

Répartition par zone géographique en 2011



Source : CCISM

4.2.2 Les mesures récentes de soutien au secteur

Sous l'égide de son ministère de tutelle, le Service de l'Artisanat a engagé un travail de réflexion afin de définir les principaux axes de développement pour structurer et

professionnaliser l'artisanat traditionnel, jusque-là cantonné au sein d'associations organisées autour de différentes cellules familiales.

Le Service de l'Artisanat a mis en place la carte professionnelle de l'artisan en 2009¹. Il a également créé quatre labels, classés par ligne de produits (bijouterie d'art et tifaifai) et par archipel (Australes et Marquises), afin de garantir l'authenticité des objets.

Le gouvernement apporte son soutien à la promotion et à la commercialisation de l'artisanat, participant financièrement à l'organisation de salons et d'expositions. Toutefois, sa contribution est en recul depuis deux ans (30 millions de F CFP en 2011, après 44 en 2010 et 61 en 2009). En 2011, les manifestations artisanales ont rapporté 236 millions de F CFP contre 254 en 2010, soit - 7 % en glissement annuel.

5. L'énergie, l'eau et le traitement des déchets

Dans un contexte de réchauffement climatique qui menace de nombreuses îles du Pacifique sud, la prise de conscience des enjeux environnementaux est grandissante pour la Polynésie française. Ainsi, dans le cadre de sa stratégie de développement durable, le gouvernement polynésien s'est fixé comme objectif d'utiliser 50 % d'énergies renouvelables à l'horizon 2020.

Afin de réduire la forte dépendance énergétique de la Polynésie française, l'avènement d'énergies alternatives aux hydrocarbures est un enjeu essentiel. D'autres opérations sont prioritaires pour l'amélioration des conditions de vie de la population comme la finalisation de la mise en place de l'adduction en eau potable et l'assainissement des eaux usées ainsi que la structuration de la filière de traitement des déchets.

Ainsi, l'ordonnance n°2007-1434 du 5 octobre 2007, conformément au statut d'autonomie de la Polynésie française du 27 février 2004, a étendu aux communes certaines compétences pour la mise en œuvre desquelles des dates butoir ont été fixées, notamment pour le traitement des déchets (fin 2011), la généralisation de l'eau potable (fin 2015) et l'assainissement des eaux usées (fin 2020).

5.1 L'ENERGIE

5.1.1 La production et la consommation d'électricité²

En Polynésie française, l'énergie consommée provient pour les trois quarts des hydrocarbures (pétrole et gaz) et pour un quart de l'électricité. Cette dernière est produite à Tahiti par deux centrales thermiques (Vairaatoa, Punaruu) et cinq centrales hydrauliques (Papenoo, Faatautia, Vaihiria, Titaaviri et Vaite). Dans les îles, elle est principalement d'origine thermique.

¹ Le Service de l'Artisanat en a délivré 454 en 2010 et 503 en 2011.

² Données disponibles exclusivement pour Tahiti, sachant qu'en 2011, la production et la consommation dans les îles représentaient 20 % du total produit et consommé en Polynésie française.

La production et la distribution d'électricité sont de compétence communale. Les municipalités assurent ce service en régie ou le délèguent, sous forme de concession ou de contrat de gérance, à des entreprises privées. Sur l'ensemble du territoire, la production thermoélectrique est largement concédée, directement ou par le biais de ses filiales, à l'Electricité de Tahiti (EDT), qui appartient au groupe GDF - Suez.

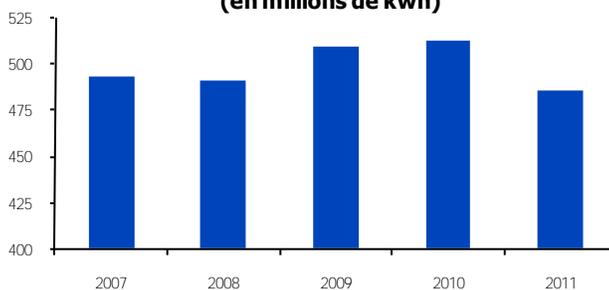
Après plusieurs années successives de hausse, la production d'électricité s'inscrit en retrait en 2011, s'élevant à 526 millions de kwh, soit - 7,5 % par rapport à 2010. Tandis que la production thermique progresse de 1,1 %, la production hydroélectrique enregistre une forte baisse, en raison de précipitations peu abondantes en 2011.

	2009	2010	2011	Variations 2011/2010
Production	566	569	526	-7,5%
- thermique	414	351	355	1,1%
- hydroélectrique	152	218	171	-21,4%
Ventes	510	513	485	-5,4%
Nombre total d'abonnés	58 765	59 400	59 812	0,7%

Source : EDT

En lien avec la morosité de la conjoncture économique et la hausse des tarifs en 2011¹, la consommation d'électricité se contracte de 5,4 % en glissement annuel (485 millions de kWh contre 513 en 2010). En revanche, le nombre d'abonnés continue sa progression (+ 0,7 %).

**Consommation d'électricité à Tahiti sur 5 ans
(en millions de kwh)**



Source : EDT

Afin d'améliorer le réseau de transport électrique à Tahiti et de mieux appréhender le développement des énergies renouvelables, la société Transport d'énergie électrique de Polynésie (TEP) s'est engagée depuis septembre 2009 dans un vaste programme d'investissement, d'un montant global de 4 milliards de F CFP. Ainsi, des travaux d'enfouissement du réseau sur les côtes Est et Ouest de Tahiti se sont achevés au cours du dernier trimestre 2011. L'enterrement des câbles de raccordement doit permettre de se prémunir des incidents liés aux aléas climatiques et d'assurer la sécurité des populations.

¹ Le prix du kWh a connu deux hausses au cours de l'année 2011, en mars et en mai. Le prix de référence de l'électricité a enregistré une augmentation totale de 1,75 F CFP le kWh.

5.1.2 Les énergies renouvelables

Consciente des enjeux énergétiques et environnementaux, la Polynésie française s'efforce de réduire sa dépendance aux énergies fossiles. Elle s'est fixée pour objectif d'assurer 50 % de la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables à l'horizon 2020. Afin d'accompagner cette transition, un premier schéma directeur a été établi en 2009 pour l'île de Tahiti, prévoyant une programmation pluriannuelle des investissements de production électrique (PPI). Ce schéma directeur a été mis à jour en 2012, en tenant compte des évolutions économiques et des avancées technologiques, et étendu à l'ensemble de la Polynésie.

Afin de favoriser la mise en œuvre d'une politique générale de l'énergie, une convention pluriannuelle 2010-2013 a été conclue en janvier 2010 entre la Polynésie française et l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Cet accord cadre permet au Pays de bénéficier, dans le cadre de sa politique énergétique, d'un appui technique et financier de l'ADEME, sur une durée de quatre ans. Doté d'un budget global de 760 millions de F CFP (190 millions de F CFP par an), établi à parts égales entre le Pays et l'ADEME, le programme des actions prévues dans le cadre de cette convention portent sur trois domaines distincts : la connaissance des potentiels énergétiques, la maîtrise de l'énergie et l'accompagnement opérationnel des projets.

L'hydroélectricité constitue à ce jour la principale alternative à l'énergie thermique en Polynésie française, représentant près du tiers de la production en 2011. Néanmoins d'autres solutions ont été mises en œuvre et soutenues par les pouvoirs publics.

Ainsi, les perspectives de développement de l'énergie solaire sont nombreuses en Polynésie française où la durée d'ensoleillement est propice à ce type d'installations. A cet effet, des programmes publics de soutien ont été initiés, PHOTOM en site isolé et Connectis en connexion au réseau¹, favorisés par un dispositif de défiscalisation cumulatif.

Depuis juin 2009, les particuliers et les petites entreprises peuvent revendre sur le réseau public l'électricité qu'ils auront produite grâce à leurs panneaux solaires. En outre, un cadre fiscal incitatif a été mis en place en avril 2010 en faveur des futurs producteurs d'électricité photovoltaïque qui seront exonérés de TVA, de patente, d'impôts sur les transactions et de Contribution de solidarité territoriale (CST). Ces dispositions prises ont conduit à une recrudescence des projets d'énergie solaire. Cependant, depuis octobre 2010, la défiscalisation nationale pour les investissements de nature industrielle dans le secteur photovoltaïque a été supprimée par le gouvernement central au titre de l'effort national de maîtrise de la dépense publique. Par ailleurs, en juin 2011, la révision à la baisse des tarifs de rachat², alignés sur le coût de production de l'électricité thermique, a rendu moins attractif l'investissement dans ce secteur, dont le nombre de projets a nettement diminué en 2011.

En août 2010, une centrale hybride thermique/photovoltaïque a été inaugurée sur l'atoll de Ahe, permettant à sa population de disposer d'une alimentation électrique pérenne, plus indépendante de l'énergie fossile et moins polluante. Financée par le 9^{ème} FED, elle présente une puissance installée de 130kWc, qui en fait à ce jour la centrale hybride la plus puissante au

¹ Réinjectée dans le réseau, l'électricité produite par le particulier contribue à l'allègement de sa facture auprès d'EDT.

² D'un tarif de 45 F CFP le kWh auparavant, le prix de rachat a été porté à 15,96 F CFP à Tahiti et 23,64 F CFP dans les îles.

monde. Deux autres centrales doivent être prochainement installées sur les atolls de Fakahina et de Napuka, dont la gestion sera suivie et analysée afin qu'elles puissent constituer un modèle de transition énergétique.

L'énergie éolienne est très peu développée en Polynésie française, les conditions climatiques n'étant pas très favorables à son utilisation, en raison de l'irrégularité des vents et de leur vitesse relativement faible. Deux expériences ont été menées à Rurutu et à Makemo mais leurs résultats se sont avérés peu concluants.

La Polynésie française envisage également de développer l'utilisation des énergies marines. Ainsi, un projet pilote de centrale houlomotrice doit voir le jour à Tetiaroa en 2012. D'une puissance de 600kW, cette centrale doit être mise en place afin d'exploiter la puissance du mouvement des vagues pour produire de l'électricité.

Depuis juin 2010, l'IFREMER, en partenariat avec la Polynésie française et l'ADEME, mène une opération pilote dans la passe de l'atoll de Hao afin de déterminer le gisement hydrolien potentiel, s'appuyant sur la force du courant. En effet, compte tenu de leurs configurations géologiques et océanographiques, les passes des atolls des Tuamotu bénéficient de courants violents susceptibles d'être convertis en énergie hydrolienne.

Enfin, des études de faisabilité d'un projet de centrale d'énergie thermique de mer (ETM) ont été menées en 2011. D'un coût de 120 millions de F CFP, elles ont été financées à hauteur de la moitié par l'Etat, de 20 % par le Pays, le solde étant réparti entre les sociétés Pacific Otec et DNCS, porteuses du projet. Ce partenariat financier constitue la première étape d'un grand projet industriel à réaliser à Tahiti : la construction d'une centrale électrique flottante pouvant produire 5 à 10 mégawatts/h. Ce projet s'appuie sur un système de production d'énergie utilisant le différentiel de température des eaux polynésiennes pour la convertir en électricité, les mers du Pacifique fournissant les conditions idéales pour ce procédé.

5.2 L'EAU

Privilégiées par des pluies et des réserves naturelles abondantes, les îles hautes de Polynésie française sont approvisionnées en eau par différents modes : forage de nappes souterraines, galeries drainantes, captages de rivières et de sources. Pour leur part, les atolls, **beaucoup moins bien pourvus, tirent leur ressource du pompage de lentilles d'eau douce et du stockage des eaux de pluie dans des citernes.**

Les eaux distribuées sont captées à partir de cinq grands types d'ouvrages : les captages en rivières qui constituent 80 à 90 % de la production, les sources, les drainages et les forages verticaux ou horizontaux.

5.2.1 La distribution d'eau potable

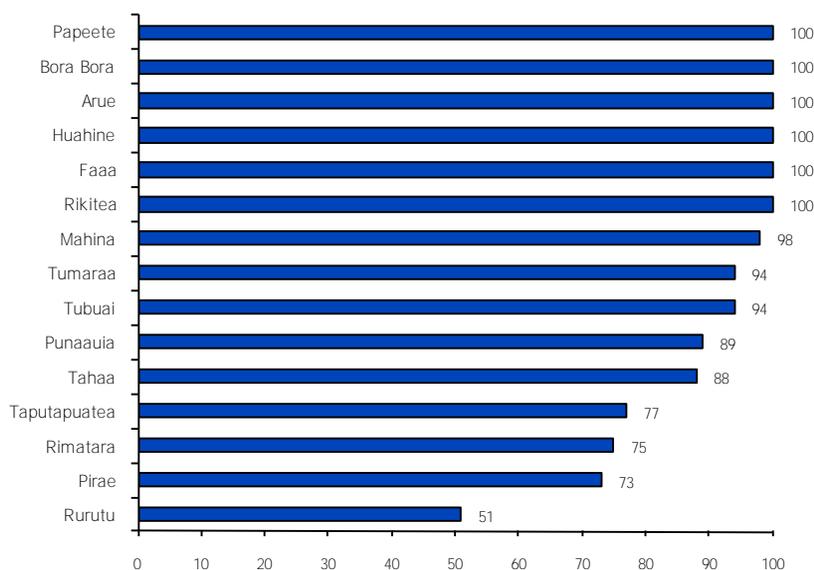
La gestion de la distribution de l'eau est de la compétence des communes qui choisissent généralement de la déléguer soit à des syndicats intercommunaux, comme à Punaauia (Tahiti), soit à des sociétés privées par concession ou affermage¹, comme à Bora Bora, Moorea et Papeete.

¹ Dans le cas de l'affermage, la commune conserve la maîtrise de la politique tarifaire.

Une délibération prise en octobre 1999, portant réglementation de l'hygiène des eaux destinées à la consommation humaine distribuées par les réseaux, prévoyait une généralisation de l'eau potable à l'horizon 2009, exposant les exploitants contrevenants à des sanctions pénales. S'agissant des communes, le code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable en Polynésie, leur impose la mise en place d'un service d'eau potable avant le 31 décembre 2015.

En dépit d'une amélioration globale de la qualité des eaux destinées à la consommation, le constat de la situation actuelle révèle encore un retard conséquent : à ce jour, moins de 30 % des communes fournissent une eau de « bonne qualité » à leurs administrés (c'est à dire plus de 80 % des résultats d'analyse conformes) et la moitié de la population polynésienne n'y a pas accès.

Classement des eaux de consommation par commune en 2011 (en % de conformité)



Source : CHSP

La mauvaise qualité de l'eau distribuée résulte de l'absence d'installations de traitement des ressources en eau. L'entretien insuffisant des réseaux existants et leur inadéquation aux besoins d'une population en constante augmentation contribuent à cette situation négative.

Par ailleurs, d'importants gaspillages de la ressource sont à déplorer, du fait de la vétusté des réseaux, mais également de la prodigalité des consommateurs. Une étude menée par un groupe de travail « environnement » tripartite (Etat, Polynésie française et communes) en 2007 a pu ainsi constater que la consommation moyenne en eau potable des ménages qui paient la ressource au forfait est en moyenne de 300 litres par jour et par personne, contre 200 litres par jour pour ceux équipés d'un compteur individuel.

5.2.2 L'assainissement des eaux usées

En Polynésie française, les eaux usées non traitées constituent une menace grandissante pour les ressources naturelles, participant notamment à la dégradation et à la fragilisation des récifs coralliens. En outre, les milieux pollués par les eaux rejetées présentent des risques sanitaires croissants pour la population locale. Face à cette situation, le développement de l'assainissement collectif des eaux usées revêt une importance capitale.

Alors que les communes doivent assurer le service de l'assainissement des eaux de ses administrés au plus tard de 31 décembre 2020, conformément au Code général des collectivités territoriales, les situations rencontrées à l'heure actuelle révèlent un retard important.

Ainsi, le traitement des eaux usées est le plus souvent laissé à l'initiative individuelle. A ce jour, seuls 25 % de la population est raccordée à une station d'épuration. En outre, l'efficacité de ces stations d'épuration individuelles et de petites tailles se révèlent très limitée puisque 50 % des rejets n'est pas conforme aux normes en vigueur. A ce titre, le défaut d'assainissement des eaux usées est l'une des causes majeures de la pollution des lagons et des rivières. Ainsi, à Tahiti, près de 40 % des embouchures des rivières est impropre à la baignade, selon les contrôles sanitaires effectués par le Centre d'hygiène et de salubrité publique (CSHP).

Devant ce constat, les pouvoirs publics ont été sensibilisés sur la nécessité de développer le réseau d'assainissement des eaux usées. Le programme de construction de stations publiques d'épuration a pris son essor avec le Contrat de développement 2000-2003, privilégiant des zones à forte densité démographique et à vocation touristique. La première commune de Polynésie française à posséder un réseau collectif d'eaux usées, en 2006, a été Bora Bora : outre le réseau de tout à l'égout qui couvre toute l'île, elle dispose également d'une usine de traitement qui recycle entièrement les eaux rejetées pour arroser les jardins et les terres agricoles.

La commune de Punaauia (côte ouest de Tahiti) dispose aussi de son unité de traitement qui ne fonctionne encore que partiellement : les hôtels ont été reliés en priorité dès fin 2001 et les particuliers sont raccordés progressivement au réseau. A Moorea, la première station d'épuration a été inaugurée en mars 2011 dans la commune de Haapiti, à laquelle seront reliés quelques 23 usagers professionnels, dont les principaux hôtels de l'île, ainsi que 450 particuliers.

Par ailleurs, la zone urbaine de Papeete est également une priorité dans le projet d'assainissement collectif des eaux usées, compte tenu du nombre important d'habitants et de sa capacité d'accueil touristique. Dès 2006, la ville de Papeete avait programmé la réalisation d'une première zone pilote du projet, autour du marché municipal et de la mairie. Afin d'étendre le réseau collectif à l'ensemble du centre ville de la commune, de nouveaux travaux ont été lancés en juillet 2011 et devraient se poursuivre jusqu'en 2013.

Le financement de l'ensemble des projets est conjointement assuré par plusieurs sources, le Fonds européen de développement (FED), l'Etat et la Polynésie française. Pour la période 2008-2013, le contrat de projets, signé entre la Polynésie française et l'Etat, consacre une enveloppe de 5,7 milliards de F CFP à l'assainissement des eaux usées, 7,3 milliards à l'eau potable et 2,4 milliards au traitement des déchets.

5.3 LE TRAITEMENT DES DECHETS

Avec une production annuelle de déchets estimée à 130 000 tonnes (dont 75 % à Tahiti), la gestion des déchets en milieu insulaire représente un défi de taille pour la Polynésie française. **La contrainte liée à l'insularité se trouve renforcée par des caractéristiques géographiques particulières, notamment la dispersion du gisement et l'éloignement des îles.**

Longtemps incertaine, la compétence sur cette question a fait l'objet d'un long débat entre l'Etat et le Pays, avant d'être transférée aux communes qui doivent désormais assurer la collecte et le traitement des ordures ménagères depuis le 1er janvier 2012.

A partir de 1997, des programmes de gestion des déchets (PGD) ont été établis sur **chaque île avec l'objectif d'installer des centres d'enfouissement technique (CET) pour les déchets ultimes et de valoriser les déchets recyclables (fabrication de compost, exportation).** La **SEP (Société environnement polynésien), société d'économie mixte** a été créée fin 1997 pour organiser la collecte et le recyclage des déchets.

En 2000, la SEP a mis en service le Centre d'enfouissement technique (CET) de Paihoro (Tahiti) pour le traitement des déchets non recyclables de Tahiti et de Moorea. En 2011, la SEP a collecté 61 000 tonnes de déchets putrescibles et inertes (70 000 tonnes en 2010), destinés à **être enfouis dans ce CET, dont la durée de vie devrait s'étendre jusqu'en 2023.** Pour le traitement des déchets recyclables, la SEP a construit le Centre de recyclage et de transfert (CRT) de Motu Uta (Papeete) où les déchets issus du tri sélectif sont classés par catégories et **compactés avant d'être exportés en Asie du Sud-est (Thaïlande, Singapour, Indonésie).** 2011 constitue une année record pour le tri sélectif puisque plus de 5 000 tonnes de déchets recyclables ont été collectés par la SEP, soit + 11 % par rapport à 2010 (4 500 tonnes).

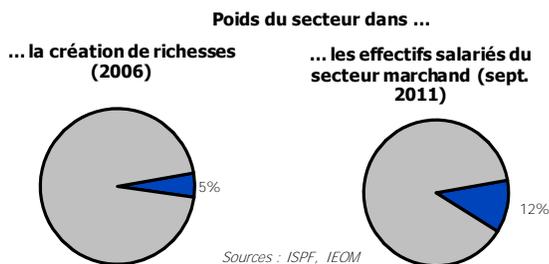
En 2011, de nouvelles conventions ont été signées entre la SEP et les îles de Maupiti, **Raiatea et Taha'a pour la mise en place du tri sélectif à compter du deuxième semestre 2011. Les déchets recyclables sont amassés dans les bacs verts ou déposés dans des points d'apport** volontaire. Le verre est quant à lui valorisé localement par broyage pour être utilisé en matériau drainant. La convention prévoit également le rapatriement des déchets toxiques sur Tahiti. A ce jour, treize communes des îles-du-vent et 4 communes des îles-sous-le-vent pratiquent la collecte sélective des déchets.

6. La construction

En 2011, le secteur de la construction a souffert de la faiblesse de la commande publique, conjuguée à une demande privée atone, qui ont continué à peser sur le courant **d'affaires du secteur.**

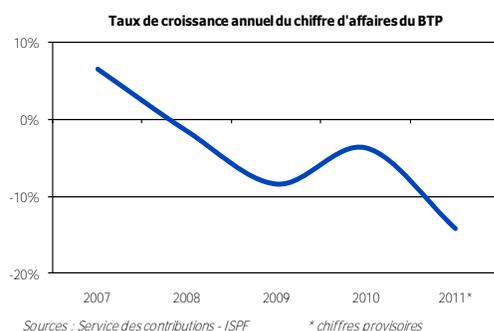
6.1. EVOLUTION GENERALE DU SECTEUR

Contribuant à hauteur de 5 % à la formation du Produit intérieur brut de la Polynésie française en 2006, le bâtiment et les travaux publics (BTP) constituent le troisième secteur **d'activité en termes de richesse produite après les services marchands et non marchands.**



Le secteur du BTP est composé d'une multitude d'unités de petite taille : 95 % des entreprises du secteur emploient moins de cinq personnes et 98 % d'entre elles comptent moins de dix salariés. Ce secteur concentre près de 12 % de l'emploi salarié marchand en 2011¹.

Le niveau d'activité du BTP est intimement lié à l'investissement public : pour un chiffre d'affaires du secteur de l'ordre de 51 milliards de F CFP en 2010, les dépenses publiques liquidées en matière de constructions et de travaux publics se sont élevées à 19 milliards de F CFP. Déjà ternie en 2010, l'activité du BTP s'est une nouvelle fois contractée en 2011. Les données provisoires font état du recul du chiffre d'affaires des entreprises du secteur de près de 15 % sur un an, après un repli de 3,4 % en 2010.



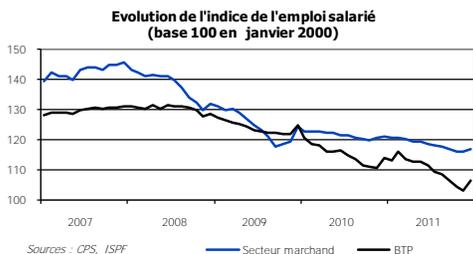
L'atonie de l'activité n'a pas été sans conséquences sur les entreprises du secteur du BTP. Leur nombre a reculé de 2,8 % en 2011, selon le Répertoire territorial des entreprises (RTE), qui recensait 3 394 unités à fin 2011, contre 3 491 en 2010.

Evolution du nombre d'entreprises du BTP par secteur d'activité

	2007	2008	2009	2010	2011	Variations	
						2011/2010	2010/2009
Construction de bâtiments	1 144	1 197	1 185	1 159	1 120	-3,4%	-2,2%
Génie civil	36	37	30	39	42	7,7%	30,0%
Travaux de construction spécialisés	2 229	2 324	2 247	2 293	2 232	-2,7%	2,0%
Total	3 409	3 558	3 462	3 491	3 394	-2,8%	0,8%

Source : ISPF - Répertoire territorial des entreprises

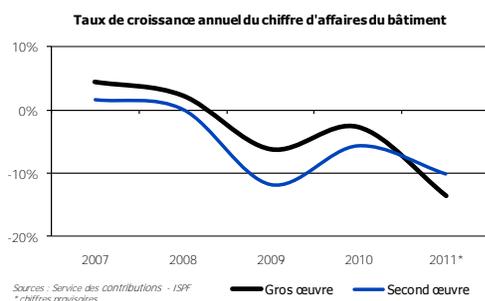
¹ Salariés déclarés à la Caisse de Prévoyance Sociale à fin septembre 2011.



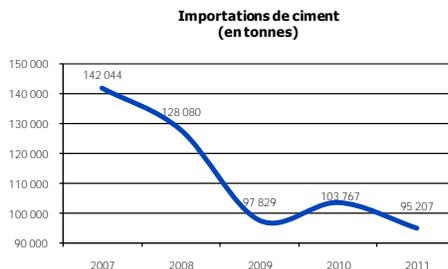
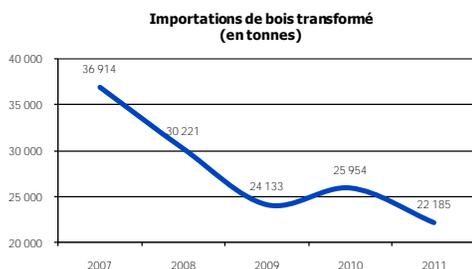
La baisse de l'activité du BTP a également pesé sur l'emploi dans le secteur. Entre décembre 2010 et septembre 2011, le secteur du BTP affiche une baisse de 4,9 % de ses effectifs, représentant une perte de près de 250 emplois. Pour sa part, l'indice de l'emploi salarié sectoriel, élaboré par l'ISPF, s'est inscrit en retrait de 6,5% en un an.

6.2. LE BATIMENT

En 2011, la branche bâtiment a une nouvelle fois pâti du manque de vigueur de la commande publique et privée. En proie à des difficultés pour remplir leurs carnets de commandes, les entreprises du secteur enregistrent un repli de leur chiffre d'affaires, de l'ordre de 12 %. La baisse d'activité affecte les entreprises du gros œuvre (- 14 %) ainsi que celles du second œuvre (- 10 %), en l'absence de nouveaux projets d'ampleur.



Illustrant le manque de dynamisme du secteur, les importations de ciment et de bois transformés ont atteint leur plus bas niveau en 2011, en retrait respectivement de 8,2 % et de 14,5 % en un an.



Afin de stimuler le secteur du bâtiment, le gouvernement a mis en place en septembre 2010 trois nouveaux dispositifs de soutien à l'investissement des ménages : le Prêt d'accès à la Propriété (PAP) pour faciliter l'accès à la propriété des ménages aux revenus modestes par un prêt bonifié de 20 millions de F CFP maximum sur une durée de 25 ans, le prêt incitatif au logement (PIL), pour inciter les ménages à mobiliser leur épargne afin de l'investir dans des constructions nouvelles par la bonification du taux de l'emprunt. Quant à la Prime à l'investissement des ménages (PIM), d'un montant équivalent à 10 % du prêt et plafonné à 1 million de F CFP, elle était versée à tout emprunteur réalisant un projet d'acquisition ou d'aménagement de l'habitat existant.

En raison d'une enveloppe insuffisante par rapport à la demande¹, ces mesures ont produit des effets limités sur le secteur. Par ailleurs, les enveloppes budgétaires consacrées à ces dispositifs n'ont pas été renouvelées par le gouvernement en 2011. Par conséquent, la production de prêts à l'habitat connaît un nouveau fléchissement en 2011 : 1 082 prêts ont été octroyés par les banques de la place en 2011 représentant un encours de 10,1 milliards de F CFP, enregistrant des baisses respectives de 17,2 % et de 28,7 % (contre 1 306 crédits pour un montant total de 14,2 milliards de F CFP en 2010). Dans ces conditions, l'encours des crédits à l'habitat des ménages, s'élevant à 171,8 milliards de F CFP au 31 décembre 2011, progresse de 4,2 % en un an, à un rythme nettement inférieur à sa moyenne de longue période.

Evolution des octrois de prêts des établissements de crédit locaux (en millions de F CFP)

	2007	2008	2009	2010	2011	Variations	
						2011/2009	2010/2009
Habitat personnel							
Nombre de prêts	903	522	721	653	424	-35,1%	-9,4%
Montant des prêts	11 823	8 221	11 485	10 635	7 198	-32,3%	-7,4%
Aménagements, réparations							
Nombre de prêts	1 277	924	963	653	658	0,8%	-32,2%
Montant des prêts	5 075	3 882	3 881	3 551	2 911	-18,0%	-8,5%

Sources : IEOM et établissements de crédit

Du côté des opérateurs privés, les investisseurs ont fait preuve d'un certain attentisme, inhibés par le manque de visibilité à moyen terme dans un climat d'instabilité politique. Cette crise de confiance des investisseurs est illustrée par le report du lancement de certains projets immobiliers malgré l'obtention de l'agrément de défiscalisation locale. Dans ce contexte, les perspectives de relance du bâtiment demeurent incertaines.

6.3. LE GENIE CIVIL ET LES TRAVAUX PUBLICS

En 2011, les travaux publics connaissent également une baisse sensible de leur courant d'affaires (- 22 %) en lien avec la faiblesse de la commande publique, faute de projets structurants et de marchés publics significatifs.

Dépenses liquidées par la commande publique (en millions de F CFP)

	2007	2008	2009	2010	2011	Variations	
						2011/2010	2010/2009
Direction de l'Equipelement	11 776	8 814	11 572	11 811	7 501	-36,5%	2,1%
Etablissement d'aménagement et de construction	8 564	7 984	10 585	4 969	1 121	-77,4%	-53,1%
Direction de l'enseignement secondaire	265	354	860	980	505	-48,4%	14,0%
Direction de l'Aviation civile	2 636	1 938	2 409	1 203	886	-26,4%	-50,1%
Total	23 242	19 091	25 426	18 963	10 013	-47,2%	-25,4%

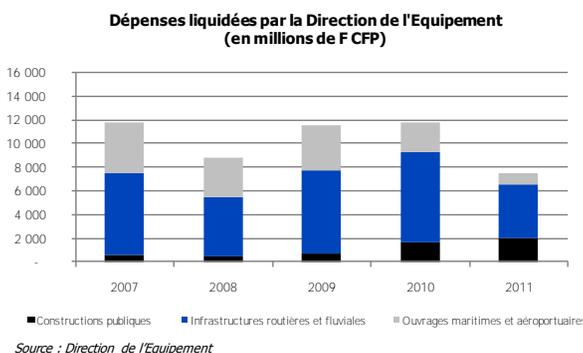
Sources : Directions de l'équipement, de l'aviation civile et de l'enseignement secondaire, EAC

¹ A l'issue du premier mois de mise en œuvre des dispositifs, l'enveloppe allouée au Prêt d'accès à la propriété a été entièrement consommée. L'enveloppe globale de 3 milliards de F CFP en septembre 2010 a été complétée de 3 autres milliards de F CFP à fin décembre 2010.

Après une forte contraction de la commande publique en 2010 (- 25,4 %), 2011 est marquée par une nouvelle chute des dépenses liquidées, qui ont diminué de 47,2 % en un an. **La forte baisse de l'investissement public observée depuis deux ans est en grande partie liée à l'achèvement du chantier de l'hôpital du Taaone (mis en service en octobre 2010), aucun nouveau projet de grande ampleur n'en ayant pris le relais.**

En 2011, la puissance publique a été confrontée à de nombreuses contraintes qui ont retardé ou empêché le lancement de nouveaux chantiers. Ainsi, la réforme de la dotation globale de développement économique (DGDE), entérinée en novembre 2010 et qui prévoyait à compter de 2011 un financement contractualisé des opérations d'investissement, a ralenti le démarrage des travaux en raison de nouvelles procédures d'instruction des dossiers relativement lourdes. En outre, les difficultés budgétaires rencontrées par la collectivité locale n'ont pas permis de disposer des moyens nécessaires pour le financement des investissements. Enfin, la refonte du secteur public entamée dans le cadre de la mise en œuvre des préconisations du rapport Bolliet a contribué à la restructuration des différents opérateurs publics (Direction de l'équipement, l'EAD devenu l'EAC).

Les dépenses liquidées par la Direction de l'équipement s'élevaient ainsi à 7,5 milliards de F CFP en 2011 (11,8 milliards en 2010), atteignant leur plus bas niveau après une baisse sans précédent (- 36,5 %). Si le montant des marchés publics attribués aux entreprises a connu une hausse de 6 %, leur nombre a cependant baissé de moitié. Ainsi, une large part des appels d'offres a concerné des travaux très spécifiques limitant le nombre d'intervenants. De surcroît, ces derniers ont réduit leur recours à des sous-traitants compte tenu du faible volume d'activité, réduisant les effets d'entraînement sur le secteur dans son ensemble.



Les opérations liquidées pour les infrastructures routières et fluviales constituent à elles seules près de deux tiers des dépenses de la Direction de l'Équipement. A 4,5 milliards F CFP, elles se sont contractées de 41,5 % sur un an, et ont principalement été destinées aux travaux sur le réseau routier, dont notamment la poursuite de l'aménagement du col du Tahara'a (2,5 milliards de F CFP) ainsi que la réalisation du Tunnel du Trou du Souffleur (1,1 milliard de F CFP).

Pour leur part, concentrant 27 % des dépenses liquidées en 2011 (contre 14 % en 2010 et 6 % en 2009), les liquidations pour les opérations en matière de constructions publiques sont en hausse de 20,6 %. Elles atteignent 2 milliards de F CFP en 2011, soit leur plus haut niveau depuis 2003, concernant essentiellement des chantiers lancés en 2010, notamment les travaux de restauration de la cathédrale de Rikitea (540 millions de F CFP), le programme de constructions d'abris paracycloniques aux Tuamotu (500 millions de F CFP) ainsi que la construction de plusieurs Maisons de l'Enfance (Faa'a, Taravao, Uturoa et Taiohae) d'un coût total de 472 millions de F CFP.

Enfin, les dépenses liquidées au titre des ouvrages portuaires et aéroportuaires enregistrent une nouvelle baisse : après - 33,6 % en 2010, elles déclinent de 61,1 % en 2011. Parmi les plus importants ouvrages réalisés, sont recensés les travaux de réparation du quai de Taiohae (750 millions de F CFP) et l'aménagement d'un débarcadère à Tahaa (370 millions de F CFP).

Parallèlement, les opérations liquidées en matière d'investissement par l'Etablissement d'Aménagement et développement (EAD), s'établissant à 5 milliards de F CFP en 2010 (5 milliards en 2010), diminuent fortement (- 77,4 %), en lien avec l'achèvement du chantier de l'hôpital de Taaoe.

6.4. LE LOGEMENT SOCIAL

Le marché du logement se caractérise par une inadéquation entre l'offre et la demande : alors que cette dernière connaît une croissance rapide, notamment en raison du phénomène de décohabitation, une pénurie d'offres de logements adaptés aux besoins¹ et aux ressources des Polynésiens est observée. Les logements sociaux regroupent toutes les constructions, en habitat groupé et en habitat dispersé, réalisées par l'Office polynésien de l'habitat (OPH), chargé de leur construction et de leur aménagement. Son action vise à résorber l'habitat insalubre et à faire face aux besoins nés de la croissance démographique.

La Polynésie française dispose de plusieurs opérateurs pour mener à bien la politique de l'habitat social :

- l'Office Polynésien de l'Habitat (OPH) pour le logement social : chargé de l'exécution des programmes de construction de logements sociaux en habitat groupé sur toute la Polynésie et de l'habitat dispersé sur les Îles du vent uniquement ;
- le Fonds de Développement des Archipels pour l'habitat dispersé (Fare MTR hors îles du Vent), et aux îles du vent pour la partie sinistrée ;
- la Société d'Aménagement et de gestion de Polynésie française (SAGEP) : chargée de la préparation des terrains et de l'aménagement des zones pouvant accueillir des logements sociaux.

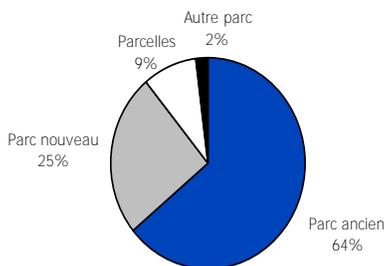
La politique menée par la Polynésie française en matière d'habitat social, définie par la délibération n° 99-217 APF du 13 janvier 2000, s'adresse aux ménages qui ne trouvent pas à se loger décemment dans les conditions normales du marché. Cette politique se traduit notamment par : (i) la constitution de réserves foncières ; (ii) la réalisation d'opérations d'aménagement et d'équipement ; (iii) la construction de logements sociaux ; (iv) l'octroi de subventions à des organismes oeuvrant pour la construction et l'amélioration de l'habitat et (v) l'attribution d'aides au logement.

¹ Les besoins sont estimés à 2 000 logements par an.

Au 31 décembre 2011, l'OPH gérait un ensemble hétérogène de 3 200 logements répartis dans trois types de parcs :

- Le parc ancien : il comprend tous les logements construits avant la mise en place de la réglementation de 2000 sur la politique de logement ; le logement était financé à 100 % par des subventions publiques (« aides à la pierre »). La destination de ces logements est depuis l'origine la création d'un parc locatif ;
- Le parc « nouveau » : il résulte de la mise en application de la politique du logement de 2000. Le logement est financé pour partie par des subventions publiques¹ ;
- Le parc « géré pour compte de tiers » : il correspond au lotissement financé au moyen du dispositif de défiscalisation de la Loi Pons.

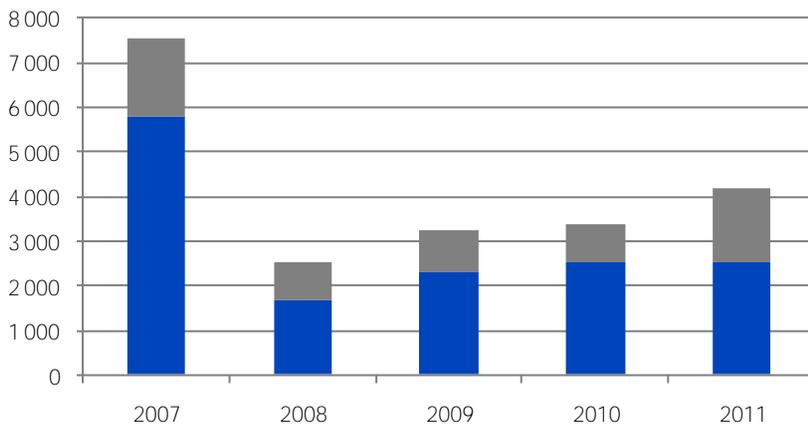
Etat du parc au 31 décembre 2011



Source : OPH

La demande en logement social a continué de s'accroître en 2011 : avec 4 194 demandeurs auprès de l'OPH (3 358 en 2010), leur nombre s'inscrit en hausse (+ 24,9 %), pour la troisième année consécutive. Alors que les demandes en habitat groupé ont doublé en l'espace d'un an, celles en habitat dispersé n'ont progressé que de 0,5 %. Selon les derniers chiffres disponibles (2008), la plus large part des demandeurs disposait d'un revenu moyen mensuel inférieur à 140 000 F CFP.

Evolution de la demande en logement social par type d'habitat².



Source : OPH

■ Habitat groupé ■ Habitat dispersé

¹ Les besoins sont estimés à 2 000 logements par an.

² En 2008, la Commission d'attribution des aides au logement (CAL) a modifié un certain nombre de dispositions dans son règlement intérieur, fondant les attributions sur des règles claires, transparentes et objectives, afin de permettre une meilleure adéquation entre la situation du demandeur et le type de logement proposé. Aussi, suite à la réactualisation des dossiers des demandeurs, 30 % des demandes en habitat groupés sont demeurées actives et environ 50 % en habitat dispersé, expliquant la chute du nombre de demandes recensées entre 2007 et 2008.

La production de logements sociaux est financée :

- en habitat dispersé, par des subventions provenant du Pays à hauteur de 2 milliards de F CFP par an (représentant environ 300 maisons) ;
- mais également dans le cadre du Contrat de Projets qui prévoit une programmation quinquennale (2008-2013) **d'un montant** de 23,6 milliards de F CFP cofinancés à 40 % par le Pays et **20 % sur les fonds propres de l'OPH. Ce montant est réparti entre :**
 1. la construction de logements neufs en location simple (12,8 milliards de F CFP et 699 logements)
 2. les opérations de résorption de l'habitat insalubre (9,2 milliards de F CFP pour 515 logements)
 3. **les opérations de réhabilitation d'une partie du parc de logements OPH (1,6 milliard de F CFP pour 6 000 logements)**

Par ailleurs, de nouvelles thématiques ont été arrêtées par le Comité de Pilotage du Contrat de Projets :

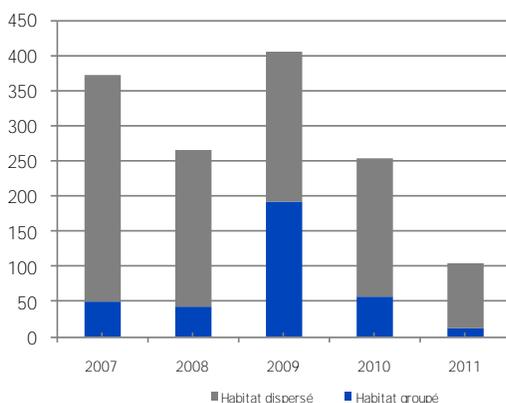
- **la programmation d'un projet pilote de réalisation de 120 logements sociaux dans le cadre de l'habitat dispersé (871 millions de F CFP) ;**
- **la mise en place d'un dispositif de « vente à terme »** permettant aux promoteurs privés de proposer des logements sociaux en respectant les règles de concurrence (1,2 milliard de F CFP pour 60 logements) ;
- un programme de sécurisation des lotissements face aux aléas naturels (plan de prévention des risques) et aux dangers liés à la vétusté des installations électriques.

La question foncière demeure une contrainte forte en Polynésie française en général, et **pour le logement social en particulier. Dans le même temps, la résorption de l'habitat insalubre** se heurte à la problématique du relogement de transit retardant ainsi les opérations engagées. **En dépit d'un marché actuel peu favorable, l'OPH poursuit** sa recherche active de foncier facilement aménageable en vue de lancer des projets réalisables dans des délais compatibles avec les objectifs du Contrat de projets 2008-2013.

En novembre 2010, la ministre de l'Outre-mer Marie-Luce Penchard a présenté au Parlement un amendement offrant la possibilité de cession à titre gratuit de terrains **appartenant à l'Etat. Cette mesure vise à pouvoir mettre à la** disposition des collectivités **d'outre-mer** des emprises foncières pour accroître la construction de logements sociaux. Cet amendement a été complété par la Commission des Finances, qui y a ajouté deux conditions : **la définition d'un seuil minimal de 30 %** de la surface cédée à affecter au logement social et **l'obligation d'effectuer le programme dans un délai maximal de cinq ans.** Une première opération de construction d'un lotissement social de 120 logements pourrait être réalisée sur le domaine Labbé (Pirae, côte est de Tahiti) par **l'EAC (Etablissement d'aménagement et de construction).**

La multiplicité des intervenants et l'absence d'une véritable programmation s'ajoutent aux handicaps structurels et viennent peser sur la fin des opérations mises en chantier. Ainsi, une nouvelle baisse de la réalisation de logements sociaux de plus de la moitié est observée par rapport à 2010. Ainsi, les remises de clés n'ont concerné que 105 logements, soit leur plus bas niveau. En outre, l'année 2011 est marquée par l'absence de programmation en habitat dispersé en raison de problèmes juridiques relatifs à l'imputation en section de fonctionnement des subventions correspondantes dans les comptes du Pays et de l'OPH.

Evolution de la livraison de logements sociaux par type d'habitat



Source : OPH

7. Le commerce

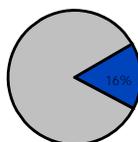
7.1 LA PLACE ET LA COMPOSITION DU SECTEUR

Le commerce est un secteur essentiel de l'économie locale car la consommation des ménages compte pour plus de la moitié des emplois du PIB (53 % en 2006 derniers comptes économiques publiés) et occupe un cinquième de l'emploi salarié total du secteur marchand. En 2006, il contribuait alors à hauteur de 16 % à la formation du PIB.

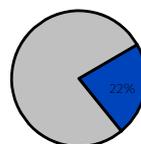
Selon le Répertoire territorial des entreprises de l'ISPF, le nombre d'unités commerciales enregistre une deuxième année de hausse, + 1,2 % en 2011, après + 1,4 % en 2010. En progression de 3,1 %, le commerce de détail imprime la tendance sur l'année. La branche automobile (- 2,4 %) et le commerce de gros (- 0,8 %) s'inscrivent en repli.

Poids du secteur dans ...

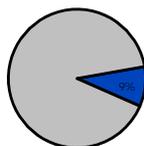
... la création de richesses (2006)



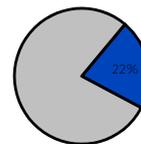
... les effectifs salariés du secteur marchand (sept. 11)



... le nombre d'entreprises du secteur marchand (déc. 11)



... les crédits à l'économie du secteur marchand (déc. 11)



Sources : ISPF, IEOM

Evolution du nombre d'entreprises du commerce en activité (*)

	2009	2010	2011	Variations	
				2011/2010	2010/2009
Commerce de gros :	1 639	1 691	1 677	-0,8%	3,2%
alimentaire	160	150	136	-9,3%	-6,3%
biens domestiques et électroniques	655	611	557	-8,8%	-6,7%
équipements industriels	206	213	203	-4,7%	3,4%
autres	618	717	781	8,9%	16,0%
Commerce de détail	2 804	2 810	2 898	3,1%	0,2%
alimentaire :	1 154	1 171	1 101	-6,0%	1,5%
- spécialisé	562	565	514	-9,0%	0,5%
- non spécialisé	592	606	587	-3,1%	2,4%
non alimentaire	1 650	1 639	1 797	9,6%	-0,7%
- spécialisé	1 628	1 621	1 779	9,7%	-0,4%
- non spécialisé	22	18	18	0,0%	-18,2%
Commerce et réparation automobile	574	586	572	-2,4%	2,1%
Total général	5 017	5 087	5 147	1,2%	1,4%

Source : ISPF

(*) Répartition selon la nouvelle nomenclature NAF rév.2

A l'image de 2010, l'année 2011 apparaît sans relief aux dirigeants du commerce, témoignant d'une dégradation de leur courant d'affaires et de leur situation de trésorerie. D'après le Service central des risques, la croissance de l'encours des créances douteuses du secteur s'accélère (+ 54 % en 2011, après + 36 % en 2010), tandis que l'encours total des crédits consentis aux entreprises commerciales se contracte de 1 %.

L'emploi enregistre une cinquième année de baisse consécutive, l'indice de l'emploi salarié dans le commerce reculant de 2,9 % en glissement annuel en décembre 2011. En septembre 2011, les effectifs salariés du secteur s'élèvent à 9 172 personnes, en baisse de 4,4 % par rapport à décembre 2010, très significative pour le commerce automobile (- 7,1 %).

Effectifs salariés du commerce au 31 décembre

	2007	2008	2009	2010	2011*	Variations
						2011/2010
Commerce de gros	3 515	3 485	3 396	3 472	3 228	2,2%
Commerce de détail	5 712	5 555	5 473	5 296	4 989	-3,2%
Commerce et réparation automobile	1 199	1 172	1 096	1 018	955	-7,1%
TOTAL	10 426	10 212	9 965	9 786	9 172	-4,4%

Source : ISPF

* au 30 septembre

7.2 L'ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DES ENTREPRISES DU COMMERCE

7.2.1 Les commerces à dominante alimentaire

En 2011, le commerce à dominante alimentaire est touché par le repli de la consommation des ménages : le panier moyen se restreint, les acheteurs privilégiant les produits MDD¹, les surgelés et les conserves, plutôt que les produits frais **d'un coût de revient plus élevé. Il semblerait toutefois que la stabilisation des volumes vendus s'explique par une progression des supermarchés au détriment des hypermarchés et surtout des petits magasins de quartier. L'évaluation provisoire du chiffre d'affaires du commerce issu des déclarations pour la TVA, fait apparaître une relative stagnation sur l'année (- 0,6 % en 2011 hors inflation, après + 1,8 % en 2010).**

Face à une conjoncture dégradée, le mouvement de concentration dans la branche se poursuit et devrait avoir un impact très négatif sur les petits magasins ainsi que les importateurs. **A côté de l'enseigne Carrefour, qui domine le paysage de la grande distribution en Polynésie française depuis une vingtaine d'années, 2011 est marquée par l'implantation du groupe Casino² et le renforcement des magasins affiliés au système U³.**

7.2.2 Les commerces spécialisés

Dominé par les petites structures, le commerce spécialisé subit la concurrence des grandes surfaces ainsi que de la vente par correspondance (VPC), facilitée par la pénétration **d'Internet dans les foyers et par l'existence d'une franchise postale fixée à 30 000 F CFP d'achats. Depuis 2012, elle est abaissée à 10 000 F CFP et taxée à 5 % sur la tranche comprise entre 10 000 et 30 000 F CFP.** Cette modification de la réglementation pourrait avoir un impact négatif sur la VPC.

En 2011, **l'atonie de la conjoncture a entraîné la fermeture de nombreux magasins, notamment dans le domaine de la décoration⁴ et favorisé les enseignes axées sur le créneau des produits « à bas prix », comme Hyper Dépôt, magasin de bricolage de 2 000 m² situé sur la côte ouest de Tahiti, qui a ouvert en mars 2011.**

¹ Marque de distributeur.

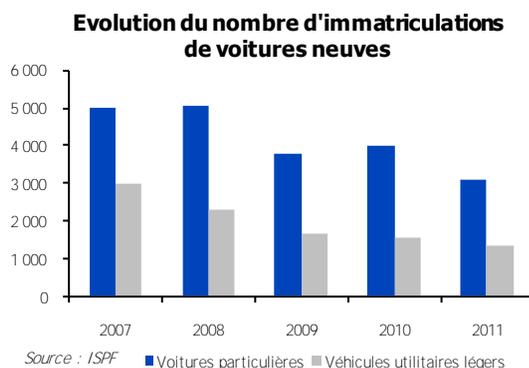
² Ouverture d'un supermarché en décembre 2011 sur la côte est de Tahiti, d'un autre à Papeete en avril 2012 et d'un hypermarché sur la côte ouest dans le courant du deuxième trimestre 2012.

³ Une dizaine de magasins ont déjà adhéré au groupement ou devraient s'affilier courant 2012.

⁴ Trois magasins à Papeete.

7.2.3 Le commerce automobile

Soutenu par la prime à la casse en 2010, le marché du neuf s'effondre en 2011, reculant de 19,6 %. Les immatriculations plafonnent à 4 440 véhicules (5 525 en 2010) et les professionnels estiment qu'elles pourraient avoisiner les 3 600 en 2012. Parallèlement, le marché de l'occasion se maintient (15 972 en 2011 contre 15 828 en 2010, soit + 1 % en glissement annuel). Les acheteurs privilégient des voitures plus petites et moins onéreuses, ainsi qu'il ressort de l'évolution sur les cinq dernières années des immatriculations de voitures particulières (- 38 % entre 2007 et 2011) et des pick up (- 55 %).



Face à une situation peu propice, les concessionnaires ont engagé depuis près de trois ans une politique de compression des charges salariales (incitations aux départs volontaires, préretraites) et logistiques (regroupement géographique des showrooms et des services après-vente). Pour 2012, ils anticipent des regroupements et le rachat de concessions.

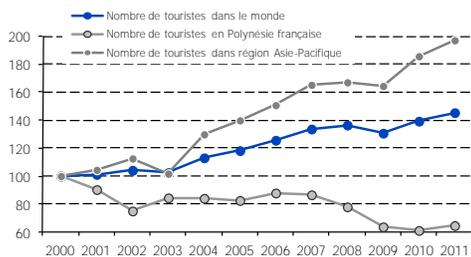
8. Le tourisme

Contribuant à hauteur de 7 % à la formation du Produit intérieur brut de Polynésie française, le secteur du Tourisme constitue, devant la perliculture, la première ressource du **Pays à l'exportation**¹. Le secteur au sens large² rassemble 2 738 entreprises en 2011 (3 % du tissu entrepreneurial polynésien) et emploie 9 902 personnes (près de 16 % de l'emploi salarié). Le tourisme polynésien se structure essentiellement autour de deux types de marché : le tourisme terrestre et celui de la croisière. En 2011, le premier concentrait 84 % de la fréquentation touristique de la Polynésie française.

¹ Selon les estimations de l'ISPF, réalisées sur la base de l'enquête dépenses touristiques de 2009, les recettes issues des dépenses des touristes internationaux avoisineraient 35 milliards de F CFP.

² Hôtels et autres services d'hébergement, service de restauration, service de transport de voyageurs, agences de voyage, location de matériel de transport, services culturels, services récréatifs et autres services de loisirs.

Indice du nombre de touristes en Polynésie française et dans le monde (base 100 en 2000)



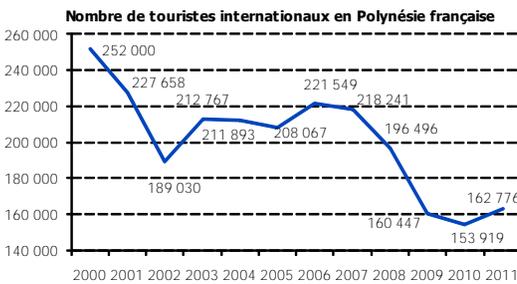
Sources : Service du tourisme, ISPF

Jusqu'en 2006, le développement de l'offre de transport en Polynésie française est apparu relativement corrélé à celui de la capacité d'hébergement, permettant de garantir un taux de remplissage des hôtels classés autour de 61 % en moyenne. A compter de cette date, les difficultés financières des compagnies aériennes internationales se sont traduites par une réduction du nombre de rotations et de la capacité des avions desservant la Polynésie¹.

Le réceptif hôtelier n'a pas pour autant cessé de croître jusqu'en 2009 dynamisé par les dispositifs de défiscalisation². Au cours des cinq dernières années, la Polynésie française a donc pâti d'un « effet ciseau » (moins de touristes et plus de structures) qui a pesé sur la rentabilité des établissements hôteliers, le taux d'occupation moyen s'affichant en deçà du point mort estimé par les professionnels à 50 %. Ces déséquilibres ont conduit en 2010 à la fermeture de plusieurs unités, ce qui a contribué à la restauration des performances de celles qui ont résisté à la crise.

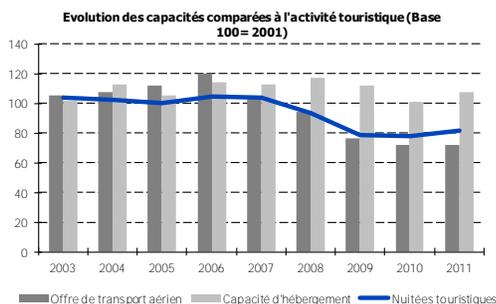
8.1. LA FREQUENTATION TOURISTIQUE

Après quatre années de baisse, la fréquentation touristique en Polynésie française s'est redressée de 5,8%). L'exercice 2011 s'est soldé par un nombre de visiteurs légèrement plus élevé qu'en 2009, mais en deçà des niveaux atteints avant 2008 : 162 776 touristes contre plus de 250 000 en 2000. Après un bon premier semestre, la deuxième partie



Sources : Service du tourisme, ISPF

Alors que le tourisme dans le monde enregistre depuis 2000 une croissance annuelle moyenne de plus de 3 %, dont + 6,7 % pour la zone Asie-Pacifique, la fréquentation touristique en Polynésie française décline (- 3,4 %). Cependant, en 2011, le nombre de touristes en Polynésie se redresse de 5,8 %. Dans le même temps, malgré une conjoncture économique et politique difficile et les catastrophes naturelles au Japon, le nombre de visiteurs s'inscrit en hausse de 4,4 % dans le monde et se stabilise dans l'Océanie (+ 0,3 %).



Sources : ADT, ISPF

¹ Après une baisse 18,7 % en 2009, le nombre de sièges offerts s'est inscrit en repli de 6 % en 2010.

² Le dispositif de défiscalisation a permis l'édification d'un parc hôtelier de haut de gamme conséquent pour un coût fiscal de l'ordre de 100 milliards de F CFP.

de l'année s'est caractérisée par un tassement de la fréquentation, malgré une fin d'année mieux orientée.

Répartition des touristes par domicile permanent

	2008	2009	2010	2011	Variations 2011/2010
Amérique du Nord	62 633	45 045	46 488	56 843	22,3%
Etats-Unis	55 362	40 780	41 020	49 385	20,4%
dont Hawaii	367	377	285	288	1,1%
Canada	7 271	4 265	5 468	7 458	36,4%
Amérique du Sud et centrale	7 873	6 671	6 850	6 704	-2,1%
Europe	82 838	72 857	66 561	64 272	-3,4%
France métropolitaine	42 374	39 256	36 544	35 835	-1,9%
Allemagne	4 511	4 346	4 256	3 604	-15,3%
Espagne	5 960	4 554	4 104	3 475	-15,3%
Italie	13 802	11 944	11 208	10 471	-6,6%
Royaume Uni	4 977	3 482	2 840	2 671	-6,0%
Suisse	2 240	2 136	1 860	2 242	20,5%
Autres	8 974	7 139	5 749	5 974	3,9%
Pacifique - Asie	42 632	35 395	33 514	34 484	2,9%
Japon	18 769	16 353	13 761	12 990	-5,6%
Nouvelle-Zélande	6 545	4 914	5 128	5 484	6,9%
Australie	10 228	6 557	6 945	8 236	18,6%
Nouvelle-Calédonie	3 815	3 875	3 940	3 946	0,2%
Autres	3 275	3 696	3 740	3 828	2,4%
Autres zones	520	479	506	473	-6,5%
Total	196 496	160 447	153 919	162 776	5,8%

Sources : Service du tourisme, ISPF

Le nombre de touristes en hébergement payant (90 % du total) a augmenté de 6,8 % en 2011, bénéficiant dans le même temps de la hausse du nombre de croisiéristes (+ 6,6 % par rapport à 2010) et de celle du nombre de touristes logés exclusivement dans des structures terrestres payantes (hôtels ou pensions de famille) (+ 6,8 % par rapport à 2010).

En 2011, le retour de la clientèle américaine et canadienne se confirme avec 10 000 visiteurs supplémentaires par rapport à 2010, rompant ainsi avec la tendance à la baisse observée pour la quasi-totalité des grands marchés émetteurs. Premier marché en 2011, les Etats-Unis progressent ainsi de 20,4 % par rapport à 2010 revenant à une fréquentation proche de 2008. Ce regain de dynamisme a été amplifié cette année par la reprise de la croisière, qui a accueilli près de 2 300 passagers nord-américains en plus par rapport à 2010. Dans le même temps, le Canada voit sa fréquentation fortement progresser de 36,4 % atteignant un niveau historiquement haut.

Second marché, la France se replie pour la troisième année consécutive (- 1,9 % en 2011 après - 6,9 % en 2010). Le reste de l'Europe garde une orientation à la baisse, malgré une bonne reprise du marché suisse.

Enfin, troisième marché du tourisme polynésien, la zone Asie-pacifique se redresse de **2,9 % notamment sous l'effet d'une fréquentation plus soutenue des Australiens et de Néozélandais**. En revanche, la désaffection des touristes japonais, qui a débuté en 2008, se poursuit (- 5,6 % par rapport à 2010 et - 44 % par rapport à 2007).

Au regard des difficultés rencontrées par les professionnels du secteur, plusieurs **mesures visant à redynamiser la fréquentation touristique en Polynésie ont été mises en œuvre** sur la période récente :

- parmi les derniers amendements de la Lodeom figure une disposition permettant aux **étrangers de se marier dans les collectivités d'outre-mer**. Ainsi, par dérogation à l'article 74 du Code civil, le mariage de deux personnes de nationalité étrangère ne résidant pas sur le territoire national peut être célébré dans la commune de leur choix, sans condition de résidence **de l'un ou l'autre des futurs époux**. Cette nouvelle disposition ouvre à la Polynésie française la possibilité de développer le tourisme nuptial, un des segments les plus dynamiques du secteur **touristique mondial, en attirant une clientèle qui se tournait auparavant vers d'autres îles de la région, comme Hawaii** ;

- le gouvernement polynésien a fait appel à Atout France¹ en janvier 2010 pour apporter **un appui technique à l'élaboration d'un plan de relance du tourisme polynésien et à la définition d'une stratégie de développement à long terme (10-15 ans)** en visant un objectif de 350 000 touristes à l'horizon 2020. Rendues publiques en octobre 2010, les recommandations d'Atout France posent comme préalable la mise en œuvre d'une stratégie de reconquête immédiate des marchés naturels de la Polynésie française (France, Etats-Unis, Japon) mais aussi de sa diversification (Brésil, Chine). La redynamisation du secteur de la croisière de même que la mise à niveau des équipements et infrastructures du secteur (Internet, lignes aériennes, hébergement, protection de l'environnement...) complètent ses recommandations. **A moyen terme, une amélioration de l'offre (embellir Papeete, porte d'entrée du pays, affermir le positionnement de la petite hôtellerie comme produit de charme, favoriser les projets hôteliers innovants, se focaliser sur les activités à fort potentiel comme, par exemple, le nautisme...) et de la demande (faciliter les transports, tant intérieurs qu'internationaux, élargir la distribution du produit...) est également préconisée.**

Le ministre du tourisme a présenté, le 23 mars 2010, la nouvelle stratégie de développement du tourisme pour la Polynésie française, misant sur le concept de « la Polynésie, le dernier jardin d'Eden », fondé sur un environnement paisible et préservé dans le cadre d'une politique de tourisme durable, en ciblant une clientèle haut de gamme. Partie intégrante de ce **nouveau schéma directeur, le Conseil d'orientation stratégique** du tourisme (COST) a été créé. Reposant sur un collège tripartite (communes, professionnels et chefs de service concernés de l'administration locale), cette structure répond à une volonté de s'inscrire dans un processus pérenne et préservé de toute turbulence politique. Le COST vise à permettre le pilotage de la stratégie de développement touristique de la Polynésie à court, moyen et long terme. Fruit de la concertation entre les intervenants du secteur touristique, ses principaux axes de développement à moyen et long termes rejoignent ceux d'Atout France.

¹ Atout France est un GIE d'ingénierie touristique, chargé du développement touristique de la France. Son conseil d'administration est composé de représentants de l'Administration (ministères du tourisme, de la culture, de l'outremer et de l'agriculture) et de professionnels (groupe Pierre & vacances, Disneyland Paris, groupe Accor, Air France...).

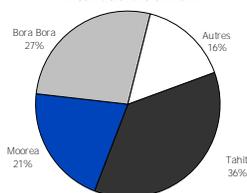
8.2. L'ACTIVITE HOTELIERE

L'hôtellerie en Polynésie française recouvre deux typologies bien distinctes : la petite hôtellerie familiale (pensions de famille, chambres d'hôtes, meublés du tourisme...), qui s'appuie pour une large part sur une clientèle de résidents, et l'hôtellerie classée, essentiellement tournée vers les touristes internationaux.

8.2.1 Hôtels et résidences de tourisme international

L'hôtellerie internationale rassemble à la fois de grands groupes internationaux comme *Starwood* (Le Méridien, Saint Regis), *Accor* (Sofitel, Novotel), *Hilton* (à Moorea et Bora Bora), *Intercontinental*, *Le Radisson* (Radisson Plaza Tahiti), et des entreprises locales, comme *South Pacific Management* (Pearl Resorts, dont Le Tahaa, labellisé Relais & Châteaux) ou *Maitai* (Bora Bora, Fakarava). Trois îles (Tahiti, Bora Bora et Moorea) concentrent à elles seules la quasi-totalité de l'offre hôtelière internationale.

Répartition géographique de l'hôtellerie internationale en 2011



Source : Service du tourisme

Répartition de la capacité d'hébergement de l'hôtellerie internationale

	Hôtels				Unités commercialisées			
	2009	2010	2011	Variations 2011/2010	2009	2010	2011	Variations 2011/2010
Iles du Vent :	22	20	19	-5%	2 019	1 815	1 778	-2%
Moorea	11	10	10	0%	663	648	648	0%
Tahiti	11	10	9	-10%	1 356	1 167	1 130	-3%
Iles Sous-le-Vent :	22	20	21	5%	1 208	1 026	1 076	5%
Bora Bora	14	12	12	0%	1 005	823	841	2%
Huahine	2	2	3	50%	73	73	105	44%
Raiaatea	3	3	3	0%	52	52	52	0%
Tahaa	3	3	3	0%	78	78	78	0%
Tuamotu	5	4	5	25%	207	143	203	42%
Marquises	2	2	2	0%	34	34	34	0%
Australes	1	1	1	0%	9	9	9	0%
Total	52	47	48	2%	3 477	3 027	3 100	2%

Source : Service du tourisme

Après une année 2010 marquée par la fermeture de plusieurs établissements pour cause de difficultés financières et de dégâts occasionnés par le passage du cyclone Oli en février 2010, une légère augmentation des capacités d'hébergement (+ 2 %) est observée en 2011. En effet, la réouverture du Kia Ora à Rangiroa et du Méridien de Bora Bora ainsi que le commencement de l'activité pour le Maitai Lapita Village, à Huahine, ont plus que compensé les fermetures définitive du Mandarin à Tahiti et provisoire du Moana Beach à Bora Bora.

Dans le même temps, la baisse de la fréquentation hôtelière enregistrée depuis 2008 a été mise à profit par certains groupes pour rénover les unités vieillissantes, tout en se conformant aux nouveaux standards internationaux voire parfois en visant un standing plus élevé, à l'instar du Hilton à Moorea, du Méridien à Bora Bora ou du Kia Ora à Rangiroa¹.

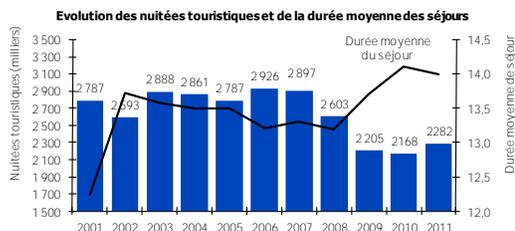
Dans ce contexte peu favorable, seuls quelques rares projets de nouvelles structures subsistent. A l'occasion d'une conférence de presse parisienne, le PDG de Pacific Beachcomber a présenté, en septembre 2010, le nouveau projet du Groupe hôtelier. Sise sur l'atoll de Tetiaroa et représentant un investissement de 5,9 milliards de F CFP, la nouvelle structure haut de gamme se composera de 39 villas et devrait ouvrir ses portes dans le courant du second semestre 2012. En outre, cet hôtel affiche des ambitions d'éco station en misant sur une

¹ Les travaux du Méridien à Bora Bora ne peuvent être considérés comme faisant partie de ces projets, puisqu'ils sont la conséquence des dégâts occasionnés par OLI.

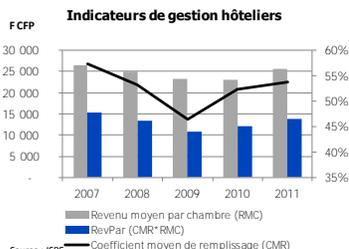
énergie provenant à 100% de sources renouvelables : énergie solaire, bio carburant à base d'huile de coprah et air conditionné à l'eau de mer.

L'amélioration des performances de l'hôtellerie classée se poursuit en 2011. Au total, 2 281 874 nuitées ont été consommées, soit une progression 5,3 % par rapport à 2010, malgré une légère baisse de la durée moyenne de séjour (14,0 jours en 2011 contre 14,1 jours en 2010). En effet, la diminution de la durée moyenne de séjour est nettement compensée par l'augmentation du nombre de touristes. Le coefficient moyen de remplissage s'améliore pour atteindre 53,7 %, grâce aux bons résultats enregistrés par les hôtels de l'archipel de la Société (55,4% pour les Iles du Vent et 53,1% pour les îles sous le Vent). Au final, le revenu moyen par chambre disponible (RevPar) a également progressé en 2011 (+ 14 % à 13 728 F CFP) affichant à un niveau légèrement supérieur à celui de 2008.

Selon les résultats provisoires relatifs aux déclarations de TVA, cette amélioration des performances aurait permis de restaurer le chiffre d'affaires de la branche hôtellerie - restauration dans son ensemble qui serait en hausse de l'ordre de 10 % pour 2011, retrouvant un niveau légèrement supérieur à celui enregistré en 2009. Par ailleurs, en dépit des mesures de soutien à l'emploi mis en place par le gouvernement (cf. notamment l'incitation au maintien à l'emploi - IME), les entreprises hôtelières ont dû réduire leurs charges salariales par des licenciements et des réductions de temps de travail. Ainsi, l'effectif salarié du secteur était en baisse de 1,8 % en rythme annuel à fin novembre 2011 après - 4,3 % fin 2010.



Source : ISPF

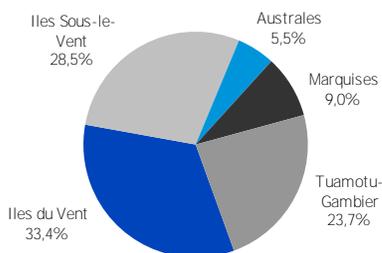


Source : ISPF

8.2.2 La petite hôtellerie familiale

Avec ses 1 369 chambres ou bungalows, la petite hôtellerie familiale dispose d'une plus large couverture du territoire que l'hôtellerie classée et occupe un millier de personnes, à temps plein ou partiel, ce qui en fait un acteur essentiel de la vie économique des archipels polynésiens. Les pensions de famille ont bénéficié de l'extension des liaisons aériennes vers les archipels ainsi que de l'élaboration de forfaits associant vol et hébergement, tels les « séjours dans les îles » ou les différents pass d'Air Tahiti. Sur les 5 dernières années, sa capacité s'est accrue de 5,2 % (1 301 unités commercialisées en 2006), mais demeure concentrée sur l'archipel de la Société (61,9 % du total) et aux Tuamotu (23,7 %).

Répartition géographique de la petite hôtellerie en 2011 (en unités commercialisées)



Source : Service du tourisme

Répartition de la capacité d'hébergement des pensions de famille*

	Enseignes				Unités commercialisées			
	2009	2010	2011	Variations 2011/2010	2009	2010	2011	Variations 2011/2010
Iles du Vent :	86	84	85	1,2%	426	450	457	1,6%
Tahiti	38	36	36	-	221	207	219	5,8%
Moorea	48	48	49	2,1%	205	243	238	-2,1%
Iles Sous-le-Vent dont :	84	79	84	6,3%	411	371	390	5,1%
Bora Bora	13	10	13	30,0%	82	59	72	22,0%
Huahine	30	29	29	-	143	143	143	-
Tuamotu-Gambier dont :	71	71	69	-2,8%	328	333	324	-2,7%
Rangiroa	20	20	20	-	102	100	98	-2,0%
Fakarava	12	13	13	-	69	73	73	-
Marquises	27	30	30	-	116	123	123	-
Australes	15	15	15	-	70	77	75	-2,6%
Total	283	279	283	1,4%	1 351	1 354	1 369	1,1%

Source : Service du tourisme

* petite hôtellerie familiale et hébergement chez l'habitant

Les établissements relevant de l'hébergement de tourisme chez l'habitant et de la petite hôtellerie familiale font l'objet d'une classification¹, établie par le Service du Tourisme suivant la qualité et les attraits touristiques de leur site d'implantation, le niveau de confort et l'équipement de leurs installations et les services proposés. Un tiaré, deux tiarés ou trois tiarés sont distribués selon ces critères aux établissements qui le souhaitent. A fin décembre 2011,

81 structures avaient ainsi fait l'objet d'une classification : 26 ont reçu trois tiarés, 29 deux tiarés, et 26 un tiaré. Par ailleurs, l'Association hôtels de famille de Tahiti et ses îles² tente de promouvoir la qualité par le biais d'une charte garantissant pour les clients une qualité d'accueil, d'authenticité et de découverte des cinq archipels de la Polynésie Française.

En 2011, le nombre d'unités commercialisées s'accroît de 1,1 % par rapport à 2010. Cette progression, liée à l'ouverture de 7 établissements, est très sensible à Bora Bora (+ 22 %) et à Tahiti (+ 5,8 %). Elle se trouve cependant atténuée par la fermeture de 7 structures.

Le chiffre d'affaires de la petite hôtellerie est difficilement quantifiable dans la mesure où, n'étant pas assujettie à la redevance de promotion touristique, elle n'est pas astreinte à la déclaration de ses nuitées. Toutefois, selon les estimations de l'Association des hôtels de famille de Tahiti et ses îles, la baisse du chiffre d'affaires serait comprise entre 15 % et 20 % en 2010, les situations individuelles étant toutefois contrastées selon les îles. Il semblerait que la petite hôtellerie, grevée par une situation de trésorerie tendue, n'ait pas été en mesure de s'aligner sur les actions promotionnelles menées par les hôtels classés en vue de maintenir un certain niveau d'activité.

En vue de soutenir ce segment, une permanence dédiée aux pensions de famille et à la petite hôtellerie a été inaugurée, le 16 août 2010 à Papeete, sous l'égide de l'Association des hôtels de famille de Tahiti et ses îles. Elle a pour rôle d'assister les établissements dans leurs démarches administratives, de commercialisation et de promotion. Elle devrait également permettre aux responsables de ce segment touristique de se concerter en vue de définir une stratégie commune en matière de promotion, de mise aux normes ou encore de classement des unités hôtelières familiales. L'association travaille notamment avec le COST (Conseil d'Orientation Stratégique du Tourisme) pour arrêter les actions prioritaires à mettre en œuvre pour son développement.

¹ Sur la base de normes et selon des modalités fixées par l'arrêté n° 494 CM du 12 avril 2001 modifié.

² Née en début d'année 2010 de la fusion de l'association des pensions de famille de Polynésie française et la fédération Haere Mai, cette nouvelle entité regroupe 160 adhérents de la petite hôtellerie familiale.

8.3. LE TOURISME DE CROISIÈRE

En 2011, l'offre de croisière de la Polynésie française, composée d'une dizaine unités, est scindée en deux catégories :

- la croisière basée localement : le *M/S Paul Gauguin* (165 cabines), *l'Aranui III* (104 cabines), cargo mixte dédié aux liaisons avec les Marquises via les Tuamotu, les yachts *d'Archipels Croisières* (5 catamarans pour un total de 24 cabines), et le navire de *Bora Bora Cruises*¹.

- des paquebots non résidents à régime spécial : le *Royal Princess* (355 cabines) et *l'Ocean Princess* (344 cabines), ayant effectué un premier circuit en décembre 2011 dans l'archipel de la société en passant par Rangiroa.

Outre ces navires assurant des croisières en cycle commercial complet, la Polynésie française accueille également des navires de passage qui effectuent des croisières transocéaniques au programme desquels figure la Polynésie française (essentiellement Moorea et les îles-Sous-le-Vent). Au nombre de 32 en 2011, ces navires ont acheminé 35 331 excursionnistes² en Polynésie française (+ 39 % sur un an).

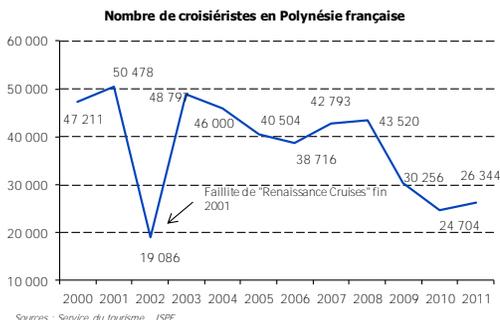
Afin de consolider l'offre de croisière sur le territoire, le gouvernement a refondu fin 2005 sa réglementation en la matière³ incluant notamment une série de dispositions incitatives (dérogation au monopole de pavillon, exonérations fiscales et douanières, aides à l'emploi, à la formation professionnelle et à la promotion touristique). Par ailleurs, depuis janvier 2008, les équipages étrangers des bateaux de croisières ont la possibilité d'obtenir un visa long séjour leur évitant de sortir du territoire français pour demander un nouveau visa.

Ces mesures n'ont toutefois pas produit les effets escomptés ainsi qu'en témoigne le départ de plusieurs armateurs intervenus sur la période récente : Le *Tahitian Princess* en décembre 2008, mais également le *Star Flyer*, le Clipper *Odyssey* ou le *Spirit of Oceanus* en 2010.

¹ Le tribunal du commerce de Papeete a prononcé, en mars 2011, la liquidation de la société Bora Bora Cruises, le plan de continuation, présenté en avril 2010 et qui avait conduit à la vente d'un des deux navires de la compagnie, ayant été rejeté. La société cherchant à poursuivre son activité pour rembourser des créances qui s'élèvent à près d'un milliard de F CFP, a fait appel de la décision. L'enjeu principal est l'exploitation de son dernier navire, le Tu Moana, jusqu'à la fin de sa période de défiscalisation de cinq ans.

² Leurs passagers sont qualifiés d'« excursionnistes » et ne sont pas comptabilisés en tant que touristes dans la mesure où ils ne passent aucune nuit à terre.

³ Délibération n° 2002-80 APF du 27 juin 2002 modifiée par la délibération n° 2005-3 APF du 20 octobre 2005 et par la loi de pays n° 2005-5 LP du 9 décembre 2005.



Au final, tandis que le marché mondial de la croisière se serait inscrit en hausse de plus de 10 % en 2011¹, le nombre de croisiéristes a progressé de 6,6 % en 2011, passant de 24 704 à 26 344 personnes. Il s'agit tout de même d'un faible niveau restant bien en deçà du nombre de visiteurs enregistré depuis 2009. Le segment de la croisière concentre désormais 16 % du nombre total de touristes accueillis en Polynésie française contre 21 % en moyenne entre 2003 et 2008.

Face à ce constat et afin d'attirer les armateurs de croisières, pénalisés selon les professionnels, par les charges et le poids des réglementations locales, l'Assemblée de Polynésie française a adopté, en octobre 2010, le projet de réforme de la réglementation des paquebots de croisière présenté par le Ministère du tourisme. Cette réforme institue un régime unique simplifié (formalités administratives allégées, exonérations fiscales et douanières...) et met en place une taxe pour le développement de la croisière (en substitution à la redevance de promotion touristique et la taxe sur l'activité de croisière) qui devrait servir à alimenter un fonds de développement du tourisme de croisière.

8.4. LA NAVIGATION CHARTER

La configuration de l'espace polynésien, caractérisée par ses îles en chapelets et ses lagons balisés, constitue un atout pour le développement du segment de la navigation charter et notamment le charter grande plaisance. Marché de niche à haute rentabilité, ce dernier est en plein essor au plan mondial. Il concerne environ 7 000 navires en exploitation. Près de la moitié de la flotte navigue en Méditerranée, 30 % dans les Caraïbes et 20 % dans le reste du monde. La plupart de ces navires de luxe d'une capacité maximale de 8 à 12 personnes, sont loués, avec ou sans personnel de bord (skipper, cuisinier...), à une clientèle touristique aisée, majoritairement américaine, pour des séjours d'une à trois semaines, permettant ainsi aux propriétaires d'amortir les charges d'exploitation.

Embryonnaire en Polynésie française, le charter nautique est composé de 83 navires en 2011 essentiellement basés dans l'archipel de la Société (97 %). La clientèle repose essentiellement sur les touristes français (28 %) et sur les résidents de Polynésie française (14 %).

Souhaitant assurer le développement de la branche, la Polynésie française a, dès 2004, revu sa réglementation² (raccourcissement du délai d'obtention d'une licence, réduction de la fiscalité, facilité d'obtention de visas longue durée pour le personnel navigant) pour capter une partie de cette clientèle à haut pouvoir d'achat. Dans le prolongement, l'Assemblée de Polynésie française a adopté le 22 janvier 2010 une loi de Pays introduisant une modification importante

¹ La croisière enregistre depuis quelques années la plus forte croissance du marché du tourisme de loisir avec 8,1 % de croissance par an depuis 1980. Les perspectives restent très optimistes pour le moyen terme (34 millions pour 2015). Environ 85 % des croisiéristes dans le monde sont Nord-américains (USA - Canada).

² Délibération n° 2004-40 APF du 19 février 2004 portant organisation de la navigation charter en Polynésie française.

dans le code des impôts en faveur de l'activité de charter nautique grande plaisance. Elle devrait ainsi permettre aux propriétaires et armateurs de yachts de luxe étrangers de bénéficier d'une exonération fiscale générale pour la location de leurs navires.

Dans cette perspective, la société Dream Yacht Charter, présente dans l'Océan Indien, les Caraïbes, l'Asie du Sud-est et toute la Méditerranée, a engagé en Polynésie française un programme d'investissement à hauteur de 1,2 milliard de F CFP sur la période 2010-2012. Après l'édification d'une nouvelle base de charters (croisières et location de voiliers) à Raiatea, cette société compte se doter d'une flotte d'une quinzaine d'unités.

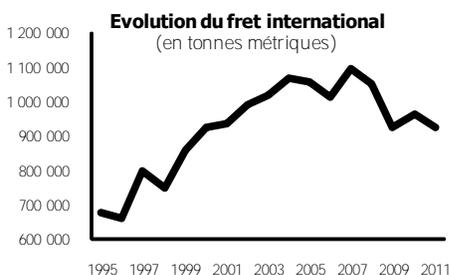
9. Les transports

9.1 LES ACTIVITES PORTUAIRES

Le port de Papeete constitue la principale entrée maritime de la Polynésie française. Géré par un établissement public, le port autonome de Papeete (PAP), il a enrichi ses infrastructures parallèlement au développement économique du pays. Sur la période 1999-2009, près de 13 milliards de F CFP d'investissements ont permis la modernisation de l'accueil des navires de croisière et de plaisance, ainsi que l'adaptation des structures pour la pêche et le trafic interinsulaire, avec notamment la construction de la gare maritime, livrée en mars 2012. Pour 2009-2019, il est prévu de renforcer la sécurité, en conformité avec la réglementation internationale, et de décongestionner la zone portuaire actuelle (transfert du terminal pétrolier et du commerce international vers la zone récifale à l'est de Papeete et réorganisation des terre-pleins libérés, remplacement du dock flottant de la Marine Nationale par un nouveau...).

9.1.1 Les échanges maritimes internationaux de la Polynésie française

Renouant avec sa tendance baissière, le fret international se contracte de 3,8 % en 2011, après un pic en 2010 (+ 4,3 %). Sur les cinq dernières années, il a reculé de 1,8 % en moyenne annuelle, reflétant la crise économique à laquelle la Polynésie française est confrontée depuis quelques années (+ 1,6 % sur la période 2001-2006).



Source : PAP

Fret international (en tonnes métriques)

	2009	2010	2011*	Variations 2011/2010
Fret débarqué dont :	893 020	920 069	883 910	-3,9%
-produits secs	477 665	484 521	455 688	-6,0%
-hydrocarbures	410 921	429 563	420 644	-2,1%
Fret embarqué	28 798	41 697	40 871	-2,0%
Total	921 818	961 766	924 781	-3,8%

Source : PAP

*données provisoires

9.1.2 La desserte maritime interinsulaire

En Polynésie française, la desserte des archipels est assurée par le secteur privé, secondé par la flottille administrative qui effectue des missions spécifiques de service public comme, par exemple, le transport scolaire dans les îles isolées.

Globalement, le trafic de passagers se stabilise en 2011. Alors que la desserte entre Tahiti et Moorea, qui représente 99 % du total, enregistre + 0,5 %, celle des îles Sous-le-Vent régresse (- 49,5 %), affectée par le retrait d'un navire sur la ligne vers Tahiti¹. Le transport de passagers pour les autres archipels augmente de 32,6 %.

Trafic maritime interinsulaire de passagers

	2009	2010	2011	Variations 2011/2010
Iles du Vent	1 702 961	1 667 406	1 676 083	0,5%
Iles Sous-le-Vent	6 743	19 469	9 830	-49,5%
Autres archipels	5 751	6 071	8 052	32,6%
Total	1 715 455	1 692 946	1 693 965	0,1%

Source : DPAM

En 2011, le fret interinsulaire se tasse légèrement : en nette progression pour les îles du Vent, il recule pour les îles-Sous-Vent (- 1,1 %) et les autres archipels.

Fret interinsulaire par destination/provenance (en tonnes)

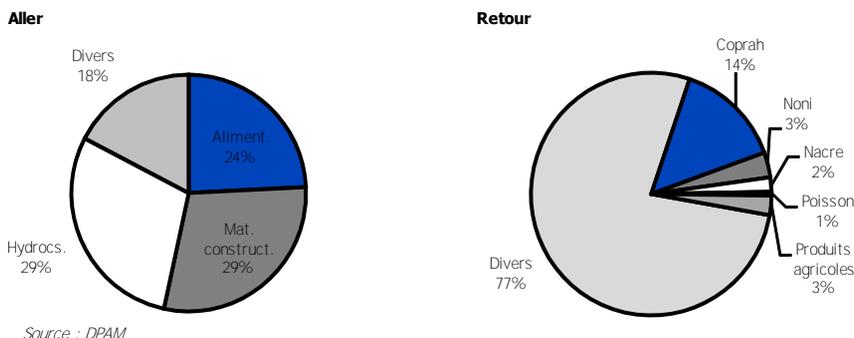
	2009	2010	2011	Variations 2011/2010
Iles du Vent	117 478	119 912	131 828	9,9%
Iles Sous-le-Vent	138 431	137 721	136 261	-1,1%
Australes	22 976	22 695	21 244	-6,4%
Marquises	38 460	38 669	34 414	-11,0%
Tuamotu Gambler	80 148	83 170	75 276	-9,5%
Total	397 493	402 167	399 023	-0,8%

Source : DPAM

¹ Mis en service entre Papeete et les îles Sous-Le-Vent, le King Tamatoa, d'une capacité d'un millier de passagers et de 250 voitures, n'a assuré des rotations qu'au deuxième trimestre 2010. L'Àremiti 4, de taille plus modeste (400 passagers, 20 voitures), a pris sa succession en novembre 2011.

Le fret aller, de Papeete vers les îles, qui compte pour 82 % du total en 2011, diminue de 10 % (327 869 tonnes contre 366 126 en 2010) en raison de la baisse du volume de matériaux de construction (95 779 tonnes contre 106 209 l'année précédente). Le fret retour, en revanche, s'accroît, soutenu par certaines productions locales telles que le coprah (+ 35 %) ou le noni (+ 19 %).

Répartition du fret en volume par type de produits en 2011



En 2012, des changements sont attendus dans la configuration de la flotte privée. Pour la desserte des Australes, le Tuhaa Pae II, vieux de trente ans, doit céder la place à un navire plus moderne et d'une capacité plus importante, le Tuhaa Pae IV, navire neuf. Construit aux Philippines en 2011, ce cargo mixte sera à même de transporter une centaine de passagers et 60 conteneurs, dont 10 frigorifiques. Par ailleurs, le Comité consultatif de la navigation maritime interinsulaire (CCNMI) a donné un avis favorable à deux projets pour la ligne Tahiti Moorea.

9.2 LA DESSERTE AERIENNE

Le transport aérien est entaché en 2011 par une série d'événements perturbateurs tels que l'envol des cours pétroliers, la montée des tensions géopolitiques (Moyen-Orient, Afrique du Nord) ou les catastrophes naturelles qui ont frappé le Japon. Ses profits nets globaux sont en nette diminution (7,9 milliards de US\$ contre 18 en 2010) et devraient, selon les prévisions de l'IATA¹, atteindre seulement 3 milliards en 2012. Les marges bénéficiaires du secteur sont fragilisées par les risques de dégradation de la situation économique en Europe et la volatilité des cours pétroliers.

Alors que le trafic de passagers progresse de 5,9 % dans le monde en 2011, le fret se contracte (- 0,7 %), après une forte reprise en 2010 (+ 20,6 %). La région Asie-Pacifique affiche des résultats inférieurs (+ 5,4 % pour les passagers et - 4,6 % pour le fret).

En Polynésie française, le nombre de passagers baisse de 0,8 % et l'offre de sièges de 4,4 %, ce qui rehausse le coefficient moyen de remplissage (70 % contre 67,5 % en 2010). Le fret, pour sa part, rechute, enregistrant - 8,7 %, après + 10,6 % en 2010.

¹ L'Association internationale du transport aérien (IATA) regroupe environ 240 compagnies qui génèrent 84 % du trafic international régulier.

Résultats de la desserte aérienne (*)

		2008	2009	2010	2011	Variations 2011/2010
1-Desserte intérieure	Nombre de sièges offerts	1 151 856	1 087 249	1 074 106	1 005 948	-6,3%
	Nombre de passagers	738 903	683 398	662 092	650 575	-1,7%
	Coefficient de remplissage	64,1%	62,9%	61,6%	64,7%	+3,1 pts
2-Desserte internationale	Nombre de sièges offerts	875 091	711 484	673 153	664 386	-1,3%
	Nombre de passagers	640 929	539 917	516 645	519 244	0,5%
	Coefficient de remplissage	73,2%	75,9%	76,8%	78,2%	+1,4 pt
Total (1+2)	Nombre de sièges offerts	2 026 947	1 798 733	1 747 259	1 670 334	-4,4%
	Nombre de passagers	1 379 832	1 223 315	1 178 737	1 169 819	-0,8%
	Coefficient de remplissage	68,1%	68,0%	67,5%	70,0%	+2,5 pts

Sources : SEAC, ADT

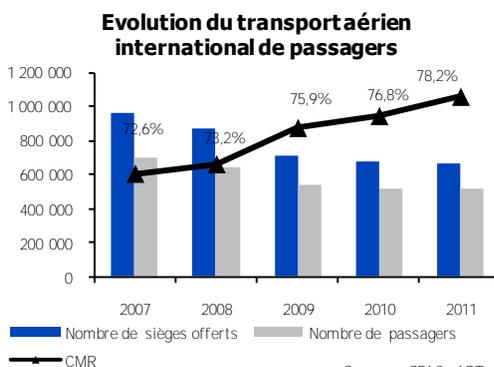
(*) départs et arrivées à l'aéroport de Faa'a

9.2.1 Les liaisons internationales

La Polynésie française est dotée d'un unique aéroport international, Tahiti Faa'a qui dépend de l'Etat. En 2011, sa gestion a été confiée à Aéroport de Tahiti, filiale d'EGIS¹, par la voie d'une concession trentenaire. La société s'est engagée à entreprendre la remise à niveau des infrastructures (réfection de l'aérogare et de la piste pour l'accueil des très gros porteurs). Sept compagnies internationales régulières relient chaque semaine l'Europe, l'Amérique (Etats-Unis, Chili), l'Asie (Japon) et l'Océanie (Nouvelle-Calédonie, Nouvelle Zélande, îles Cook).

1) Le trafic international de passagers

Après une baisse ininterrompue depuis 2007, - 7,4 % en moyenne annuelle sur les cinq dernières années, le trafic de passagers s'accroît légèrement en 2011 (+ 0,5 % en glissement annuel). Parallèlement, l'offre de sièges diminue de 1,3 % sur la période, ce qui porte le coefficient moyen de remplissage (CMR) à 78,2 % contre 76,8 % en 2010.



Premier transporteur aérien de Polynésie française, Air Tahiti Nui (ATN)

représente les deux tiers du trafic international de l'aéroport de Tahiti-Faaa. Elle opère des vols réguliers vers Paris, Los Angeles, Auckland et Tokyo et partage ses codes avec plusieurs compagnies (Air France, Air New Zealand, American Airlines, Japan Airlines...).

¹ EGIS est une filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations, spécialisée dans la gestion d'aéroports, notamment en Afrique. Elle exploite 11 plateformes internationales.

En 2011, la compagnie stabilise son offre de sièges (- 0,3 %) et l'augmentation du nombre de ses passagers sur l'année (+ 0,9 %) conforte son coefficient moyen de remplissage CMR de 1 point (79,4 % contre 78,4 % en 2010).

Malgré les efforts de restructuration engagés depuis plus d'un an, la situation financière d'ATN reste critique et l'a contrainte à une diminution drastique de son capital en novembre 2011 (à 1,6 milliard de F CFP contre 12,9 précédemment). Ses pertes pour l'année 2011 pourraient dépasser un milliard de F CFP. Les mesures d'assainissement envisagées prévoient, entre autres, la réduction de la masse salariale de 10 %¹. En février 2012, ATN a décidé une augmentation de la surcharge carburant² payée par les usagers, motivée par la hausse du coût du jet carburant.

Air France (AF), deuxième compagnie de Polynésie française en termes de volume, relie Paris via Los Angeles trois fois par semaine. En 2011, la compagnie enregistre une hausse de 3,6 % en glissement annuel de son trafic de passagers et de deux points de son CMR (91,8 % contre 89,8 % en 2010).

Lan Airlines relie la Polynésie française au continent sud-américain par Santiago du Chili via l'île de Pâques. Quant aux liaisons vers l'Océanie, elles sont assurées par Air New Zealand (Nouvelle-Zélande), Air Calédonie International (Nouvelle-Calédonie) et Air Tahiti (îles Cook).

En 2011, les compagnies aériennes maintiennent globalement leur offre de transport, hormis Lan Airlines qui est passée à un vol hebdomadaire en janvier 2011 contre deux auparavant. Sur l'année, elle perd 27,3 % de passagers, mais améliore son CMR de 7,9 points (70,8 % contre 62,9 % en 2010).

Dans l'ensemble, les compagnies bénéficient d'un accroissement de leur trafic de passagers en 2011, sauf Air Calédonie International (- 6,1 %).

2) Le fret international

Après un sursaut en 2010 (+ 15,9 %), le fret international plonge de nouveau en 2011 (- 6,9 %). L'ensemble des compagnies est concerné, hormis Air France dont le volume progresse (+ 2,5 %).

Fret aérien international (en tonnes)

	2009	2010	2011	Variations 2011/2010
Air Tahiti Nui	6 304	6 899	6 750	-2,2%
Air France	1 018	1 197	1 227	2,5%
Air New Zealand	709	965	737	-23,6%
Autres compagnies	778	1 144	792	-30,8%
Total	8 809	10 206	9 506	-6,9%

Sources : ADT, SEAC

¹ Les effectifs d'ATN s'élèvent à 780 employés.

² Selon ATN, le carburant représente le tiers des charges totales de la compagnie.

9.2.2 Le trafic intérieur

Les archipels polynésiens sont desservis à titre principal par le groupe local Air Tahiti, qui dispose d'un programme de vols réguliers vers une quarantaine d'îles. Il existe également deux compagnies privées de charters, Tahiti Hélicoptères, qui intervient également pour des évacuations sanitaires, et Pol'Air.

En recul constant depuis 2007, le trafic intérieur de passagers ressort à - 1,7 % en 2011. L'adaptation de l'offre de sièges (- 6,3 %) influe positivement sur le CMR, qui s'établit à 64,7 % contre 61,6 % en 2010, soit + 3,1 points.

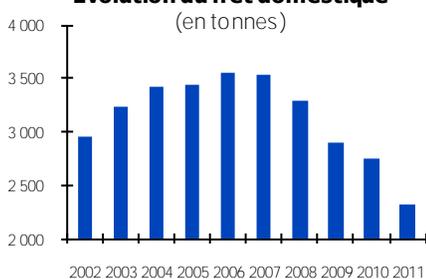
Couplée à l'alourdissement du coût du carburant, la chute de la fréquentation touristique grève les résultats d'Air Tahiti, négatifs depuis 2008. En fin d'année, la compagnie a décidé de réduire son programme de vols, allant jusqu'à supprimer quelques dessertes¹ dont l'exploitation était jugée trop déficitaire.

Evolution du transport aérien domestique de passagers



La compagnie Pol'Air étoffe son offre de sièges (+ 42,6 % en 2011) et démarre une activité fret (7,2 tonnes). En dépit d'une hausse de 34 % de la fréquentation de ses avions, la compagnie demeure extrêmement marginale sur le marché aérien domestique, représentant seulement 0,2 % du transport de passagers et 0,3 % du fret.

Evolution du fret domestique



Reflète de la conjoncture économique dans les îles (tourisme, perliculture...), le fret aérien domestique a connu un pic en 2006 et n'a cessé depuis de se restreindre. En 2011, il s'établit à 2 318 tonnes, en repli de 15,5 % par rapport à l'année précédente (2 744 tonnes en 2010).

¹ Ua Pou et Ua Huka, aux Marquises ; Apataki, Puka Puka, Fakahina et Takume aux Tuamotu. Selon la direction d'Air Tahiti, elles ont généré une perte d'exploitation de 400 millions de F CFP en 2011.

10. Les nouvelles technologies de l'information

Depuis la mise en service du câble sous-marin reliant Tahiti et Hawaii en mars 2010, la Polynésie française dispose d'une liaison internationale par fibre optique permettant d'assurer la transmission d'une grande quantité d'informations sur de très longues distances et à haut débit. La concrétisation de ce projet constitue une véritable avancée technologique ouvrant la voie au développement de l'économie numérique.

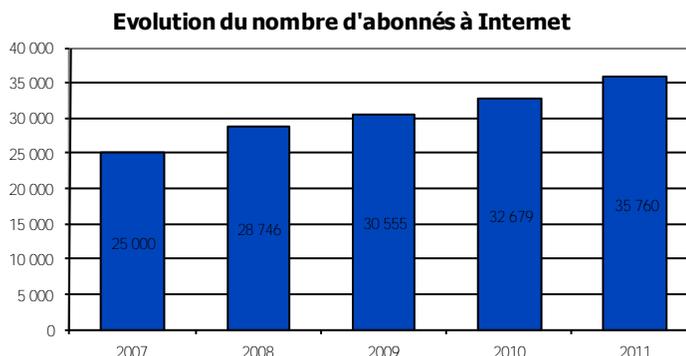
Afin de dynamiser le développement de ces nouvelles technologies, le gouvernement polynésien a défini, à l'issue des Etats généraux du numérique organisés en 2010, cinq axes stratégiques du développement de l'économie numérique :

- 1- **Garantir l'accès à Internet à tous les Polynésiens ;**
- 2- Favoriser le développement des contenus et des entreprises numériques ;
- 3- **Assurer l'avenir du numérique polynésien par le développement des infrastructures et des compétences ;**
- 4- **Rendre le Pays exemplaire dans l'usage et la promotion du numérique ;**
- 5- Faire du numérique un tremplin pour le rayonnement de la Polynésie française dans le Pacifique et dans le monde.

10.1 INTERNET

La mise en service de la liaison Internet en haut débit a suscité l'engouement des foyers polynésiens. Ainsi, la société Mana, filiale de l'Office des postes et télécommunications (OPT) et premier fournisseur d'accès à Internet en Polynésie, a grandement bénéficié de l'ouverture commerciale du câble, en septembre 2010. Ainsi, en quatre mois, 90 % de son parc d'abonnés a migré vers les offres liées au câble¹ et une conquête de 1 600 nouveaux abonnés a été réalisée. Au 31 décembre 2011, Mana comptait 35 760 abonnés, en hausse de 9,4 % sur l'année et enregistrant plus de 3 000 nouvelles souscriptions en un an. Désormais, 70 % des foyers polynésiens sont connectés (54 % avant la mise en service du câble Honotua), soit près de la moitié de la population. Le nombre d'utilisateurs quotidiens de cet outil de communication est estimé à plus de 130 000 en Polynésie.

¹ Les 10 % restants concernent les foyers connectés dans des îles non desservies par le câble.



Source : Mana

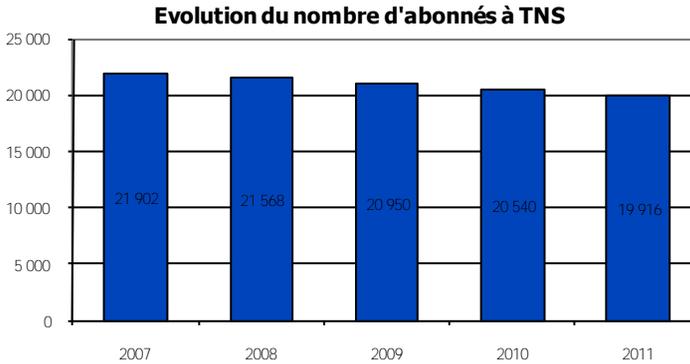
Afin d'élargir son panel de prestations, Mana a lancé en février 2011 la ManaBOX, modem/routeur couplant Internet et téléphonie et permettant de réduire le coût des communications en Polynésie et à l'international.

Depuis sa création en 1997, Mana était le seul opérateur de la fourniture d'accès à Internet en Polynésie française. Au deuxième semestre 2011, ce marché monopolistique a accueilli un nouvel acteur. La société Viti s'appuie sur la technologie WiMAX, mode de transmission et d'accès à Internet en haut débit portant sur une zone géographique étendue grâce à des antennes émettrices ayant une portée de plusieurs kilomètres. En juillet 2011, ce nouvel opérateur a débuté son activité commerciale, proposant une offre Internet nomade (pour téléphones et ordinateurs portables) basée sur la technologie 4G et une offre Internet fixe. L'ouverture à la concurrence a rencontré un vif succès puisque Viti a dépassé la barre des 1 000 abonnés au 31 décembre 2011.

10.2 LA TELEVISION PAR SATELLITE

Tahiti nui satellite (TNS) a inauguré en juin 2000 son premier bouquet de chaînes de télévision en Polynésie française, proposant des forfaits cumulant cinéma et autres thèmes (sport, information, jeunesse...). Après avoir connu un succès grandissant à la faveur de la diversité des programmes proposés¹ et de l'intérêt des habitants des archipels éloignés, le bouquet observe une dynamique inverse depuis quatre ans. En effet, TNS a perdu de nouveaux abonnés en 2011, leur nombre s'inscrivant en retrait de 3 %, à 19 916.

¹ En 2011, TNS diffusait 39 chaînes de télévision et 10 radios en qualité numérique.



Outre la dégradation conjoncture économique qui a affecté les foyers polynésiens, la **baisse du nombre d'abonnés au bouquet de chaînes s'explique également par le lancement de la télévision numérique terrestre (TNT) en Polynésie française en novembre 2010, conjointement aux autres départements et collectivités d'outre-mer. Ce projet s'inscrit dans une action nationale ayant pour objectif de réduire la fracture numérique entre les territoires ultramarins et la métropole. En Polynésie, l'arrivée de la TNT a permis, à moindres frais, l'accès à sept nouvelles chaînes¹ émises par voie hertzienne terrestre, avec une meilleure qualité d'image et de son. Afin que tous les téléspectateurs puissent avoir accès à la TNT, des aides financières à l'équipement² ont été mises en place en mars 2011. Des aides ont été attribuées aux personnes inscrites au RSPF et à celles gagnant moins de 150 000 F CFP par mois. En outre, pour les foyers résidant dans une zone non couverte par la TNT, une aide à la réception a été accordée sans conditions de ressources pour contribuer aux frais d'installation d'un mode de réception alternatif.**

10.3 LA TELEPHONIE PORTABLE

La téléphonie mobile est apparue en Polynésie française en 1995. Tikiphone (enseigne « Vini ») est depuis cette date le seul opérateur sur le marché des services de télécommunications. Toutefois, l'arrivée de nouveaux acteurs est attendue dans ce secteur : depuis 2008, le gouvernement de la Polynésie française a accordé plusieurs autorisations d'exploitation de services de téléphonie mobile. Néanmoins, en dépit des délivrances de licences accordées à deux nouveaux opérateurs en 2009 et 2010³, la concurrence n'est toujours pas effective sur un marché dont le cadre légal n'est pas encore clairement défini.

En 2011, Tikiphone enregistre une nouvelle hausse de sa clientèle (+ 3,2 %), avec 222 827 clients, dont 106 654 abonnés et 116 173 détenteurs de « vinicard » (cartes prépayées), lui assurant un taux de pénétration de 81,5 % du marché polynésien (80 % en 2010). Ces bons résultats ont été stimulés par de nouvelles offres commerciales à destination des jeunes de moins de 26 ans

¹ France 2, France 3, France 4, France 5, France 24, France O et Arte.

² Les montants de ces aides varient entre 5 400 F CFP et 29 800 F CFP selon le type d'aide demandé.

³ Pacific Mobile Telecom, associée à Vodafone, leader mondial de la téléphonie mobile, et Digicel, déjà implanté dans six états insulaires du Pacifique Sud (Vanuatu, Fidji, Papouasie Nouvelle-Guinée, Tonga, Samoa et Nauru).

La couverture du réseau s'est encore étendue puisqu'en 2011, 55 nouveaux relais ont été implantés, portant à 438 le nombre d'antennes sur l'ensemble de la Polynésie française. En décembre 2011, 62 îles étaient couvertes par le réseau Vini et le taux de couverture global était estimé à 98 % de la population. Le réseau dispose également d'une couverture internationale depuis 2003 ; ainsi, 70 pays sont ouverts aux usagers locaux.

Tikiphone continue de développer son réseau en suivant les évolutions technologiques récentes. Ainsi, afin d'offrir des services multimédia de troisième génération, un réseau 3G+ a été déployé sur la zone urbaine de Tahiti (de Punaauia à Mahina). Cette nouvelle technologie s'appuie sur du haut débit qui permet un confort d'utilisation et une optimisation des services existants. L'opérateur de téléphonie mobile a inauguré le 15 décembre 2010 le réseau 3G+ qui est devenu le premier des archipels du Pacifique Sud en haut débit mobile, avec une rapidité 80 fois supérieure au réseau GSM. Au 31 décembre 2011, Tikiphone dénombrait 4 458 abonnés connectés en 3G+, contre 2 863 un an auparavant.

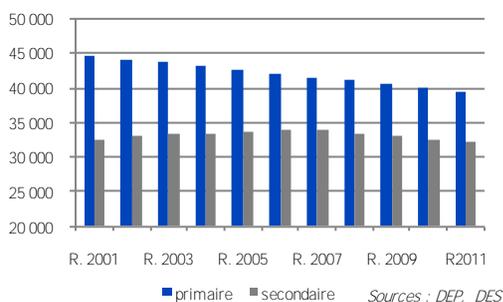
11. Les services non marchands

11.1 L'EDUCATION

En matière d'éducation, le partage des compétences est régi par une convention de 2007 : la Polynésie française organise l'ensemble des enseignements, du primaire à l'enseignement supérieur, mais l'Etat conserve la responsabilité pour l'enseignement universitaire. Ce dernier est également en appui logistique (mise à disposition de personnel, délivrance des diplômes nationaux, financement des salaires et des constructions scolaires).

Le Contrat de projets (2008-2013) possède un volet consacré à l'enseignement supérieur. D'un montant de 492 millions de F CFP, financé à parité par l'Etat et le Pays, il doit permettre l'extension de la cité universitaire de l'UPF, la construction d'une maison internationale pour accueillir des étudiants étrangers, et la structuration de la recherche par la création d'un centre axé sur la biodiversité insulaire. En outre, le dernier comité de pilotage du Contrat de projets a acté en décembre 2011, la réaffectation 2,6 milliards de F CFP de crédits au profit des constructions scolaires.

Evolution des effectifs par cycle



En repli depuis une dizaine d'années, le nombre d'enfants scolarisés s'inscrit en baisse de 1 % à la rentrée 2011 (71 653 contre 72 409 en 2010/2011), le premier cycle représentant 55 % des effectifs. La répartition entre secteur public (79 % des élèves) et secteur privé (21 %) ne varie presque pas d'une année sur l'autre.

Répartition des élèves

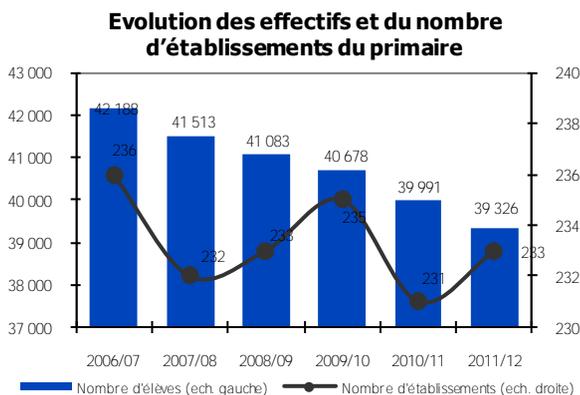
	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	Part relative	Variations annuelles
Par type :						
Public	59 580	58 659	57 732	56 959	79%	-1,3%
Privé	14 976	14 999	14 677	14 694	21%	0,1%
Par cycle :						
Primaire	41 083	40 678	39 991	39 326	55%	-1,7%
Secondaire	33 473	32 980	32 418	32 327	45%	-0,3%
Total	74 556	73 658	72 409	71 653		-1,0%

Sources : DEP, DES

1) L'enseignement primaire

L'enseignement primaire subit en 2011/2012 une diminution de 1,7 % de ses effectifs scolarisés par rapport à l'année précédente (39 326 contre 39 991 en 2010/2011). La baisse tendancielle des effectifs scolaires du premier degré, observée depuis une décennie, correspond au ralentissement de la natalité (4 579 naissances en 2010 contre 4 874 en 2000).

Le niveau élémentaire regroupe près de deux tiers des effectifs scolarisés, la maternelle le tiers restant. Les classes d'éducation spécialisées et les Centres de jeunes adolescents (CJA)¹ sont marginaux (3 % des effectifs totaux en 2011/2012). La répartition géographique des élèves du primaire marque la prépondérance des Iles du Vent qui concentrent près des trois quarts de la population scolaire du primaire.



2) L'enseignement secondaire

L'enseignement secondaire se divise en deux cycles. Le premier cycle comprend les collèges, les Centres d'éducation aux technologies appropriées au développement (CETAD) et les Sections d'éducation spécialisées (SES). Le second cycle regroupe les Lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), les Lycées professionnels (LP), qui mènent au baccalauréat, au CAP ou au BEP, et les filières post-bac (BTS, classes préparatoires aux Grandes Ecoles).

¹ Les CJA accueillent les élèves en situation d'échec scolaire et offrent des formations spécialisées dans cinq domaines (bâtiment et industrie, bois, tourisme et artisanat, activités liées à la terre, activités liées à la mer).

Pour l'année scolaire 2011/12, l'effectif du secondaire est globalement stable, totalisant 32 327 élèves contre 32 418 l'année précédente, soit - 0,3 % en glissement annuel. Alors que la majorité des filières enregistrent un déficit, le lycée professionnel connaît une hausse de 18,6 % de sa population scolaire.

Répartition des élèves du secondaire par filière

	2007/08	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12	Variations annuelles
Collège	18 590	18 320	17 824	17 545	16 907	-3,6%
SEGPA (SES)	401	445	489	491	469	-4,5%
CETAD	1 579	1 464	1 497	1 459	1 367	-6,3%
Lycée professionnel	5 582	5 840	6 003	5 865	6 955	18,6%
LEGT	6 977	6 587	6 266	6 081	6 026	-0,9%
Post Bac	733	817	901	977	603	-38,3%
Total	33 862	33 473	32 980	32 418	32 327	-0,3%

Source : DES

En 2011, les résultats du baccalauréat s'améliorent par rapport à l'année précédente. Le taux de réussite global atteint 81 % contre 78,5 % en 2010, soit + 2,5 points. La progression est de 3,1 points pour le baccalauréat technologique et de 2,4 points pour le baccalauréat général.

Evolution du taux de réussite au baccalauréat

	2007	2008	2009	2010	2011	Variations 2011/2010	France 2011
Baccalauréat général	77,1%	80,7%	78,8%	83,7%	86,1%	2,4 pts	88,2%
Baccalauréat technologique	63,7%	67,1%	69,5%	70,7%	73,8%	3,1 pts	82,3%
Baccalauréat professionnel	76,6%	72,7%	84,7%	83,7%	84,8%	1,1 pt	83,6%

Source : DES

3) L'enseignement supérieur

Des dispositifs d'incitation à la poursuite d'études au-delà du baccalauréat sont proposés aux étudiants : l'Aide au logement étudiant (ALE), l'allocation d'études territoriales sous forme de bourse ou de prêt bonifié ainsi que la bourse majorée pour les filières considérées comme prioritaires par le gouvernement local¹. Les étudiants polynésiens ont également accès aux bourses de l'enseignement supérieur octroyées par le Ministère de l'Education nationale et aux logements universitaires en métropole.

En Polynésie française, l'enseignement supérieur est dispensé au sein des lycées² (BTS, classes préparatoires aux Grandes Ecoles), de l'Université de Polynésie française (DEUG, Licence, Master) et de quelques établissements spécialisés de formation tels que l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM), l'Institut supérieur de l'enseignement privé de

¹ La liste des filières prioritaires est fixée chaque année en Conseil des ministres.

² Les effectifs de ces formations sont comptabilisés par la Direction des enseignements secondaires (DES).

Polynésie (ISEPP) et l'Institut Mathilde Frébault (écoles d'infirmières et de sages-femmes). Depuis la rentrée 2010, une école de commerce complète l'offre d'enseignement.

L'école de commerce de Tahiti (ECT), en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie, des services et des métiers (CCISM) et un établissement privé de métropole, l'Ecole atlantique de commerce de Nantes, accueille les titulaires du baccalauréat pour un parcours de formation de trois ans qui inclut, à partir de la deuxième année, des stages en milieu professionnel, localement et à l'étranger.

L'Université de Polynésie française (UPF) comprend trois filières : « Lettres, Langues et Sciences Humaines », « Droit, Economie et Gestion », « Sciences, Sciences médicales et Technologies ». En outre, depuis mai 2009, elle englobe les étudiants de l'Institut universitaire de formation des maîtres (IUFM). Pour l'année scolaire 2011/2012, les effectifs en formation initiale ont diminué de 6 % tandis que ceux de la formation continue ont progressé de 7 %.

Face aux résultats décevants (18 % de réussite en licence en 2009 contre 30 % en métropole), l'UPF a élaboré un projet d'établissement quadriennal pour la période 2012-2015 autour de deux axes, la rénovation de la carte des formations et des méthodes d'apprentissage.

Evolution des effectifs à l'Université de Polynésie française

	2007/ 08	2008/ 09	2009/ 10	2010/ 11	2011/ 12	Variations annuelles
Formation initiale :	2 283	2 437	2 951	2 951	2 771	-6,1%
-Droit, économie, gestion	697	940	1 086	1 111	1 164	4,8%
-Lettres, langues et sciences humaines	1 072	957	965	1 040	854	-17,9%
-Sciences, sciences médicales et technologies	487	504	542	624	569	-8,8%
-Doctorat	27	36	37	34	40	17,6%
-IUFM	-	-	321	142	144	1,4%
Formation continue	259	227	292	260	279	7,3%
Effectif total	2 542	2 664	3 243	3 353	3 194	-4,7%

Source : UPF

11.2 LA PROTECTION SOCIALE

Instaurée en 1995 pour offrir une couverture sociale à toute la population, la Protection sociale généralisée (PSG) repose sur le principe de la solidarité et comprend quatre régimes différents :

- le régime général des salariés (RGS) ;
- le régime des non-salariés (RNS) ;
- le régime de solidarité de la Polynésie française (RSPF) qui permet l'accès des plus démunis aux soins, aux prestations familiales et à une allocation minimale pour les personnes âgées et les personnes handicapées ;
- le régime de la Sécurité sociale pour les fonctionnaires et les retraités de l'Etat, qui est localement par la Caisse de prévoyance sociale (CPS).

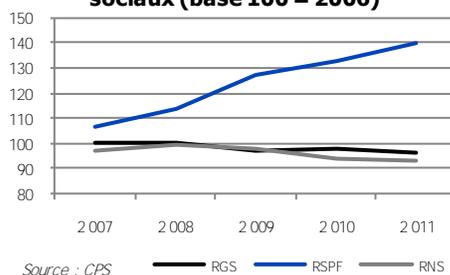
Répartition de la couverture sociale par régime

	2007	2008	2009	2010	2011	Répartition 2011	Var.my.an. 2011/2007
RGS	162 388	162 183	157 806	158 285	155 909	59%	-1,0%
RSPF	51 949	55 386	62 137	64 790	68 106	26%	7,0%
RNS	15 449	15 815	15 547	15 001	14 869	6%	-1,0%
RSS	25 767	26 630	27 144	26 020	26 240	10%	0,5%
Total	255 553	260 014	262 634	264 096	265 124	100%	0,9%
Population moyenne	259 300	264 650	265 390	268 575	271 798	-	1,2%
Taux de couverture	99%	98%	99%	98%	98%	-	

Sources : CPS, ISPF

En 2011, la protection sociale assure la couverture de 98 % de la population¹. Le RGS demeure le plus important, avec plus de la moitié des affiliés à la protection sociale et les trois quarts de dépenses. Néanmoins, la **dégradation de l'activité et du marché du travail** en Polynésie française a entraîné une **déperdition des effectifs des régimes à cotisations (de l'ordre de - 4 % entre 2007 et 2011 pour le RGS et le RNS) au profit du RSPF (+ 31 % sur la période).**

Evolution des effectifs des régimes sociaux (base 100 = 2006)



11.2.1 Le budget de la protection sociale généralisée

1) Le financement de la protection sociale généralisée

La PSG est financée par les cotisations sociales à titre principal (72 % en 2011), avec un complément du Pays, soit directement à partir de son budget, soit par affectation de taxes pour le RSPF (CST, taxe de solidarité...). Jusqu'en 2007, ce dernier bénéficiait en outre d'une participation de l'Etat fondée sur une convention santé-solidarité, non renouvelée en 2008.

En 2011, le budget de la PSG s'est établi à 101,2 milliards de F CFP², en retrait de 1,1 %, en dépit de la hausse des cotisations (+ 2,4 %) et de la participation du Pays. Le déficit cumulé de la PSG avoisinerait les 20 milliards de F CFP début 2012.

¹ En sont exclues les personnes qui n'ont pas encore finalisé leur dossier d'affiliation, celles affiliées à l'ENIM (Etablissement national des invalides de la marine) ou à la CAFAT (Caisse de protection sociale de Nouvelle-Calédonie) ainsi que celles ayant moins de six mois de résidence en Polynésie française.

² Données provisoires issues du compte de résultat prévisionnel de la CPS à fin janvier 2012.

Les recettes de la PSG (en milliards de F CFP)

	2007	2008	2009	2010	2011*	Var.11/10
Cotisations sociales	63,95	69,98	69,15	70,80	72,48	2,4%
Participation du Pays	11,18	14,08	13,59	10,00	10,10	1,0%
CST et taxe de solidarité	10,73	11,40	12,92	16,71	16,14	-3,4%
Etat	1,91	-	-	-	-	-
Autres produits	8,91	4,05	2,24	4,80	2,50	-47,9%
Total recettes	96,68	99,51	97,90	102,31	101,22	-1,1%

*données provisoires

Source : CPS

Le financement de la PSG est compromis par des facteurs structurels (vieillesse de la population, entrée plus tardive des jeunes sur le marché du travail, complexité de la gestion de trois régimes de protection séparés) et conjoncturels (diminution du nombre de cotisants en raison de la crise économique). Le risque de défaut de paiement du RGS dans les prochaines années **implique la mise en œuvre d'une réforme prenant en compte ces facteurs. Quant au RNS et au RSPF, équilibrés grâce aux subventions du Pays, ils pèsent de plus en plus sur les finances publiques, déjà fortement dégradées.**

Participation du Pays aux régimes de protection sociale (en millions de F CFP)

	2008	2009	2010	2011*	Var.11/10
RGS :	1 702	1 550	1 903	1 203	-36,8%
-Prestations familiales	700	350	700	-	-
-Fonds social de retraite	1 002	1 200	1 200	1 200	0,0%
-Chèque service aux particuliers	-	-	3	3	0,0%
RNS	1 466	1 466	1 169	500	-57,2%
RSPF	10 502	10 570	6 925	8 402	21,3%
Total	15 372	15 136	11 900	11 308	-5,0%

Source : CPS

* données provisoires

Les principales actions du gouvernement ont été de réduire les dépenses tout en accroissant les ressources. En 2011, le taux de remboursement de l'assurance maladie est passé à 70 % contre 80 % auparavant¹ et les taux de cotisations ont été revalorisés en janvier 2011 pour le RGS et en janvier 2012 pour le RNS. Concernant la retraite, il est prévu une hausse progressive des taux de cotisations étalée jusqu'en 2017.

Des mesures structurelles commencent également à être engagées. En mai 2011, l'âge légal de départ à la retraite anticipée a été augmenté de 50 à 52 ans, pour une durée de cotisation minimale de 20 ans et non plus 15. En mars 2012, un projet de délibération propose l'allongement de la durée de cotisation de 35 à 37 ans, le recul de l'âge minimum pour la retraite anticipée (55 ans ou 30 années de cotisation) et la modification du mode de calcul de la pension vers un dispositif moins favorable au bénéficiaire (70 % de la moyenne des 120 meilleurs mois sur les 180 derniers mois au lieu de 70 % de la moyenne des 60 meilleurs mois sur les 120 derniers mois).

¹ Arrêté CM n° 2558 du 30 décembre 2010.

2) Les dépenses de la protection sociale généralisée

En hausse depuis des années, les dépenses de la PSG s'inscrivent en repli de 1,8 % en 2011, principalement grâce à la branche maladie, pourtant déficitaire depuis 2006. En effet, le relèvement du ticket modérateur a permis de réduire les dépenses de maladie de 5,7 %.

Néanmoins, leur progression sur le long terme reste préoccupante, + 133 % entre 1996 et 2011 (21,6 milliards de F CFP en 1996). Elle s'explique par un faisceau de facteurs (croissance démographique, vieillissement de la population, comportements à risques...). La prise en charge des longues maladies y contribue aussi très fortement : alors que le nombre d'affiliés à la CPS augmente de 32 % sur la période, celui des patients en longue maladie triple¹. En 2010, le coût des dépenses de longue maladie a atteint 25 milliards de F CFP, soit la moitié du total des dépenses pour la maladie. En 2011, le déficit cumulé de l'assurance maladie du RGS pourrait atteindre 15 milliards de F CFP.

Les emplois de la PSG (en milliards de F CFP)

	2007	2008	2009	2010	2011*	Var.11/10
Maladie et accidents du travail	46,44	48,34	51,17	53,36	50,31	-5,7%
Retraite et minimum vieillesse	25,86	28,47	32,00	32,96	35,41	7,4%
Famille	6,93	7,04	10,03	7,47	7,20	-3,6%
Allocations handicapés	3,70	4,05	4,28	4,50	4,64	3,1%
Action sociale	2,66	2,70	3,09	3,26	3,03	-7,1%
Autres charges	6,94	10,15	4,62	6,40	5,37	-16,1%
Total emplois	92,53	100,75	105,19	107,95	105,96	-1,8%

Source : CPS

* données provisoires

En 2011, les seuls postes en progression sont les retraites (+ 7,4 %), deuxième poste de la PSG, et les allocations handicapés (+ 3,1 %). A l'instar de la maladie, les autres prestations de la PSG s'affichent en retrait : - 7,1 % pour l'action sociale et - 3,6 % pour les prestations familiales.

11.2.2 La santé

Cheville ouvrière de la politique de la santé, la Direction de la Santé gère l'offre publique en matière de soins préventifs et curatifs, contrôle la qualité des soins et participe à l'élaboration du schéma d'organisation sanitaire.

1) L'offre de soins

L'offre de soins dépend du secteur public et du privé. Le premier est axé sur les services de la Direction de la santé publique et le Centre hospitalier de Polynésie française (CHPF), unité pluridisciplinaire. L'hôpital de Papeete (Taaone), qui compte 471 lits, est équipé de matériel moderne (radiothérapie, médecine isotopique...) afin de limiter les évacuations sanitaires hors du territoire. Au-delà de l'agglomération de Papeete, les structures médicales se composent de

¹ Le taux de prévalence est passé de 45 patients en longue maladie pour 1 000 affiliés à la PSG en 1995 à 122 en 2010.

4 hôpitaux périphériques¹, 27 centres médicaux et dispensaires, 20 centres dentaires, 21 infirmeries, 40 postes de secours et 8 centres de consultations spécialisées.

Le secteur privé conventionné, concentré sur Tahiti, comprend 2 cliniques, situées à Papeete (172 lits en cumul), 2 centres médicaux (72 lits et 5 places d'hospitalisation de jour), plus de 200 médecins (dont 97 spécialistes, 76 chirurgiens dentistes), une centaine d'infirmières et autant de kinésithérapeutes, répartis sur le territoire.

Dans le cadre de la réforme de la PSG, les négociations entre les médecins libéraux et la CPS n'ont pu aboutir, remettant en cause le conventionnement début 2012. Dans l'attente d'une nouvelle convention collective, la CPS a proposé des conventions individuelles, agréées par seulement 13 % des praticiens.

Densité des professions médicales en 2009 pour 100 000 habitants

	Polynésie française	Nouvelle-Calédonie	France métropolitaine
Médecins	205	223	337
Infirmiers	441	455	783
Sages-femmes	173	138	174
Chirurgiens-dentistes	43	48	67
Masseurs kinés	51	47	105
Pharmaciens	49	65	114

Sources : Direction de la santé, INSEE, DASS-NC

Afin de renforcer la couverture médicale des îles éloignées, une convention entre le gouvernement, la CPS et le CHPF a été signée pour mettre en place une cellule responsable de la planification des missions régulières des spécialistes du CHPF vers les archipels (cardiologie, endocrinologie, gynécologie...). En 2010, 11 043 consultations ont été menées par les médecins du CHPF, en hausse de 54 % par rapport à l'année précédente (7 155 en 2009).

La Direction de la Santé estime que cette amélioration de la couverture médicale a permis d'éviter nombre d'évacuations sanitaires inter-îles. En effet, ces dernières ont diminué de 18 % en 2010 (23 427 contre 28 652 en 2009).

Les évacuations sanitaires hors de Polynésie française (France, Nouvelle-Zélande), prescrites pour les pathologies non traitées localement (traitement des grands brûlés, greffes...), ont également baissé, 654 en 2010 contre 726 en 2009, soit - 10 % en glissement annuel.

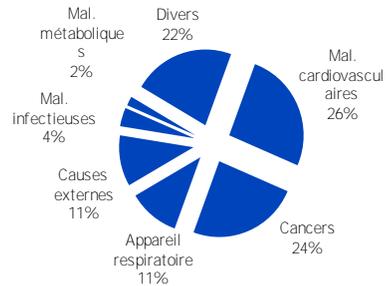
¹ Moorea (15 lits), Taravao (40 lits), Uturoa (68 lits) et Taiohae (29 lits).

2) Le bilan sanitaire

Grâce à la prévention et à l'amélioration de la qualité des soins, l'état sanitaire a fortement progressé en l'espace d'une vingtaine d'années. En témoigne la baisse du taux de mortalité infantile qui est passé de 20,5 ‰ en 1987 à 3,8 ‰ en 2008 et l'allongement de l'espérance de vie, qui augmente de cinq mois par an depuis une décennie. En 2008, cette dernière était de 78,5 ans pour les femmes et de 74,4 ans pour les hommes¹.

A l'instar de la Métropole, les principales causes de mortalité sont dues à des pathologies liées à des cancers ou des problèmes cardio-vasculaires. Environ la moitié des décès avant 65 ans sont liés aux accidents de la route, surtout pour les jeunes entre 15 et 25 ans, et aux modes de consommation (alimentation déséquilibrée, alcoolisme, tabagisme). En Polynésie française, la prévalence de l'obésité est forte² et concourt à de nombreuses complications médicales.

Principales causes de décès en Polynésie française



Source : Direction de la santé

3) La politique de la santé

Depuis 1995, la politique de la santé est élaborée selon un plan quinquennal et déclinée au moyen de programmes de prévention et d'un schéma d'organisation sanitaire, pour la gestion de l'offre hospitalière. Le dernier plan, qui date de 2001-2005, n'a pas été reconduit.

Bien que la santé soit de compétence locale, l'Etat apporte son concours financier. Dans le Contrat de projets 2008-2013, cofinancé par l'Etat et la Polynésie française, 8,1 milliards de F CFP devaient y être consacrés. Cependant, à l'occasion du dernier comité de pilotage du Contrat, 3,7 milliards de F CFP ont été réaffectés vers d'autres priorités (abris de survie dans les tuamotu et constructions scolaires).

Par ailleurs, des accords de partenariat avec l'Assistance publique des Hôpitaux de Paris et l'université de Bordeaux ont été conclus afin de couvrir les besoins en personnel qualifié. Enfin, l'Etat a élargi le *numerus clausus* relatif aux études médicales dispensées à l'université de la Polynésie française, portant de 12 à 16 le nombre de places réservées aux étudiants polynésiens admis en seconde année de médecine (PCEM2) à l'université de Bordeaux.

¹ En France, l'espérance de vie était en 2008 de 84,5 ans pour les femmes et de 77,8 ans pour les hommes.

² Selon les dernières données de l'OMS, en 1995, 41 % de la population était concernée. Selon des enquêtes plus récentes, menées par la Direction de la santé, l'obésité toucherait 48 % de la population sur Tahiti et Moorea. En France, elle atteignait 17 % de la population en 2007.

LE RAPPORT DE LA CHAMBRE TERRITORIALE DE COMPTES SUR LE FINANCEMENT DU SYSTEME DE SANTE EN EN POLYNESIE FRANCAISE- février 2011

• Un système satisfaisant, mais insuffisamment piloté

La Chambre territoriale des comptes (CTC) observe tout d'abord que le système de santé polynésien est bien intégré, grâce à une offre de soins de proximité de premier niveau bien corrélée avec les hôpitaux (CPFH et hôpitaux hors de Polynésie française). Elle souligne ensuite l'importance de la médecine scolaire et des actions de prévention.

Elle déplore cependant l'insuffisance du pilotage, due à l'alternance politique rapide (10 ministres de la santé en six ans), aux lacunes de la réglementation, notamment en matière de contrôle et surtout à l'absence d'une politique de la santé. En effet, les deux plans de la santé adoptés (1995-1999 et 2001-2005) n'ont pas eu ni application concrète, ni suite après 2005. En outre, le schéma d'organisation sanitaire 2002-2007, prorogé en décembre 2008 pour cinq ans, n'a pas été réactualisé et ne permet pas d'assurer la régulation de l'offre de soins.

• Les problèmes de financement d'un système au coût croissant

Sur la base des comptes 2008 de la PSG, la CTC constate que les dépenses de santé ont plus que doublé depuis 1994, progressant plus vite que le PIB (+ 54 % sur la période). Elles atteignaient 72 milliards de F CFP en 2008 (31 milliards en 1994), représentant près de la moitié du budget de la Polynésie française et 13 % de son PIB. Selon la CTC, la tendance devrait être entretenue par plusieurs facteurs, comme le vieillissement de la population, le surcoût de fonctionnement du nouvel hôpital (entre 1,4 et 3 milliards de F CFP par an) ou le défaut de maîtrise des dépenses générées par le secteur privé.

Le Pays et la CPS, principales sources de financement, sont confrontés à une conjoncture déprimée, qui vient se superposer aux problèmes structurels existants. En novembre 2005, l'accord entre les partenaires sociaux et le gouvernement, qui prévoyait un abaissement des cotisations sociales pour 2006, a eu pour seul effet de creuser le déficit de la branche maladie (plus de 15 milliards de F CFP à fin 2010), sans pour autant inciter à la création d'emplois comme escompté.

• Les recommandations de la CTC

Les recommandations de la CTC pour adapter le système de soins et son financement reposent sur quatre axes principaux :

- la définition d'un plan stratégique avec des objectifs quantifiés et d'une politique de prévention, assortis de moyens d'évaluation ;
- l'optimisation de l'offre de soins (favoriser les synergies entre secteurs privé et public, redéfinir la place des hôpitaux périphériques...) ;
- la réforme des mécanismes de financement (amélioration du contrôle des dépenses, rationalisation de la gestion des ressources humaines, développer le financement par des organismes complémentaires, comme les mutuelles ou les assurances, et par les ménages) ;
- la réaffirmation du pouvoir de décision de la Collectivité d'outre-mer (rénovation du droit de la santé, assurer la continuité dans la production annuelle des comptes de la santé, poser dans un cadre légal les objectifs de dépenses et de recettes en matière de santé).

11.2.3 Les autres prestations sociales

1) La vieillesse

En 1968, un système de retraite par répartition à caractère obligatoire pour les salariés fondé sur des cotisations salariales et patronales a été instauré en Polynésie française. Il a été complété par la retraite du secteur primaire, des commerçants et des professions libérales en 1970, puis, en 1995, par le régime des non salariés dans le cadre de la PSG. En outre, cette dernière distribue à toute personne de plus de 60 ans un minimum vieillesse.

Mais le vieillissement de la population menace l'équilibre du système. Si les personnes âgées de plus de 60 ans représentent encore moins de 10 % de la population, ils seront 17 %

vers 2027, selon les projections effectuées par l'ISPF. De fait, le ratio actifs cotisants/retraités pensionnés, actuellement autour de 1 pour 3, devrait descendre vers 1 pour 2 en 2027.

2) Les prestations familiales

Au dispositif originel de 1956 (allocations prénatales, maternité et familiales) se sont greffées des prestations complémentaires comme l'allocation rentrée scolaire ou le complément familial. Généralisées à partir de l'instauration de la PSG, les prestations familiales sont financées par des cotisations exclusivement patronales et par des subventions du Pays.

3) Les autres prestations

L'action sociale relève du Service social dont les principales missions sont : des actions éducatives et préventives (soutien psychologique, aide aux personnes âgées, aux enfants et aux familles en difficultés) pour les ressortissants du Régime des Salariés, la gestion des mises sous tutelle des prestations familiales et la préparation des malades candidats à l'évacuation sanitaire. En 2011, les dépenses pour l'action sociale se sont établies à 3,03 milliards de F CFP¹.

Deux types d'allocations sont accessibles aux personnes handicapées, l'allocation spéciale aux handicapés (ASH), qui est accordée en remplacement des allocations familiales pour tout enfant de moins de 20 ans souffrant d'un handicap physique ou mental, et l'allocation aux adultes handicapés (AAH)², versée à toute personne handicapée à plus de 80 % et âgée de plus de 20 ans.

12. Les archipels éloignés

12.1. PRESENTATION GENERALE

Les îles Sous-le-Vent, les Tuamotu-Gambier, les Marquises et les Australes, qui constituent les archipels éloignés, s'étendent sur 2 456 km², soit les deux tiers des terres émergées de la Polynésie française, mais réunissent seulement un quart de la population totale (65 973 habitants au recensement de 2007). La densité démographique, 26 habitants/km², y est plus faible qu'aux îles du Vent (166 habitants/km²).

L'isolement géographique, la pauvreté en ressources humaines et naturelles de ces îles sont autant d'obstacles à leur mise en valeur. Leur essor économique repose sur le développement de moyens de communication efficaces pour le transport des personnes, des marchandises et de l'information.

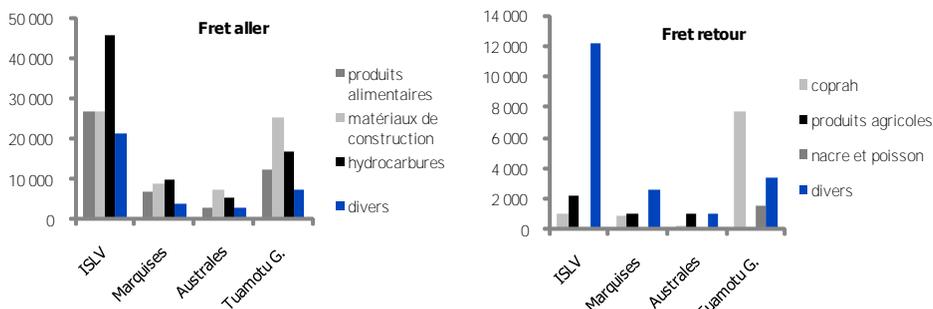
Le transport maritime prédomine pour le fret de productions locales et surtout de produits pondéreux. Le transport aérien, pour sa part, est devenu l'instrument privilégié pour la circulation des personnes (650 575 passagers en 2011 contre 17 882 pour le transport maritime). Enfin, la modernisation progressive des outils de communication et d'information

¹ Selon les comptes provisoires de la CPS.

² L'ASH est de 36 000 F CFP et l'AAH de 33 115 F CFP.

(Internet, télévision par satellite, téléphonie cellulaire) permettent de réduire l'isolement des habitants des archipels éloignés.

Fret maritime des archipels éloignés en 2011 (en tonnes)



Source : Direction polynésienne des affaires maritimes

12.2. LES AIDES AU DEVELOPPEMENT

Les principales aides fournies aux archipels éloignés par la Collectivité d'outre-mer sont servies par le Fonds de développement des archipels (FDA) dont les missions sont :

- l'amélioration du cadre de vie (habitat, équipements à caractère social, sportif ou culturel...) ;
- le soutien de l'activité économique (hébergement touristique, pêche lagonaire, artisanat...) ;
- l'aide à la reconstruction en cas de catastrophe naturelle (cyclones essentiellement).

La Collectivité d'outre-mer prend également en charge les frets vitaux (hydrocarbures, PPN et coprah) et les transports scolaires.

Les archipels bénéficient en outre d'aides de l'Etat. En premier lieu, le Fonds d'investissement et de développement économique et social (FIDES), spécifique à l'outre-mer, offre des aides privilégiant l'activité et l'emploi dans les petites entreprises des secteurs productifs et marchands. Depuis la mise en œuvre de la loi pour le développement économique des outre-mer du 27 mai 2009 (LODEOM), il est complété par le Fonds exceptionnel d'investissement (FEI)¹. Ce fonds permet d'accorder une aide financière à toute collectivité territoriale qui investit dans des infrastructures ou des équipements collectifs visant à leur développement économique, social, environnemental ou énergétique. L'apport est plafonné à 80 % du coût total hors taxes des opérations concernées.

Enfin, le Fonds européen de développement (FED) a pu intervenir indirectement en faveur des archipels de la Polynésie française sur des sujets spécifiques comme l'environnement ou la perliculture.

¹ Les modalités d'attribution des aides apportées par le FEI ont été fixées par le décret n°2009-1776 du 30 décembre 2009.

12.3. LES INFRASTRUCTURES

12.3.1. Les moyens de transport

Les liaisons maritimes entre Tahiti et les archipels sont opérées par une trentaine de navires, les îles Sous-le-Vent étant les mieux desservies. Leur desserte, dynamisée en 2010 par **l'exploitation sur deux mois d'un cargo mixte rapide, le King Tamatoa, a été fortement impactée** par son arrêt en 2011 (9 830 passagers en 2011 contre 19 469 en 2010).

Les infrastructures du transport aérien, **fortes d'une cinquantaine d'aérodromes**, permettent la desserte des îles. Air Tahiti, la compagnie aérienne locale intérieure, assure des lignes régulières ainsi que des vols charters et, aux Marquises, une compagnie privée d'hélicoptères effectue des transferts entre l'aéroport de Terre Déserte et Taiohae (Nuku Hiva).

12.3.2. Les équipements scolaires

Toutes les îles habitées de façon permanente possèdent une école primaire, mais seules **les plus peuplées disposent d'établissements secondaires** :

- aux Australes : **deux collèges, un Groupement d'observation dispersé (GOD), quatre centres de formation (deux CJA, à Rurutu et à Rimatara, et deux Centres d'enseignement technique adapté au développement (CETAD) ;**
- aux îles Sous-le-Vent : des collèges sur chaque île sauf à Tahaa, deux lycées (un **d'enseignement général et un professionnel**) ;
- aux Marquises : trois collèges, un lycée professionnel **ainsi qu'un détachement du Groupement du service militaire adapté de Polynésie française (GSMA) ;**
- aux Tuamotu-Gambier : trois collèges, un GOD, deux CETAD et un détachement du GSMA.

12.3.3. Les équipements sanitaires

Les îles Sous-le-Vent, plus peuplées, sont les mieux équipées en infrastructures publiques (hôpital, centre dentaire, dispensaire) et en professionnels de santé (médecins **généralistes, infirmiers libéraux, pharmaciens, kinésithérapeutes...**).

Les autres archipels disposent de deux hôpitaux (Nuku Hiva, Hao), de quelques centres médicaux, infirmeries et cabinets dentaires. Les atolls les plus isolés sont équipés de simples postes de secours.

12.4. LES ACTIVITES ECONOMIQUES DES ARCHIPELS

Les activités traditionnelles (pêche, coprahculture...) ont été renforcées par de nouvelles sur les trente dernières années (tourisme, perliculture, cultures maraichères...).

12.4.1. Les Australes

Situé près du tropique du Capricorne, l'archipel des Australes, 150 km², comprend cinq îles hautes¹ sur lesquelles sont établis 6 310 habitants². Son climat relativement tempéré comporte une certaine alternance de saisons. Les activités dominantes sont l'agriculture, l'artisanat et le tourisme.

L'agriculture des Australes est dominée par les produits vivriers et les cultures tempérées (maraîchage, horticulture), grâce aux conditions climatiques. Néanmoins, l'archipel a été particulièrement touché par le cyclone Oli de février 2010 qui a lourdement pesé sur les volumes de production.

Les productions végétales ont reculé de 10 % en volume sur l'année (1 335 tonnes en 2010 contre 1 476 en 2009). Seule, la production de légumes a progressé, + 15 % (678 tonnes contre 592), principalement grâce à la carotte (388 tonnes contre 263). Les plantations de lys ont été détruites (23 millions de F CFP de recettes en 2009) et la production de pandanus pour la vannerie n'a rapporté que 4 millions de F CFP contre 12 en 2009.

En 2011, la production agricole est en hausse, notamment celle de coprah qui passe à 230 tonnes contre 64 en 2010. Le volume de fret maritime de produits agricoles hors coprah progresse de 30 % (985 tonnes en 2011 contre 871 en 2010).

Deuxième activité de l'archipel, l'artisanat est spécialisé dans la vannerie. Il emploie un millier d'artisans regroupés au sein d'associations. La promotion et la commercialisation de leur travail est faite à l'occasion des salons organisés à Tahiti comme le Salon annuel des Australes à l'Assemblée de Polynésie française ou le Heiva Rima³ en juillet.

Encore peu développé, le tourisme, bénéficie de la consolidation de la desserte aérienne de l'archipel⁴. Le réceptif hôtelier se compose d'une quinzaine d'établissements, dont un hôtel classé (Rurutu).

12.4.2. Les Marquises

L'archipel des Marquises, 1 040 km², se compose d'une douzaine d'îles hautes, dont certaines inoccupées, et compte 8 632 habitants⁵. Distantes de l'île de Tahiti de 1 500 km, avec laquelle elles comptent une demi-heure de décalage horaire, leur proximité de l'équateur explique leur climat plus sec et leur pluviosité irrégulière.

Comme aux Australes, l'économie des Marquises repose sur des activités traditionnelles comme l'agriculture et l'artisanat. Toutefois, le tourisme est également présent.

L'agriculture est dominée par le coprah et le noni qui, en cumul, représentaient 89 % du volume des productions végétales des Marquises en 2010. La production de coprah a progressé de 27 % en glissement annuel (1 735 tonnes contre 1 365 en 2009) et celle de noni a

¹ Rapa, Raivavae, Rimatara, Rurutu et Tubuai. S'y ajoutent deux îles inhabitées, Maria et Marotiri.

² Recensement de 2007.

³ Salon annuel consacré à l'artisanat polynésien.

⁴ L'aéroport de Raivavae a été inauguré en 2002 et celui de Rimatara en 2006.

⁵ Recensement de 2007.

légèrement reculé (960 tonnes contre 986). La récolte de fruits a baissé de 12 % (282 tonnes contre 321 en 2009, entraînée par le citron (- 28 %) qui comptait en 2010 pour 39 % du total.

Pour 2011, la production agricole devrait globalement s'afficher en baisse car le volume de fret maritime pour les produits végétaux recule de 26 % (1 907 tonnes contre 2 576 en 2010). En effet, la récolte de coprah, qui représente la moitié du total, est en recul de 32 % (896 tonnes).

Les Marquises possèdent un vaste domaine forestier, environ le quart de celui de la Polynésie française, constitué de 2 000 hectares de pins des Caraïbes et de près de 200 hectares de bois précieux.

L'artisanat traditionnel marquisien, dont la renommée tient au tatouage, à la sculpture et à la confection de tapa¹, apparaît comme une source de revenus d'appoint importante. Il est largement représenté lors d'événements annuels sur place ou à Tahiti (Salon de l'artisanat des îles Marquises, Heiva Rima'i).

Le tourisme, de son côté, bénéficie de la publicité d'illustres visiteurs (Paul Gauguin, Jacques Brel ou Herman Melville). La capacité hôtelière comprend une trentaine de pensions de famille, deux hôtels classés et un navire de croisière, l'Aranui III², qui dessert l'archipel via les Tuamotu. En 2011, l'activité touristique de l'archipel a été dynamisée par le festival des arts des îles Marquises³ qui s'est déroulé à Nuku Hiva en décembre.

12.4.3. Les Tuamotu Gambier

Les Tuamotu, 78 atolls disséminés autour d'une dorsale nord-ouest/sud-est de 1700 km et les cinq îles hautes des Gambier au sud, couvrent une superficie émergée totale de 730 km² et comptent 16 847⁴ habitants.

L'économie est encore dominée par les secteurs traditionnels, coprah et pêche. Depuis une trentaine d'années, ces activités ont été complétées par la perliculture et le tourisme. L'archipel a également eu une histoire industrielle, avec l'exploitation des gisements de phosphate de Makatea jusqu'au milieu des années soixante et surtout les essais nucléaires du Pacifique jusqu'en 1995.

La récolte de coprah, ruinée par le cyclone de février 2010, s'est reprise en 2011 (7 589 tonnes contre 3 793 en 2010). Les recettes à l'export de la perle de Tahiti, dont l'archipel est le principal producteur du pays, ont conservé une tendance baissière, - 3 % en 2011, après - 2 % en 2010 (7,1 milliards de F CFP contre 7,4).

A côté de ces activités phares, les Paumotu tirent également leurs revenus de compléments tels que la production de nacres ou la pêche lagonaire. D'après les données de la Direction polynésienne des affaires maritimes (DPAM), le volume de nacres embarquées à

¹ Les tapas sont des étoffes en écorce battue sur lesquelles sont peints des motifs. La partie interne de l'écorce, le liber, est trempée dans de l'eau puis battue afin d'être affinée. Les étoffes blanches réalisées à partir d'écorces de mûrier (*ute* - *broussoneta papyrifera*) et les brunes avec des écorces de jeunes arbres à pain (*tumu mei* - *artocarpus altilis*).

² En 2009, le navire a transporté 2 082 passagers.

³ Événement organisé tous les quatre ans par une des îles habitées de l'archipel depuis 1986.

⁴ Recensement de 2007.

destination de Tahiti a diminué de 13 % en 2011 (1 349 tonnes contre 1 552 tonnes en 2010). En revanche, la part de produits de la pêche expédiée à Papeete a augmenté de 11 % (247 tonnes en 2011 contre 222).

Le tourisme n'a décollé qu'à partir de l'implantation d'aérodromes dans les atolls. Toutefois, la capacité d'accueil, forte de près de 80 établissements (classés et petite hôtellerie) est concentrée sur Fakarava et Rangiroa.

12.4.4. Les îles Sous-le-Vent

Les îles Sous-le-Vent sont les plus peuplées des îles éloignées (33 184 habitants¹). Leur développement économique est fondé sur l'agriculture et sur le tourisme, galvanisé par la renommée mondiale de Bora Bora et des conditions propices aux loisirs nautiques (îles relativement proches les unes des autres, lagons balisés, nombreux mouillages et spots de plongée...).

Doté de trois bases nautiques sur Raiatea et fort du dynamisme des professionnels du secteur, le charter nautique est très présent aux îles Sous-le-Vent. Sa promotion est assurée à travers la Tahiti Pearl Regatta² (TPR), course organisée depuis 2004 et à laquelle participent des équipages non seulement locaux, mais aussi étrangers. La présence de la TPR aux Voiles de Saint-Tropez, grâce à un partenariat établi en 2009, permet également de faire connaître la destination polynésienne.

Le réceptif hôtelier des îles Sous-le-Vent représente la moitié de celui de la Polynésie française, comptant une centaine d'établissements. Alors que la petite hôtellerie est harmonieusement répartie entre les îles, l'hôtellerie internationale est localisée surtout sur Bora Bora.

Les îles Sous-le-Vent sont la deuxième région agricole du pays. Mais le mode cultural, encore artisanal, et l'insuffisance de surfaces cultivables, ne permettent pas de subvenir entièrement aux besoins de l'hôtellerie locale. Les productions végétales se sont établies à 5 232 tonnes en 2010, en repli de 3 % par rapport à l'année précédente (5 411 tonnes en 2009), sous l'influence du coprah (- 28 %) et du noni (- 3 %). A l'inverse, la récolte de fruits s'est accrue de 18 % (2 524 tonnes contre 2 147 en 2009), sous l'impulsion des productions de pastèques (+ 10 %) et de melons (+ 30 %) qui constituent les deux tiers du total.

En 2011, les productions végétales se redressent, en particulier grâce à la récolte de coprah qui double par rapport à l'année précédente (1 554 tonnes contre 763 en 2010). Par ailleurs, le volume de noni transporté vers l'île de Tahiti atteint 1 001 tonnes contre 952 en 2010, soit + 5 %.

¹ Recensement de 2007.

² LA TPR 2011 a réuni 47 équipages contre 9 en 2004.



CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière

Section 1

La structure du système bancaire

1. Les faits marquants de l'exercice

1.1 LES PRINCIPAUX EVENEMENTS LOCAUX

Prise en application de la loi de Finances rectificative pour 2010, l'ordonnance du 27 mai 2011 modifie, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie, le régime de l'épargne logement. Dorénavant, les plans d'épargne-logement ouverts à compter du 1^{er} juin 2011 bénéficient d'un taux de rémunération plancher de 2,5 %, révisé chaque année par la Banque de France sur la base de l'évolution des taux de référence du marché monétaire. En outre, l'épargne ne peut désormais être affectée qu'au seul financement de logements destinés à l'habitation principale. En revanche, la durée de la phase d'épargne reste inchangée, entre quatre et dix ans.

En 2011, les banques locales ont achevé la réorganisation de leur réseau d'exploitation ainsi que de leur filière risques, affichant désormais une plus grande rigueur dans la structuration des activités de contrôle. Elles se sont engagées dans un processus de mise à jour des informations concernant l'identification de la clientèle à la suite de l'application d'une ordonnance relative à la prévention du système financier aux risques de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme.

Afin de limiter l'impact de la morosité générale de l'économie sur leurs performances, les établissements de crédit polynésiens se sont appuyés sur la mise en place de procédures conformes à la réglementation, une politique de recouvrement plus rigoureuse ainsi que le renforcement des compétences du personnel.

En outre, les banques ont poursuivi leurs efforts de maîtrise des charges d'exploitation bancaire par une recherche permanente d'économies d'échelle, de mutualisation et de réduction des charges liées à la sous-traitance. Dans cette optique, les banquiers se sont efforcés d'endiguer la hausse des frais de personnel contribuant à une amélioration sensible de leur coefficient d'exploitation.

La Banque de Tahiti a continué son programme de rénovation du réseau de ses agences, en le faisant évoluer vers un nouveau concept d'agence automatisée avec un espace libre-service permettant d'effectuer plus rapidement, et avec une sécurité renforcée, les opérations bancaires courantes. Ainsi, une nouvelle agence basée sur ce modèle a été inaugurée à Pirae en janvier 2012.

1.2 LES EVENEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2011 ont impacté de façon plus ou moins significative l'activité bancaire locale.

L'année 2011 a vu l'adoption de plusieurs mesures visant à renforcer la stabilité du système financier ainsi que la lutte contre le blanchiment des capitaux :

- **Supervision financière dans l'Union Européenne (UE) : nouvelles autorités européennes de supervision.**

Le nouveau dispositif de supervision financière européenne est effectif. Il institue trois nouvelles autorités de surveillance : l'Autorité bancaire européenne (ABE), basée à Paris, l'Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP), à Francfort, et l'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF), à Londres. Le dispositif a pour mission d'élaborer un corpus de règles européennes applicables à tous les établissements financiers de l'UE et d'assurer leur application homogène dans les États membres.

Ces autorités sont chapeautées par le Comité européen du risque systémique (CERS), organe indépendant chargé de veiller à la stabilité financière dans l'Union européenne, basé à Francfort, lancé en décembre 2010.

- **Mécanisme européen de stabilité.**

Le 21 mars 2011, les ministres des Finances de la zone euro sont parvenus à un accord sur les principes du futur Mécanisme européen de stabilité (MES), appelé à remplacer le fonds européen de stabilisation financière à la mi-2013. Ce nouvel instrument intergouvernemental a pour objet de permettre le refinancement des États membres. Il bénéficiera d'une garantie de 500 milliards d'euros apportée par l'ensemble des États.

- **Révision des directives européennes sur les fonds propres réglementaires.**

La Commission européenne a adopté le 20 juillet 2011 une proposition de directive CRD 4 (*Capital Requirements Directive*) faisant suite aux règles et recommandations élaborées par le Comité de Bâle à travers les accords de Bâle III et visant à renforcer la réglementation dans le secteur bancaire. Cette proposition comprend un projet de « *directive sur l'accès aux activités des établissements de crédit et sur la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement* » ainsi qu'un projet de « *règlement sur les exigences prudentielles des établissements de crédit et des entreprises d'investissement* ».

- **Lutte contre le blanchiment des capitaux.**

L'arrêté du 27 juillet 2011 relatif à la liste des pays tiers équivalents en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LAB-FT) mentionnée au 2^e du II de l'article L. 561-9 du code monétaire et financier a été publié au JORF du 30 juillet 2011 (Élargissement de la liste des pays hors Union Européenne pour les échanges transfrontaliers d'une équivalence en matière de législation LAB-FT doublée de la reconnaissance d'un niveau suffisant sur la protection des données à caractère personnel).

- **Directive européenne sur les marchés d'instruments financiers.**

Le 20 octobre 2011, la Commission européenne a présenté des propositions de révision de la directive sur les marchés d'instruments financiers. Cette révision vise à conforter les décisions du sommet du G20 (Pittsburg 2009) sur la nécessité d'améliorer la transparence des marchés moins réglementés, y compris les marchés de dérivés de matières premières et de lutter contre la volatilité excessive.

L'année 2011 a vu également l'adoption de mesures visant à assurer la bonne information et la protection des consommateurs. Parallèlement, de nouvelles dispositions législatives favorisant la concurrence en matière de services bancaires sont entrées en vigueur :

- **Réforme du crédit à la consommation.**

Le Décret n°2011-135 du 1^{er} février 2011 relatif à la réforme du crédit à la consommation vise à renforcer l'information et la liberté de choix du consommateur en rendant plus lisibles les contrats de crédit à la consommation. Ce décret pris en application de la loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 réformant le crédit à la consommation, est venu préciser les modalités de calcul du taux effectif global (TEG). Il est entré en vigueur le 1^{er} mai 2011. Ces modalités, désormais codifiées aux articles R. 313-1 et R. 313-2 du Code de la consommation, s'appliquent tant aux contrats de crédit destinés à financer les besoins d'une activité professionnelle qu'à ceux destinés aux particuliers, pour lesquels le TEG est désigné sous l'expression « taux annuel effectif global » - TAEG.

Pris en application de la loi LAGARDE du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation, un décret et deux arrêtés viennent compléter les changements introduits par cette loi. Le décret 2011-304 fixe le remboursement minimum du capital que devra comprendre chaque échéance d'un crédit renouvelable. Ce décret met fin aux mensualités très basses sur certains crédits renouvelables qui peuvent cacher des durées de remboursement très longues et un montant très élevé d'intérêts à payer. Deux arrêtés modernisent le dispositif de l'usure avec pour objectif d'élargir l'accès des consommateurs au crédit amortissable et de réduire le taux d'usure sur les crédits renouvelables d'un montant élevé.

- **Nouvelle convention AERAS.**

La convention AERAS révisée (s'assurer et emprunter avec un risque de santé aggravé) a été signée le 1^{er} février 2011 à Bercy en présence des Ministres de l'Economie, de la Santé, de la Solidarité et de la Cohésion sociale, des représentants des établissements de crédit, des assureurs et des associations de malades. Elle impose aux assureurs de proposer un nouveau produit destiné à mieux couvrir les personnes souffrant de pathologies aggravées, et ce à compter du 1^{er} septembre 2011.

- **Réforme du taux d'intérêt du Plan d'épargne logement.**

Un arrêté a été pris visant à modifier les modalités de calculs du taux du Plan d'épargne logement (PEL) avec :

- une rémunération plus attractive : pour les PEL ouverts à compter du 1^{er} mars 2011, le taux d'intérêt sera révisé chaque année, selon une formule reposant sur des taux swap. Calculé par la Banque de France, le taux est indexé sur la situation économique avec un taux plancher à 2,5 % ;
- une fiscalité plus lisible : les prélèvements sociaux seront débités chaque année et non plus au moment de la clôture du PEL ou au 10^{ème} anniversaire ;
- une prise en compte des impacts environnementaux : la prime d'Etat, versée aux épargnants qui souscrivent un prêt immobilier en sortie de PEL, sera modulée selon l'impact environnemental : 1 525 € pour les logements verts, 1 000 € pour les autres.

La réforme ne s'applique pas aux anciens plans dont le taux est fixé à 2,5 % depuis août 2003.

- **Lancement d'une mission sur l'avenir des moyens de paiement.**

Le Comité consultatif du secteur financier (CCSF) a publié fin mars 2011 son étude sur l'utilisation du chèque en France. Avec 3,3 milliards de chèques émis en 2009, le chèque reste un moyen de paiement très utilisé par les Français. Cette tendance est d'autant plus forte qu'aucune alternative n'existe parfois pour le paiement de certaines dépenses. Le CCSF s'est alors vu confier une mission de propositions sur l'avenir des moyens de paiement afin d'identifier la manière de diversifier l'offre proposée aux consommateurs.

- **Tarification bancaire.**

En vertu de l'engagement pris dans le cadre du Comité consultatif du secteur financier (CCSF) par les représentants des banques françaises le 21 septembre 2010 afin de renforcer la transparence des tarifs bancaires, une nouvelle génération de plaquettes tarifaires est entrée en vigueur à compter du 1^{er} avril 2011. Les plaquettes tarifaires sont désormais organisées selon un sommaire type et doivent, dès les premières pages, présenter un extrait standardisé des tarifs de 10 produits ou services courants.

Cet engagement s'est traduit par une norme professionnelle de la Fédération bancaire française (FBF) de présentation de ces plaquettes tarifaires. Selon cette norme professionnelle, l'extrait standardisé comprend les tarifs des services suivants :

- l'abonnement permettant de gérer ses comptes sur l'Internet ;
- le produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS,
- la carte de paiement internationale à débit immédiat,
- la carte de paiement à débit différé,
- la carte de paiement à autorisation systématique,
- le retrait en euros d'un distributeur automatique de billets d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale,
- le virement SEPA occasionnel externe de la zone euro,
- les frais de prélèvement,
- la commission d'intervention,
- l'assurance perte ou vol de moyens de paiement.

Pour les plaquettes diffusées dans les DOM, la liste est complétée par les frais annuels de tenue de compte.

Afin de suivre l'évolution tarifaire des 10 principaux services bancaires, la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010 a confié au CCSF une mission de suivi de l'évolution de ces tarifs sur des bases solides et aussi consensuelles que possible. Simultanément à la parution du premier rapport de l'Observatoire des tarifs bancaires du CCSF, l'IEDOM a publié le premier rapport d'activité de l'Observatoire des tarifs bancaires de sa zone d'intervention. Mis en place en 2009 à la demande du ministère de l'économie, il a été entériné par la loi de régulation bancaire et financière. Le rapport couvre la période d'avril 2009 à avril 2011 et montre d'une part que les tarifs bancaires ont été, dans les DOM, majoritairement orientés à la baisse au cours de cette période et d'autre part que, pour une majorité des services bancaires les plus couramment utilisés par la clientèle, les tarifs sont moins élevés dans les DOM qu'en métropole.

La Fédération bancaire française (FBF) a également présenté deux nouvelles mesures visant à améliorer les relations des banques avec leurs clients « particuliers » dans le cadre des dispositions annoncées à la suite du rapport Pauget-Constans. Depuis le 1^{er}

juillet 2011, le total des frais bancaires ainsi que le plafond de l'autorisation de découvert figurent sur les relevés de compte. Une version aménagée de la gamme de moyens de paiement alternatifs au chèque sera proposée aux clientèles les plus fragiles intégrant de nouveaux services. Les frais d'incidents seront plafonnés de même que le nombre d'incidents par jour et/ou par mois pour éviter des effets cumulatifs excessifs et un système d'alertes sur le niveau du solde du compte sera mis en place.

- **Nouvelle norme professionnelle pour assurer la continuité des services bancaires des personnes surendettées.**

En application de la loi Lagarde du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation, l'arrêté du 24 mars 2011 portant homologation de la norme professionnelle sur les relations entre les établissements teneurs de compte et leurs clients concernés par le traitement d'un dossier en commission de surendettement est entré en vigueur le 1^{er} mai 2011. Cet arrêté précise les modalités d'application de l'obligation pour les banques d'assurer la continuité des services bancaires des personnes surendettées ainsi que de proposer des moyens de paiement adaptés à la situation des ces personnes. Le contrôle du respect de cette norme est assuré par l'Autorité de contrôle prudentiel.

- **Accès au crédit des EIRL.**

Le 31 mai 2011, Frédéric Lefebvre, secrétaire d'Etat chargé des PME et François Pérol, président de la Fédération bancaire française (FBF), ont signé une charte pour faciliter l'accès au crédit des EIRL (Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée).

Cette signature fait suite à la réunion de travail entre la Banque de France, la FBF, les représentants des principaux réseaux bancaires, OSEO, ainsi que les chambres consulaires, pour faire le point sur la mise en place opérationnelle du nouveau régime de l'EIRL ainsi que les conditions d'accès au crédit de ces nouvelles formes d'entreprises individuelles.

- **Renforcement de la protection des épargnants et des investisseurs. Ordonnance n°2011-915 du 1^{er} août 2011 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la modernisation du cadre juridique de la gestion d'actifs.**

Prise sur le fondement de la loi de régulation bancaire et financière du 22 octobre 2010, cette ordonnance vise à réformer le cadre de la gestion d'actifs afin de renforcer la protection des investisseurs et des épargnants ainsi que la compétitivité des produits et des acteurs. Ont également été publiés deux textes d'application de cette ordonnance. Le décret n° 2011-922 du 1^{er} août 2011 introduit des dispositions relatives au régime général des organismes OPCVM, à leurs règles d'investissement et de fonctionnement. Le décret n° 2011-923 fixe en outre à 300 000 € le montant des actifs qu'un organisme de placement collectif en valeurs mobilières doit réunir lors de sa constitution, et précise les délais de publication des rapports annuel et semestriel de ces organismes.

Autres événements :

- **Comité national SEPA.**

Au cours de la réunion du 10 juin 2011, le Comité national SEPA a examiné l'état d'avancement de la migration SEPA en France en regard des dates butoirs européennes de fin de migration en cours d'adoption par le Conseil et le Parlement européen.

Le Comité a constaté qu'environ 16 % des virements en France sont effectués au format SEPA alors que l'achèvement de la migration devrait intervenir à l'horizon 2013. La migration française est tirée par la montée en puissance des administrations qui sera entièrement terminée en 2012, sphère sociale incluse. En revanche, la migration des entreprises demeure très en retrait.

- **Hausse du taux du Livret A.**

Après une première augmentation du taux du livret A en janvier 2011 de 0,25 point de base, le ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi relève de nouveau ce taux à 2,25 % à compter du 1^{er} Août 2011. Ces augmentations successives ont pour objet de maintenir une rémunération de l'épargne réglementée positive en termes réels.

- **Elargissement de la zone euro.**

A compter du 1^{er} janvier 2011, l'Estonie est devenu le 17^e Etat membre de l'Union européenne à intégrer la zone euro.

- **Présidence de la BCE.**

Lors du Conseil européen du 24 juin 2011, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union européenne ont nommé Mario Draghi, président de la Banque centrale européenne, en remplacement de Jean-Claude Trichet, à compter du 1^{er} novembre 2011.

- **Baisse des taux directeurs de la BCE.**

Après une première baisse de 25 points de base de ses principaux taux directeurs début novembre 2011, le Conseil des Gouverneurs de la Banque centrale européenne a de nouveau revu à la baisse ses taux : le taux d'intérêt appliqué aux opérations principales de refinancement de l'Eurosystème est fixé à 1%, le taux d'intérêt de la facilité de prêt marginal à 1,75 % et le taux d'intérêt de la facilité de dépôt à 0,25 %.

2. Organisation du système bancaire

2.1 TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

L'activité bancaire en Polynésie française s'organise autour de trois banques (la Banque SOCREDO, la Banque de Polynésie et la Banque de Tahiti) et de trois sociétés financières (OFINA, SOGELEASE BDP et OCEOR LEASE TAHITI).

Par ailleurs, sept établissements de crédit non installés localement interviennent depuis la métropole, assurant essentiellement le financement des entreprises et des collectivités locales, ainsi que des crédits à l'habitat aux particuliers. Il s'agit de la CASDEN Banque Populaire (représentée localement par la Banque de Polynésie et la Banque SOCREDO), de l'Agence française de développement (AFD), de DEXIA, de Natexis-Banques Populaires, de la Caisse des dépôts et consignations (CDC), de la Banque européenne d'investissement (BEI) et de la Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (SOGEFOM).

En 2011, le panorama bancaire est demeuré inchangé par rapport à 2010 :

Nombre d'établissements de crédit

	2007	2008	2009	2010	2011
. Etablissements de crédit locaux (1)	6	6	6	6	6
- Banques FBF	3	3	3	3	3
- Sociétés financières	3	3	3	3	3
. Etablissements de crédit hors zone d'émission (2)	7	7	7	7	7
- Banques FBF	1	1	1	1	1
- Banques mutualistes ou coopératives	2	2	2	2	2
- Sociétés financières	1	1	1	1	1
- Institutions financières spécialisées	3	3	3	3	3
Total EC (1) + (2)	13	13	13	13	13

2.2 ELEMENTS DE CONCENTRATION ET VENTILATION DES DEPOTS ET CREDITS PAR CATEGORIE D'ETABLISSEMENT

La distribution des crédits est assurée par les trois banques de la place, les sociétés financières n'intervenant que de manière marginale (essentiellement sur le crédit bail). Il en est de même pour la collecte des dépôts, l'Office des postes et télécommunications concentrant à peine 1,3 % des ressources du système bancaire local en dépit d'une progression de sa part de marché en 2011 (+ 0,2 point).

Evolution des parts de marché des établissements de crédit locaux par réseaux et par activités

	2007	2008	2009	2010	2011	<i>Variations en points</i> <i>2011/2010 2010/2009</i>	
Distribution des crédits							
Banques	98,6%	98,7%	98,8%	99,0%	99,1%	0,1	0,2
Sociétés financières	1,4%	1,3%	1,2%	1,0%	0,9%	-0,1	-0,2
Collecte des ressources							
Banques	98,6%	98,4%	98,3%	98,9%	98,7%	-0,2	0,6
Services financiers de l'Opt	1,4%	1,6%	1,7%	1,1%	1,3%	-0,2	-0,6

Ventilation des crédits

en millions de F CFP	2009		2010		2011		<i>Variations 2011/2010</i>	
	Banques	Sociétés financières	Banques	Sociétés financières	Banques	Sociétés financières	Banques	Sociétés financières
Encours des crédits	458 896	5 368	476 756	4 595	480 394	4 289	0,8%	-6,7%
dont crédits de trésorerie (entreprises)	42 791	0	47 375	0	46 751	0	-1,3%	-
dont crédits de trésorerie (ménages)	90 235	712	85 250	815	79 596	851	-6,6%	4,4%
dont crédits à l'équipement	62 221	0	58 581	0	62 888	0	7,4%	-
dont crédits à l'habitat	154 468	0	156 205	0	160 506	0	2,8%	-
dont autres crédits*	70 634	3 935	76 774	3 182	71 668	2 844	-6,7%	-10,6%
dont créances douteuses	38 547	721	52 571	598	58 985	594	12,2%	-0,7%

* créances commerciales, crédit-bail, etc.

2.3 LES EFFECTIFS

L'effectif équivalent temps plein employé dans le secteur bancaire s'établit à 1 151 personnes en 2011 contre 1 184 en 2010. Cette baisse des effectifs (- 2,8 %) s'explique principalement par le non renouvellement des contrats à durée déterminée.

Effectifs des établissements de crédit locaux (1)

						Variations	
	2007	2008	2009	2010	2011	2011/2010	2010/2009
- Banques FBF	1 083	1 098	1 108	1 151	1 121	-2,6%	3,9%
- Sociétés financières	29	33	33	33	30	-9,1%	0,0%
Total	1 112	1 131	1 141	1 184	1 151	-2,8%	3,8%

(1) Effectifs utilisés équivalent temps plein, non compris les services de l'OPT

3. La densité du système bancaire

3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

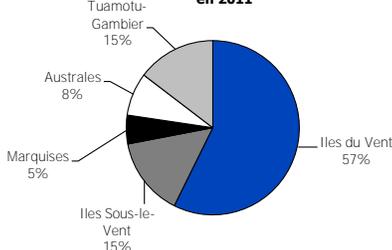
Le réseau bancaire polynésien compte 75 guichets en 2011, dont 15 guichets périodiques, permettant d'assurer une couverture totale des cinq archipels de la Polynésie française. Depuis cinq ans, ce nombre demeure relativement stable, les nouvelles ouvertures de guichets répondant davantage à un repositionnement des agences bancaires dans les zones à forte densité démographique, au détriment de celles des zones touchées par un mouvement d'émigration.

Nombre de guichets ouverts

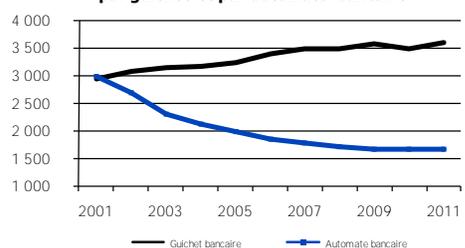
	2007	2008	2009	2010	2011	Variations 2011/2010
. Guichets bancaires (banques FBF)	74	75	74	77	75	-2,6%
- guichets permanents	58	59	59	61	60	-1,6%
- guichets périodiques	16	16	15	16	15	-6,3%
. Guichets et distributeurs automatiques (DAB, GAB)	146	153	158	162	163	0,6%
- Banques FBF	124	129	131	135	135	0,0%
- Services financiers de l'OPT	22	24	27	27	28	3,7%
Nombre d'habitants par guichet bancaire	3 481	3 475	3 565	3 468	3 600	3,8%
Nombre d'habitants par automate bancaire	1 764	1 703	1 670	1 648	1 656	0,5%

Les îles de Tahiti et de Moorea regroupent à elles seules 73 % des guichets permanents. Les guichets périodiques, mis en œuvre dans les archipels où la présence d'un guichet permanent ne pouvait se justifier, se concentrent le plus largement aux Tuamotu-Gambiers (63 %). Les îles Sous-le-Vent disposent de 11 guichets, 6 unités étant recensées aux îles Australes. Seuls 4 guichets sont répertoriés aux îles Marquises.

Répartition géographique des guichets bancaires en 2011



Nombre d'habitants par guichet et par automate bancaire



Le taux d'équipement bancaire s'établit en moyenne à 3 500 habitants par guichet depuis 2007, soit un niveau sensiblement inférieur à celui de la France entière (de l'ordre de 1 600 habitants/guichet), cette situation étant à rapprocher de la topographie de la Polynésie française. En dépit d'une nette amélioration sur les cinq dernières années, le niveau d'équipement en automate bancaire (1 656 habitants/automate) demeure également en deçà du référent national (1 200 habitants/automate).

3.2 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTELE

Au 31 décembre 2011, 388 693 comptes bancaires gérés par les banques locales et l'OPT sont recensés contre 381 705 à fin 2010. Cette évolution favorable concerne l'ensemble des types de comptes.

Tandis que les comptes courants progressent de manière relativement contenue, les plus fortes progressions sont à mettre à l'actif des comptes sur livrets et des comptes de dépôt à terme, favorisés par une remontée des taux d'intérêt en fin d'année.

Nombre de comptes bancaires de la clientèle (1)

	2007	2008	2009	2010	2011	Variations 2011/2010
. Comptes à vue	208 994	209 377	208 800	213 117	214 398	0,6%
. Comptes d'épargne à régime spécial	142 461	145 658	150 134	152 462	155 755	2,2%
dont Livrets	128 145	131 227	135 652	137 702	140 346	1,9%
dont Comptes d'épargne-logement	631	637	703	715	872	22,0%
dont Plans d'épargne-logement	13 685	13 794	13 779	14 045	14 537	3,5%
. Comptes de dépôt à terme	12 339	14 096	11 794	15 836	18 297	15,5%
. Bons de caisse et certificats de dépôt	842	661	414	290	243	-16,2%
Total général	364 636	369 792	371 142	381 705	388 693	1,8%

(1) Comptes ouverts dans les établissements de crédit et à l'OPT

Rapporté à la population, le nombre de comptes bancaires s'élève à 1,4 compte par habitant en 2011. Le taux de bancarisation¹ demeure stable sur la période sous revue à un peu moins de 0,8 compte/hab., niveau inférieur à celui de la France (1,1 compte/hab.).

Nombre de comptes bancaires par habitant

	2007	2008	2009	2010	2011	Variations 2011/2010
. Comptes à vue	0,81	0,80	0,79	0,80	0,79	-0,5%
. Comptes d'épargne à régime spécial	0,55	0,56	0,57	0,57	0,58	1,0%
dont Livrets	0,50	0,50	0,51	0,52	0,52	0,8%
. Comptes de dépôt à terme	0,05	0,05	0,04	0,06	0,07	14,3%
Total des comptes de la clientèle	1,42	1,42	1,41	1,43	1,44	0,7%

¹ Nombre de compte à vue par habitants

4. Les moyens de paiement

4.1 LES CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION

Au 31 décembre 2011, le nombre de cartes bancaires en circulation s'établit à 194 157, contre 188 009 à fin 2010. Ce regain met fin à la tendance baissière observée depuis 2008, et concerne notamment le nombre de cartes internationales (+ 12,9 % sur l'exercice).

Les cartes bancaires

	2007	2008	2009	2010	2011	Variations 2011/2010
Cartes bancaires en circulation	194 735	192 437	190 415	188 009	194 157	3,3%
Cartes internationales	46 902	46 174	46 253	44 479	50 206	12,9%
Cartes privatives	147 833	146 263	144 162	143 530	143 951	0,3%
Cartes bancaires par compte à vue	<i>0,93</i>	<i>0,92</i>	<i>0,91</i>	<i>0,88</i>	<i>0,88</i>	-0,5%
Cartes bancaires par habitant	<i>0,76</i>	<i>0,74</i>	<i>0,72</i>	<i>0,70</i>	<i>0,70</i>	-1,0%

L'activité monétique s'est ralentie en 2011. L'analyse des transactions opérées au moyen des distributeurs automatiques laisse apparaître une baisse des retraits sur un an (- 1,3 % en nombre), alors que leur valeur moyenne augmente (12 601 CFP contre 12 120 F CFP en 2010).

Transactions de retraits dans les automates bancaires

	2007	2008	2009	2010	2011	Variations 2011/2010
Nombre de retraits (en milliers)	6 860	7 728	7 916	8 196	8 090	-1,3%
Montant (milliers de F CFP)	84 224 146	98 164 323	100 715 813	99 341 473	101 943 698	2,6%
Moyenne par retrait (en F CFP)	12 278	12 702	12 723	12 120	12 601	4,0%
Nombre de retraits par automate	46 986	50 510	50 101	50 594	49 632	-1,9%
Nombre de retraits par carte	35	40	42	44	43	-1,4%

Le parc des terminaux de paiement électronique continue de s'étoffer en 2011 (+ 2,3 %). La progression du nombre de transactions sur l'exercice (+ 2 %) s'accompagne d'une augmentation du montant moyen par transaction (+ 2 %). Dans ces conditions, le montant total des opérations effectuées en 2011 progresse de 4,1 %.

Transactions de paiements par TPE chez les commerçants

	2007	2008	2009	2010	2011	Variations 2011/2010
Terminaux de paiement électronique	4 372	3 511	3 052	3 174	3 248	2,3%
Nombre de transactions (en milliers)	5 748	5 635	5 688	6 006	6 127	2,0%
Montant (milliers de F CFP)	70 305 820	69 442 057	66 668 813	66 523 995	69 237 967	4,1%
Moyenne par transaction (en F CFP)	12 232	12 323	11 721	11 076	11 301	2,0%
Nombre de transactions par TPE	1 315	1 605	1 864	1 892	1 886	-0,3%
Nombre de transactions par carte	30	29	30	32	33	1,9%

Le parc des terminaux de paiement mécanique, au demeurant marginal, demeure stable depuis deux ans, alors que le volume des transactions enregistre une baisse continue (- 31 % en valeur).

Transactions de paiements par MTM chez les commerçants

	2007	2008	2009	2010	2011	Variations 2011/2010
Machines de traitement mécanique	152	153	132	132	132	0,0%
Nombre de transactions (en milliers)	11	6	6	4	4	0,0%
Montant (milliers de F CFP)	235 458	229 753	220 392	138 207	95 297	-31,0%
Moyenne par transaction (en F CFP)	21 405	38 292	37 999	34 552	23 824	-31,0%
Nombre de transactions par TPE	72	39	44	30	30	0,0%
Nombre de transactions par carte	0,06	0,03	0,03	0,02	0,02	-0,1%

4.2 LES TRAITEMENTS DE VALEURS EN COMPENSATION

Toutes catégories confondues, les valeurs traitées par la chambre de compensation de la Polynésie française poursuivent leur diminution en 2011. Le nombre et le montant des valeurs échangées accusent des baisses respectives de 0,6 % et 1,7 % sur un an.

Echanges de valeurs

	2007	2008	2009	2010	2011	Parts 2011	Variations 2011/2010
<i>en nombre</i>							
Chèques	6 144 947	6 001 329	5 707 950	5 541 058	5 399 849	45,5%	-2,5%
Effets et avis de prélèvement	1 829 654	1 876 415	1 808 761	1 340 133	1 426 581	12,0%	6,5%
Virements	1 682 733	1 778 819	1 882 571	1 987 349	1 920 974	16,2%	-3,3%
Autres valeurs (*)	199 314	182 643	183 475	107 546	154 914	1,3%	44,0%
Opérations monétiques (**)	2 734 568	2 861 081	2 911 985	2 962 340	2 963 273	25,0%	0,0%
Total	12 591 216	12 700 287	12 494 742	11 938 426	11 865 591	100,0%	-0,6%
<i>en millions de F CFP</i>							
Chèques	535 250	534 459	499 008	463 989	442 070	40,8%	-4,7%
Effets et avis de prélèvement	58 679	61 444	62 186	57 943	55 468	5,1%	-4,3%
Virements	490 539	534 439	549 821	547 255	554 877	51,2%	1,4%
Autres valeurs (*)	8 518	8 244	7 139	6 354	4 908	0,5%	-22,8%
Opérations monétiques (**)	25 827	26 684	26 651	26 759	26 172	2,4%	-2,2%
Total	1 118 812	1 165 270	1 144 805	1 102 300	1 083 495	100,0%	-1,7%

(*) les autres valeurs sont presque exclusivement composées des valeurs présentées mais rejetées.

(**) Estimation pour 2011

En nombre, le chèque demeure le moyen de paiement le plus utilisé, concentrant 45,5 % du total des opérations compensées. Toutefois, cette prédominance tend à s'effriter au profit des autres moyens de paiement, notamment de la carte bancaire (25 %).

En valeur, le total des paiements par chèque accuse une baisse de 4,7 % en 2011, poursuivant la tendance amorcée en 2008. Ce type de paiement est désormais supplanté par le virement qui concentre plus de la moitié (51 %) de la valeur totale des opérations traitées.

Les opérations monétiques, regroupant les opérations de paiement et de retraits par cartes bancaires privatives et internationales, reculent modestement en valeur sur la période sous revue, ce moyen de paiement étant principalement utilisé pour des opérations de faible montant.

A l'inverse, le virement demeure le moyen de paiement de référence pour les règlements de sommes importantes. En progression de 4,9 % sur un an, le montant moyen des opérations réalisées par virement ressort ainsi nettement supérieur à celui des autres modes de paiement.

Montant moyen par type de paiement (en F CFP)

	2007	2008	2009	2010	2011	Variations 2011/2010
Chèques	87 104	89 057	87 423	83 737	81 867	-2,2%
Effets et avis de prélèvement	32 071	32 745	34 380	43 237	38 882	-10,1%
Virements	291 513	300 446	292 059	275 369	288 852	4,9%
Autres valeurs (*)	42 735	45 137	38 910	59 082	31 685	-46,4%
Opérations monétiques (**)	9 445	9 327	9 152	9 033	8 832	-2,2%

(*) les autres valeurs sont presque exclusivement composées des valeurs présentées mais rejetées.

(**) Estimation pour 2011

En Octobre 2011, le Système Interbancaire d'Échanges (SIE) a été institué afin d'assurer l'automatisation des échanges de valeurs en Polynésie française et se substituer à la compensation essentiellement manuelle réalisée jusqu'alors entre les établissements participants directs¹. Le SIE est régi par les articles L. 211-1, L. 330-1, L. 330-2, L. 442-1 et L. 712-5 du Code Monétaire et Financier. Sa gestion est placée sous la responsabilité du Groupement d'Intérêt économique, appelé Groupement pour un Système Interbancaire d'Échange de la Polynésie française (GIE SIEPF). A fin 2011, le SIE a traité un volume de 2 millions de valeurs, totalisant 274 milliards de F CFP.

5. La société de gestion des fonds de garantie d'Outre-Mer - SOGEFOM

5.1 PRESENTATION GENERALE

Filiale de l'Agence française de développement (AFD), la Société de gestion des fonds de garantie d'Outre-Mer (SOGEFOM) a pour principal objectif de faciliter l'accès au crédit des entreprises ne disposant pas d'une surface financière ou patrimoniale suffisante. La SOGEFOM avale les crédits octroyés en accompagnant les établissements de crédit dans leur prise de risques par l'apport d'une garantie complémentaire. Les critères d'éligibilité au fonds de garantie sont fondés sur l'intérêt économique du projet pour les entreprises du secteur marchand et sur la capacité financière du débiteur à faire face à ses échéances.

Le Secrétariat d'Etat à l'Outre-mer a chargé, en octobre 2008, l'Agence française de développement, au travers de la SOGEFOM, de la mise en œuvre en Polynésie française du plan de relance national (soutien gouvernemental aux PME), sous la forme de deux produits spécifiques de garanties : les prêts de renforcement de la trésorerie des entreprises (RTE) et les lignes de crédit court terme confirmées (LCCTC). Ce dispositif national, d'une durée de deux ans, n'a pas été reconduit en 2011.

¹ Banques de la place (BP, BT, SOCREDO), OPT et IEOM.

5.2 L'ACTIVITE CLASSIQUE DE LA SOGEFOM EN 2011

5.2.1 Les engagements de l'année 2011

En 2011, les garanties SOGEFOM « classiques » octroyées ressortent en diminution, tant en volume (62 dossiers contre 75 précédemment) qu'en montant (433,9 millions de F CFP contre 626,9 millions de F CFP en 2010). Cette tendance résulte aussi bien de la diminution des dossiers transmis par les banques que de l'augmentation des taux de rejet lors de l'instruction par le fonds de garantie. Le montant moyen des garanties accordées diminue pour s'établir à 6,98 millions de F CFP (contre 8,36 millions de F CFP en 2010).

Les îles de la Société constituent la zone d'intervention principale du Fonds de garantie de Polynésie française (90 % des garanties avalisées). La faible représentativité des archipels éloignés (zones défavorisées) tient principalement à une activité atone dans les secteurs du tourisme et de la perliculture.

Le secteur des services (autres que le tourisme et le commerce) demeure le principal bénéficiaire du dispositif avec un montant global de 132,3 millions de F CFP, contre 131 millions de F CFP pour le commerce et 88,8 millions de F CFP pour les PMI.

Nouveaux engagements de la SOGEFOM (montant en millions de F CFP)

Répartition par secteur d'activité	2010		2011		Variations annuelles des montants
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	
Agriculture, élevage	11	32,9	5	21,2	-36%
Pêche	4	7,0	5	10,4	49%
Perliculture	6	23,6	1	3,0	-87%
Tourisme	13	47,4	8	37,1	-22%
BTP	7	35,8	3	10,2	-72%
Petites et moyennes industries	12	115,6	14	88,8	-23%
Commerce	9	126,3	13	131,0	4%
Autres services	13	238,4	13	132,3	-45%
TOTAL	75	626,9	62	433,9	-31%

Source : AFD

5.2.2 Les engagements valides

La baisse de l'activité de la SOGEFOM en 2011 se traduit par une diminution de 14 % de l'encours des engagements valides, alors que le nombre de dossiers recule de 8 %.

Les engagements valides de la section « économie générale »¹ constituent l'essentiel du portefeuille avec 90 % contre 9 % pour la section « zones défavorisées »² et 1 % pour la section « renforcement du haut de bilan »³.

¹ Section Economie générale : favoriser la création ou le développement d'entreprises.

² Section Zones défavorisées : contribuer au développement des entreprises des archipels des Marquises, des Tuamotu Gambier et des Australes.

³ Section Renforcement du haut de bilan : garantir des opérations participant au renforcement des capitaux permanents des PME.

La répartition sectorielle du portefeuille de la SOGEFOM fait apparaître la primauté du secteur des services (autres que le tourisme et le commerce), qui concentre 26 % des engagements valides, contre 20% pour le commerce et 19 % pour les PMI.

Engagements valides de la SOGEFOM (montant en millions de F CFP)

Répartition par secteur d'activité	2010		2011		Variations annuelles des montants
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	
Agriculture, élevage	58	125,9	57	108,6	-13,7%
Pêche	39	71,8	39	60,8	-15,3%
Perliculture	11	43,3	10	13,8	-68,1%
Tourisme	94	329,3	78	252,9	-23,2%
BTP	61	246,1	56	186,7	-24,1%
Petites et moyennes industries	85	420,1	77	361,6	-13,9%
Commerce	79	455,0	75	449,6	-1,2%
Autres services	99	550,4	92	492,6	-10,5%
TOTAL	526	2 241,9	484	1 926,7	-14,1%

Source : AFD

La répartition du portefeuille par zone géographique confirme la prépondérance des projets initiés dans les îles du Vent qui constituent le centre économique de la Polynésie française. Avec un encours de 1,4 milliard de F CFP, ils représentent 75 % du portefeuille au 31 décembre 2011.

5.2.3 Les engagements compromis¹

En 2011, les garanties compromises s'élevaient à 196 millions de F CFP contre 239 millions de F CFP en 2010 (- 18 %).

Le secteur touristique, totalisant un encours compromis de 70,2 millions de F CFP, demeure le premier secteur sinistré, suivi des PMI (22 %) et du commerce (19 %).

Engagements compromis de la SOGEFOM (montant en millions de F CFP)

Répartition par secteur d'activité	2010		2011		Variations annuelles des montants
	Nombre	Montant	Nombre	Montant	
Agriculture, élevage	13	10,7	12	8,1	-24,3%
Pêche	9	20,8	9	15,8	-24,2%
Perliculture	4	2,2	4	2,2	0,0%
Tourisme	22	95,4	15	70,2	-26,4%
BTP	9	28,5	8	17,8	-37,4%
Petites et moyennes industries	13	42,2	11	42,2	-0,2%
Commerce	8	36,5	8	36,7	0,7%
Autres services	4	2,8	5	2,9	4,8%
TOTAL	82	239,0	72	195,8	-18,1%

Source : AFD

¹ Les garanties compromises brutes résultent du déclassement de créances avalisées à la suite d'incidents de remboursement ou à l'initiative de la SOGEFOM lorsqu'elle juge que la situation des bénéficiaires s'est nettement dégradée.

Section 2

Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

1. Les taux d'intérêt

1.1 LES TAUX DIRECTEURS

Près de quatre ans après le déclenchement de la crise des crédits « subprimes » américains, les principales banques centrales ont dû maintenir en 2011 la politique monétaire accommodante mise en œuvre depuis 2009. La crise financière s'est en effet transmise au compartiment de la dette publique en 2011, tout particulièrement en zone euro.

Dans ce contexte, et à l'exception de la banque centrale de la république de Chine, aucune des principales banques centrales n'a durablement relevé ses taux directeurs en 2011. Concernant la Banque centrale européenne (BCE), le mouvement de relèvement des taux directeurs amorcé en début d'année 2011 a été compensé par les baisses décidées en fin d'année. Le principal taux de refinancement (taux des opérations principales de refinancement dit MRO) retrouve ainsi le niveau plancher de 1,00 %, déjà atteint entre mai 2009 et avril 2011.



Historique des décisions de la Banque Centrale Européenne

	08/04/09	13/05/09	13/04/11	13/07/11	09/11/11	14/12/11
Opérations principales de refinancement	1,25%	1,00%	1,25%	1,50%	1,25%	1,00%
Facilité de prêt marginal	2,25%	1,75%	2,00%	2,25%	2,00%	1,75%
Facilité de dépôt	0,25%	0,25%	0,50%	0,75%	0,50%	0,25%

Des mesures non-conventionnelles ont par ailleurs été décidées par la BCE pour répondre aux difficultés de financement des banques de la zone euro. Ainsi, deux opérations de refinancement à long terme (LTRO à trois ans)¹, un assouplissement des règles de présentation des créances à la garantie de refinancement et une baisse des taux des réserves obligatoires de 2 % à 1 %, ont été mises en œuvre fin 2011.

¹ La première, intervenue en décembre 2011, a enregistré des demandes de refinancement émanant de plus de 500 banques européennes, pour un montant global de près de 500 milliards d'euros. La seconde opération a concerné, fin mars 2012, 800 banques, pour un montant global encore légèrement supérieur.

Parallèlement à l'évolution des taux directeurs, les taux sur le marché monétaire européen se sont inscrits en hausse durant le premier semestre de l'année 2011, avant de diminuer légèrement au second semestre. En décembre 2011, le taux au jour le jour (EONIA¹) s'établissait en moyenne à 0,62 % (contre 0,49 % un an auparavant), tandis que le taux à 3 mois (EURIBOR²) s'établissait à 1,43 % (après 1,02 % en décembre 2010).

Aux Etats-Unis, le Comité de l'open market du Système fédéral de réserve américain (FOMC) a maintenu son principal taux directeur (Fed funds) inchangé tout au long de l'année 2011, soit son plus bas niveau jamais enregistré (taux compris

entre zéro et 0,25 % depuis une décision du 16 décembre 2008). Selon son président, les taux directeurs de la Réserve fédérale américaine devraient rester à ce taux plancher jusqu'en 2014.

De la même manière, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE) a maintenu inchangé à 0,50 % son principal taux directeur (bank rate), tout comme la Banque Centrale du Japon (BOJ), qui a abaissé son principal taux directeur entre zéro et 0,10 % en début d'année 2010, et le maintient depuis cette date à ce niveau.

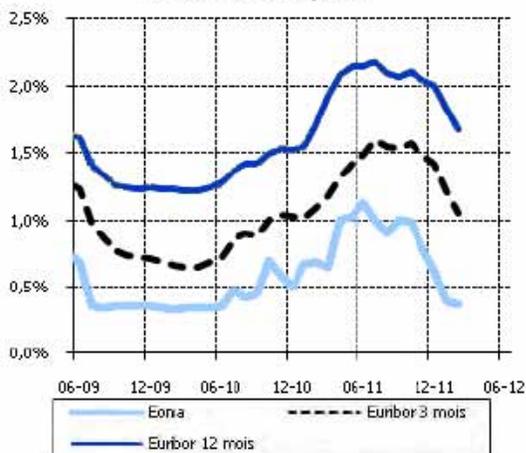
La Banque centrale de Chine³ a en revanche continué en 2011 sa politique de relèvement de ses taux directeurs, dans le but de maîtriser la croissance économique chinoise, en risque de surchauffe, et de limiter l'inflation. Son principal taux directeur (le taux des prêts à un an) s'établissait ainsi à 6,56 % en fin d'année 2011, après deux augmentations de 25 points de base effectuées en 2011 (en avril et juillet).

1.1.2 Les taux d'intervention de l'IEOM

L'IEOM conduit une politique monétaire visant à favoriser le développement économique dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique. Il procède au refinancement des établissements de crédit au moyen du réescompte des crédits bancaires consentis aux entreprises des secteurs considérés comme prioritaires et qui présentent une situation financière satisfaisante.

L'IEOM intervient de façon sélective sur la redistribution des crédits à court terme et à moyen terme en accordant son réescompte à des conditions préférentielles ou par des exonérations de réserves obligatoires.

Principaux taux du marché monétaire européen



¹ Euro Overnight Index Average : taux calculé par la BCE et diffusé par la FBE (Fédération Bancaire de l'Union Européenne) résultant de la moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour de prêts non garantis réalisées par les banques retenues pour le calcul de l'Euribor.

² Euro Interbank Offered Rate : taux interbancaire offert entre banques de meilleures signatures pour la rémunération de dépôts dans la zone euro, calculé en effectuant une moyenne quotidienne des taux prêteurs sur 13 échéances communiqués par un échantillon de 57 établissements bancaires les plus actifs de la zone Euro.

³ People's Bank of China - PBOC

En 2011, le taux de la facilité de prêt marginal et le taux de l'escompte de chèques ont été modifiés à quatre reprises (les 13 avril, 13 juillet, 09 novembre et 14 décembre) pour s'établir de nouveau à 1,75 %. Le taux de réescompte passe de 1,25 % à 1 % (- 0,25 point). Le taux de la facilité de dépôt et le taux de réescompte des prêts bancaires au logement sont demeurés inchangés à respectivement 0,25 % et 3 %.

Taux d'intervention de l'IEOM	Date d'effet	Taux	Taux de sortie maximum applicables aux crédits pour accès au réescompte
Taux de la facilité de dépôt	27/05/2010	0,25%	
Taux de réescompte des crédits aux entreprises	23/12/2011	1,00%	3,75%
Taux de réescompte des prêts bancaires au logement	01/08/1996	3,00%	5,65% à 6,10% (taux SGFGAS depuis le 01/03/2012)
Taux de la facilité de prêt marginal	14/12/2011	1,75%	
Taux de l'escompte de chèques	14/12/2011	1,75%	

1.2 LES TAUX DEBITEURS

1.2.1 Le taux de base bancaire

Sans fondement réglementaire spécifique, le taux de base bancaire est né d'un usage de la profession afin de servir de référence pour certains crédits offerts. Théoriquement fixé en toute indépendance par chaque établissement en fonction du coût moyen de leurs ressources, il est en Polynésie française le même pour les trois banques polynésiennes. Depuis le 1^{er} juillet 2009, il est affiché à 7,10 %, contre 7,60 % depuis le 1^{er} décembre 2006 et 6,60 % pour le référent national.

1.2.2 Le coût du crédit aux particuliers

Deux fois par an, en janvier/février et en juillet/août, l'IEOM réalise une enquête sur le coût du crédit aux particuliers auprès des banques locales qui lui déclarent l'ensemble des crédits qu'elles ont accordés au cours de la période de référence.

En 2012, la méthodologie de l'enquête a fait l'objet d'une refonte. Les principales modifications portent sur la déclaration des utilisations de découverts et de crédits permanents, en lieu et place de leurs autorisations. Ce changement de périmètre engendre une distorsion au niveau de l'analyse des taux moyens de découverts.

A l'issue de l'enquête réalisée en janvier et février 2012, le taux moyen pondéré des prêts immobiliers ressort à 4,43 % contre 4,75 % un an auparavant (- 32 points de base). Alors que le taux moyen pondéré des prêts personnels supérieurs à 181 920 F CFP demeure relativement stable (6,75 %, soit + 15 points de base sur un an), celui des prêts personnels inférieurs à 181 920 F CFP diminue sensiblement en glissement annuel pour s'établir à 10,86 %.

Evolution des taux moyens du crédit aux particuliers

	1er trim. 2010	3e trim. 2010	1er trim. 2011	3e trim. 2011	1er trim. 2012	▲ / an
Prêts immobiliers	5,23%	4,97%	4,75%	4,80%	4,43%	-32 pb
Prêts personnels < 181 920 F	13,29%	12,49%	13,39%	9,25%	10,86%	-253 pb
Découverts	9,25%	8,55%	8,79%	8,34%	10,52%	173 pb
Prêts personnels > 181 920 F	8,08%	6,88%	6,60%	6,07%	6,75%	15 pb

1.2.3 Le coût du crédit aux entreprises

Comme pour l'enquête sur le coût du crédit aux particuliers, l'enquête sur le coût du crédit aux entreprises a lieu deux fois par an, en janvier/février et en juillet/août. De la même manière, la refonte de la méthodologie entraîne, en 2012, une césure au niveau des taux moyens de découverts.

A l'issue de l'enquête réalisée en janvier et février 2012, le taux moyen pondéré des crédits à moyen et long terme progresse de 5 points de base (4,18 % contre 4,13 % un an auparavant), alors que les taux moyens pondérés des crédits à court terme reculent. La baisse la plus sensible concerne l'escompte (6,21 %) dont le coût moyen diminue de 90 points de base sur un an. Les autres crédits à court terme (4,61 %) connaissent un repli de 80 points de base en glissement annuel.

Evolution des taux moyens du crédit aux entreprises

	1er trim. 2010	3e trim. 2010	1er trim. 2011	3e trim. 2011	1er trim. 2012	▲ / an
Escompte	6,73%	6,78%	7,11%	7,96%	6,21%	-90 pb
Découverts	3,47%	4,37%	4,58%	4,64%	4,03%	-55 pb
Autres crédits à court terme	4,83%	5,20%	5,41%	5,24%	4,61%	-80 pb
Moyen/long terme	4,12%	3,85%	4,13%	4,46%	4,18%	5 pb

1.3 LES TAUX D'USURE

La législation française relative à la répression de l'usure est régie par les articles L. 313-3 et L. 313-6 du Code de la consommation ainsi que l'article L. 313-5 du Code monétaire et financier. Est ainsi considéré comme « usuraire » tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il a été consenti, de plus du tiers le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues.

Le délit d'usure pour des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière (étendu aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels) a été supprimé par la loi n°2003-721 du 1^{er} août 2003 pour l'initiative économique puis par la loi n°2005-882 du 2 août 2005.

Les dispositifs du taux de l'usure et les sanctions pénales prévues par les articles L. 313-4 et L. 313-5 du Code de la consommation demeurent néanmoins applicables aux prêts immobiliers ainsi qu'aux prêts à la consommation des particuliers.

Les dispositions métropolitaines sur l'usure ont été étendues aux collectivités d'outre-mer du Pacifique par ordonnance n°2006-60 du 19 janvier 2006.

Seuils de l'usure

Particuliers	1er trim. 2011	2e trim. 2011	3e trim. 2011	4e trim. 2011	1er trim. 2012	2e trim. 2012
Prêts immobiliers						
- Prêts à taux fixe	5,51%	5,61%	5,97%	6,23%	6,24%	6,32%
- Prêts à taux variable	4,96%	5,01%	5,33%	5,61%	5,83%	5,88%
- Prêts relais	5,88%	5,99%	6,07%	6,28%	6,43%	6,48%
Autres prêts						
- Prêts d'un montant inférieur ou égal à 181 862 XPF	21,31%	21,47%	21,41%	21,03%	20,65%	20,56%
- Découverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant supérieur à 181 862 XPF et inférieur ou égal à 357 995 XPF	19,67%	19,53% *	19,37%	19,27%	19,15%	19,15%
- Prêts personnels et autres prêts d'un montant supérieur à 181 862 XPF et inférieur ou égal à 357 995 XPF	7,77%	8,03% *	11,22%	12,76%	13,98%	15,27%
- Découverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant supérieur à 357 995 XPF et inférieur ou égal à 715 990 XPF	19,67%	19,53% *	18,61%	18,16%	17,69%	17,15%
- Prêts personnels et autres prêts d'un montant supérieur à 357 995 XPF et inférieur ou égal à 715 990 XPF	7,77%	8,03% *	10,46%	11,65%	12,51%	13,27%
- Découverts en compte, crédits renouvelables, financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant supérieur à 715 990 XPF	19,67%	19,53% *	17,49%	16,62%	15,78%	14,81%
- Prêts personnels et autres prêts d'un montant supérieur à 715 990 XPF	7,77%	8,03% *	9,34%	10,10%	10,60%	10,93%
Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale						
Prêts consentis en vue d'achats ou de ventes à tempérament	8,01%	9,12%	9,13%	9,61%	9,67%	8,99%
Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux variable	4,97%	5,01%	5,29%	5,52%	5,45%	5,35%
Prêts d'une durée initiale supérieure à 2 ans, à taux fixe	5,65%	5,77%	6,08%	6,36%	6,29%	6,37%
Découverts en compte **	13,77%	13,77%	13,88%	13,84%	13,80%	13,67%
Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à deux ans	5,63%	5,65%	6,00%	6,36%	6,53%	6,49%
Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale						
Découverts en compte	13,77%	13,77%	13,88%	13,84%	13,80%	13,67%

* Applicables à partir du 1er mai au 30 juin 2011

** A partir du second trimestre 2011, les taux d'usure pour les découverts incluent la commission de plus fort découvert.

En application de l'article 1^{er} et de l'article 61 de la loi du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation (dite loi Lagarde) qui a modifié les modalités de fixation du seuil de l'usure pour les crédits aux particuliers autres que les crédits immobiliers, les catégories d'opérations concernées seront, à compter du 1^{er} mai 2011 dans les collectivités du Pacifique, définies à raison du montant des prêts, selon les modalités précisées par l'arrêté du 22 mars 2011 fixant les montants qui définissent les catégories de prêts servant de base à l'application du régime de l'usure (montant inférieur ou égal à 3000 € (357 995 francs CFP), montant supérieur ou égal à 3000 € (357 995 francs CFP) et inférieur ou égal à 6 000 € (715 990 francs CFP), montant supérieur à 6 000 € (715 990 francs CFP)).

La loi Lagarde comporte également des mesures transitoires pendant huit trimestres. Les seuils de l'usure seront alors calculés pour sept catégories d'opérations en organisant un passage progressif des anciens taux vers les nouveaux. La période transitoire doit permettre aux prêteurs de faire évoluer leur offre sans créer à court terme de risque pour l'accès au crédit.

2. Le bilan agrégé des banques locales et l'analyse des risques

La situation agrégée des trois banques de la place¹ s'est élevée à 590,8 milliards de F CFP au 31 décembre 2011. Après la hausse observée en 2010 (+ 3,6 %), elle diminue de 2,4 % en un an.

2.1 LA STRUCTURE DU BILAN AGREGÉ

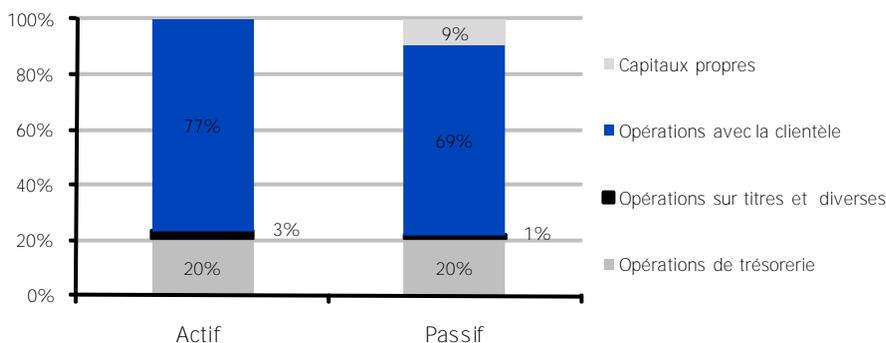
Structure du bilan agrégé des banques (en millions de F CFP)

Actif			Passif	
31/12/2010	31/12/2011		31/12/2010	31/12/2011
134 154	120 642	Opérations de trésorerie	149 984	120 509
451 259	452 529	Opérations avec la clientèle	393 200	405 622
12 475	10 609	Opérations sur titres et diverses	9 149	8 832
-	-	Capitaux propres	53 109	55 789
7 553	6 972	Valeurs immobilisées	-	-
605 441	590 752	Total	605 441	590 752

Source : IEOM

Concentrant 77 % de l'actif et 69 % du passif en 2011, les opérations à la clientèle en sont demeurées la principale composante, illustrant une activité très largement orientée vers l'intermédiation. Cette prépondérance s'est renforcée par rapport à 2010 (74,5 % de l'actif et 65 % du passif), au détriment des opérations de trésorerie, en net repli.

Structure du bilan au 31 décembre 2011



Source : IEOM

¹ Ces trois banques concentrent 99,7 % des dépôts et 99,1 % des crédits de la place.

A l'actif (emplois), les opérations avec la clientèle n'augmentent que de 0,3 %, résultant des évolutions contrastées des différentes catégories de concours bancaires : si les crédits à l'équipement (+ 7,7 %) et les crédits à l'habitat (+ 2,8 %) observent une croissance de leur encours, les découverts (- 4,9 %) et les crédits de trésorerie (- 3,9 %) s'inscrivent en retrait. L'activité des banques polynésiennes est également marquée par la poursuite de la dégradation de leur portefeuille, se traduisant par la forte progression des créances douteuses brutes (+ 12,2 %).

Au passif (ressources), les dépôts de la clientèle ont crû de 3,2 % en raison des arbitrages opérés par les agents économiques, certains d'entre eux choisissant de rapatrier en Polynésie française une partie de leurs avoirs financiers détenus hors du territoire afin de les placer sur des comptes à terme (+ 17,9 % en un an).

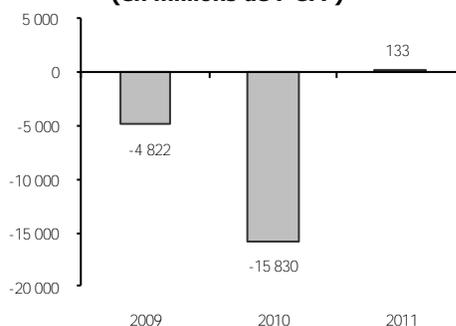
Par conséquent, le déficit de ressources des opérations à la clientèle se réduit nettement entre 2010 et 2011, passant de 58,1 milliards de F CFP à 46,9 milliards.

Solde (ressources - emplois) par type d'opérations en millions de F CFP

	31/12/09	31/12/10	31/12/11	Variations 2011/2010
- Solde des opérations avec la clientèle	-45 172	-58 059	-46 907	-19%
- Solde des opérations sur titres et diverses	-4 178	-3 327	-1 777	-47%
- Excédent des capitaux permanents sur les valeurs immob.	44 528	45 556	48 817	7%
Capacité de financement (+) ou besoin de trésorerie (-)	-4 822	-15 830	133	-101%

Source : IEOM

Solde des opérations de trésorerie (en millions de F CFP)



Source : IEOM

L'amélioration du solde emplois – ressources des opérations avec la clientèle, conjuguée au renforcement des capitaux propres (+ 5 %), contribue à la diminution des besoins de trésorerie des banques et conduit à un moindre recours au refinancement interbancaire de la part des établissements de crédits locaux. Dans ces conditions, le solde des opérations de trésorerie ressort légèrement excédentaire en 2011, pour la première fois depuis 2008.

Composition du solde des opérations de trésorerie (en millions de F CFP)

	31/12/09	31/12/10	31/12/11	Variations	
				2011/2010	
- avec les EC locaux	8 340	-1 185	-480	-59%	
- avec les EC hors zone	19 235	37 381	22 692	-39%	
- caisse	-5 410	-5 923	-5 453	-8%	
- Institut d'émission, Office des postes...	-18 464	-15 455	-17 808	15%	
- divers	1 121	1 012	917	-9%	
Solde des opérations de trésorerie	4 822	15 830	-133	-101%	

Source : IEOM

2.2 L'EQUILIBRE EMPLOI – RESSOURCES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

Les emplois des établissements de crédit locaux progressent de 0,8 % en 2011, s'élevant à **504,1 milliards de F CFP** au 31 décembre. Les ressources des banques polynésiennes sont affectées en quasi-totalité à leur activité de crédit (96 %), le solde étant dévolu à la constitution des réserves obligatoires auprès de l'IEOM.

Les ressources des établissements de crédit proviennent principalement des dépôts collectés (79 % du total des ressources) ; ceux-ci, minorés des encaisses, croissent de 3,2 %, atteignant 396 milliards de F CFP en 2011. Pour sa part, le financement sur ressources propres, en augmentation de 8,7 % en un an, constitue 14 % du total. Quant aux opérations de réescompte, elles ont fortement diminué en glissement annuel (-20,8 %), représentant une part marginale des ressources des banques.

Equilibre emplois-ressources (en millions de F CFP)

	déc.-09	déc.-10	déc.-11	Variations	
				2011/2010	2010/2009
Emplois	486 749	499 870	504 095	0,8%	2,7%
Excédent des opérations diverses des EC	–	–	–		
Crédits bruts	464 330	481 336	484 665	0,7%	3,7%
Réserves obligatoires et libres	22 419	18 533	19 430	4,8%	-17,3%
Position extérieure nette des EC (si positive)	–	–	–		
Ressources	486 749	499 870	504 095	0,8%	2,7%
Dépôts collectés (- encaisses)	383 541	383 592	396 019	3,2%	0,0%
Ressources propres - Valeurs immobilisées	60 364	65 103	70 741	8,7%	7,8%
Excédent des opérations diverses des EC	22 540	15 586	12 667	-18,7%	-30,9%
Réescompte	3 902	3 037	2 406	-20,8%	-22,2%
Position extérieure nette des EC (si négative)	16 401	32 552	22 262	-31,6%	98,5%

Source : IEOM

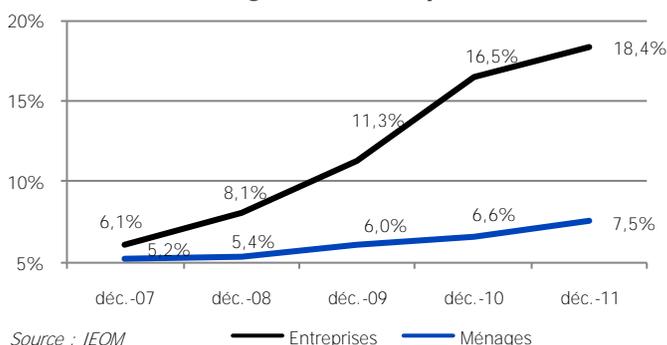
2.3 L'EVOLUTION DES RISQUES DE CONTREPARTIE

En lien avec la morosité persistante de la conjoncture économique polynésienne, la qualité des risques des établissements de crédit locaux a continué de se détériorer en 2011. Les créances douteuses brutes des banques locales enregistrent une hausse sensible (+ 12,2 %), à

un rythme toutefois moindre qu'en 2009 (+ 30,2 %) et 2010 (+ 36,4 %). S'établissant à 59 milliards de F CFP au 31 décembre 2011 (52,6 milliards un an auparavant), elles représentent 12,3 % de l'encours global des concours bruts, contre 11 % en 2010.

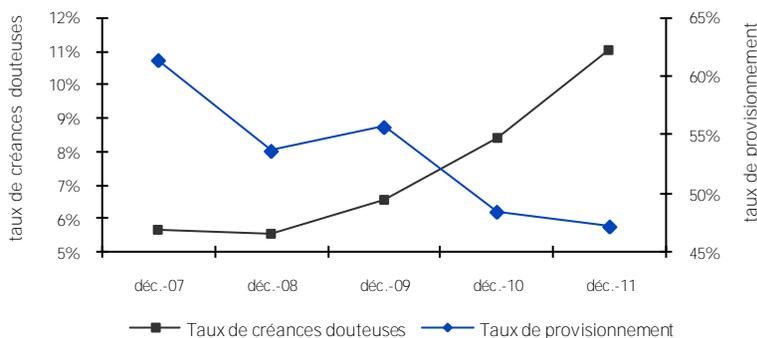
Cette progression concerne tous les agents économiques. Ainsi, les ménages, confrontés à la morosité du marché de l'emploi, ont des difficultés à rembourser leurs crédits, leurs créances douteuses brutes ayant augmenté de 16,4 %. Quant aux entreprises, leurs créances douteuses progressent de 10,4 % en 2011 et représentent 18,4 % de leur encours brut total. Les secteurs les plus durement touchés par cette vulnérabilité sont l'hôtellerie et le BTP.

Evolution du taux de créances douteuses des ménages et des entreprises



Malgré la dégradation de la qualité du portefeuille des établissements de crédit locaux, la couverture du risque de contrepartie par des provisions s'est repliée, le taux de provisionnement s'affichant à 47,2 % (48,5 % en 2010), soit son niveau le plus bas. Cette situation paradoxale s'explique par la politique de provisionnement des banques de la place au regard de la nature des garanties assortissant les créances de la clientèle présentant un risque de défaillance. Par ailleurs, les créances douteuses plus récentes sont moins provisionnées que les anciennes, ce qui provoque un effet de dilution.

Evolution du risque de contrepartie et sa couverture



3. Les performances financières des banques locales

Confrontées au repli de l'activité économique en Polynésie française, les banques locales ont observé une baisse de leur produit net bancaire en 2011. Toutefois, à la faveur d'une bonne maîtrise des frais généraux et d'une diminution du coût du risque, elles ont enregistré une amélioration de leur rentabilité.

3.1 LA FORMATION DU PNB

Après avoir renoué avec la croissance en 2010, le produit net bancaire (PNB) des établissements de crédit locaux **est orienté à la baisse en 2011. S'inscrivant en retrait de 1,2 %**, le PNB **s'établit à 24,3 milliards de F CFP** en 2011, à un niveau comparable à celui de 2009.

Décomposition du produit net bancaire par type d'opérations (en millions de F CFP)

	2009	2010	2011	Variations 2011/2010
Opérations de trésorerie	-2 105	-2 650	-2 316	-12,6%
Opérations avec la clientèle	21 769	22 636	21 988	-2,9%
Opérations de change	865	855	735	-14,1%
Opérations de hors-bilan	-50	91	344	279,4%
Opérations de services financiers	3 220	3 206	3 158	-1,5%
Opérations diverses	502	479	405	-15,5%
Produit net bancaire	24 200	24 616	24 314	-1,2%

Source : IEOM

En lien avec la morosité de la conjoncture économique polynésienne, le solde des opérations avec la clientèle, qui constitue 90 % du PNB, se contracte de 2,9 % en rythme annuel. Cette baisse est partiellement compensée par la réduction du solde déficitaire des opérations de trésorerie (- 12,6 %), résultant de la remontée des taux du marché interbancaire conjuguée à la diminution des besoins de refinancement des établissements de crédit polynésiens. Pour leur part, les opérations de hors-bilan connaissent une hausse significative de leur solde, en raison d'une augmentation des engagements de garantie ainsi que d'une orientation favorable des instruments financiers de taux d'intérêt.

La structure du PNB des établissements de crédit polynésiens laisse apparaître une prédominance des intérêts nets (70 % du PNB), marquant la prépondérance de l'activité d'intermédiation. Ainsi, entre 2010 et 2011, la contraction du PNB résulte principalement du recul des intérêts nets perçus par les banques locales (- 2 %). A l'inverse, les commissions nettes, après deux années de baisse, ont observé une hausse en 2011 (+ 1,7 %) stimulée par les commissions de hors-bilan (+ 37 %) et par celles réalisées sur les opérations avec la clientèle (+ 2,1 %).

Décomposition du produit net bancaire par type de produits (en millions de F CFP)

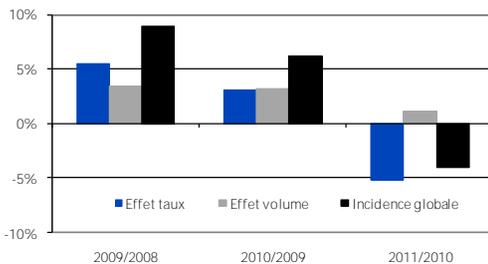
	2009	2010	2011	Variations 2011/2010
Intérêts nets	16 816	17 368	17 028	-2,0%
dont Opérations interbancaires	-2 077	-2 626	-2 281	-13,1%
dont Opérations avec la clientèle	18 904	19 945	19 240	-3,5%
Commissions nettes	6 401	6 255	6 362	1,7%
dont Commissions avec la clientèle	2 865	2 691	2 748	2,1%
dont Commissions de hors-bilan	300	339	465	37,0%
dont Commissions d'opérations de services financiers	3 220	3 206	3 158	-1,5%
Divers net	983	993	924	-6,9%
Produit net bancaire	24 200	24 616	24 314	-1,2%

Source : IEOM

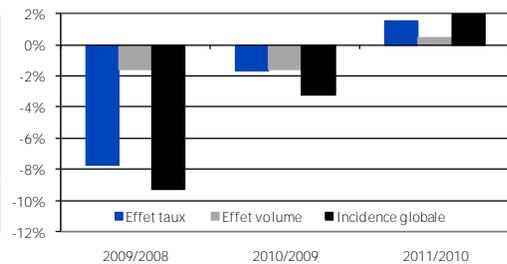
L'atonie de la production de crédits en Polynésie française, conjuguée au déclassement d'un grand nombre de créances, ont conduit à une baisse de 1,2 % des intérêts perçus au titre des opérations avec la clientèle. A l'inverse, l'arbitrage opéré par les agents économiques pour orienter leurs placements financiers vers des comptes à terme a rendu le coût de la ressource plus onéreux, les intérêts versés à la clientèle ayant progressé de 10,9 % en un an. De ce fait, l'effet taux a conduit à la dégradation de la marge nette d'intérêt sur les opérations avec la clientèle (- 5,2 %).

S'agissant des opérations de trésorerie et interbancaires, les intérêts perçus ont crû de 13,1 %, en lien avec la remontée des taux du marché interbancaire en 2011, après une année 2010 marquée par une importante détente des taux. En revanche, à l'instar des besoins de trésorerie des banques locales, leurs charges de refinancement ont diminué, les intérêts versés sur leurs emprunts interbancaires s'inscrivant en retrait de 3,6 %. En fin de compte, l'effet taux (+ 1,5 %) a davantage contribué à l'évolution favorable de la marge d'intérêt sur les opérations de trésorerie que l'effet volume (+ 0,5 %).

Décomposition de la variation de marge d'intérêt sur les opérations avec la clientèle



Décomposition de la variation de marge d'intérêt sur les opérations de trésorerie



Décomposition de la marge entre intérêts perçus et versés (en millions de F CFP)

	2009	2010	2011	Variations 2011/2010
Intérêts reçus	27 181	25 401	25 322	-0,3%
- sur crédits clientèle	24 786	23 771	23 479	-1,2%
- sur prêts interbancaires	2 395	1 630	1 843	13,1%
Intérêts versés	10 375	8 032	8 300	3,3%
- sur dépôts clientèle	5 892	3 826	4 244	10,9%
- sur emprunts interbancaires	4 483	4 206	4 056	-3,6%
Marge sur intérêts	16 816	17 368	17 028	-2,0%

Source : IEOM

Pour leur part, les commissions nettes, après deux années de contraction, ont augmenté de 1,7 % en 2011. Afin de pallier la baisse des intérêts nets, les banques ont cherché à diversifier leurs sources de revenus en déployant de nouveaux produits (gamme de moyens de paiement alternatifs au chèque). En conséquence, les commissions avec la clientèle (+ 2,1 %) ont connu une orientation haussière en 2011. Par ailleurs, dans un contexte de vulnérabilité croissante des agents économiques, les banques locales ont davantage proposé des engagements de garanties, expliquant la forte hausse des commissions de hors-bilan (+ 37 %).

3.2 LES SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

Le résultat brut d'exploitation (RBE), marge dégagée sur les activités bancaires après prise en compte des frais de structure, a progressé de 0,8 % en glissement annuel. Cette orientation favorable récompense les efforts de maîtrise des charges d'exploitation bancaire poursuivis par les établissements de crédit locaux. Le ralentissement de l'activité implique la recherche d'économies d'échelle, de mutualisation et de réduction des charges liées à la sous-traitance. Ainsi, les frais généraux se sont inscrits en retrait de 1,9 % en 2011, résultant des baisses conjuguées des services extérieurs (- 3,4 %) et des frais de personnel (- 1,8 %), en lien avec la réduction des effectifs des banques polynésiennes (- 2,6 %).

Le résultat d'exploitation, qui inclut le provisionnement en capital des créances douteuses ainsi que les pertes sur créances irrécupérables, s'est orienté à la hausse de 34,7 % en 2011. Le coût du risque a fortement diminué en un an (- 29,6 %), s'expliquant par un provisionnement moindre sur les créances douteuses adossées à des garanties de meilleure qualité ainsi que par d'importantes reprises de provision sur des dépréciations de 2010.

Le résultat net des banques polynésiennes ressort en forte hausse sur l'année : s'établissant à 3,2 milliards de F CFP au terme de l'exercice 2011, il a progressé de 34,4 %.

Soldes intermédiaires de gestion agrégés des banques (en millions de F CFP)

	2009	2010	2011	Variations 2011/2010
Produit net bancaire	24 200	24 616	24 314	-1,2%
Résultat brut d'exploitation	9 820	10 235	10 318	0,8%
Résultat d'exploitation	4 562	4 839	6 518	34,7%
Résultat courant avant impôt	4 691	5 019	6 541	30,3%
Résultat net	1 331	2 395	3 220	34,4%

Source : IEOM

3.3 LES INDICATEURS DE RENTABILITE

La rentabilité d'exploitation s'est améliorée en 2011 en raison de la baisse des frais généraux. Ainsi, le coefficient net d'exploitation a reculé de 0,9 point, s'établissant à 57,6 %, soit le meilleur ratio depuis 2008.

Evolution des ratios de rentabilité

	2009	2010	2011	Variations 2011/2010
Rentabilité d'exploitation				
Coefficient net d'exploitation (1)	59,42%	58,42%	57,56%	-0,9 pt
Rentabilité globale				
Coefficient de rendement (2)	0,23%	0,40%	0,54%	0,1 pt
Coefficient de rentabilité (3)	2,53%	4,51%	5,77%	1,3 pt
Taux de marge nette (4)	5,50%	9,73%	13,24%	3,5 pts

Source : IEOM

(1) Coûts de structure / PNB

(3) RN / fonds propres

(2) RN / total situation

(4) RN / PNB

Par ailleurs, les banques polynésiennes affichent une meilleure rentabilité globale au terme de l'année 2011 : ainsi, le coefficient de rendement a progressé de 0,14 point, s'élevant à 0,54 %. Le taux de marge nette dégagée par les établissements de crédit locaux a de son côté gagné 3,5 points en un an, s'affichant désormais à 13,24 %.

Evolution des ratios de productivité (en millions de F CFP)

	2009	2010	2011	Variations 2011/2010
PNB / agent	21 588	21 350	21 498	0,7%
Crédits / agent	409 363	413 476	424 735	2,7%
Dépôts / agent	349 919	341 023	358 640	5,2%

Source : IEOM

Les effectifs des banques polynésiennes ayant diminué plus rapidement que leur PNB alors que l'encours des dépôts de leur clientèle a progressé en 2011, les ratios de productivité de ces établissements de crédits s'améliorent par rapport à 2010.

4. Les tarifs bancaires

Conformément à la loi sur la régulation bancaire et financière d'octobre 2010 (article 81), l'IEOM a mis en place un observatoire chargé d'étudier les tarifs bancaires pratiqués dans les collectivités d'outre-mer du Pacifique.

L'Observatoire relève chaque semestre les tarifs individuels d'une trentaine de services bancaires les plus couramment utilisés pour l'ensemble des établissements bancaires installés dans les COM du Pacifique, parmi lesquels figurent les tarifs « standard ». La collecte s'effectue sur la base des tarifs en vigueur aux 1^{er} avril et 1^{er} octobre de l'année en cours, tels qu'ils sont publiés dans les plaquettes tarifaires des banques.

L'IEOM calcule pour chacune des trois géographies incluses dans sa zone d'intervention des tarifs moyens pondérés (par le nombre de comptes ordinaires particuliers détenus par l'établissement considéré), ainsi qu'un tarif moyen pour l'ensemble de la zone (pondération par le poids de chaque place bancaire).

La première production de cet Observatoire est intervenue en novembre 2010. Pour la première fois en octobre 2011, l'Observatoire a intégré les données publiées par le Comité Consultatif du Secteur financier (CCSF) sur les tarifs bancaires moyens pratiqués en métropole, selon la même méthodologie que l'IEOM. Le premier rapport d'activité de l'Observatoire des COM du Pacifique doit être publié en août 2012 et couvrira la période avril 2009-avril 2011.

**Tarifification des services bancaires au 1^{er} octobre 2011
(Tarifs moyens pondérés)**

en F CFP	Polynésie française	Moyenne COM	Moyenne CCSF
Frais tenue de compte (par an)	4 191	4 218	S.O
Abonnement permettant de gérer ses comptes sur internet (par mois)	314	545	84
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par mois)	181	361	265
Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (par message)	N.S	N.S	30
VIREMENT (vers un compte bancaire local)			
Virement occasionnel externe dans le territoire en agence (par virement)	242	298	416
Virement occasionnel externe dans le territoire par internet (par virement)	61	67	1
PRELEVEMENT			
Mise en place d'une autorisation de prélèvement	2 127	1 699	353
Frais par prélèvement (frais annuel rapporté en mensuel)	60	32	0
CARTE BANCAIRE			
Carte de paiement internationale à débit différé	5 588	5 184	5 230
Carte de paiement internationale à débit immédiat	4 701	4 657	4 408
Carte de paiement à autorisation systématique	4 011	4 024	3 525
Retrait dans un DAB d'un autre établissement dans le territoire avec une carte de paiement internationale	51	62	97
DIVERS			
Commission d'intervention	1 298	1 329	989
Assurance perte ou vol des moyens de paiement	2 868	2 854	2 897
<i>SO : sans objet (service non proposé)</i>			
<i>NS : non significatif (nombre d'observations insuffisant)</i>			

Section 3

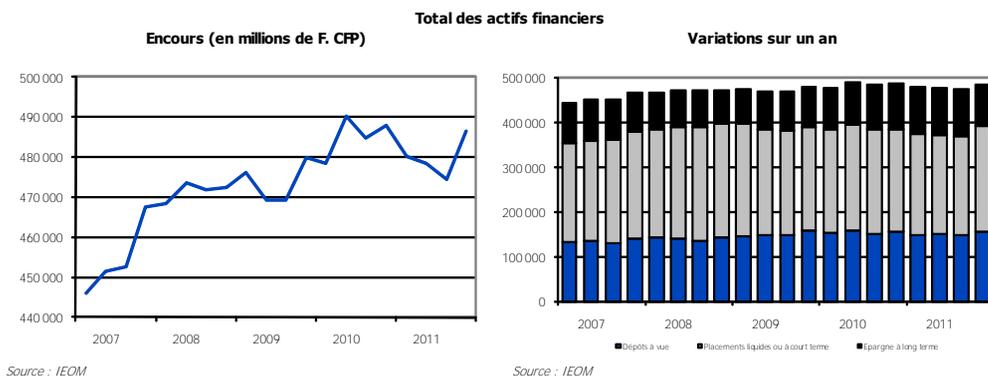
L'évolution de la situation monétaire

Dans un contexte de morosité économique persistante, l'activité des établissements de crédit de la place polynésienne enregistre quelques signes de redressement teintés de fragilité. La collecte des dépôts ralentit tandis que la production de crédits connaît une orientation plus favorable. Pour leur part, les crédits à la consommation des ménages et les crédits de trésorerie des entreprises se replient. Les difficultés financières croissantes des agents économiques se traduisent par la détérioration de la qualité du portefeuille des banques.

1. Les avoirs financiers des agents économiques

1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

Au 31 décembre 2011, l'ensemble des actifs financiers détenus par les agents économiques polynésiens s'élève à 486,5 milliards de F CFP, soit un recul de 0,3 % sur l'année malgré une reprise des encours au cours du dernier trimestre 2011. Cette situation résulte de la baisse de l'épargne à long terme et, dans une moindre mesure, des dépôts à vue, compensée par la progression des placements liquides ou à court terme (essentiellement des comptes à terme).



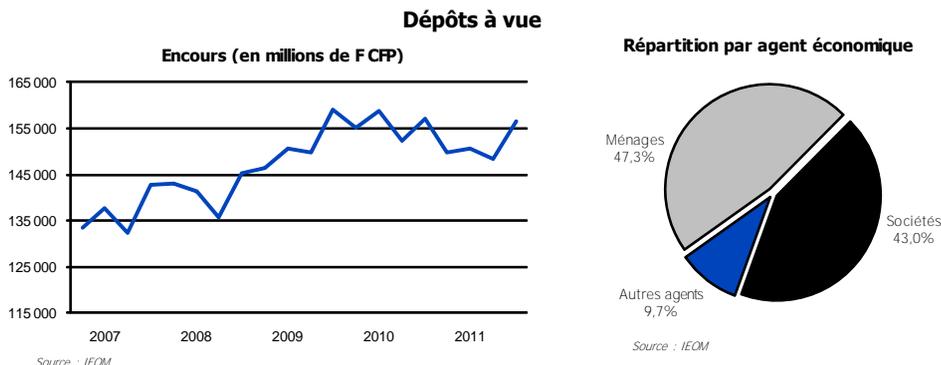
Les ménages sont les principaux détenteurs des actifs financiers avec deux tiers de l'encours global. Leur épargne progresse de 1 % entre 2010 et 2011, sur l'ensemble des dépôts à l'exclusion des comptes sur livrets qui enregistrent une baisse de 7,7 %.

Pour sa part, l'encours des dépôts des sociétés (22 % des actifs financiers) enregistre une baisse de 2,8 % sur l'année, à la faveur d'une diminution de leurs dépôts à vue (- 4,1 %) ainsi que de leurs placements liquides ou à court terme (- 0,2 %). Cette évolution illustre la persistance de tensions de trésorerie auxquelles les entreprises sont confrontées.

Les dépôts des autres agents, quant à eux, se replient de 3,1 % sur l'année. Dans le détail, la fin d'année 2011 est marquée par une forte contraction de l'épargne à long terme, détenue hors du territoire, au profit des placements liquides ou à court terme auprès des banques polynésiennes.

1.2 LES DEPOTS A VUE

Les dépôts à vue s'élevaient à 156,5 milliards de F CFP à fin décembre 2011 contre 157,2 milliards de F CFP à fin décembre 2010. Leur rythme de croissance accuse un retrait, pour la deuxième année consécutive, à - 0,5 % à fin 2011 contre - 1,1 % à fin 2010 et + 9,4 % à fin 2009.



Cette orientation globalement défavorable relève toutefois de situations différenciées selon le type d'agents considéré. Les dépôts à vue des entreprises reculent de 4,1 % pour s'établir au niveau de 2009, alors que les encours des ménages et des autres agents progressent respectivement de 2,2 % et 3,7 %.

1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU À COURT TERME

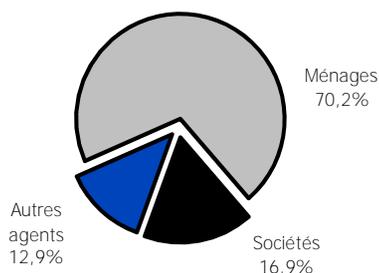
Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des avoirs financiers immédiatement disponibles, sans risque de perte en capital. Avec un encours de 238,1 milliards de F CFP à fin 2011 (contre 228,5 milliards de F CFP à fin 2010), le total des placements liquides ou à court terme est en hausse de 4,2 %, après deux années de baisse (- 1,8 % en 2010 et - 8,1 % en 2009).

Evolution des placements liquides ou à court terme des agents économiques (en millions de F CFP)

	déc.-07	déc.-08	déc.-09	déc.-10	déc.-11	Variations	
						2011/2010	2010/2009
Placements liquides ou à court terme	237 186	253 268	232 685	228 454	238 052	4,2%	-1,8%
Comptes d'épargne à régime spécial	67 715	60 962	109 962	109 942	100 998	-8,1%	0,0%
Livrets ordinaires	67 508	60 756	109 742	109 713	100 684	-8,2%	0,0%
Comptes d'épargne logement	207	206	220	230	314	36,7%	4,2%
Placements indexés sur les taux du marché monétaire	169 470	192 307	122 723	118 512	137 054	15,6%	-3,4%
Dépôts à terme	143 963	169 696	108 024	109 472	129 117	17,9%	1,3%
Bons de caisse	8 072	9 577	6 091	4 058	2 254	-44,5%	-33,4%
Titres de créances négociables	2 489	1 386	1 631	0	3 200	-	-100,0%
OPCVM monétaires	14 947	11 647	6 976	4 981	2 483	-50,1%	-28,6%

Source : IEOM

Répartition par agent économique



Source : IEOM

Cette évolution résulte du regain d'intérêt des agents économiques pour les placements indexés sur les taux du marché (+ 15,6 %) dont notamment les dépôts à terme. Les comptes d'épargne à régime spécial, pour leur part, reculent de 8,1 % sur l'année, en raison de taux de rémunération peu attractifs.

Cette progression des avoirs liquides et à court terme concerne essentiellement les autres agents (+ 55,8 %), à la suite d'une relocalisation sur la place bancaire polynésienne d'avoirs financiers détenus à l'extérieur.

1.4 L'ÉPARGNE A LONG TERME

Evolution de l'épargne à long terme des agents économiques (en millions de F CFP)

	déc.-07	déc.-08	déc.-09	déc.-10	déc.-11	Variations	
						2011/2010	2010/2009
Epargne à long terme	87 461	73 957	88 140	102 254	91 924	-10,1%	16,0%
Plans d'épargne logement	11 888	11 393	12 570	13 860	15 195	9,6%	10,3%
Portefeuille-titres	2 855	1 692	2 862	3 006	2 455	-18,3%	5,0%
Obligations	481	1 232	2 756	3 055	3 159	3,4%	10,9%
OPCVM non monétaires	27 078	17 941	19 052	19 594	5 248	-73,2%	2,8%
Contrats d'assurance-vie	45 158	41 700	50 899	62 739	65 867	5,0%	23,3%

Source : IEOM

Les placements à long terme détenus par les agents économiques polynésiens (essentiellement les ménages) s'établissent à 91,9 milliards de F CFP, soit une baisse de 10,1 % après deux années de hausse (+ 16 % à fin 2010 et + 19,2 % à fin 2009).

Ce repli s'explique essentiellement par la contraction des OPCVM non monétaires (- 73,2 %). A l'inverse, les contrats d'assurance-vie et les plans d'épargne logement progressent respectivement de 5 % et 9,6 %.

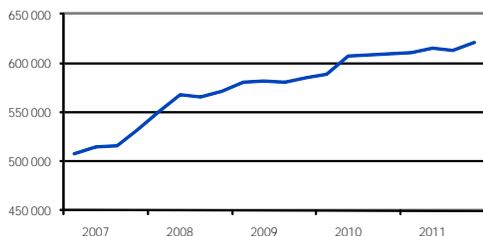
2. Les crédits à la clientèle

S'établissant à 621,4 milliards de F CFP au 31 décembre 2011, l'encours brut des concours consentis par l'ensemble des établissements de crédit (installés ou non localement) poursuit sa progression mais avec un rythme moins soutenu (+ 1,9 % en 2011 contre + 4,2 % en 2010). De la même façon, l'encours sain de ces concours n'augmente que de 0,8 % sur la période sous revue (contre + 1,9 % en 2010).

L'endettement des agents économiques polynésiens demeure principalement constitué de crédits à l'habitat (34 % de l'encours sain), suivis des crédits à l'équipement (28 %) et des crédits de trésorerie (24 %).

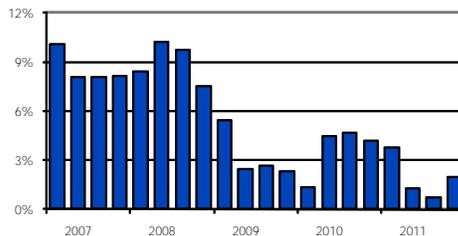
Ensemble des crédits accordés sur la place

Encours (en millions de F CFP)



Source : IEOM

Variations sur un an



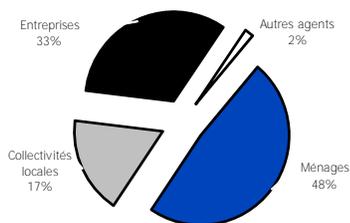
Source : IEOM

L'encours des crédits aux ménages (48 % de l'encours sain global) s'établit à 270,5 milliards de F CFP à fin 2011, soit un regain de 0,6 % par rapport à 2010 pour atteindre le niveau de 2009. Les crédits à l'habitat des ménages (63,5 % de leur encours sain) poursuivent leur croissance (+ 4,2 % contre + 2,5 % en 2010), dans un contexte de taux d'intérêt bas et des mesures incitatives du Pays¹. Cependant, face à une conjoncture économique dégradée et un marché de l'emploi en repli, les crédits à la consommation des ménages (34 % de l'encours) s'inscrivent en baisse de 6,2 % par rapport à 2010.

L'encours global des financements consentis aux entreprises s'établit à 182,4 milliards de F CFP à fin 2011, en baisse de 2,7 % en glissement annuel. Les crédits d'exploitation (49 % de l'encours sain) fléchissent de 1,5 %, à la suite de la baisse simultanée des crédits de trésorerie et des découverts (- 1,8 %). A l'inverse, les crédits d'investissements (37 % de l'encours sain) progressent de 5,4 % à la suite d'opérations de renouvellement de matériels d'équipement ainsi que d'une opération exceptionnelle de restructuration financière.

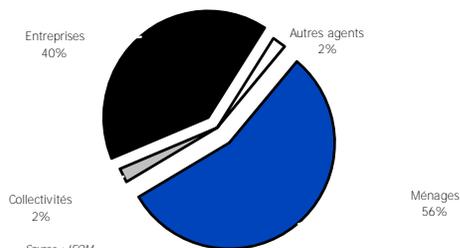
L'encours sain des collectivités locales s'établit à 97,9 milliards de F CFP à fin 2011, en hausse de 8,7 % par rapport à 2010, soutenu par les crédits à l'équipement (94 % de leur encours) et les crédits d'exploitation (4 % de leur encours).

Ventilation par agent économique de l'ensemble des concours bancaires accordés sur la place au 31 décembre 2011



Source : IEOM

Ventilation par agent économique des concours bancaires accordés par les EC locaux au 31 décembre 2011



Source : IEOM

Au 31 décembre 2011, l'encours global des concours consentis par les banques polynésiennes s'élève à 484,7 milliards de F CFP, soit 78 % de l'endettement bancaire total des agents économiques polynésiens. Les établissements de crédits locaux financent principalement

¹ En mai 2011, l'Assemblée de Polynésie française a voté une rallonge de près de 2 milliards de F CFP pour le dispositif du Prêt d'accès à la propriété « PAP » (délibération n°2011-12 APF du 05 mai 2011).

les entreprises (99 % de leurs crédits d'exploitation et 85 % de leurs crédits d'investissement) et les ménages (94 % de leurs crédits à la consommation et 83 % de leurs crédits à l'habitat). Le financement des collectivités locales est assuré en grande partie par les établissements de crédit hors zone (90 %).

3. La circulation fiduciaire

L'Institut d'Emission d'Outre-Mer assure l'émission du franc CFP (Change Franc Pacifique), monnaie ayant cours légal en Polynésie française, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna. L'Etat français en garantit la convertibilité sur la base d'une parité fixée depuis le 1^{er} janvier 1999 à 1 000 F CFP pour 8,38 euros.

L'IEOM met en circulation des billets et des pièces en francs CFP et veille au contrôle du volume et à la qualité des signes monétaires dans sa zone d'émission.

3.1 LES BILLETS

A fin décembre 2011, l'émission nette¹ de billets F CFP s'élève à 7,6 millions de billets pour une valeur totale de 19 milliards de F CFP, toutes coupures confondues, soit des hausses respectives de 0,8 % et de 0,9 % sur un an. La coupure de 1 000 F CFP (52 % du nombre total de billets) demeure la plus utilisée en Polynésie française.

Billets en circulation en Polynésie française

	déc.-07	déc.-08	déc.-09	déc.-10	déc.-11	Variations	
						2011/2010	2010/2009
En nombre	6 494 692	6 847 370	7 036 058	7 496 831	7 555 205	0,8%	6,5%
10 000 F CFP	1 058 947	1 104 268	1 117 837	1 139 992	1 175 655	3,1%	2,0%
5 000 F CFP	634 538	608 774	529 507	537 095	493 395	-8,1%	1,4%
1 000 F CFP	3 324 523	3 555 708	3 658 487	3 950 768	3 947 997	-0,1%	8,0%
500 F CFP	1 476 684	1 578 620	1 730 227	1 868 976	1 938 158	3,7%	8,0%
En millions de F CFP	17 825	18 432	18 350	18 971	19 141	0,9%	3,4%
10 000 F CFP	10 589	11 043	11 178	11 400	11 757	3,1%	2,0%
5 000 F CFP	3 173	3 044	2 648	2 685	2 467	-8,1%	1,4%
1 000 F CFP	3 325	3 556	3 658	3 951	3 948	-0,1%	8,0%
500 F CFP	738	789	865	934	969	3,7%	8,0%

3.2 LES PIÈCES

Au 31 décembre 2011, l'émission nette de pièces affiche une progression de 2 % tant en nombre (182 millions de pièces) qu'en valeur (2,1 milliards de F CFP). Les plus petites valeurs faciales (1 F CFP, 2 F CFP et 5 F CFP) concentrent près des trois quarts du nombre de pièces en circulation.

¹ L'émission nette correspond à la différence entre les émissions et les retraits de billets ou pièces effectués par l'Institut d'émission.

Pièces en circulation en Polynésie française

	déc.-07	déc.-08	déc.-09	déc.-10	déc.-11	Variations	
						2011/2010	2010/2009
En nombre	162 455 023	168 914 253	174 048 908	177 837 676	181 812 024	2,2%	2,2%
100 F CFP	10 484 780	10 775 658	11 103 264	11 321 076	11 546 820	2,0%	2,0%
50 F CFP	4 414 800	4 561 059	4 682 686	4 754 696	4 835 431	1,7%	1,5%
20 F CFP	11 466 243	11 796 238	12 127 982	12 270 412	12 552 937	2,3%	1,2%
10 F CFP	16 016 957	16 630 874	17 114 445	17 411 073	17 910 127	2,9%	1,7%
5 F CFP	18 382 577	19 166 649	19 845 818	20 256 532	20 653 820	2,0%	2,1%
2 F CFP	43 019 410	44 734 868	46 070 868	47 068 069	48 124 388	2,2%	2,2%
1 F CFP	58 670 256	61 248 907	63 103 845	64 755 818	66 188 501	2,2%	2,6%
En millions de F CFP	1 895	1 954	2 013	2 050	2 092	2,1%	1,8%
100 F CFP	1 048	1 078	1 110	1 132	1 155	2,0%	2,0%
50 F CFP	221	228	234	238	242	1,7%	1,5%
20 F CFP	229	236	243	245	251	2,3%	1,2%
10 F CFP	160	166	171	174	179	2,9%	1,7%
5 F CFP	92	96	99	101	103	2,0%	2,1%
2 F CFP	86	89	92	94	96	2,2%	2,2%
1 F CFP	59	61	63	65	66	2,2%	2,6%

4. La masse monétaire et ses contreparties

4.1 LES COMPOSANTES DE LA MASSE MONETAIRE

Au 31 décembre 2011, la masse monétaire (M3) s'élève à 407,4 milliards de F CFP, en progression de 3 % après deux années de baisse consécutive (- 0,5 % en 2009 et - 0,9 % en 2010). La forte hausse des dépôts à terme (+ 17,9 %) et l'augmentation des titres de créances négociables, résultant du rapatriement en Polynésie française de placements financiers détenus hors du territoire, sont tempérées par la contraction des comptes sur livrets (- 8,2 %) et des bons de caisse. La circulation fiduciaire augmente de 3,9 % sur l'année, alors que les dépôts à vue se replient (- 0,5 %).

Composantes de la masse monétaire (en millions de F CFP)

	déc.-07	déc.-08	déc.-09	déc.-10	déc.-11	Variations	
						2011/2010	2010/2009
Circulation fiduciaire	13 899	13 879	14 192	14 781	15 359	3,9%	4,1%
Billets	12 003	11 925	12 179	12 731	13 267	4,2%	4,5%
Pièces	1 896	1 954	2 013	2 050	2 092	2,1%	1,8%
Dépôts à vue	142 932	145 336	159 031	157 218	156 507	-0,5%	-1,1%
TOTAL M1	156 831	159 215	173 222	171 998	171 866	-0,1%	-0,7%
M2-M1	67 805	60 962	109 949	109 943	100 998	-8,1%	0,0%
Comptes sur livrets	67 603	60 756	109 728	109 713	100 684	-8,2%	0,0%
Comptes épargne logement	202	206	221	230	314	36,7%	4,2%
TOTAL M2	224 636	220 177	283 171	281 941	272 864	-3,2%	-0,4%
M3-M2	154 523	180 659	115 747	113 531	134 571	18,5%	-1,9%
Dépôts à terme	143 963	169 696	108 024	109 472	129 117	17,9%	1,3%
Titres de créance négociables	2 489	1 386	1 631	0	3 200		-100,0%
Bons de caisse	8 072	9 577	6 091	4 058	2 254	-44,5%	-33,4%
Total M3	379 159	400 837	398 918	395 472	407 435	3,0%	-0,9%

Source : IEOM

4.2 LES CONTREPARTIES DE LA MASSE MONETAIRE

Les contreparties de la masse monétaire se caractérisent par la progression des concours sur ressources monétaires (+ 12,3 %) compensée par le repli des avoirs hors zone d'émission (- 12,8 %).

Contreparties de la masse monétaire (en millions de F CFP)

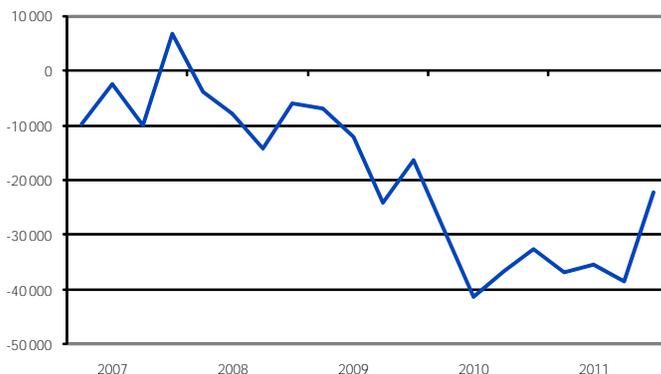
	déc.-07	déc.-08	déc.-09	déc.-10	déc.-11	Variations	
						2011/2010	2010/2009
Avoirs hors zone d'émission	117 888	133 711	132 224	146 344	127 653	-12,8%	10,7%
Institut d'émission	30 437	28 099	35 168	34 815	32 798	-5,8%	-1,0%
Etablissements de crédit	87 452	105 612	97 056	111 529	94 855	-14,9%	14,9%
Créances du Trésor public	6 019	6 885	7 574	4 709	5 366	14,0%	-37,8%
Concours sur ressources monétaires	255 252	260 239	259 119	244 419	274 415	12,3%	-5,7%
Concours de caractère bancaire des EC locaux	429 326	458 429	464 330	481 336	484 665	0,7%	3,7%
Ressources non monétaires des EC locaux (à déduire)	174 074	198 190	205 210	236 918	210 250	-11,3%	15,5%
<i>Excédent des capitaux propres sur les valeurs immobili.</i>	<i>32 300</i>	<i>35 067</i>	<i>38 189</i>	<i>39 033</i>	<i>42 314</i>	<i>8,4%</i>	<i>2,2%</i>
<i>Provisions sur créances douteuses</i>	<i>14 782</i>	<i>16 761</i>	<i>22 175</i>	<i>26 070</i>	<i>28 427</i>	<i>9,0%</i>	<i>17,6%</i>
<i>Engagements hors zone d'émission</i>	<i>80 723</i>	<i>111 505</i>	<i>113 457</i>	<i>144 081</i>	<i>117 117</i>	<i>-18,7%</i>	<i>27,0%</i>
<i>Epargne contractuelle</i>	<i>11 888</i>	<i>11 393</i>	<i>12 570</i>	<i>13 860</i>	<i>15 195</i>	<i>9,6%</i>	<i>10,3%</i>
<i>Divers</i>	<i>34 380</i>	<i>23 463</i>	<i>18 819</i>	<i>13 873</i>	<i>7 197</i>	<i>-48,1%</i>	<i>-26,3%</i>
Total M3	379 159	400 835	398 918	395 472	407 435	3,0%	-0,9%
Position extérieure nette	6 728	-5 893	-16 401	-32 552	-22 262	-31,6%	98,5%

Source : IEOM

4.3 LA POSITION EXTERIEURE NETTE

Le différentiel de croissance entre l'épargne collectée et les crédits accordés par les banques polynésiennes se traduit par un moindre besoin de financements extérieurs. Les engagements hors zone du système bancaire augmentent de 18,7 % entre 2010 et 2011, alors que **leurs avoirs hors zone d'émission** reculent de 14,9 %. Au final, le déséquilibre de la position extérieure nette du système bancaire local **s'atténue**, passant de - 32,6 milliards de F CFP en 2010 à - 22,3 milliards de F CFP en 2011.

Position extérieure nette (en millions de F CFP)

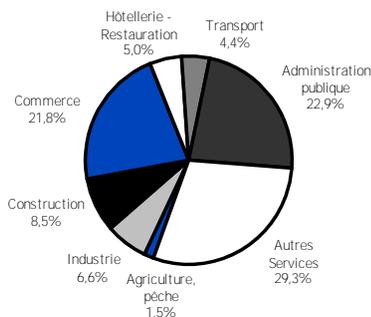


Source : IEOM

5. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité

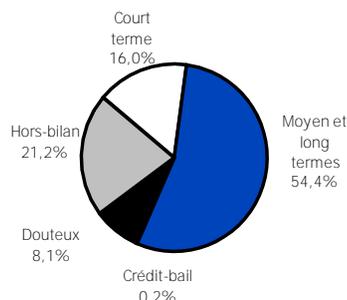
5.1 VUE D'ENSEMBLE

Répartition des engagements par secteur en décembre 2011



Source : Service central des risques

Répartition des engagements par nature en décembre 2011



Source : Service central des risques

Le total des risques bancaires recensés par le Service central des risques (SCR) de l'IEOM sur les entreprises et les collectivités locales de Polynésie française s'élève à 385,6 milliards de F CFP en décembre 2011, soit une progression de 2,1 % par rapport à décembre 2010. Cette augmentation des risques, de l'ordre de 8 milliards de F CFP, se traduit principalement par l'accroissement des créances douteuses (+ 12,2 milliards) et dans une moindre mesure des crédits à moyen et long termes (+ 4,6 milliards). En revanche, les crédits à court terme diminuent de 6,5 milliards de F CFP.

Les encours à moyen et long termes constituent plus de la moitié du total des risques bancaires (54 %), devant les engagements hors-bilan (21 %), les encours à court terme (16 %) et les encours de crédit-bail (0,2 %). Les créances douteuses représentent 8 % des risques déclarés à cette date¹ (5 % en 2010).

Dans l'économie marchande, les secteurs des autres services (29,3 %) et du commerce (21,8 %) sont prépondérants. Si le secteur des autres services enregistre une hausse de ses engagements (+ 9,8 %) caractérisée par la progression des encours douteux, le secteur du commerce affiche une tendance baissière (- 1,4 %) en raison du repli des crédits à court terme.

L'encours des risques sur le secteur de la construction progresse de 4,5 % en un an, à la suite d'une augmentation des engagements hors bilan (+ 9,6%) conjuguée à un quasi doublement des créances douteuses sur ce secteur.

¹ Les créances douteuses brutes des entreprises représentaient 10,2 % du total des risques déduit des engagements de hors-bilan au 31 décembre 2011.

Pour leur part, les secteurs de l'industrie et de l'hôtellerie-restauration connaissent une baisse de l'ensemble de leurs engagements (respectivement - 7,8 % et - 4,5 %).

Evolution des risques bancaires par secteur d'activités (en millions de F CFP)

	déc.-07	déc.-08	déc.-09	déc.-10	déc.-11	Variations 2011/2010
Secteur primaire	8 417	8 918	10 628	11 019	5 803	-47,3%
Industrie	22 531	25 823	25 402	27 597	25 442	-7,8%
Construction	33 612	33 684	32 762	31 234	32 630	4,5%
Commerce	68 006	75 768	78 512	85 207	83 988	-1,4%
Hôtellerie - Restauration	17 112	21 691	19 803	20 199	19 282	-4,5%
Transport	15 697	13 560	13 637	13 352	16 836	26,1%
Administration publique	80 996	65 835	73 095	86 152	88 491	2,7%
Autres Services	79 859	92 378	100 231	103 041	113 159	9,8%
Encours global	326 229	337 658	354 070	377 801	385 632	2,1%

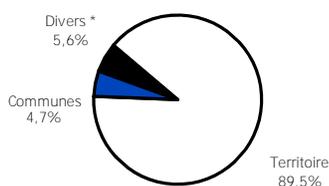
Source : Service Central des Risques

5.2 LE RISQUE SUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

Le montant des risques du secteur public polynésien s'élève à 88,5 milliards de F CFP au 31 décembre 2011. La hausse de 2,7 % enregistrée en rythme annuel, repose sur l'endettement à moyen et long termes (+ 7,9 %) qui constitue 81,3 % des engagements des administrations publiques.

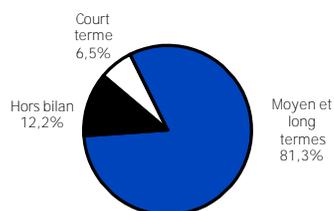
L'encours des crédits consentis à la Polynésie française constitue la grande majorité de l'endettement du secteur public, avec 79,2 milliards de F CFP (89,5 % du total). Celui-ci progresse de 3,1 % en 2011, consécutivement au financement d'opérations d'investissement. De la même façon, les engagements des communes augmentent sur la même période (+ 5,5 %), passant de 4,1 milliards de F CFP à 4,3 milliards entre 2010 et 2011.

Répartition des engagements par collectivités en décembre 2011



Source : Service Central des Risques

Répartition des engagements par nature en décembre 2011



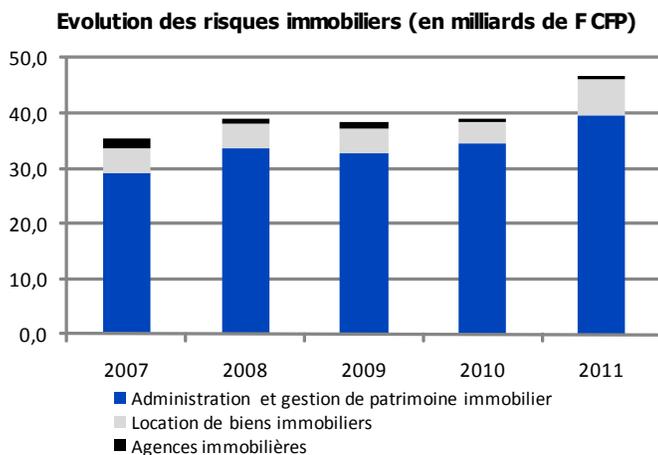
Source : Service Central des Risques

* Divers : tutelle des activités économiques, activités de soutien aux administrations, activité générale de sécurité sociale

5.3 LE RISQUE IMMOBILIER

Au 31 décembre 2011, les risques déclarés sur le secteur immobilier s'élèvent à 46,9 milliards de F CFP, soit + 19,8 % sur l'année, sous l'impulsion des crédits à moyen et long termes (+ 12,6 %) et des créances douteuses (+ 260 %).

L'encours des sociétés d'administration et de gestion de patrimoine immobilier progresse de 5 milliard de F CFP (+ 14,7 %), contre une hausse de 2,7 milliards de F CFP (+ 70,5 %) pour les sociétés de location de biens immobiliers. Pour leur part, l'encours des agences immobilières reste stable à 0,7 milliard de F CFP.



6. Le surendettement

En décembre 2011, l'Assemblée de la Polynésie française a adopté le projet de loi du pays portant traitement des situations de surendettement des particuliers. Ce texte prévoit notamment la création d'une commission chargée d'établir l'état de surendettement des demandeurs et confie à l'IEOM la gestion du secrétariat en charge de l'instruction des dossiers. A l'instar de la loi nationale et en fonction des dossiers, la commission pourra soit proposer un plan conventionnel de redressement, soit imposer le traitement du surendettement, soit recommander des mesures qui auront force exécutoire après décision du Président du Tribunal de première instance. Dans le cas où la situation du demandeur serait « irrémédiablement compromise », une procédure de rétablissement personnel pourrait être envisagée.

La loi du pays n° 2012-8 portant traitement des situations de surendettement des particuliers, a été promulguée le 30 janvier 2012. L'adoption du décret d'application devrait intervenir courant 2012.

Perspectives

La stabilisation observée au début de l'année 2012 laisse espérer une légère amélioration de la conjoncture économique ...

Au vu des premières tendances observées au cours du 1^{er} trimestre, l'économie polynésienne semble se stabiliser dans un contexte qui demeure cependant très contrasté.

Si l'évolution de l'indice des prix à la consommation reste contenue en début d'année, ayant même amorcé un léger repli au mois de janvier (- 0,1%), la consommation des ménages est toujours atone, pénalisée par la baisse de leur pouvoir d'achat et un marché de l'emploi en retrait. Les ménages privilégient la constitution d'une épargne de précaution dans l'attente de perspectives économiques plus rassurantes.

L'emploi salarié marchand semble mieux orienté cependant, dans les secteurs de l'hôtellerie-restauration, de la construction et des services en particulier, mais cette reprise est insuffisante pour inverser une tendance générale à la baisse qui perdure depuis plus de cinq ans.

... mais sa consolidation dépendra des actions qui seront déployées à brève échéance pour engager le redressement économique de la Polynésie française.

La réalisation de quelques projets de constructions ou d'infrastructures publiques devrait être engagée dans l'année et prendre ainsi le relais des chantiers en cours d'achèvement. Une exploitation plus pertinente du contrat de projets 2008-2013, dont le taux de réalisation demeure très en-deçà des attentes, pourrait également contribuer à redynamiser le secteur du BTP, présentant toujours une source potentielle d'alimentation de la commande publique. Dans ce domaine, le logement social constitue un gisement important de travaux d'aménagement et de construction qu'il conviendrait de concrétiser, eu égard aux besoins importants en Polynésie française.

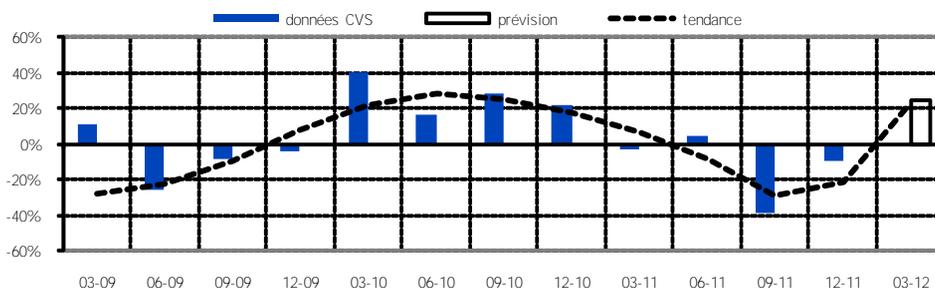
Les prévisions sont moins pessimistes pour le tourisme, avec une amélioration attendue de la fréquentation de la clientèle de croisière, et pour la perle dont le cours semble se raffermir quelque peu. Une nouvelle politique de développement économique bâtie sur les fondamentaux mis en exergue par les Etats généraux est, cependant, seule à même de redonner confiance aux agents économiques, moyennant l'assainissement effectif des finances publiques et une stabilité politique s'inscrivant dans la durée.

ANNEXES

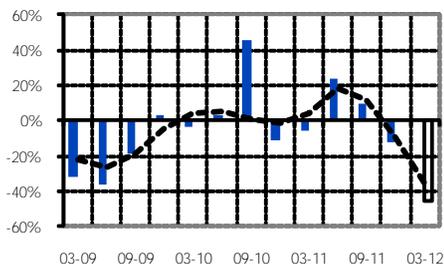
Annexe 1 : Statistiques économiques

Tableau 1 : Indicateurs d'activité – Enquêtes trimestrielles de conjoncture – Polynésie F. (données CVS)

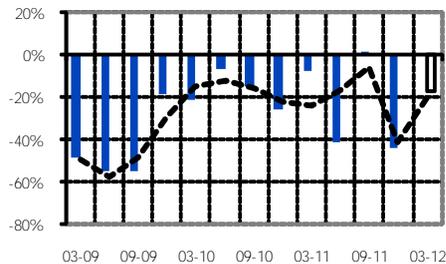
ACTIVITE- VUE D'ENSEMBLE



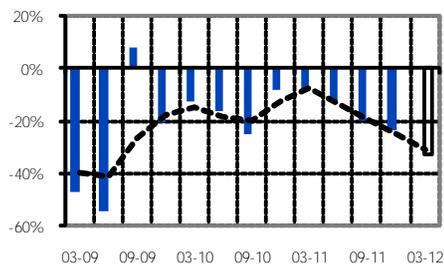
ACTIVITE- PRIMAIRE



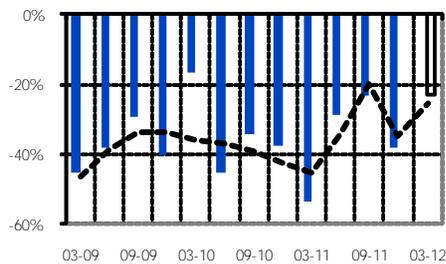
ACTIVITE- INDUSTRIE



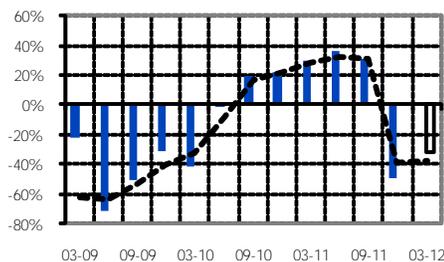
ACTIVITE- BTP



ACTIVITE- COMMERCE



ACTIVITE- HOTELLERIE



ACTIVITE- SERVICES MARCHANDS

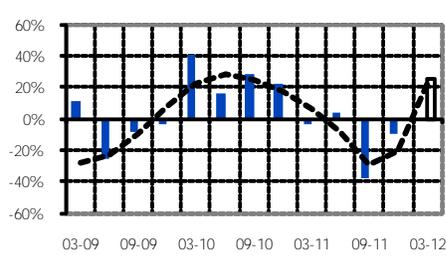
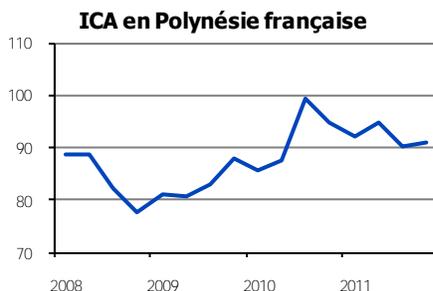


Tableau 2 : Indicateur du climat des affaires



Source : IEOM

Tableau 3 : Emplois et ressources de biens et services aux prix courants

Années	Ressources			Emplois					Total	
	PIB	Importations	Total	Dépenses de consommation finale		Salaires des administrations et domestiques	Formation brute de capital fixe	Variations de stocks		Exportations
				Ménages	Administrations publiques et ISBLSM ⁽¹⁾					
	Niveau annuel en milliards de F CFP courants et part dans le PIB en valeur									
2006	536,3	157,531	693,9	370,609	34,6	133,344	91,159	-2,217	66,38	693,9
	100%									
Taux de croissance annuels aux prix courants, en %										
2006	2,3%	-4,7%	0,6%	-1,5%	7,0%	4,4%	2,0%	-303,2%	5,6%	-0,2%
2005	2,4%	14,5%	5,1%	10,4%	-16,5%	1,2%	0,7%	-13,1%	3,7%	6,0%
2004	2,7%	-13,9%	-1,5%	-3,2%	-3,7%	3,4%	-5,5%	-427,3%	3,6%	-2,6%
2003	3,9%	2,3%	3,5%	5,8%	-3,8%	2,2%	8,4%	110,2%	-7,8%	3,8%
2002	5,1%	16,2%	7,7%	8,8%	12,7%	7,3%	19,0%	-131,7%	-9,6%	7,8%
2001	2,4%	11,7%	4,4%	9,7%	1,1%	1,7%	6,3%	-1,0%	-10,7%	5,1%
2000	6,2%	11,6%	7,3%	9,1%	10,7%	6,6%	1,8%	-225,1%	4,7%	7,5%
1999	4,6%	3,6%	4,4%	1,8%	-3,3%	3,1%	20,5%	-120,6%	10,7%	4,7%
1998	4,8%	9,9%	5,9%	5,0%	0,7%	1,8%	12,9%	125,5%	11,0%	6,9%
1997	3,1%	5,1%	3,5%	3,8%	-9,9%	0,2%	10,2%	ns	9,4%	4,3%
1996	2,0%	3,5%	2,3%	7,3%	7,0%	-2,6%	-19,0%	-122,2%	11,5%	3,7%

Source : ISPF

Tableau 4 : Valeur ajoutée par branche d'activité

Années	Valeur ajoutée totale	Agriculture	I.A.A	Industrie manufacturière	Energie	Construction	Services principalement marchands	Services administrés	TVA
Niveau annuel en milliards d'euros courants									
2006	4,5	0,1	0,1	0,2	0,1	0,2	2,4	1,1	0,3
Part dans la valeur ajoutée, en %									
2006	100	-6,9%	8,9%	-5,5%	-10,5%	-1,5%	3,1%	4,4%	2,0%
2005	100	-0,9%	-6,6%	-4,0%	-4,5%	4,2%	4,0%	1,2%	4,3%
2004	100	2,7%	-13,3%	-1,7%	17,3%	0,5%	3,1%	3,4%	2,7%
2003	100	-13,8%	-7,3%	7,6%	-10,6%	11,3%	6,2%	2,2%	4,6%
2002*	100	0,2%	17,8%	-0,4%	1,3%	-6,6%	1,3%	7,3%	45,4%
2001*	100	-13,8%	-0,8%	1,3%	3,7%	1,2%	2,2%	1,7%	24,7%
2000*	100	7,1%	5,2%	2,0%	2,8%	6,7%	2,9%	6,6%	78,7%
1999*	100	4,3%	17,2%	8,0%	-1,1%	2,9%	2,6%	3,1%	98,3%
1998	100	-4,8%	9,5%	3,5%	5,9%	5,6%	4,1%	1,8%	
1997	100	0,2%	2,4%	12,6%	-0,7%	21,6%	2,6%	0,2%	
1996	100	8,6%	5,1%	-5,7%	7,0%	2,0%	4,0%	-2,6%	

Source : ISPF

* Années de mise en place de la TVA

Tableau 5 : Indice des prix à la consommation

Années	Produits			
	Ensemble	Alimentation	manufacturés	Services
Glissement annuel en fin d'année, indice base 100 :				
2011	1,8%	4,2%	0,9%	1,2%
2010	1,7%	3,3%	0,7%	1,6%
2009	-0,8%	0,2%	-1,8%	-0,6%
2008	3,4%	4,3%	1,0%	5,0%
2007	1,9%	2,5%	-0,4%	3,3%
2006	2,4%	2,7%	2,2%	2,5%
Moyenne annuelle, indices base 100 :				
2011	1,9%	3,0%	1,5%	1,5%
2010	1,3%	2,7%	0,7%	0,9%
2009	0,1%	1,8%	-2,3%	1,2%
2008	3,2%	4,2%	1,4%	3,9%
2007	2,0%	2,9%	0,2%	3,0%
2006	2,7%	3,8%	2,3%	2,6%
Contribution des postes à l'évolution de l'IPC (en fin d'année), en %				
Pondération	1000	254	341	405
2011	1,9%	1,1%	0,3%	0,5%
2010	1,7%	0,8%	0,2%	0,6%
2009	-0,8%	0,1%	-0,6%	-0,2%
2008	3,4%	1,1%	0,3%	2,0%
2007	1,9%	0,6%	-0,1%	1,4%
2006	2,4%	0,7%	0,8%	1,0%

Source : ISPF

Tableau 6 : Taux de chômage au sens du BIT par sexe

Années	Hommes	Femmes	Total
2007	11	12,8	11,7
2002	10,6	13,4	11,7
1996	11,5	15,2	12,8
1994	8,3	16,7	14,3

Source : ISPF

Tableau 7 : Emploi total par branche

Années	Primaire	Industrie	Construction	Tertiaire	Emploi total	
					Nombre	Variations annuelles
2011 ⁽¹⁾	1 763	4 907	4 773	50 916	62 359	-6,9%
2010	1 794	5 094	5 106	52 956	64 950	-5,8%
2009	1 669	5 159	5 559	54 581	66 968	-2,6%
2008	1 934	5 367	5 847	54 974	68 122	2,0%
2007	2 511	5 417	6 450	55 410	69 788	3,2%
2006	2 521	5 285	6 081	54 398	68 285	4,4%
2005	2 216	5 246	6 133	52 544	66 139	0,4%
2004	2 179	5 201	5 403	50 602	63 385	2,0%
2003	2 073	5 032	5 859	50 192	63 156	4,5%
2002	2 301	5 156	5 773	48 659	61 889	5,1%

Sources : CPS, ISPF

(1) Chiffres au 30 novembre 2011

Tableau 8 : Structure des importations par produits

Importations (en millions de F CFP)

	2001	2007	2008	2009	2010	2011	Part en 2011 (en %)	Part en 2000 (en %)
A0 Produits agricoles, sylvicoles et piscicoles	2 278,8	2 742,0	2 765,7	2 748,8	2 827,3	2 646,5	1,7%	1,7%
B0 Produits des industries agricoles et alimentaires.	25 493,5	30 984,8	32 887,5	32 209,0	34 088,8	36 087,5	23,4%	18,8%
C1 Habillement, cuir.	3 779,0	4 396,3	4 269,6	3 703,1	3 908,7	3 842,3	2,5%	2,8%
C2 Produits de l'édition, imprimés ou reproduits.	2 036,9	2 080,8	1 980,7	1 400,3	1 640,6	1 311,3	0,9%	1,5%
C3 Pharmacie, parfumerie, entretien.	6 576,1	9 445,6	10 166,3	10 461,2	9 946,5	10 319,3	6,7%	4,9%
C4 Industries des équipements du foyer.	9 193,7	10 462,5	11 061,7	9 353,6	9 541,9	9 227,4	6,0%	6,8%
D0 Industrie automobile.	16 320,9	15 650,1	15 415,3	11 881,0	11 331,7	9 363,9	6,1%	12,0%
E1 Construction navale, aéronautique et ferroviaire.	6 928,7	5 702,2	7 336,9	4 166,1	6 016,4	3 669,1	2,4%	5,1%
E2 Industries des équipements mécaniques.	9 948,7	11 970,2	13 965,5	11 455,6	10 103,7	10 659,3	6,9%	7,3%
E3 Industries des équipements électriques et électroniques.	8 862,0	11 328,0	12 996,5	11 696,0	10 914,4	9 399,6	6,1%	6,5%
F1 Industries des produits minéraux.	3 778,0	4 370,1	4 326,3	3 502,8	3 565,5	3 462,2	2,2%	2,8%
F2 Industrie textile.	1 983,0	2 048,0	1 938,9	1 854,3	1 761,2	1 793,1	1,2%	1,5%
F3 Industrie du bois et du papier.	7 039,4	6 240,0	5 781,1	4 858,6	5 234,8	5 057,6	3,3%	5,2%
F4 Chimie caoutchouc, plastiques.	8 479,6	9 888,8	9 990,9	9 455,6	9 936,8	9 937,4	6,5%	6,3%
F5 Métallurgie et transformation des métaux.	7 213,7	9 278,4	9 451,9	7 038,3	7 612,3	7 352,8	4,8%	5,3%
F6 Industries des composants électriques et électroniques.	4 177,1	5 145,2	6 145,6	4 704,7	6 830,0	5 352,9	3,5%	3,1%
G1 Production de combustibles et de carburants.	11 492,2	18 907,1	25 390,6	16 619,4	20 072,5	24 510,9	15,9%	8,5%
G2 Eau, gaz, électricité.	0,0	-	0,1	-	0,0	-	0,0%	0,0%

Source : ISPF

Tableau 9 : Structure des exportations par produits

Exportations (en millions de F CFP)

	2001	2007	2008	2009	2010	2011	Part en 2011 (en %)	Part en 2001 (en %)
A0 Produits agricoles, sylvicoles et piscicoles	15 074,9	11 213,8	8 963,1	8 068,2	8 093,4	7 889,3	54,8%	64,4%
B0 Produits des industries agricoles et alimentaires.	2 262,4	1 963,3	1 649,5	1 682,7	1 820,9	2 318,9	16,1%	9,7%
C1 Habillement, cuir.	28,6	69,4	119,4	56,0	42,6	47,8	0,3%	0,1%
C2 Produits de l'édition, imprimés ou reproduits.	22,3	32,5	27,3	25,8	39,3	23,5	0,2%	0,1%
C3 Pharmacie, parfumerie, entretien.	176,8	277,4	308,0	171,7	227,7	280,1	1,9%	0,8%
C4 Industries des équipements du foyer.	1 192,9	2 022,5	2 111,4	710,8	718,1	542,6	3,8%	5,1%
D0 Industrie automobile.	42,0	58,5	86,8	98,2	93,6	71,6	0,5%	0,2%
E1 Construction navale, aéronautique et ferroviaire.	3 925,2	646,0	2 354,5	1 111,7	2 165,5	2 291,4	15,9%	16,8%
E2 Industries des équipements mécaniques.	297,4	112,6	62,1	112,2	92,3	330,4	2,3%	1,3%
E3 Industries des équipements électriques et électroniques.	184,3	132,7	207,6	262,4	227,8	145,9	1,0%	0,8%
F1 Industries des produits minéraux.	2,4	22,1	16,4	21,6	6,5	8,9	0,1%	0,0%
F2 Industrie textile.	11,0	7,7	10,3	12,4	7,5	5,6	0,0%	0,0%
F3 Industrie du bois et du papier.	16,2	37,0	25,7	19,4	20,7	24,6	0,2%	0,1%
F4 Chimie caoutchouc, plastiques.	47,5	48,6	77,2	49,9	64,8	81,9	0,6%	0,2%
F5 Métallurgie et transformation des métaux.	63,4	43,8	126,5	59,5	220,6	277,3	1,9%	0,3%
F6 Industries des composants électriques et électroniques.	43,8	23,0	33,0	41,5	21,9	40,2	0,3%	0,2%
G1 Production de combustibles et de carburants.	1,6	8,7	11,0	7,2	5,3	4,8	0,0%	0,0%

Source : ISPF

Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières

Tableau 1 : Listes des établissements de crédit locaux

LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX						
Dénomination	Capital social (M F CFP)	Siège social	Adresse locale	Actionnaire principal ou organisme central	Effectifs	Total situation Bilan au 31 déc 2011 (MF CFP)
Les banques AFB						
Banque de Polynésie	1 380	Papeete	355, bd Pomare - Papeete	Société Générale	290	149 932
Banque de Tahiti	1 996	Papeete	38, rue Cardella - Papeete	BPCE IOM	274	200 521
Socredo	22 000	Papeete	115, rue Dumont d'Urville - Papeete	Collectivité et AFD	557	240 299
Les sociétés financières						
Océor Lease Tahiti	342	Papeete	38, rue Cardella - Papeete	Natixis	6(1)	2 527
Ofina - Océanienne de financement	507	Papeete	rue Edouard Ahnne - Papeete	Socredo	20	1 379
Sogelease BDP	340	Papeete	355, bd Pomare - Papeete	Banque de Polynésie	4(2)	690
(1) Effectifs de la Banque de Tahiti mis à disposition de Océor Lease (2) Effectifs de la Banque de Polynésie mis à disposition de Sogelease BDP						
LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT HORS ZONE D'EMISSION (non exhaustive)						
Dénomination	Siège social					
Les banques						
DEXIA	Paris					
Les banques mutualistes ou coopératives						
Caisse d'aide sociale de l'Education nationale - Banques Populaires (CASDEN BP)	Paris					
Natexis Banques Populaires	Paris					
Les sociétés financières						
Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer (SOGEFOM)	Paris					
Les institutions financières spécialisées						
Agence française de développement (AFD)	Paris					
Les établissements non soumis à la loi bancaire						
Caisse des dépôts et consignations (CDC)	Paris					
Les institutions financières internationales						
Banque européenne d'investissement (BEI)	Luxembourg					

Tableau 2 : Les actifs financiers

(en millions de F CFP)

	déc.-07	déc.-08	déc.-09	déc.-10	déc.-11	Variations	
						2011/2010	2010/2009
Sociétés	103 520	99 581	105 485	111 143	107 996	-2,8%	5,4%
Dépôts à vue	57 675	53 007	67 450	70 223	67 372	-4,1%	4,1%
Placements liquides ou à court terme	44 727	46 113	37 528	40 362	40 273	-0,2%	7,6%
Comptes d'épargne à régime spécial	2	0	0	0	0	-100,0%	1,6%
Placements indexés sur les taux du marché	44 724	46 113	37 527	40 362	40 273	-0,2%	7,6%
<i>dont comptes à terme</i>	33 147	37 046	31 663	36 400	35 977	-1,2%	15,0%
<i>dont OPCVM monétaires</i>	5 393	3 022	2 302	2 116	365	-82,7%	-8,0%
<i>dont certificats de dépôts</i>	2 489	1 386	1 631	0	3 200		-100,0%
Epargne à long terme	1 118	460	508	557	352	-36,9%	9,7%
<i>dont OPCVM non monétaires</i>	983	330	341	280	163	-41,7%	-17,9%
Ménages	315 364	317 076	319 062	329 315	332 493	1,0%	3,2%
Dépôts à vue	69 902	72 848	72 274	72 368	73 972	2,2%	0,1%
Placements liquides ou à court terme	171 888	182 135	171 366	168 429	167 140	-0,8%	-1,7%
Comptes d'épargne à régime spécial	65 983	58 587	106 443	106 661	98 592	-7,6%	0,2%
<i>Livrets ordinaires</i>	65 781	58 381	106 222	106 431	98 278	-7,7%	0,2%
<i>Comptes d'épargne logement</i>	202	206	221	229	314	36,9%	4,1%
Placements indexés sur les taux du marché	105 906	123 548	64 923	61 768	68 548	11,0%	-4,9%
<i>dont comptes à terme</i>	96 622	112 396	56 664	56 969	65 317	14,7%	0,5%
<i>dont bons de caisse</i>	4 373	4 914	4 157	2 211	1 517	-31,4%	-46,8%
<i>dont OPCVM monétaires</i>	4 910	6 237	4 101	2 589	1 714	-33,8%	-36,9%
Epargne à long terme	73 573	62 094	75 422	88 518	91 380	3,2%	17,4%
<i>Plans d'épargne logement</i>	11 888	11 393	12 570	13 845	15 172	9,6%	10,1%
<i>Plans d'épargne populaire</i>	0	0	0	0	0	-	-
<i>Autres comptes d'épargne</i>	0	0	0	0	0	-	-
<i>Portefeuille-titres</i>	3 111	2 750	5 335	5 711	5 284	-7,5%	7,0%
<i>OPCVM non monétaires</i>	13 417	6 250	6 617	6 223	5 058	-18,7%	-6,0%
<i>Contrats d'assurance-vie</i>	45 158	41 700	50 899	62 739	65 867	5,0%	23,3%
Autres agents	48 784	55 905	55 295	47 468	45 994	-3,1%	-14,2%
Dépôts à vue	15 354	19 481	19 307	14 626	15 163	3,7%	-24,2%
Placements liquides ou à court terme	20 660	25 020	23 778	19 663	30 639	55,8%	-17,3%
Comptes d'épargne à régime spécial	1 820	2 375	3 506	3 281	2 406	-26,7%	-6,4%
Placements indexés sur les taux du marché	18 840	22 645	20 273	16 382	28 233	72,3%	-19,2%
<i>dont comptes à terme</i>	14 194	20 254	19 697	16 103	27 822	72,8%	-18,2%
Epargne à long terme	12 770	11 404	12 210	13 178	192	-98,5%	7,9%
TOTAL	467 668	472 562	479 842	487 925	486 483	-0,3%	1,7%
Dépôts à vue	142 932	145 336	159 031	157 218	156 507	-0,5%	-1,1%
Placements liquides ou à court terme	237 275	253 269	232 672	228 454	238 052	4,2%	-1,8%
Comptes d'épargne à régime spécial	67 805	60 962	109 949	109 943	100 998	-8,1%	0,0%
Placements indexés sur les taux du marché	169 470	192 307	122 723	118 512	137 054	15,6%	-3,4%
Epargne à long terme	87 461	73 957	88 140	102 254	91 924	-10,1%	16,0%

Tableau 3 : Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit

(en millions de F CFP)

	déc.-07	déc.-08	déc.-09	déc.-10	déc.-11	Variations	
						2011/2010	2010/2009
Entreprises	180 574	188 137	181 695	187 489	182 426	-2,7%	3,2%
Crédits d'exploitation	68 858	82 375	79 556	90 037	88 664	-1,5%	13,2%
<i>Créances commerciales</i>	4 669	4 175	3 780	2 934	2 995	2,1%	-22,4%
<i>Crédits de trésorerie</i>	36 928	42 359	42 840	47 459	46 751	-1,5%	10,8%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	4 863	4 695	4 055	3 889	4 070	4,7%	-4,1%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	27 260	35 841	32 937	39 644	38 917	-1,8%	20,4%
<i>Affacturage</i>	0	0	0	0	0	-	-
Crédits d'investissement	70 723	69 699	68 032	63 242	66 642	5,4%	-7,0%
<i>Crédits à l'équipement</i>	66 875	67 655	66 166	61 793	65 499	6,0%	-6,6%
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	5 950	5 857	5 614	5 134	4 907	-4,4%	-8,5%
<i>Crédit-bail</i>	3 848	2 045	1 866	1 449	1 144	-21,0%	-22,4%
Crédits à l'habitat	16 198	20 388	19 876	19 351	17 691	-8,6%	-2,6%
Autres crédits	24 795	15 675	14 230	14 859	9 428	-36,6%	4,4%
Ménages	251 300	263 767	270 572	268 989	270 490	0,6%	-0,6%
Crédits à la consommation	98 906	104 460	103 171	98 073	91 983	-6,2%	-4,9%
<i>Crédits de trésorerie</i>	90 511	96 401	96 148	91 640	86 088	-6,1%	-4,7%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	5 128	5 198	4 668	4 427	3 927	-11,3%	-5,2%
<i>Crédit-bail</i>	3 268	2 861	2 355	2 006	1 968	-1,9%	-14,8%
Crédits à l'habitat	143 799	152 433	160 832	164 834	171 790	4,2%	2,5%
Autres crédits	8 594	6 874	6 569	6 082	6 718	10,4%	-7,4%
Collectivités locales	65 567	70 819	84 599	90 114	97 944	8,7%	6,5%
Crédits d'exploitation	2 589	1 238	993	625	4 227	575,8%	-37,0%
<i>Crédits de trésorerie</i>	2 367	926	909	554	4 174	654,2%	-39,1%
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	222	312	84	72	52	-27,4%	-14,0%
Crédits d'investissement	60 053	66 718	81 179	86 429	92 103	6,6%	6,5%
<i>Crédits à l'équipement</i>	60 053	66 714	81 176	86 427	92 103	6,6%	6,5%
<i>Crédit-bail</i>	0	4	3	2	0	-100,0%	-38,5%
Crédits à l'habitat	1 815	1 824	1 760	2 811	1 263	-55,1%	59,7%
Autres crédits	1 110	1 039	666	249	351	41,1%	-62,7%
Autres agents de CCB non ventilés	9 363	17 705	7 976	8 846	9 135	3,3%	10,9%
Total encours sain	506 803	540 428	544 842	555 439	559 995	0,8%	1,9%
Créances douteuses brutes	24 714	31 124	40 117	54 081	61 379	13,5%	34,8%
<i>Créances douteuses nettes</i>	9 823	14 253	17 832	27 901	32 738	17,3%	56,5%
<i>dont entreprises</i>	4 964	9 058	12 078	22 377	24 916	11,3%	85,3%
<i>dont ménages</i>	4 849	5 162	5 728	5 490	7 778	41,7%	-4,2%
<i>Provisions</i>	14 892	16 871	22 285	26 180	28 641	9,4%	17,5%
Total encours brut	531 518	571 553	584 959	609 520	621 374	1,9%	4,2%
Taux de créances douteuses	4,6%	5,4%	6,9%	8,9%	9,9%	1 pt	2 pts
Taux de provisionnement	60,3%	54,2%	55,6%	48,4%	46,7%	-1,7 pt	-7,1 pts

Tableau 4 : Le bilan agrégé

(en millions de F CFP)

BILAN	déc.-09	déc.-10	déc.-11	Variations	
				2011/2010	2010/2009
Opérations de trésorerie et interbancaires	125 466	134 154	120 642	-10,1%	6,9%
Opérations avec la clientèle	437 432	451 259	452 529	0,3%	3,2%
<i>dont crédits de trésorerie</i>	134 621	136 312	131 056	-3,9%	1,3%
<i>dont crédits à l'équipement</i>	63 900	60 300	64 952	7,7%	-5,6%
<i>dont crédits à l'habitat</i>	154 557	156 369	160 675	2,8%	1,2%
Opérations sur titres	9 227	9 357	6 313	-32,5%	1,4%
Opérations diverses	4 451	3 119	4 296	37,8%	-29,9%
Valeurs immobilisées	8 014	7 553	6 972	-7,7%	-5,8%
Total ACTIF	584 589	605 441	590 752	-2,4%	3,6%
Opérations de trésorerie et interbancaires	130 288	149 984	120 509	-19,7%	15,1%
Opérations avec la clientèle	392 259	393 200	405 622	3,2%	0,2%
<i>dont comptes ordinaires créditeurs</i>	147 219	148 701	147 415	-0,9%	1,0%
<i>dont comptes d'épargne à régime spécial</i>	122 519	123 803	116 193	-6,1%	1,0%
<i>dont comptes créditeurs à terme</i>	108 024	109 472	129 117	17,9%	1,3%
Opérations sur titres	208	286	226	-20,8%	37,7%
Opérations diverses	9 292	8 863	8 606	-2,9%	-4,6%
Capitaux propres, provisions et assimilés	52 542	53 109	55 789	5,0%	1,1%
<i>dont capital</i>	25 376	25 376	25 376	0,0%	0,0%
Total PASSIF	584 589	605 441	590 752	-2,4%	3,6%
SOLDES (Passif - Actif)					
Opérations avec la clientèle	-45 172	-58 059	-46 907	-19,2%	28,5%
Opérations sur titres	-9 019	-9 071	-6 086	-32,9%	0,6%
Opérations diverses	4 841	5 744	4 309	-25,0%	18,6%
Capitaux permanents - Valeurs immobilisées	44 528	45 556	48 817	7,2%	2,3%
Capacité de placement (+) ou besoin de trésorerie (-)	-4 822	-15 830	133	-100,8%	228,3%
RISQUES					
Créances douteuses nettes	17 083	27 077	31 121	14,9%	58,5%
Provisions	21 464	25 479	27 846	9,3%	18,7%
Créances douteuses brutes	38 547	52 556	58 967	12,2%	36,3%
Taux de créances douteuses	8,4%	11,0%	12,3%	1,3 pts	2,6 pts
Taux de provisionnement	55,7%	48,5%	47,2%	-1,3 pts	-7,2 pts

Source : IEOM

Tableau 5 : Le compte de résultat agrégé

(en millions de F CFP)

	2009	2010	2011	Variations	
				2011/2010	2010/2009
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	-2 105	-2 650	-2 316	-12,6%	25,9%
(+) Opérations avec la clientèle	21 769	22 636	21 988	-2,9%	4,0%
<i>dont Opérations de crédit bail et assimilé</i>	10	0	5	2189,4%	-97,9%
(+) Opérations sur titres	26	64	52	-18,6%	143,6%
(+) Opérations de financement à long terme	144	167	109	-34,6%	16,5%
(+) Opérations de change	865	855	735	-14,1%	-1,1%
(+) Opérations de hors-bilan	-50	91	344	279,4%	-281,9%
(+) Opérations de services financiers	3 220	3 206	3 158	-1,5%	-0,4%
(+) Autres opérations d'exploitation bancaire	65	10	61	495,9%	-84,5%
(+) Produits accessoires et divers nets	212	245	197	-19,5%	15,4%
(-) Dot. nettes aux prov. sur activité de portefeuille	0	0	0	-	-
(-) Dot. nettes aux Prov. sur titres de placement	-55	7	14	105,8%	-112,4%
(=) Produit net bancaire	24 200	24 616	24 314	-1,2%	1,7%
(-) Frais généraux	13 012	13 306	13 051	-1,9%	2,3%
<i>dont frais de personnel</i>	8 865	9 096	8 928	-1,8%	2,6%
<i>dont services extérieurs</i>	3 499	3 563	3 441	-3,4%	1,8%
(-) Dotations aux amortissements	1 234	1 101	1 023	-7,0%	-10,8%
(-) Dot. nettes aux prov. sur immo. corp. et non corp.	6	0	-6	-	-
(-) Quote-part des frais de siège social	0	0	0	-	-
(-) Quote-part sur opérations d'exploitation non bancaire faites en commun	200	95	106	12,1%	-52,6%
(+) Charges refacturées	73	120	179	49,1%	64,1%
(=) Résultat brut d'exploitation	9 820	10 235	10 318	0,8%	4,2%
(-) Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	5 408	4 278	2 181	-49,0%	-20,9%
(-) Autres dotations nettes aux provisions pour dépréciation	-415	-126	60	-147,4%	-69,7%
(-) Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	168	1 044	904	-13,4%	521,1%
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	556	708	1 025	44,9%	27,3%
(+) Intérêts sur créances douteuses	457	508	370	-27,1%	11,0%
(=) Résultat d'exploitation	4 562	4 839	6 518	34,7%	6,1%
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	50	7	45	556,3%	-86,1%
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations financières	0	117	-867	-	-
(-) Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	-79	-56	-844	1400,8%	-29,2%
(=) Résultat courant avant impôt	4 691	5 019	6 541	30,3%	7,0%
(+) Produit net exceptionnel	-2 118	-730	-1 043	43,0%	-65,5%
(-) Dotations nettes au FRBG	-260	0	0	-	-100,0%
(-) Dotations nettes aux provisions réglementées	39	25	2	-92,5%	-35,2%
(-) Impôt sur les bénéficiaires	1 463	1 869	2 276	21,8%	27,8%
(=) Résultat net	1 331	2 395	3 220	34,4%	80,0%

Source : IEOM

Annexe 3 : Chronologie des principaux événements de l'année 2011

Janvier

- Le 7 janvier, Adolphe Colrat, Haut-commissaire en Polynésie française depuis juillet 2008, quitte le pays pour rejoindre sa nouvelle affectation, la préfecture de Meurthe et Moselle. Il est remplacé par Richard Didier, qui a déjà une expérience de l'outre-mer.
- Mana, fournisseur d'accès Internet (FAI) en Polynésie française, annonce le lancement de la « Manabox ». Cette station permettra de regrouper Internet et téléphonie, voire dans un second temps, la télévision, à l'instar des offres disponibles au niveau national.

Février

- Début février, la commission des finances de l'APF rejette le projet de budget 2011 présenté par le gouvernement Tong Sang. L'Assemblée de Polynésie française (APF) amende et vote le texte le 19 février. Mais le président Tong Sang publie au Journal officiel de la Polynésie française son propre budget et l'exécute.

Mars

- Dans le cadre de son contrôle budgétaire, le Haut-commissaire, qui reçoit deux budgets, celui du gouvernement et celui voté par l'APF, saisit le Tribunal administratif de la Polynésie française.
- Après le séisme au Japon, une alerte au Tsunami est déclenchée. La vague est imperceptible en Polynésie, sauf aux îles Marquises où 7 maisons sont inondées.
- Standard & Poor's dégrade la note de la Polynésie française, de BBB à BB+, estimant que l'instabilité politique grève la mise en œuvre de réformes structurelles essentielles. Les possibilités d'emprunt du Pays deviennent plus contraignantes.
- Les représentants des organisations patronales MEDEF Polynésie, CGPME et CSMGCTP ainsi que les représentants des organisations syndicales de salariés CSTP/FO, A TIA I MUA, CSIP, OTAHI et O OE TO OE RIMA, s'unissent pour lancer un « ultimatum social et économique ».

Avril

- Le gouvernement Tong Sang est renversé par une motion de défiance. Oscar Temaru retrouve la présidence du Pays pour la 5^e fois depuis 2004.
- Devant l'Assemblée de Polynésie, environ 5 000 participants, salariés et chefs d'entreprises ont répondu à l'appel des syndicats patronaux (MEDEF et CGPME) et de salariés pour protester contre l'instabilité politique et « l'absence de vision à long terme » des décideurs politiques.

Mai

- La Ministre chargée de l'Outre-mer, Marie-Luce Penchard, et le président du gouvernement de la Polynésie française, Oscar Temaru, signent un protocole d'accord pour l'octroi au Pays d'un prêt de 41,9 millions d'euros (5 milliards de F CFP) par l'Agence française de Développement (AFD). Le versement des deux tranches du prêt, de respectivement 25 et 16,9 millions d'euros (3 et 2 milliards de F CFP) est soumis à certaines conditions, notamment la mise en œuvre de mesures visant à réduire les dépenses de la collectivité (gel des effectifs de la fonction publique territoriale, vente d'actifs) et à améliorer ses recettes (moratoire sur la défiscalisation).
- L'Assemblée de la Polynésie française vote deux nouvelles lois de Pays portant sur diverses dispositions relatives à la protection sociale généralisée (PSG). Afin d'endiguer le déficit de la branche retraite de la PSG, l'âge de départ à la retraite anticipée est désormais fixé à 52 ans, contre 50 ans auparavant, et la durée minimale de cotisation des salariés a été portée de 15 à 20 ans. Quant au plafond du taux de cotisation, il est passé de 15 % à 16,77 %.
- Les représentants de l'Assemblée de Polynésie adoptent l'augmentation de l'enveloppe destinée au financement du dispositif de Prêt d'accès à la propriété (PAP), portant son montant de 6 milliards de F CFP à 7,9 milliards.

Juin

- Grève de 5 jours à Air Tahiti Nui (ATN), initiée par un syndicat de salariés en conflit contre le PDG, Cédric Pastour.
- L'AFD et la Socredo signent une convention de refinancement pour 35 millions d'euros (4,18 milliards de F CFP). Ce refinancement est nécessaire à l'activité de crédit de la banque et doit également servir à améliorer la maîtrise des risques, le renforcement des positions de taux et la liquidité de la banque. Quant à la BRED, détentrice de 15 % du capital de la Socredo, elle devrait apporter un complément de l'ordre de 1,7 milliard de F CFP.

Juillet

- Nouvelle grève à Air Tahiti Nui pour une durée de 24 heures, organisée par plusieurs syndicats représentatifs du personnel pour soutenir la direction.
- A l'issue du comité de pilotage qui s'est tenue le 26 juillet dans le cadre de la réforme de la DGDE, l'État et le Pays signent la convention annuelle fixant le concours financier de l'État aux projets d'investissement de la Polynésie française (8,42 milliards de F CFP pour 2011).

Août

- La loi organique relative au fonctionnement des institutions de la Polynésie française, portant réforme électorale, a été publiée le mercredi 3 août au Journal officiel de la République française. Elle crée une circonscription unique, divisée en huit sections, avec une prime majoritaire de 33 % appliquée pour la liste arrivée en tête sur l'ensemble de la Polynésie. Le seuil minimal requis pour le maintien des listes au second tour des élections a été fixé à 12,5 % ou 10 %. Le nombre de ministres est

limité à une fourchette de sept à dix. Enfin, une motion de défiance doit être déposée par un tiers des représentants et réunir 3/5 des votes des élus pour être adoptée.

- **Lancement de Viti premier fournisseur d'accès Internet 4G WiMax en Polynésie française**, technologie qui propose des offres limitées, à haut débit avec une connexion sans fil, ni ligne téléphonique.

Septembre

- Le Conseil des ministres décide une augmentation du SMIG de 24,76 F CFP de son taux horaire qui passe ainsi à 884,56 F CFP (859,80 F CFP depuis le 1^{er} septembre 2008, date de la précédente revalorisation). Cette hausse de 2,9 % est effective à compter du 1^{er} septembre 2011 et permet au SMIG mensuel de passer à 149 491 F CFP contre 145 306 F CFP auparavant.

Octobre

- **Instauration d'une nouvelle taxe, la taxe sur les équipements électriques importés (TEEI) : 1 % sur les équipements fonctionnant à l'électricité. Les recettes serviront à financer en partie le Fonds de régulation des prix des hydrocarbures (FRPH).** Le gouvernement attend des recettes de près de 120 millions de F CFP.
- **Un nouvel établissement hôtelier a ouvert ses portes sur l'île de Huahine (îles sous le Vent) : Le Maitai Lapita Village.** Doté de 32 bungalows, cet établissement classé trois étoiles, entend allier respect de l'environnement et culture. En effet, il intègre une installation solaire qui doit assurer la moitié de ses besoins en énergie. Sur le plan culturel, il comprend un musée retraçant les faits marquants de l'histoire de l'île.

Novembre

- Mi-novembre, le gouvernement présente son projet de budget pour 2012, qui prévoit 135 milliards de F CFP de dépenses, dont 107 en fonctionnement et 28 en investissement. Les dépenses de personnel devraient diminuer de 2,84 %, à 31 milliards de F CFP, sans diminution des effectifs. Côté recettes, de nouvelles taxes sont créées, à l'instar de la TEEI (voir supra) ou de la taxe sur les droits d'importation des pays européens (entre 3 et 8 % selon les produits). En outre, sont prévus le relèvement de la taxe sur le produit net bancaire qui passe de 2 à 3 %, l'abaissement de la franchise postale de 30 000 à 10 000 F CFP, avec une taxation de 5 % sur les colis d'une valeur comprise entre 10 000 et 30 000 F CFP, et l'augmentation du prix du tabac d'environ 2 %.
- L'Etat demande à l'AFD de procéder au décaissement à hauteur de 2 milliards de F CFP de la seconde tranche du prêt 5 milliards de F CFP accordé à la Polynésie française, en contrepartie des engagements pris par le Pays par le protocole signé le 30 avril 2011. La première tranche de 3 milliards de F CFP de ce prêt avait été décaissée le 31 mai 2011.

Décembre

- **L'Assemblée de Polynésie française (APF) adopte le budget du Pays ainsi que les comptes spéciaux (régulation du prix des hydrocarbures, prix des produits de première nécessité...).**
- **Sous l'impulsion du gouvernement français, l'Assemblée Nationale vote une dotation d'ajustement exceptionnelle en faveur de la Polynésie française afin de soulager les problèmes de trésorerie auxquels elle est confrontée. D'un montant de 6 milliards de F CFP répartis sur 24 mois, elle constituerait pour le Pays une avance de trésorerie remboursable sans intérêts.**

Mais son obtention est conditionnée à l'application du plan de redressement (préconisations du rapport Bolliet), prévoyant en particulier la vente à l'Etat de l'immeuble situé à Paris et la cession des parts du Pays dans le capital de la Socredo.

- **Après avoir reçu un avis favorable du Conseil économique, social et culturel (CESC) le 18 août 2011, le projet de loi relatif à la création d'un dispositif de traitement du surendettement des particuliers est adopté par l'Assemblée de Polynésie française.**
- **Plus de 2.000 personnes assistent à la dédicace de la Cathédrale de Rikitea aux Gambiers. Dix-huit mois de travaux et 1 demi milliard ont été nécessaires pour la rénovation de cet édifice.**
- **Ouverture d'une nouvelle enseigne de supermarchés, en l'occurrence Casino, dont le montant de l'investissement s'élève à 5,6 milliards de F CFP. Ce magasin est le premier des trois Casinos prévus pour le courant de l'année 2012.**
- **Au bout d'un an, Cédric Pastour quitte ATN, son mandat de PDG arrivant à terme, et cède sa place à Etienne Howan.**

Annexe 4 : Lexique des principaux sigles mentionnés

ACDE	Aide à la création ou au développement d'entreprises
ADEME	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
ADIE	Association pour le droit à l'initiative économique
AFOMETH	Association de formation aux métiers de l'hôtellerie
ANFA	Agents non fonctionnaires de l'administration
AOC	Appellation d'origine contrôlée
BEI	Banque européenne d'investissement
BIT	Bureau international du travail
CAF	Coût - assurance - fret
CARE	Comité d'Actions pour le Redressement Economique
CCISM	Chambre de commerce, d'industrie, des services et des métiers
CDC	Caisse des dépôts et consignations
CEA	Commissariat à l'énergie atomique
CEP	Centre d'expérimentation du Pacifique
CED	Contrat pour l'emploi durable
CEPF	Conseil des entreprises de Polynésie française
CETAD	Centre d'éducation aux technologies appropriées au développement
CHSP	Centre de l'hygiène et de salubrité publique
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement
CJA	Centre pour jeunes adolescents
CMNP	Centre des métiers de la nacre et de la perle
CMR	Coefficient moyen de remplissage
CPH	Conseil des professionnels de l'hôtellerie
COST	Conseil d'orientation stratégique du tourisme
CPIA	Contrat pour l'insertion par l'activité
CPS	Caisse de prévoyance sociale
CSPC	Caisse de soutien des prix du coprah
CST	Contribution de solidarité territoriale
CTA	Centre technique aquacole
DARSE	Dispositif d'aide à la revalorisation du SMIG et de l'emploi
DCP	Dispositif de concentration de poissons
DFE	Droit fiscal d'entrée
DGDE	Dotation globale de développement économique
DGA	Dotation globale d'autonomie
DSPE	Droit spécifique sur les perles exportées
EAD	Etablissement public d'aménagement et de développement
EDT	Electricité de Tahiti
ELECTRA	Société de gestion des distributions publiques d'énergie électrique dans les archipels
EPIC	Etablissement public à caractère industriel et commercial
EPT	Ecloserie polyvalente de Taravao
FED	Fonds européen de développement
FDA	Fonds de développement des archipels

FHP	Financière hôtelière polynésienne
FIM	Fonds d'investissement à la mer
FRED	Fonds pour les restructurations de défense
FREPF	Fonds pour la reconversion économique de la Polynésie française
GIE	Groupement d'intérêt économique
GIMT	Groupement interprofessionnel du Monoï de Tahiti
GOD	Groupement d'observation dispersé
ICRA	Insertion pour la création ou la reprise d'activité
IFED	Incitation fiscale pour l'emploi durable
IFREMER	Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
ISPF	Institut de la statistique de la Polynésie française
IRD	Institut de recherche sur le développement
MIT	Marché d'intérêt territorial
OMT	Organisation mondiale du tourisme
OPH	Office polynésien de l'habitat
PAP	Port autonome de Papeete
PAB	Prêt à l'aménagement bonifié
PAP	Prêt d'accès à la propriété
PBL	Prêt bancaire au logement
PGC	Produits de grande consommation
PGRN	Programme général de recherche sur la nacre
PHB	Prêt à l'habitat bonifié
PIB	Produit intérieur brut
PIL	Prêt incitatif au logement
PIM	Prime à l'investissement des ménages
PPN	Produit de première nécessité
PSG	Protection sociale généralisée
RGS	Régime général des salariés
RNS	Régime des non-salariés
RPT	Redevance de promotion touristique
RSPF	Régime de solidarité de la Polynésie française
RTE	Répertoire territorial des entreprises
SAU	Surface agricole utile
SDIM	Service du développement de l'industrie et des métiers
SDR	Service du développement rural
SETIL	Société d'équipement de Tahiti et des îles
SEFI	Service de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelles
SEM3P	Société d'économie mixte du Port de pêche de Papeete
SIPOF	Syndicat des industriels de la Polynésie française
SOFIDEP	Société de financement et de développement économique de la Polynésie française
SOCREDO	Société de crédit et de développement de l'Océanie (Banque)
SMA	Service militaire adapté
SMIG	Salaire minimum interprofessionnel garanti
TDL	Taxe de développement local
TNPS	Taxe nouvelle de protection sociale
TSGTR	Taxe spéciale pour grands travaux et routes
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
ZEE	Zone économique exclusive

Annexe 5 : Liste des publications de l'IEOM

Les publications périodiques

La Lettre de l'Institut d'émission

Tendances conjoncturelles et annexes statistiques

Bulletin trimestriel - Conjoncture financière et bancaire

Rapport annuel : Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna, Polynésie française
Rapport annuel du siège de l'IEOM

CEROM

L'économie polynésienne post-CEP – Une dépendance difficile à surmonter 1995-2003
(décembre 2007)

Tableau de bord économique trimestriel de la Polynésie française

Les Notes de l'Institut d'émission

La situation financière des entreprises polynésiennes en 2010 (mars 2011)

La situation financière des entreprises polynésiennes en 2009 (mars 2011)

Echanges régionaux de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française : identification des facteurs
de frein et des éléments de soutien à l'aide d'un modèle de gravité (janvier 2011)

Le réescompte en Nouvelle-Calédonie et Polynésie française (Juillet 2008)

Les déterminants économiques du tourisme en Polynésie française (mars 2008)

Les industries agroalimentaires en Polynésie française (février 2007)

Le Bâtiment et les travaux publics en Polynésie française (janvier 2007)

La Perle de Tahiti (janvier 2006)

Les Notes expresses

N° 62 **L'économie** polynésienne en 2011 (mars 2012)

N° 51 Le PNB des banques polynésiennes en 2010 (novembre 2011)

N° 47 Panorama de la Polynésie française (septembre 2011)

N° 34 Le PNB des banques polynésiennes en 2009 (avril 2011)

N° 33 **L'économie polynésienne en 2010** : un bilan dans le prolongement de 2009 (mars 2011)

N° 28 Echanges régionaux de la NC et de la PF : facteur de freins et éléments de soutien
(janvier 2011)

N° 24 Balances des paiements 2009 de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française
(septembre 2010)

N° 23 Panorama de la Polynésie française (septembre 2010)

N° 18 **L'économie polynésienne en 2009** : des fondamentaux fragilisés (mars 2010)

N° 14 Balances des paiements 2008 de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française (octobre 2009)

Ces publications sont disponibles en ligne sur le site www.ieom.fr

Ont collaboré à cet ouvrage :

M. REMBLIN

A. GRELICHE

S. MICHEL

E. LINE

D. HOANG-SACAULT

N. DUPONT-TEAHA

Directeur de la publication : Nicolas de SEZE
Responsable de la rédaction : Max REMBLIN
Editeur : IEOM
Imprimé par STP MULTIPRESS
Achévé d'imprimer en juin 2012 - Dépôt légal : juin 2012
ISSN 1635-2262

